Profil de la Violence Domestique



MEASURE DHS a pour objectif de fournir une assistance technique aux pays concernant la collecte et l'utilisation de données qui permettent le suivi et l'évaluation des programmes dans les domaines de la population, de la santé et de la nutrition. Financé par l'Agence des États-Unis pour le Développement International [U.S. Agency for International Development (USAID)], MEASURE DHS est réalisée par Macro International Inc. à Calverton, Maryland.

Les objectifs principaux du projet MEASURE DHS sont les suivants :
1) fournir aux décideurs des pays enquêtés les informations utiles pour la mise en place de politiques informées ;
2) élargir la base de données sur la population internationale et sur la santé ;
3) améliorer les techniques d'enquêtes et
4) développer, dans les pays participants, les aptitudes et les ressources nécessaires pour mener des enquêtes de haut niveau dans les domaines de la démographie et de la santé.

Les informations concernant le projet MEASURE DHS ou les enquêtes réalisées dans le cadre de MEASURE DHS sont disponibles sur le site Internet : http://www.measuredhs.com ou en contactant :

Macro International Inc.
11785 Beltsville Drive
Suite 300
Calverton, MD 20705 USA
Téléphone : 301-572-0200
Téléfax : 301-572-0999
E-mail : reports@macrointernational.com

Profil de la Violence Domestique

Une étude dans plusieurs pays

Sunita Kishor
Kiersten Johnson

Macro International Inc.
Calverton, Maryland USA

Décembre 2006
(Publié pour la première fois en 2004)





Citation recommandée :

Kishor, Sunita et Kiersten Johnson. 2006. *Profil de la violence domestique – Une étude dans plusieurs pays.* Calverton, Maryland : Macro International Inc. (Publié pour la première fois en 2004)

Table des matières

Tableaux et graphiques

Préface

L'une des contributions les plus significatives du programme MEASURE DHS est la création d'une base de données, comparables au plan international, sur les caractéristiques démographiques et de santé des populations dans les pays en voie de développement. Les publications *DHS Comparative Reports* et *DHS Analytical Studies* sont consacrées à l'analyse de ces données et ont généralement pour sujet un thème spécifique. Plus précisément, les objectifs principaux des ces deux publications consistent, d'une part, à fournir des informations pour l'élaboration de politiques au niveau international, et d'autre part, à examiner les résultats individuels par pays dans un contexte international. Les *Comparative Reports* sont, par contre, essentiellement descriptifs et les *Analytical Studies* proposent plutôt une approche analytique.

L'objectif des Études Analytiques est de présenter des études approfondies sur des thèmes importants. Les études sont basées sur un nombre variable d'ensemble de données qui dépendant du sujet étudié. Un éventail de méthodologies est utilisé, y compris des techniques de statistiques multivariées. Les sujets traités sont sélectionnés par le personnel de MEASURE DHS conjointement avec l'Agence des États-Unis pour le Developpement International [the United States Agency for International Development (USAID)].

Nous espérons que les Études Analytiques contribueront à améliorer la compréhension des problèmes importants dans les domaines de la population internationale et de la santé parmi les analystes et les responsables politiques.

Martin Vaessen
Directeur de Projet

Remerciements

Les auteurs remercient le Dr Mary Ellsberg de PATH et Anne Cross de DHS pour leur travail de révision approfondie de ce manuscrit. Elles expriment aussi toute leur gratitude à Ladys Ortiz pour sa patience et son aide efficace dans la recherche et la classification des données.

Sommaire détaillé

Cette étude se propose, à partir des données recueillies par les enquêtes du programme DHS au niveau du ménage et de l'individu, d'étudier la prévalence et les corrélations de la violence domestique ainsi que ses conséquences sur la santé des femmes et des enfants. Les données proviennent d'enquêtes, représentatives au niveau national, réalisées dans neuf pays, dont le Cambodge (2000), la Colombie (2000), la République Dominicaine (2002), l'Égypte (1995), Haïti (2000), l'Inde (1998-1999), le Nicaragua (1998), le Pérou (2000) et la Zambie (2001-2002). Pour appréhender tous les aspects de ce phénomène, les données ont été analysées dans un cadre qui a permis leur comparaison.

L'étude scientifique du problème de la violence domestique est relativement récente. C'est seulement au cours des 30 dernières années que la violence contre les femmes a fait l'objet d'une reconnaissance au plan international et qu'elle a été considérée comme une menace pour la santé et les droits des femme et comme un obstacle au développement national. Avec la reconnaissance de la violence contre les femmes comme problème global, est apparue la nécessité de développer des méthodologies de collecte des données, respectueuse des principes éthiques et qui garantissent au maximum l'obtention de données valables et fiables. À cette fin, au début des années 90, dans le cadre du programme DHS, des informations ont commencé à être collectées, au niveau du ménage, concernant la prévalence de la violence domestique contre les femmes. Cependant, il a fallu attendre la fin des années 90 pour qu'un module standard, fruit d'un travail commun d'experts en mesures de la violence domestique, spécialisés dans le domaine du genre et par le biais d'enquêtes, soit développé. Le module et son application ont été développés selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant l'aspect éthique de la collecte des données concernant la violence domestique.

L'étude scientifique du problème de la violence domestique est relativement récente. C'est seulement au cours des 30 dernières années que la violence contre les femmes a fait l'objet d'une reconnaissance au plan international et qu'elle a été considérée comme une menace pour la santé et les droits des femmes et comme un obstacle au développement national.

Les proportions de femmes non célibataires et qui ont déclaré avoir subi des actes de violence perpétrés par le conjoint ou le partenaire, varient selon les pays. Avec 48 % en Zambie, 44 % en Colombie et 42 % au Pérou, c'est dans ces trois pays que les proportions sont les plus élevées. À l'opposé, c'est au Cambodge (18 %), en Inde (19 %) et en République Dominicaine (22 %) que ces proportions sont les plus faibles. En Egypte et au Nicaragua, près d'une femme sur trois non célibataire, a déclaré avoir subi des actes de violence domestique. En outre, on a demandé à des femmes qui avaient déjà été enceintes si elles avaient été confrontées à des actes de violence pendant leur grossesse. Avec une proportion de 11 %, c'est en Colombie et au Nicaragua que ces proportions sont les plus élevées, et au Cambodge qu'elles sont les plus faibles (1 %) ; Avec 5 % dans les deux cas, Haïti et la République Dominicaine occupent une position intermédiaire.

Dans cinq des neuf pays sélectionnés pour cette étude, les données sur la violence domestique ont été recueillies par le biais de questions se rapportant à plusieurs types d'actes de violence distincts qui peuvent être classifiés en violence essentiellement physique, émotionnelle ou d'ordre sexuel. Dans les cinq pays étudiés, il apparaît que les actes de violence physique les plus souvent déclarés ont consisté à avoir été poussée, secouée, giflée, prise pour cible avec un objet ou à avoir eu le bras tordu. Dans tous ces pays, plus d'une femme sur six a déclaré avoir subi, à un moment donné, au moins un de ces actes de violence. Le pourcentage de femmes ayant déclaré avoir subi un acte de violence sexuelle de la part de leur conjoint varie de 4 % au Cambodge à 17 % en Haïti. En outre, dans

chacun des pays, au moins une femme sur dix, a déclaré avoir été émotionnellement agressée (menacée ou humiliée publiquement) par son mari, à un moment donné.

Bien que la majeure partie de ce rapport traite de la violence des maris à l'égard de leur femme, dans certains pays, des questions ont été posées pour savoir si des femmes s'étaient comportées de manière violente envers leur mari alors que ce dernier ne s'était pas rendu coupable d'actes violents à leur égard. On constate que la proportion de femmes ayant déclaré avoir été violentes envers leur mari est plus élevée parmi les femmes ayant déjà subi des actes de violence conjugale que parmi celles qui n'en ont jamais subi. Cependant, dans tous les pays, excepté en République Dominicaine, la proportion de femmes ayant agressé physiquement leur mari constitue une faible partie de la proportion de celles qui ont été agressées par leur conjoint.

Les femmes qui ont déclaré avoir subi des actes de violence de la part de leur mari, ont aussi déclaré fréquemment plusieurs conséquences physiques immédiates. En Colombie, plus de la moitié des femmes qui ont subi des actes de violence ont déclaré avoir souffert d'hématomes et de meurtrissures. Dans les six pays pour lesquels les données sont disponibles, les résultats montrent qu'entre 5 et 13 % des femmes qui ont subi des actes de violence ont déclaré avoir été blessées ou avoir eu un os cassé. Cependant, malgré les graves conséquences qui sont souvent associées à des comportements conjugaux violents, de nombreuses femmes ne recherchent aucune aide contre cette violence ; Les proportions de femmes n'ayant pas recherché d'aide varient de 41 % au Nicaragua à 78 % au Cambodge. La majorité de celles qui recherchent de l'aide se tournent vers leur propre famille, leurs amis ou leurs voisins.

Dans la majorité des pays, les femmes qui sont plus âgées que leur mari sont plus susceptibles de déclarer avoir subi des actes de violence que les autres femmes

L'examen des caractéristiques des femmes qui subissent des actes de violence et des contextes dans lesquels elles vivent permet d'identifier, s'il en existe, quelques uns des facteurs de risques courants concernant la violence. Dans tous les pays, les résultats montrent que les taux de violence sont plus élevés parmi les femmes qui ont été mariés plus d'une fois et parmi celles qui sont divorcées ou séparées que parmi les femmes qui sont actuellement mariées ou qui n'ont été mariées qu'une seule fois. Ce résultat n'est pas surprenant, la violence domestique pouvant constituer un sérieux motif de dissolution du mariage. En outre, les femmes qui se sont mariées à un jeune âge et celles qui ont de nombreux enfants sont également plus susceptibles que les autres de déclarer des actes de violences. De même, dans la plupart des pays, les femmes qui sont plus âgées que leur mari ont plus tendance à déclarer des actes de violence que les autres femmes. Dans cinq des neuf pays étudiés, on constate que les femmes vivant dans un ménage urbain sont plus susceptibles de déclarer des actes de violence que celles qui vivent dans un ménage en milieu rural. La relation entre le niveau économique d'un ménage et la violence est incohérente et souvent non linéaire. Les femmes dont le mari rentre fréquemment à la maison en étant ivre sont sept fois plus susceptibles de déclarer avoir subi des comportements violents que celles dont le mari ne se conduit pas de cette façon. Des antécédents familiaux de violence domestique augmentent considérablement la probabilité de se trouver confronté à des situations de violence. Dans tous les pays où ces données sont disponibles, les deux derniers facteurs sont invariablement et positivement associés à la probabilité qu'une femme subisse des actes de violence. Ces relations, identifiées dans les analyses bivariées se retrouvent dans les analyses multivariées.

Les relations de genre et les rôles peuvent, dans une société donnée, affecter ou être affectées par la prévalence de la violence contre les femmes. Parmi les indicateurs de genre et de rôles considérés ici, ont été retenus la participation des

femmes actuellement mariées dans les diverses prises de décisions au niveau du ménage, l'acceptation par les femmes de certains comportements comme le droit du mari de battre sa femme, l'opinion des femmes par rapport à la liberté de la femme de refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari, et les comportements de contrôle du mari qui peuvent fortement limiter leur vie. Les résultats démontrent que les taux de violence conjugale ont tendance à être plus faibles parmi les couples qui prennent conjointement les décisions au niveau du ménage que parmi ceux où seul le mari, ou la femme seule, prend les décisions.

En ce qui concerne les opinions à propos des droits de chaque genre et les rôles, on constate que dans chacun des pays étudiés, les femmes qui pensent, par exemple, qu'il peut être justifié, dans certaines circonstances qu'un mari batte sa femme sont plus susceptibles que les autres de déclarer avoir déjà subi des actes de violence. Cependant, il n'existe pas de relation cohérente entre le fait qu'une femme ait subi, ou non, des violences et son opinion selon laquelle une femme a le droit ou non de refuser des relations sexuelles à son mari/partenaire. En ce qui concerne la relation entre les comportements de contrôle manifestés par le mari et l'expérience de violence subie par l'enquêtée, les données indiquent que, pour chacun des six comportements de contrôle pour lesquels des informations ont été recueillies, les taux de violence sont bien plus élevés chez les femmes ayant déclaré que leur mari manifestait un tel comportement que chez celles ayant déclaré que leur mari ne se comportait pas ainsi. Par exemple, en Colombie, la prévalence de la violence parmi les femmes dont le mari les accuse fréquemment d'être infidèles est de 76 % ; par comparaison parmi les femmes dont le mari ne porte pas ce genre d'accusation, cette prévalence est de 34 %.

La violence domestique constitue non seulement une menace pour la santé des femmes, mais elle peut aussi avoir des conséquences graves concernant d'autres aspects de leur santé et de leur bien-être ; elle peut aussi affecter la survie et le bien-être des enfants. Cette étude a pour objet, en utilisant l'analyse bivariée, d'analyser l'influence de la violence domestique sur de nombreux aspects démographiques et relatifs à la santé ; ces aspects concernent l'état nutritionnel des femmes et des enfants, la fécondité des femmes, la planification de la naissance la plus récente, l'espacement des naissances, les besoins non satisfaits en planification familiale et l'utilisation de méthodes contraceptives, la probabilité d'accoucher d'un enfant mort-né, la prévalence des infections sexuellement transmissibles (IST), l'accès aux soins prénatals et au cours de l'accouchement, la mortalité des nouveau-nés et des enfants, et la couverture vaccinale pour les enfants âgés de 12 à 35 mois.

La violence domestique constitue non seulement une menace pour la santé des femmes, mais elle peut aussi avoir des conséquences graves concernant d'autres aspects de leur santé et de leur bien-être. De plus, elle peut aussi affecter la survie et le bien-être des enfants.

L'analyse met en évidence une relation significative entre la probabilité de subir des actes de violence domestique et de nombreux indicateurs de santé, à un point tel que la violence a des conséquences négatives sur la santé des femmes et des enfants.

Bien que la fécondité, dans la majorité des pays, soit plus élevée chez les femmes qui ont subi des actes de violence que parmi celles qui n'en ont pas subi, la relation a tendance à être faible. Cependant, dans tous les pays, excepté Haïti, les femmes qui ont subi des actes de violence sont moins susceptibles d'avoir eu une naissance désirée que les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence. Par exemple, en Colombie, parmi les femmes qui avaient subi des actes de violence, 58 % des naissances des cinq dernières années n'étaient pas désirées, en comparaison, cette proportion est de 45 % parmi celles qui n'en avaient jamais subi. Dans la majorité des pays, l'expérience de la violence est liée à des taux légèrement plus élevés d'utilisation de méthodes de contraception. Cependant, les femmes qui ont déjà subi des actes de violence sont aussi plus susceptibles que les

autres de ne pas utiliser actuellement de méthodes de contraception, ce qui laisse à penser que les taux de discontinuation sont plus élevés parmi les femmes qui ont subi des violences que chez les autres. En outre, dans la majorité des pays étudiés dans ce rapport, on constate que les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont plus élevés parmi les femmes qui ont subi des violences que parmi celles qui n'en ont pas subi. De même, la prévalence déclarée des IST est aussi supérieure chez les femmes qui ont été confrontées à des actes de violence que chez les autres.

Les femmes ne sont pas les seules à souffrir des répercussions de la violence domestique sur leur santé. Dès leur conception, les enfants de femmes ayant été confrontées à des actes de violence courent un risque très élevé d'avoir, pour conséquence, une mauvaise santé.

Les femmes ne sont pas les seules à souffrir des répercussions de la violence domestique sur leur santé. Dès leur conception, les enfants de femmes ayant été confrontées à des actes de violence courent un risque très élevé d'avoir, pour conséquence, une mauvaise santé.

Dans tous les pays exceptés au Cambodge et en Haïti, les mères sont moins susceptibles de recevoir des soins prénatals au cours du premier semestre de leur grossesse si elles ont subi des actes de violence que si elles n'en ont pas subi. De plus, dans huit des neufs pays étudiés, la probabilité d'avoir eu un enfant mort-né parmi les femmes ayant subi des actes de violence est supérieure de 33 à 72 % par rapport à celles qui n'en ont pas subi. De plus, dans sept des neufs pays inclus dans l'analyse, les résultats montrent que les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont plus élevés chez les mères qui ont subi des actes de violence que chez celles qui n'en ont pas subi. En ce qui concerne la couverture vaccinale contre les maladies infantiles, on constate, en Colombie, en Egypte, au Nicaragua et au Pérou, que la proportion d'enfants de 12 à 35 mois, complètement vaccinés, dont la mère n'a pas subi d'actes de violence est supérieure de 5 à 10 % par rapport à ceux dont la mère a été confrontée à des actes de violence. En Inde, cette proportion est supérieure de 38 % et en République Dominicaine, elle est supérieure de 49 %. Comme pour l'état nutritionnel de la mère, on n'a pas constaté de relation cohérente et régulière entre le fait qu'une mère soit confrontée à des actes de violence et l'état nutritionnel de l'enfant.

Ce rapport fournit une analyse détaillée du phénomène de la violence domestique basé sur des données internationales ; il porte non seulement sur la prévalence de la violence mais aussi sur les contextes dans lesquels elle se produit et sur ses corrélations. Nous espérons que ce rapport sera un instrument utile qui contribuera non seulement à renforcer la prise de conscience de ce problème de grande importance mais aussi à informer les décideurs politiques et les planificateurs.

1

Introduction

1.1 Contexte

Au cours des 30 dernières années, dans le sillage des événements mondiaux tels que les conférences des Nations Unies sur la population et le développement et celles sur les femmes, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience de l'importance de la condition sociale et de santé faite aux femmes en relation avec les résultats les plus importants dans le domaine de la démographie et de la santé.

Dans ce contexte, la violence contre les femmes est devenue un thème primordial et les premières recherches sur le rapport entre la violence contre les femmes et la santé reproductive dans les pays en voie de développement (Heise et al., 1995 ; Heise, 1993) ont contribué à renforcer la prise de conscience de ce problème et les conséquences négatives qui lui sont liés. La reconnaissance que la violence basée sur le genre représente une menace pour la santé des femmes et également pour les droits humains s'est concrétisée quand 189 gouvernements se sont engagés sur la Plate-forme pour l'Action de la Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes, qui a eu lieu à Beijing. Cette plate-forme reconnaît explicitement que la violence contre les femmes constitue un obstacle à l'accomplissement des objectifs d'égalité, de développement et de paix au niveau national et viole les droits humains des femmes à un niveau individuel. Il reconnaît en outre que le manque de données et de statistiques sur l'incidence de la violence contre les femmes rend difficile l'élaboration de programmes et le suivi des changements (Nations Unies, 1995).

La violence contre les femmes peut prendre différentes formes. En 1993, la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes de l'Assemblée Générale des Nations Unies a défini ce genre de violence comme « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Cette définition prend en compte toutes les formes de violence contre les femmes, à tous les stades de la vie. Alors que certaines formes de violence ont tendance à se produire à des stades particuliers de la vie comme l'avortement sélectif en fonction du sexe, l'infanticide des filles et les mutilations génitales féminines, d'autres formes de violence se produisent à tous les âges. La violence peut être physique, elle peut se manifester sous la forme de l'abus sexuel, de l'abus émotionnel ou psychologique, de l'agression verbale et d'actes de violence spécifiques durant la grossesse. De même, les femmes sont agressées quand on limite leur accès à la nourriture et aux soins médicaux, quand elles risquent leur vie pour des questions de dot et d'honneur et quand elles sont contraintes d'avoir des rapports sexuels par le viol et/ou le harcèlement. Les hommes qui maltraitent les femmes peuvent être leur partenaire, des membres de leur famille ou d'autres hommes. La violence perpétrée par le partenaire constitue généralement « la violence conjugale », bien que ce terme ne soit pas toujours clairement défini.

C'est dans ce contexte de sensibilisation mondiale accrue concernant le problème de la violence contre les femmes et de l'association de cette violence avec les conséquences négatives en matière de démographie et de santé ainsi que le manque de données représentatives concernant le phénomène, que le programme DHS a collecté, au niveau du ménage, des données sur la prévalence de la violence domestique et sur d'autres formes de violence contre les femmes dans le ménage. Depuis le début, l'objectif principal du programme DHS a été de fournir une base comparable de données sur les caractéristiques démographiques et de santé des populations dans les pays en voie de développement. Ces données sont représentatives au niveau national en ce qui concerne la fécondité, la planification familiale, la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la santé reproductive, la santé de l'enfant et l'état nutritionnel des femmes et des enfants. Étant donné que la violence domestique constitue, en soi, une menace pour la santé et joue un rôle primordial dans la capacité des femmes à atteindre d'autres objectifs importants concernant la démographie et la santé, les données sur la violence domestique fournissent un important complément aux domaines traditionnellement ciblés par les enquêtes du programme DHS. Néanmoins, depuis septembre 2003, les données représentatives au niveau national concernant la violence domestique n'ont été collectées que dans seulement 11 pays parmi ceux qui ont réalisé des enquêtes DHS. Ce rapport fournit une synthèse des résultats concernant la violence domestique dans neuf de ces pays. Tout au long de ce rapport, le terme « violence domestique » est utilisé de manière interchangeable avec les termes « violence conjugale » ou « violence causée par le partenaire », à moins qu'il n'en soit spécifié autrement. Le terme « conjoint » ou « partenaire » se réfère à n'importe quel partenaire avec qui la personne enquêtée vit ou a vécu comme s'ils étaient mariés. En outre, le terme « actuellement mariée » fait référence aux femmes « actuellement en union » ; le terme « non célibataire » fait référence aux femmes « qui ont déjà vécu en union ».

L'enquête DHS est un moyen idéal pour étudier non seulement les liens entre la violence domestique et les résultats sur la santé et les caractéristiques démographiques, mais aussi le contexte dans lequel celle-ci se produit.

L'enquête DHS est un moyen idéal pour étudier non seulement les liens entre la violence domestique, la santé et les caractéristiques démographiques, mais aussi le contexte dans lequel celle-ci se produit. Le Questionnaire Ménage DHS collecte des données sur le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le lien de parenté avec le chef de ménage, le lien de parenté de tous les membres du ménage avec celui-ci, la possession de certains biens par les membres du ménage et l'accès du ménage à des installations sanitaires, à l'eau et à l'électricité. Le Questionnaire Femme DHS collecte des données sur les femmes âgées de 15 à 49 ans concernant une variété de caractéristiques telles que l'âge, l'état matrimonial, la parité, l'utilisation de méthodes contraceptives, le niveau d'instruction, l'emploi et le pouvoir d'action des femmes ; Les données recueillies portent aussi sur le niveau d'instruction du mari, son emploi et sa consommation d'alcool. Les caractéristiques de femmes combinées avec celles déclarées de leur mari fournissent les caractéristiques des unions. Avec ces informations, il est possible de décrire au niveau du ménage, le contexte dans lequel se produit la violence, d'étudier les caractéristiques des femmes qui ont subi des agressions conjugales (aussi bien que les caractéristiques de l'agresseur) et d'identifier les facteurs de risque au niveau de l'individu, de l'union et du ménage.

En effet, ce rapport présente la prévalence de divers types de violence : il décrit les caractéristiques des femmes qui subissent la violence aussi bien que les caractéristiques de leur partenaire, de leur union et du ménage dans lequel elles vivent, et il explore la relation entre la violence et les indicateurs du pouvoir d'action des femmes, les conséquences sur le plan démographique et sur la santé ainsi que la nutrition des femmes et des enfants. L'objectif principal de ce

document est d'apporter un éclairage sur le phénomène de la violence basée sur le genre, phénomène sur lequel peu d'études empiriques minutieuses ont été effectuées bien qu'on ait démontré de manière théorique qu'il a une influence sur la santé physique et psychologique d'une proportion significativement importante de femmes et d'enfants dans le monde. De manière plus précise, le chapitre 2 de ce rapport porte sur la prévalence de la violence exercée sur les femmes par n'importe quelle personne ainsi que sur les diverses formes de violence conjugale, y compris la violence émotionnelle, physique et sexuelle ; et même sur la violence de la part des femmes envers leur partenaire. Dans le chapitre 3, la prévalence de la violence conjugale est étudiée en fonction des caractéristiques individuelles, du partenaire, maritales et de celles du ménage afin de mieux comprendre certains des facteurs de risque associés à la violence. Le chapitre 4 est consacré à l'examen des liens entre la violence domestique et d'autres indicateurs du pouvoir d'action des femmes, y compris leur participation dans les prises de décision du ménage et leurs opinions au sujet de certains comportements traditionnels. Le chapitre 5 est consacré à l'examen de la relation bivariée entre les indices démographiques et de santé sélectionnés, pour les femmes et les enfants et l'expérience des femmes concernant la violence conjugale.

Le tableau 1.1 présente la liste des pays inclus dans ce rapport ainsi que les périodes pendant lesquelles se sont déroulées les activités de terrain, les tailles des échantillons des enquêtes ménage et individuelle ainsi que la taille de l'échantillon des femmes à qui on a administré le questionnaire sur la violence domestique. Les différences entre la taille de l'échantillon des enquêtes DHS et celle de l'échantillon pour collecter les données sur la violence, s'expliquent, quel que soit le pays, par une ou plusieurs raisons. La différence la plus importante est due au fait que, dans environ la moitié des pays, le module sur la violence domestique n'a été administré qu'à seulement un sous échantillon de ménages sélectionnés pour l'échantillon de l'enquête DHS. Les différences proviennent aussi de l'application de deux précautions liées à la sécurité et à l'éthique, de plus en plus exigées par le programme DHS (voir ci-dessous), pour la collecte des données concernant la violence domestique.

Le respect de la première précaution exige de la part de l'enquêteur qu'il ne poursuive pas l'interview sur la violence domestique tant qu'il n'est pas assuré de se trouver complètement en privé avec l'enquêtée; Le respect de la seconde précaution exige que dans les ménages où plus d'une femme est éligible pour l'enquête DHS, les questions concernant la violence domestique ne soient posées qu'à une seule femme, sélectionnée au hasard. Enfin, une dernière raison explique cet écart entre les tailles des échantillons : en effet, dans certains pays, les questions sur la violence domestique ont été posées uniquement aux femmes non célibataires, même si l'échantillon de l'enquête DHS comprenait toutes les femmes âgées de 15 et 49 ans. On n'a pas collecté pour tous les pays figurant au tableau 1.1 toutes les données sur toutes les variables analysées dans ce rapport ; par exemple, dans certains pays, les femmes étaient seulement interrogées pour savoir si elles avaient été confrontées, à un moment quelconque, à des actes de violence conjugale, tandis que dans d'autres pays, les questions portaient à la fois sur la violence conjugale subie à un moment quelconque et sur la violence conjugale subie récemment, c'est-à-dire au cours de la dernière année. Par conséquent, certains pays peuvent ne pas figurer dans certains tableaux. Le tableau 1.2 présente l'échantillon de femmes qui ont été interviewées au sujet de la violence conjugale en fonction des caractéristiques sociodémographiques.

Tableau 1.1 Description des Enquêtes Démographiques et de Santé incluses dans ce rapport et des modules sur la violence domestique intégrés dans ces enquêtes								
Pays	Dates du travail sur le terrain	Organisation responsable de l'enquête	Effectifs de ménages enquêtés	Effectifs de femmes enquêtées	Critère d'éligibilité pour l'enquête Femme	Effectif de femmes	Critère d'éligibilité pour le module de la violence domestique	Instruction explicite pour interrompre une interview si les conditions pour mener une interview en privé ne sont pas réunies
Cambodge	2/1/2000-6/1/2000	Institut National des Statistiques/ Ministère de la Santé	12 236	15 351	Toutes les femmes 15-49	2 403	Une femme non célibataire de 15-49 ans sélectionnée au hasard par ménage	Oui
Colombie	3/1/2000-7/1/2000	PROFAMILIA	10 907	11 585	Toutes les femmes 15-49	11 536	Toutes les femmes de 15 à 49 ans	Oui
République Dominicaine	7/4/2002-12/10/2002	CESDEM	27 135	23 384	Toutes les femmes 15-49	8 746	Une femme non célibataire de 15- 49 ans, sélectionnée au hasard par ménage	Oui
Égypte	11/1/1995-1/1/1996	Conseil National pour la Population	15 567	14 779	Femmes 15-49 qui ont déjà été mariées	7 123	Femmes non célibataires de 15-49 ans	Non
Haïti	3/1/2000-7/1/2000	Institut Haïtien de l'Enfance	9 595	10 159	Toutes les femmes 15-49	3 389	Une femme de 15-49 ans, sélectionnée au hasard par ménage	Oui
Inde	11/1/1998-7/1/2000	International Institute for Population Sciences	92 486	90 303	Femmes 15-49 non célibataires	90 303	Femmes non célibataires de 15-49 ans	Non
Nicaragua	12/1/1997-5/1/1998	Instituto Nacional de Estadisticas y Censo	11 528	13 634	Toutes les femmes 15-49	8 507	Une femme non célibataire de 15-49 ans, sélectionnée au hasard par ménage	Oui
Pérou	7/1/2000-11/1/2000	Instituto Nacional de Estadisticas e 'Informàtica	28 900	27 843	Toutes les femmes 15-49	27 259	Toutes les femmes de 15-49 ans	Oui
Zambie	11/1/2001-5/1/2002	Central Statistical Office	7 126	7,658	Toutes les femmes 15-49	5 029	Une femme de 15-49 ans, sélectionnée au hasard par ménage	Oui

Tableau 1.2 Répartition (en %) des femmes dans les échantillons des enquêtes DHS concernant la violence domestique, par pays et selon certaines caractéristiques sociodémographiques									
Caractéristiques Sociodémographiques	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Groupe d'âges									
15-19	4,1	19,6	19,3	4,6	25,7	9,2	8,7	20,5	23,3
20-24	10,9	17,2	16,6	14,5	15,6	18,4	16,1	17,2	21,6
25-29	14,6	14,9	15,7	18,3	14,3	19,9	19,2	15,3	17,8
30-34	20,5	13,9	14,3	17,8	12,0	16,9	19,0	14,6	12,8
35-39	19,1	13,5	14,1	18,1	11,3	14,7	16,6	12,4	9,9
40-44	16,1	11,5	10,4	13,7	10,7	11,8	12,0	11,2	8,3
45-49	14,7	9,3	9,5	13,0	10,4	9,2	8,4	9,0	6,3
Résidence									
Urbain	16,2	77,5	68,4	46,5	46,0	26,2	61,9	70,1	40,6
Rural	83,8	22,5	31,6	53,5	54,0	73,8	38,1	29,9	59,4
Instruction									
Sans instruction	31,0	3,3	4,2	44,3	30,3	53,4	18,7	5,0	12,1
Primaire	56,3	31,8	45,6	25,2	43,9	16,9	43,8	28,4	58,2
Secondaire	12,5	50,1	33,7	23,8	24,7	21,8	32,0	44,8	26,3
Secondaire+	0,2	14,7	16,6	6,8	1,1	7,9	5,5	21,8	3,4
État matrimonial									
Célibataires	i	34,1	22,2	i	30,8	i	0,0	36,3	24,6
Mariée	86,5	24,9	18,3	92,6	57,1	93,8	36,7	31,1	60,0
Vivant ensemble	i	26,2	41,9	i	1,8	i	43,2	24,6	0,8
Veuve	9,1	2,1	0,6	5,1	2,0	4,2	1,3	1,4	4,9
Divorcée/ séparée	4,5	12,7	17,0	2,2	8,3	2,0	18,9	6,6	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de femmes	2 403	11 536	8 746	7 123	3 389	90 303	8 507	27 259	5 029

i = Inconnu (non disponible)

Les descriptions d'indicateurs et des hypothèses théoriques sont fournies séparément pour chaque chapitre. Cependant, quelques directives générales peuvent s'appliquer à tout le rapport : 1) les enquêtées avec des valeurs manquantes sont exclues de chaque tableau, sauf indication contraire, et quand les cas manquants constituent 2 % ou moins de la population concernée, ils ne sont pas reportés ; 2) les calculs effectués à partir d'effectifs très faibles (26 à 49 cas) sont signalés dans chaque tableau concerné, et quand les effectifs non pondérés sont de 25 cas ou moins, le résultat n'est pas présenté.

1.2 Mesure de la violence domestique dans les enquêtes du Programme DHS

C'est dans un souci constant de recherche de l'amélioration de la validité de la mesure de la violence conjugale et de respect de principes éthiques élevés pour la collecte de données sensibles qu'a été développée le module de la violence domestique dans les enquêtes du programme DHS. (Ellsberg et al., 2001 ; Organisation Mondiale de la Santé, 2001). Dans cette section, nous passons en revue les étapes qui ont permis aux enquêtes DHS de prendre en compte les changements intervenus dans les standards dans le domaine de la recherche concernant la violence domestique et pour vérifier à quel point les informations contenues dans ce rapport reflètent ces préoccupations.

1.2.1 Renforcer la validité des indicateurs DHS sur la violence

C'est en 1990, en Colombie, que pour la première fois, des données sur la violence domestique ont été collectées dans le cadre des enquêtes du programme DHS. En 1995, en Égypte, des questions sur la violence domestique ont été intégrées dans un module comprenant des questions sur le statut de la femme dans le pays et dans la même année, on effectuait de nouveau une mesure de la violence en Colombie. Toutes ces premières tentatives en matière de mesure de la violence domestique, étaient isolées et aucune question standard n'était utilisée. Prenant conscience de cette lacune, le programme DHS a entrepris, en 1998-1999, de développer une approche plus standard de la mesure de la violence domestique en utilisant les mesures les plus pertinentes qui étaient disponibles. Après avoir consulté des experts en mesure de la violence domestique, dans le domaine du genre, et de recherche par le biais d'enquêtes, le module DHS sur la violence conjugale a été développé. Pour concevoir ce module, le programme DHS s'est basé sur les questions qui étaient, dans un premier temps, celles qui figuraient dans l'enquête DHS au Nicaragua, en 1998. Le module DHS actuel sur la violence domestique comprend des directives sur le plan éthique. Ces directives ont été adaptées conformément à celles édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé, 2001. Le module complet et les directives sont présentés en annexe A.

Le module n'a pas été utilisé par tous les pays qui ont réalisé des enquêtes DHS dans lesquelles des données sur la violence domestique ont été collectées. En Égypte, les données sur la violence ont été collectées bien avant le développement du module, par contre, certains pays, où les données sur la violence domestique avaient été collectées après le développement du module, ont choisi de ne pas l'utiliser. En général, on peut regrouper en deux catégories les différentes approches utilisées dans les neuf pays compris dans ce rapport pour mesurer la prévalence de la violence conjugale. La première, l'approche du seuil d'exclusion unique, consiste à ne poser qu'une seule question et, la seconde qui est utilisée dans le module DHS sur la violence domestique, combine la première approche avec l'utilisation d'une Échelle modifiée des Tactiques de Conflits (ETC) afin de mesurer la violence conjugale.

L'approche du seuil d'exclusion unique : cette approche a été utilisée en Égypte, en Inde, au Pérou et en Zambie. On pose une seule question à l'enquêtée pour déterminer si elle a déjà été confrontée à des actes de violence. Aux femmes qui répondent de manière positive, on pose d'autres questions pour savoir qui est/était l'auteur de ces acte (y compris le mari) ; en Égypte, en Inde et en Zambie, des questions étaient posées sur la fréquence de la violence. Aucune autre question n'est posée si les femmes ont répondu « non » à la première question. Par conséquent, la femme ne dispose que d'une seule opportunité pour faire connaître sa situation.

L'approche de l'Échelle modifiée des Tactiques de Conflits (ETC) telle qu'elle est incorporée dans le module sur la violence domestique : cette approche nécessite l'utilisation d'une version modifiée de l'ETC pour obtenir des informations sur la violence conjugale, et ensuite une série de questions simples sur la violence exercée par une personne qui ne soit ni le mari ou le partenaire, y compris sur la violence subie durant la grossesse. L'approche de *l'Échelle des Tactiques de Conflits* a été développée pour la première fois par le sociologue Murray Straus dans les années 70 ; elle consiste en une série de questions individuelles concernant des actes de violence spécifiques, tels que donner des gifles, donner des coups de poing et donner des coups de pied. L'échelle originale comportait 19 points (Straus, 1979, 1990). La liste modifiée utilisée pour le programme DHS

comprend seulement environ 15 actes de violence physique et sexuelle (voir Annexe A). Si l'enquêtée affirme qu'elle a subi n'importe lequel de ces actes ou conséquences spécifiques, elle est considérée comme ayant subi des actes de violence. L'approche de l'ETC modifiée a été utilisée au Cambodge, en Colombie (2000), en République Dominicaine, en Haïti et au Nicaragua.

Par rapport à l'approche du seuil d'exclusion unique, l'approche de l'ETC modifiée comporte plusieurs avantages, particulièrement dans un contexte de recherche multiculturelle. En posant séparément des questions sur des actes de violence spécifiques, on évite que la mesure de la violence soit affectée par des perceptions différentes, de la part des femmes, de ce qui constitue la violence. Une femme doit dire si elle a, par exemple, déjà été « giflée », et non si elle a déjà subi de la « violence » ou même si elle a été « battue » ou si elle a été « physiquement mal traitée ». Toutes les femmes seraient probablement d'accord sur ce qui constitue une gifle, mais la définition de l'acte de violence ou de ce qui est perçu comme étant de la « violence » peut varier selon les femmes, d'une culture à l'autre.

D'autre part, considérer que la mesure de la violence, basée sur des actes isolés, constitue l'approche la plus significative ne fait pas l'unanimité. Par exemple, Smith, Tessaro et Earp (1995) ont opposé comme argument que les enquêtes qui mesurent les comportements violents individuels sont incapables de rendre compte de « la vulnérabilité chronique et du fait que cette violence est spécifiquement dirigée contre les femmes ». Cependant, l'objectif de poser des questions sur la violence domestique dans une enquête réalisée à un niveau national est d'obtenir les estimations les plus exactes de la prévalence du phénomène. Pour des comparaisons valables dans le pays, il est important que les questions aient le même sens quelque soit le contexte culturel. À cet égard, les questions à propos des comportements individuels passent plus facilement les frontières culturelles et linguistiques.

Toutes les femmes seraient probablement d'accord sur ce qui constitue une gifle, mais la définition de l'acte de violence ou de ce qui est perçu comme étant de la « violence » peut varier parmi les femmes, d'une culture à l'autre.

En outre, l'approche de l'ETC modifiée comporte un autre avantage : en effet, elle donne aux enquêtées plusieurs opportunités de divulguer le fait d'avoir été confrontée à des actes de violence. L'état de confiance dans lequel se trouve l'enquêtée quand elle déclare avoir subi de telles expériences à n'importe quelle personne, sans parler d'un enquêteur, est susceptible de varier parmi les cultures mais aussi parmi les femmes qui appartiennent à une même culture. Certaines femmes peuvent ne pas vouloir parler immédiatement de leur expérience de la violence au moment où elles sont interrogées pour la première fois, par conséquent l'utilisation d'une méthode utilisant une seule question d'exclusion aurait pour résultat une prévalence plus faible. De plus, en ne posant qu'une seule question, il est plus difficile de rendre compte des diverses expériences de violence subies par les femmes que si des questions plus nombreuses sont posées. Par conséquent, une approche qui consiste à poser des questions sur la violence à partir de plusieurs perspectives, en utilisant des questions distinctes, contribuera davantage à encourager sa divulgation car elle donne aux femmes le temps de penser à leurs expériences et elle leur permet de les divulguer quand elles sont prêtes et/ou si on leur pose une question qui décrit une expérience à laquelle elles s'identifient.

L'approche avec l'ETC modifiée permet de corriger plusieurs imperfections de contenues dans la méthode originale. Bien que l'ETC originale soit la mesure quantitative la plus communément utilisée pour la violence domestique, elle a cependant fait l'objet de critiques, cela pour diverses raisons (cf. DeKeseredy et Schwartz, 1998). Parmi ces critiques, citons: 1) la méthode de l'ETC plaçait l'acte violent dans un contexte de disputes, désagréments ou différences, plutôt que

d'admettre la possibilité que l'acte violent puisse se produire en l'absence d'autre forme de conflit; 2) elle n'incluait pas la violence sexuelle qui est souvent une autre forme de violence physique; et 3) elle regroupait des actes de violence en catégories qui suggèrent que c'est l'acte qui détermine la gravité, plutôt que ses conséquences. Toutefois, la plupart des défauts repérés dans l'ETC originale ne sont pas applicables à l'ETC modifiée qui est recommandée par le programme DHS. L'ETC modifiée comprend des questions sur la violence sexuelle ainsi que sur la violence physique. De plus, le programme DHS utilise l'ETC de manière à ne pas supposer que la violence ne se produit que dans des circonstances conflictuelles. Le module contient aussi des questions qui cherchent à déterminer les conséquences de la violence : un ensemble de questions permet de connaître les conséquences de la violence physique, tels que des hématomes ou des os cassés. Cependant, il n'y a aucune question qui tente d'approfondir les motivations possibles des actes de violence qui se sont produits et il n'y a pas, non plus, de recherche sur la signification que la femme donne à un acte de violence donné. Dans ce rapport, aucune tentative n'a été réalisée pour classer l'acte violent selon sa gravité.

Sur la base de l'une de ces deux approches concernant la déclaration de la violence conjugale, deux indices de la prévalence de la violence perpétrée par le mari ou par le partenaire ont été définis et utilisés dans tout le rapport, à savoir, avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale et avoir subi des actes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Tandis que la première mesure porte sur l'expérience de la violence à un moment quelconque au cours de la vie, la seconde permet d'identifier les femmes qui courent actuellement des risques. Les mesures concernant la violence conjugale (à moins que cela ne soit indiqué autrement) comprennent, de manière explicite, la violence physique et la violence sexuelle exercées par le mari (y compris l'actuel ou l'ancien mari ou partenaire) au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti, au Nicaragua et en Zambie. Dans les autres pays, les questions ne portaient pas, en particulier, sur la violence sexuelle, et par conséquent, ce type de violence n'est inclus uniquement que si les enquêtées assimilent leur expérience de violence sexuelle à une expérience de violence physique, à des coups ou à des mauvais traitements.

La comparaison des avantages de l'approche de l'ETC avec ceux de l'approche du seuil de la question unique semble montrer que les données sur la violence collectées en utilisant la seconde approche, pourraient sous-estimer la prévalence. Toutefois, ceci ne se vérifie que jusqu'à un certain point, étant donné que cette différence entre les deux approches varie entre les pays et entre cultures et régions d'un même pays. Le niveau de sous-estimation de la prévalence peut aussi dépendre de la qualité des déclarations sur la violence et de la prévalence même de la violence qui a été mesurée. Par conséquent, il est important que la comparaison de la prévalence de la violence entre pays soit effectuée avec prudence.

1.2.2 Respect des principes éthique au cours de la collecte des données

Une bonne partie des informations, habituellement collectées, dans une enquête DHS sont très personnelles et de contenu sensible (par exemple, les informations sur le comportement sexuel et l'utilisation de préservatifs). Par conséquent, la collecte des donnés par les enquêtes du programme DHS repose déjà sur de strictes procédures qui satisfont aux exigences internationales comme le consentement informé et la confidentialité de l'information. De même, pour garantir l'anonymat, le nom des enquêtes n'est jamais divulgué et ils sont exclus de

toutes les données. En plus de ces précautions, plusieurs autres procédures de sécurité et d'éthique ainsi que certaines directives sont recommandées quand un pays envisage de collecter des données sur la violence domestique intégrée à une enquête DHS. Ces directives, en conformité avec les recommandations sur l'éthique et la sécurité édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (2001) pour la recherche sur la violence domestique, comprennent :

- Une instruction, insérée dans le module de la violence domestique, qui rappelle à l'enquêteur qu'il ne peut continuer l'interview que si, et seulement si, il se trouve en privé avec l'enquêtrice. Si cette condition ne peut être garantie, l'enquêteur doit renoncer à administrer le module et rédiger une note explicative.
- Au début du module, l'enquêtrice doit lire une déclaration pour informer l'enquêtée que les questions qui vont lui être posées sont très personnelles et qu'elles portent sur les différents aspects de la vie d'une femme. En outre, selon les termes de cette déclaration, l'enquêtée est assurée que ses réponses sont confidentielles et qu'elles ne seront divulguées à personne. Cette déclaration s'ajoute au consentement informé qui est lu à l'enquêté au début de l'enquête DHS.
- Une formation particulière est fournie aux enquêteurs et aux superviseurs afin de les sensibiliser au phénomène de la violence domestique et aux problèmes particuliers inhérents à la collecte de ce type de données. Au cours de la formation et au cours des sessions pratiques, l'accent est mis sur la nécessité d'établir un climat de confiance avec l'enquêtée et sur le caractère confidentiel des réponses.
- Le module n'est administré qu'à une seule femme dans chaque ménage sélectionné. Dans les ménages comptant plus d'une femme éligible pour l'enquête DHS, celle à qui sera administré le module sera sélectionné au hasard selon une procédure spéciale de tirage de l'échantillon. L'interview d'une seule femme par ménage sur les problèmes de violence domestique permet d'éviter que la sécurité de l'enquêtée ne soit menacée par le fait que d'autres personnes dans le ménage soient au courant des informations sur la violence domestique qui sont déclarées.
- Des informations sur des organismes qui fournissent aux victimes de la violence domestique des prestations ou qui les orientent vers des structures d'accueil sont disponibles pour n'importe quelle enquêtée qui demande de l'aide à l'enquêteur.
- Aucune question sur la violence domestique n'est posée aux hommes quand ils sont enquêtés. Il est aussi recommandé de ne pas utiliser de traducteurs pour poser les questions sur la violence domestique. Dans les enquêtes DHS, le recours à des traducteurs est limité car les directives du programme DHS spécifient que les questionnaires doivent être traduits dans les principales langues du pays. Par conséquent, au Cambodge, le questionnaire était traduit en Khmer, en Colombie, en République Dominicaine et au Pérou, il était traduit en espagnol ; en Haïti, il était traduit en français et en créole ; en Zambie, le questionnaire était traduit en sept langues et enfin, en Inde, il était traduit en 17 langues. Afin de réduire les risques de modifications dans la formulation des questions qui peuvent se produire, lors de la traduction, un contrôle de la fidélité du questionnaire traduit est régulièrement effectué en retraduisant les questionnaires sur la base de la langue originale. La plupart de ces recommandations ont été suivies dans des pays où le module DHS sur la violence domestique a été administré.

1.2.3 Tentatives pour réduire les sous déclarations de cas de violence

Il y a souvent une culture du silence qui entoure le problème de la violence

domestique, ce qui tend à rendre la collecte de ce type de données sensibles particulièrement difficile. Même les femmes qui parlent volontairement de leur expérience de violence domestique le font difficilement parce qu'elles éprouvent des sentiments de honte et de crainte.

> Il y a souvent une culture du silence qui entoure le problème de la violence domestique, ce qui tend à rendre la collecte de ce type de données sensibles particulièrement difficile. Même les femmes qui parlent volontairement de leur expérience de violence domestique le font difficilement parce qu'elles éprouvent des sentiments de honte et de crainte.

Par exemple, DeKeseredy et Schwartz (1998), notent qu'étant donné que toutes les enquêtes sur les victimes de la violence font apparaître des sous déclarations, il faut supposer que les enquêtes qui comprennent des questions sur la violence sont particulièrement sujettes à ce type d'erreurs.[1] Établir un climat de confiance avec l'enquêtée, garantir la confidentialité des informations, donner à l'enquêtée de multiples occasions pour exposer son problème, poser des questions plus longues et de manière plus approfondie en suivant les simples mesures incorporées dans l'ETC, sont des moyens qui ont tous été identifiés comme étant susceptibles d'encourager à divulguer la violence (Cf. DeKeseredy et Schwartz, 1998 ; Ellsberg et al., 2001). Dans les enquêtes DHS, on a tenté de plusieurs manières d'encourager la divulgation des actes de violence domestique. Le nouveau module que nous venons de commenter fournit aux enquêtées de multiples occasions pour dénoncer la violence, non seulement en leur posant plusieurs fois des questions sur n'importe quelle expérience de violence auxquelles elles ont été confrontées mais aussi en leur posant des questions sur les différentes formes de violence. Le module est généralement situé dans la seconde partie du questionnaire DHS ; par conséquent, quand l'enquêtée est interviewée à propos de son expérience concernant la violence, elle et l'enquêteur ont déjà eu le temps de faire connaissance. Plusieurs des directives éthiques et relatives à la sécurité décrites ci-dessus contribuent aussi directement à encourager la divulgation de n'importe quelle expérience de violence. Par exemple, au cours de la formation spéciale, on apprend aux enquêteurs à poser les questions sur la violence en gardant un ton neutre. De même, l'option de stopper l'interview si l'enquêteur ne peut se trouver en privé avec l'enquêtée augmente la probabilité que les questions sur la violence ne seront posées que si l'enquêtée se sent en sécurité.

Malgré toutes ces précautions, il subsiste toujours un doute et des sous-estimations de la violence sont toujours possible. Cependant, dans un pays au moins, le Cambodge, les estimations de la violence conjugale sont corroborées par une source indépendante. En effet, l'estimation de la violence par l'enquête DHS du Cambodge est pratiquement identique à l'estimation correspondante effectuée au cours de l'Enquête Ménage sur la Violence Domestique au Cambodge (Ministère des Affaires de la Femme et Projet contre la Violence, 1996). L'interprétation des différentiels dans la prévalence parmi les sous-groupes dans un pays déterminé doit se faire avec beaucoup de prudence.

Bien qu'une grande partie des différences substantielles de violence entre sous-groupes traduise sans aucun doute de réelles différences dans la prévalence, des sous déclarations différentielles par les femmes dans les différents sous-groupes peuvent aussi contribuer à exagérer ou à réduire les écarts de prévalence. Il est recommandé également d'être prudent en comparant la prévalence de la violence en général, dans les pays, particulièrement parmi ceux qui ont utilisé différentes approches pour en mesurer la prévalence.

[1] La supposition que la honte est associée à la violence domestique, et que la sous-déclaration de la violence est une conséquence de cette honte, pourrait être un artifice culturel (lié au chercheur). À la connaissance des auteurs, il n'existe aucune enquête qui a tenté de discerner si la violence domestique est un sujet honteux ou embarrassant dans tous les contextes culturels.

2

Prévalence des différentes formes de violence domestique

Ce chapitre porte sur la prévalence des différentes formes de violence, estimée à partir des réponses fournies par les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été interrogées au sujet de leur expérience concernant la violence. Les formes de violence prises en compte ici comprennent la violence physique, sexuelle exercée par n'importe quelle personne ; la violence physique, sexuelle et émotionnelle de la part du mari/partenaire ; la violence durant la grossesse et la violence des femmes envers leur mari. La section 2.1, est consacrée à la prévalence de la violence perpétrée par n'importe quelle personne, à la prévalence de la violence conjugale, et à celle de la violence durant la grossesse. La Section 2.2 comprend un examen approfondi des différentes formes de violence conjugale, y compris des formes physique, sexuelle et émotionnelle, cela sur la base des informations obtenues à partir des réponses fournies par les femmes aux questions de l'Échelle des Tactiques de Conflits (ETC). La violence des femmes envers leur mari/partenaire est également analysée. La section 2.3 s'intéresse à la relation entre les blessures et l'expérience de la violence. Cet examen est suivi, dans la Section 2.4, de l'examen du rapport entre le début de la violence et sa fréquence. Enfin la Section 2.5 est consacrée à l'étude des comportements de recherche d'aide par des femmes qui ont déjà subi des actes de violence de la part de n'importe qui. Les détails des questions utilisées dans chaque pays sont fournis en annexe A.

2.1 Prévalence de la violence domestique et violence exercée par n'importe quelle personne

Le tableau 2.1 présente, pour toutes les femmes de 15 à 49 ans, la prévalence de la violence, quelque soit le type de violence, subie depuis l'âge de 15 ans (en Égypte, depuis le premier mariage) et exercée par n'importe quelle personne ainsi que les pourcentages de femmes non célibataires qui ont subi des actes de violence à un moment quelconque et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. On considère qu'une femme a subi, à un moment quelconque, des actes de violence si elle a répondu « oui », à n'importe laquelle des questions pertinentes résumées dans la dernière colonne du tableau. Les pays ont intégré de manière différente les questions sur la violence sexuelle: en Égypte, en Inde et au Pérou, aucune question explicite sur la violence sexuelle n'a été posée ; au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti et au Nicaragua, les femmes étaient interrogées au sujet de la violence sexuelle exercée par leur mari/partenaire précédent ou actuel et, en Zambie, toutes les femmes étaient interrogées au sujet de la violence sexuelle perpétrée par n'importe quelle personne, y compris leur mari.

Le tableau 2.1 montre que les proportions de femmes ayant déclaré avoir subi des actes de violence exercés par n'importe quelle personne, depuis l'âge de 15 ans (ou depuis le premier mariage en Égypte), sont élevées dans tous les pays : en Zambie, plus de la moitié des femmes ont déclaré avoir subi des actes de violence ; au Pérou et en Colombie, cette proportion concerne plus de deux femmes sur cinq. En Égypte, en Haïti et au Nicaragua, la proportion est d'une sur

trois et en République Dominicaine, au Cambodge et en Inde, elle est d'environ une sur quatre (voir graphique 2.1).

Les taux de violence conjugale exercée par le mari/partenaire parmi les femmes non célibataires varient de la même manière que celle observée pour la violence causée par n'importe quelle personne dans les pays : avec un taux de 48 %, en Zambie, de 44 % en Colombie et de 42 % au Pérou, ces trois pays se caractérisent par les niveaux les plus élevés ; à l'opposé, c'est au Cambodge qu'il est le plus faible (18 %). À l'exception de la Colombie, les taux de violence conjugale observés au Cambodge, en Haïti, au Pérou et en Zambie sont nettement inférieurs aux taux de violence quel qu'en soit le type ; en ce qui concerne la République Dominicaine, l'Égypte, l'Inde et le Nicaragua, les taux de violence conjugale ne sont que légèrement inférieurs aux taux de n'importe quel type de violence.

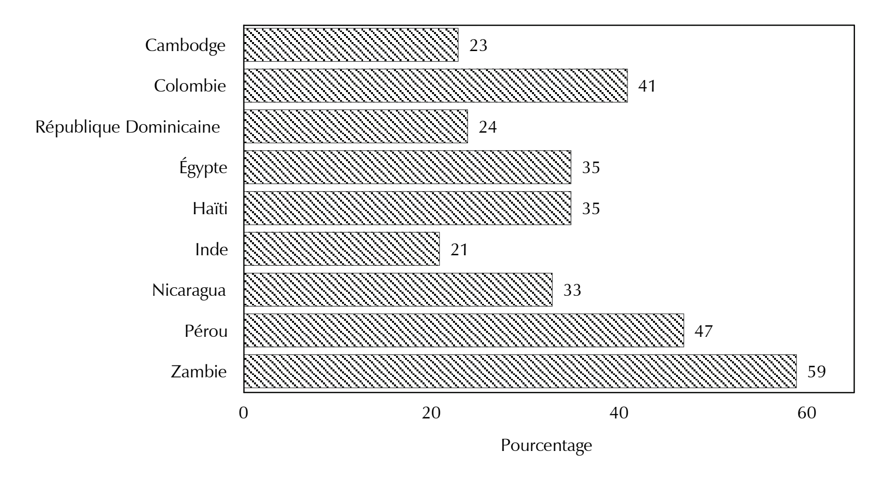
Tableau 2.1 Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans, qui ont subi des actes de violence, quel qu'en soit le type, de la part de n'importe quelle personne, depuis l'âge de 15 ans (ou depuis le premier mariage en Égypte), pourcentages de femmes âgées de 15-49 ans, non célibataires et qui ont subi, des actes de violence de la part du mari/partenaire à un moment quelconque et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, et types de questions utilisées pour estimer la violence, par pays

		Femmes non célibataires		
Pays	Pourcentage de femmes qui ont été battues, à un moment quelconque, par n'importe qui	Pourcentage qui ont été battues, à un moment quelconque, par le mari/partenaire	Pourcentage battues par le mari / le partenaire au cours des 12 derniers mois	Définition concernant le fait avoir subi des actes de violence : un "oui" à une ou plusieurs questions
Cambodge[1]	23,4 *(n=2 403)*	17,5 *(n=2 403)*	15,4 *(n=2 403)*	Postes sur l'ETC modifiée et questions sur le fait d'être frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par quelqu'un, à un moment donné et/ou durant la grossesse
Colombie	41,0 *(n=11 536)*	44,1 *(n=7 602)*	i	Postes de l'ETC modifiée et questions sur le fait d'être frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par quelqu'un, à un moment donné et/ou durant la grossesse
République Dominicaine	23,9 *(n=8 746)*	22,3 *(n=6 807)*	11,0 *(n=6 807)*	Postes de l'ETC modifiée et questions sur le fait d'être frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par quelqu'un, à un moment donné et/ou durant la grossesse
Égypte[1]	35,0 *(n=7 123)*	34,4 *(n=7 123)*	12,5 *(n=7 123)*	Questions sur le fait d'avoir déjà été battue depuis le premier mariage et durant une grossesse.
Haïti	35,2 *(n=3 389)*	28,8 *(n=2 347)*	21,0 *(n=2 347)*	Postes de l'ETC modifiée et questions sur le fait d'être frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par quelqu'un, à un moment donné et/ou durant la grossesse
Inde[1]	21,0 *(n=90 303)*	18,9 *(n=90 303)*	10,3 *(n=90 303)*	Question sur le fait d'avoir été battue ou maltraitée physiquement depuis l'âge de 15 ans
Nicaragua[1]	32,6 *(n=8 507)*	30,2 *(n=8 507)*	13,2 *(n=8 507)*	Postes de l'ETC modifiée et des questions sur le fait d'être frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par quelqu'un, à un moment donné et/ou durant la grossesse
Pérou	47,4 *(n=27 259)*	42,4 *(n=17 369)*	i	Questions sur le fait d'être poussée, frappée, attaquée physiquement par le mari/le partenaire et/ou frappée, giflée, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été blessée physiquement par n'importe qui
Zambie	58,7 *(n=5 029)*	48,4 *(n=3 792)*	26,5 *(n=3 792)*	Questions sur le fait d'avoir été battue par le mari, battue par n'importe qui, forcée par n'importe qui à avoir des rapports sexuels y compris par le mari, ou forcée à avoir des rapports sexuels avec un tiers

[1] L'échantillon comprend uniquement des femmes non célibataires
i = Inconnu (Non disponible)

Les taux de violence observés au cours de l'année ayant précédé l'enquête, parmi toutes les femmes non célibataires, sont forcément similaires ou plus faibles que les taux de violence déjà estimés pour ces mêmes femmes, et ils mesurent l'importance du risque de violence que courent actuellement les femmes. Les taux de violence actuelle seront plus proches des taux de violence subie, à un moment quelconque, dans les pays où le statut des femmes ne leur permet pas de renégocier les termes de leur relation avec leur partenaire et où elles ne peuvent pas facilement mettre un terme à leur relation violente (par un divorce formel, par exemple). En Colombie et au Pérou, on ne dispose pas d'informations sur l'expérience de violence récente mais en ce qui concerne les autres pays, on constate que la proportion de femmes qui ont subi des actes de violence conjugale au cours de l'année ayant précédé l'enquête, varie d'un maximum de 27 % en Zambie à un minimum de 10 % en Inde. Au Cambodge, la plupart des femmes (88 %) qui ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence de la part du mari ou d'un partenaire ont déclaré également avoir subi ces comportements au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est aussi très élevée en Haïti où elle atteint 73 %. En République Dominicaine, en Inde et en Zambie, près de la moitié des femmes qui ont déclaré avoir déjà subi des actes de violence conjugale, ont déclaré aussi en avoir subi au cours de la dernière année. Seulement en Égypte et au Nicaragua, la proportion de femmes ayant déclaré avoir subi actuellement des actes de violence a diminué, passant de moins de 50 % à respectivement 36 % et 44 %.

Graphique 2.1
Pourcentage de toutes les femmes qui ont subi n'importe quel type de violence causée par n'importe quelle personne



Note : Pour le Cambodge, l'Égypte, l'Inde et le Nicaragua, il s'agit de femmes non célibataires.

On a demandé aux femmes âgées de 15 à 49 ans, qui sont déjà tombées enceintes (y compris celles qui sont actuellement enceintes) si elles avaient subi, à un moment quelconque, des actes de violence ou des mauvais traitements physiques de la part de n'importe quelle personne, durant une grossesse. On constate au tableau 2.2 qu'en Colombie 13 % des femmes ont déclaré avoir subi des actes de violence de la part de n'importe quelle personne, durant la grossesse ; en comparaison, cette proportion est de 6 % en République Dominicaine et de 7 % en Haïti. Dans ces pays, pour la plupart des femmes qui ont déclaré avoir

subi des actes de violence durant la grossesse, l'auteur était le mari. La prévalence de la violence durant la grossesse est plus faible au Cambodge où seulement 3 % des femmes ont déclaré avoir été battues par n'importe quelle personne et seulement 1 % ont déclaré des actes de violence de la part du mari. En Égypte, 11 % des femmes ont déclaré avoir été battues par quelqu'un pendant qu'elles étaient enceintes, et au Nicaragua, 11 % des femmes ont déclaré avoir été battues par le mari durant leur grossesse. Cependant, en Égypte et au Nicaragua, les véritables estimations doivent être un peu plus élevées, du fait que les estimations reportées n'incluent pas les femmes qui ont été battues seulement durant la grossesse (ni avant, ni après) et qui n'ont pas répondu « oui » aux questions concernant le fait d'avoir déjà subi des actes de violence.

Tableau 2.2 Parmi les femmes qui ont déjà été enceintes, pourcentage qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence de la part de n'importe quelle personne, et pourcentage qui en ont subi de la part du mari durant la grossesse

	Pourcentage de femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence durant la grossesse		
Pay	Par n'importe quelle personne	Par le mari	Effectif de femmes qui ont déjà été enceintes
Cambodge[1]	2,5	1,3	2 288
Colombie	12,8	10,6	7 286
République Dominicaine	6,2	5,1	6 467
Égypte[2]	11,1	i	6 652
Haïti	6,5	5,4	2 226
Nicaragua[2]	i	11,1	8 142

[1] Question sur la violence durant la grossesse n'a pas inclus « le mari » comme catégorie de réponse pré codifiée.
[2] En Égypte et au Nicaragua, la question sur la violence au cours de la grossesse n'a été posée qu'aux femmes qui avaient déclaré avoir subi, à un moment quelconque,des actes de violence. Par conséquent, les proportions ne comprennent pas les femmes qui ont subi des actes de violence seulement durant la grossesse, mais qui n'en ont pas subi ni avant, ni après et qui n'ont pas répondu « oui » aux questions sur le fait d'avoir déjà été confrontées à la violence.
i = Inconnu (non disponible)

2.2 Les différentes formes de violence conjugale

Les différentes formes de violence abordées dans cette section comprennent des actes spécifiques de violence physique, sexuelle et émotionnelle perpétrés par le mari/partenaire contre sa femme et n'importe quel type de violence perpétrée par la femme contre le mari/partenaire.[2]

La violence conjugale physique. Le tableau 2.3 présente, pour les cinq pays où une version modifiée de l'ETC a été utilisée, les pourcentages de femmes qui ont déclaré avoir subi différents types d'actes de violence qui figurent sur l'échelle de mesure de la violence conjugale physique. De légères variations dans les termes utilisés concernant les différents 'actes' de violence inclus, figurent en note au bas du tableau.

Dans les cinq pays, les actes décrits en (a) et (b) du tableau (« vous pousse, vous secoue et jette un objet dans votre direction » et « vous gifle ou vous tord le bras ») sont les actes qui tendent à être les plus fréquemment dénoncés par les femmes. Dans tous les pays, plus d'une femme sur six a déclaré avoir subi au moins un de ces actes de violence décrits. Les actes décrits de (a) à (e) sont, en général, plus

[2] Bien que ces données soient rarement intéressantes en elles-mêmes, elles ont cependant été utilisées pour aider à la compréhension du modèle des réponses données par les femmes dans les pays où les mêmes questions étaient, en grande partie, posées.

communément cités que les actes figurant de (f) à (h). En Colombie, 40 % des femmes ont déclaré au moins un des actes décrits de (a) à (e) ; dans les autres pays, cette proportion varie de 16 % à 27 %. Par contraste, les actes de (f) à (h) ont été déclarés par une proportion variant de 4 à 11 % des femmes. La proportion de femmes ayant déclaré au moins un des actes décrits en (a-h) se situe entre 16 % et 18 % au Cambodge, en Haïti et en République Dominicaine ; au Nicaragua, cette proportion est de 28 % et en Colombie, elle est de 40 %. Peu de femmes ont déclaré avoir subi tous les types d'actes de violence décrits de (a) à (e), et une proportion encore plus réduite a cité tous les actes de la liste de (f) à (h), cela quel que soit le pays.

Tableau 2.3 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans, qui ont subi, à un moment quelconque ou au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, des actes spécifiques de violence inclus dans l'ETC modifiée

	Cambodge *(n=2,403)*		Colombie *(n=7,602)*		République Dominicaine *(n=6,807)*		Haïti *(n=2,347)*		Nicaragua *(n=8,507)*	
Item	Au moins une fois	Année Passée	Au moins une fois	Année Passée	Au moins une fois	Année Passée	Au moins une fois	Année Passée	Au moins une fois	Année passée
(a) Vous pousse, secoue ou jette un objet vers vous	10,0	8,6	36,6[1]	na	15,1	7,8	12,5	8,5	22,3	9,6
(b) Vous gifle ou vous tord le bras	11,3	9,8	30,7[2]	na	11,8	6,2	11,2	7,9	17,1	6,4
(c) Vous donne un coup de poing ou vous blesse	6,1	5,4	8,8[3]	na	9,6	5,1	9,3	5,9	19,4	7,3
(d) Vous mord	na	na	3,5	na	na	na	na	na	na	na
(e) Vous donne des coups de pied ou vous traîne à terre	5,9	5,1	12,4	na	3,7	2,0	6,8	4,1	9,2	3,1
Seulement un type d'actes (a-e)	6,6	6,0	10,7	na	5,5	2,8	5,8	4,6	7,2	4,0
Deux des différents types d'actes (a-e)	3,7	3,4	13,9	na	5,2	2,6	3,7	2,5	6,3	3,2
Trois des différents types d'actes (a-e)	2,8	2,3	8,4	na	4,0	2,3	1,9	1,5	6,5	2,2
Quatre des différents types d'actes(a-e)	2,7	2,3	5,2	na	3,1	1,5	5,2	3,0	7,1	2,4
Les cinq types d'actes (a-e)	i	i	1,5	na	i	i	i	i	i	i
N'importe lequel des actes (a-e)	15,9	14,0	39,7	na	17,8	9,3	16,6	11,7	27,1	11,8
(f) Essaye de vous étrangler ou de vous brûler	0,6	0,5	4,5	na	3,3	2,1	1,9	1,3	7,0	2,6
(g) Vous menace avec un couteau, un pistolet ou autre type d'arme	3,1	2,6	8,4	na	4,1	2,5	2,9	2,0	8,8	2,8
(h) Vous attaque avec un couteau, un pistolet ou autre type d'arme	1,3	1,0	3,9	na	2,5	1,5	0,9	0,8	i	i
Seulement un type d'actes (f-h)	3,1	2,8	5,7	na	3,5	2,2	2,9	2,4	6,9	2,6
Seulement deux des différents types d'actes (f-h)	0,6	0,4	3,1	na	1,4	0,8	1,1	0,7	4,5	1,4
Les trois types d'actes (f-h)	0,2	0,2	1,6	na	1,2	0,8	0,2	0,1	i	i
N'importe lequel des actes (f-h)	3,9	3,4	10,4	na	6,1	3,8	4,2	3,2	11,4	4,0
N'importe quel genre de violence physique Au moins un acte de (a-h)	16,4	14,6	40,0	na	18,4	9,8	17,3	12,5	27,6	11,9

[1] Seulement vous pousse et vous secoue
[2] Vous frappe avec sa main
[3] Vous frappe avec un objet dur
na = Non applicable ; i = Inconnu (non disponible)

Violence conjugale sexuelle. Le tableau 2.4 présente le pourcentage de femmes ayant déclaré avoir subi différents actes de violence sexuelle conjugale de la part de l'actuel ou de l'ancien mari/partenaire. La Zambie est le seul pays où cette information n'est pas obtenue en utilisant l'ETC. En Zambie, on a posé des questions à toutes les femmes pour savoir si elles avaient déjà été forcées par quiconque à avoir des rapports sexuels, y compris par leur mari, et si elles avaient déjà été forcées à avoir des rapports sexuels avec un tiers.

Parmi les femmes non célibataires, la proportion de celles qui ont déclaré avoir subi un acte de violence sexuelle de la part de leur mari ou partenaire varie de 17 % en Haïti à 10 à 11 % en Colombie et au Nicaragua, et à 4 à 6 % dans les autres pays. En outre, à l'exception du Nicaragua, dans les quatre autres pays pour

lesquels ce type de données sont disponibles, au moins deux tiers des femmes qui ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence sexuelle conjugale ont également déclaré avoir subi de tels actes au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Au Nicaragua, cette proportion est également élevée mais elle concerne moins de la moitié des femmes (38 %).

Tableau 2.4 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, ou au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, des actes spécifiques de violence sexuelle conjugale inclus dans l'ETC modifiée.

	Cambodge *(n=2,403)*		Colombie *(n=7,602)*		République Dominicaine *(n=6,807)*		Haïti *(n=2,347)*		Nicaragua *(n=8,507)*		Zambie *(n=3,792)*	
Item	Au moins une fois	Année passée	Au moins une fois	Année passée	Au moins une fois	Année passée	Au moins une fois	Année passée	Au moins une fois	Année passée	Au moins une fois	Année passée
(a) Vous menace pour avoir des Rapports sexuels même si vous ne le voulez pas	i	i	i	i	i	i	i	i	6,6	2,4	i	i
(b) Vous force physiquement à avoir des rapports sexuels même si vous ne le voulez pas ont-elles	3,4	2,9	11,0	i	6,0	4,0	16,7	14,4	8,7	3,0	5,1	3,9
(c) Vous force à effectuer d'autres types d'actes sexuels que vous ne voulez pas faire[1]	1,4	1,2	i	i	3,4	2,2	6,0	5,5	5,7	2,4	0,0	0,0
Seulement un type d'actes (a-c)	2,5	2,2	11,0	i	3,5	2,3	11,4	9,7	3,4	1,6	5,1	3,9
Seulement deux types d'actes (a-c)	1,1	0,9	na	i	3,0	2,0	5,7	5,1	2,9	0,9	0,0	0,0
Les trois types d'actes (a-c)	na	na	na	na	na	na	na	na	3,9	1,5	na	na
Au moins un type d'actes (a-c)	3,6	3,2	11,0	i	6,4	4,2	17,0	14,8	10,2	3,9	5,1	3,9

[1] En Zambie, les enquêtées ont été interrogées pour savoir si elles avaient déjà été forcées à avoir des rapports sexuels avec une autre personne.
na = Non applicable
i = Inconnu (non disponible)

Violence conjugale émotionnelle. Au cours de l'enquête sur la violence domestique, les femmes ont été interrogées sur les différents comportements qui peuvent être considérés comme de la violence émotionnelle. Les deux seules questions sur le comportement communes à la version modifiée de l'ETC et utilisées dans les pays étaient les suivantes : « Votre mari a-t-il déjà dit ou fait quelque chose pour vous humilier devant les autres ? » et « Votre mari vous a-t-il déjà menacée méchamment, vous ou l'un de vos proches ? » Le pourcentage de femmes non célibataires et qui ont déclaré que leur mari/partenaire avait déjà manifesté ces comportements, figure au tableau 2.5.[3]

Au moins 12 % des femmes ont déclaré que leur mari leur avait fait subir au moins un de ces comportements. Au Nicaragua, la proportion de femmes ayant été confrontées à au moins un de ces comportements s'établit à 29 % et, dans 22 % des cas, les femmes ont déclaré avoir subi les deux types de comportements. En République Dominicaine, 18 % des femmes ont déclaré des actes de violence émotionnelle, et dans les trois pays restant, la proportion varie de 12 à 14 %. En

[3] La validité de ces comportements sur l'échelle de la violence émotionnelle en fonction de la culture n'a pas encore été établie de façon univoque; par conséquent, l'interprétation de ces informations doit se faire avec prudence lorsqu'on les compare avec celles sur la violence physique et sexuelle. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les données sur la violence émotionnelle ne sont pas incluses dans les taux de violence déclarés, analysés, et utilisés ailleurs dans ce rapport.

outre, dans les quatre pays pour lesquels on dispose de données, on constate que la proportion de femmes ayant subi des actes de violence émotionnelle au cours de l'année précédente sont très proches : dans les quatre pays, la proportion de femmes qui ont été confrontées à de la violence émotionnelle, exercée par le mari/partenaire au cours des 12 derniers mois, varie de 11 à 16 %.

Tableau 2.5 Pourcentage de femmes non célibataires de 15 à 49 ans qui ont déclaré avoir été confrontées à des comportements spécifiques de la part de leur mari, constituant des actes de violence émotionnelle.

Pays	Actes spécifiques de violence émotionnelle: A déjà été humiliée devant les autres	Actes spécifiques de violence émotionnelle: A déjà été menacée méchamment ou ses proches	A subi au moins un des actes spécifiés de violence émotionnelle	A subi les deux actes spécifiés de violence émotionnelle	A subi au moins un des actes spécifiés de violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête
Cambodge	7,9	9,3	13,5	3,7	12,1
Colombie	11,5	i	11,5	i	i
République Dominicaine	5,1	9,9	17,7	7,2	11,3
Haïti	11,9	6,9	13,2	5,5	10,8
Nicaragua	27,7	16,5	29,0	22,3	15,9

i = Inconnu (non disponible)

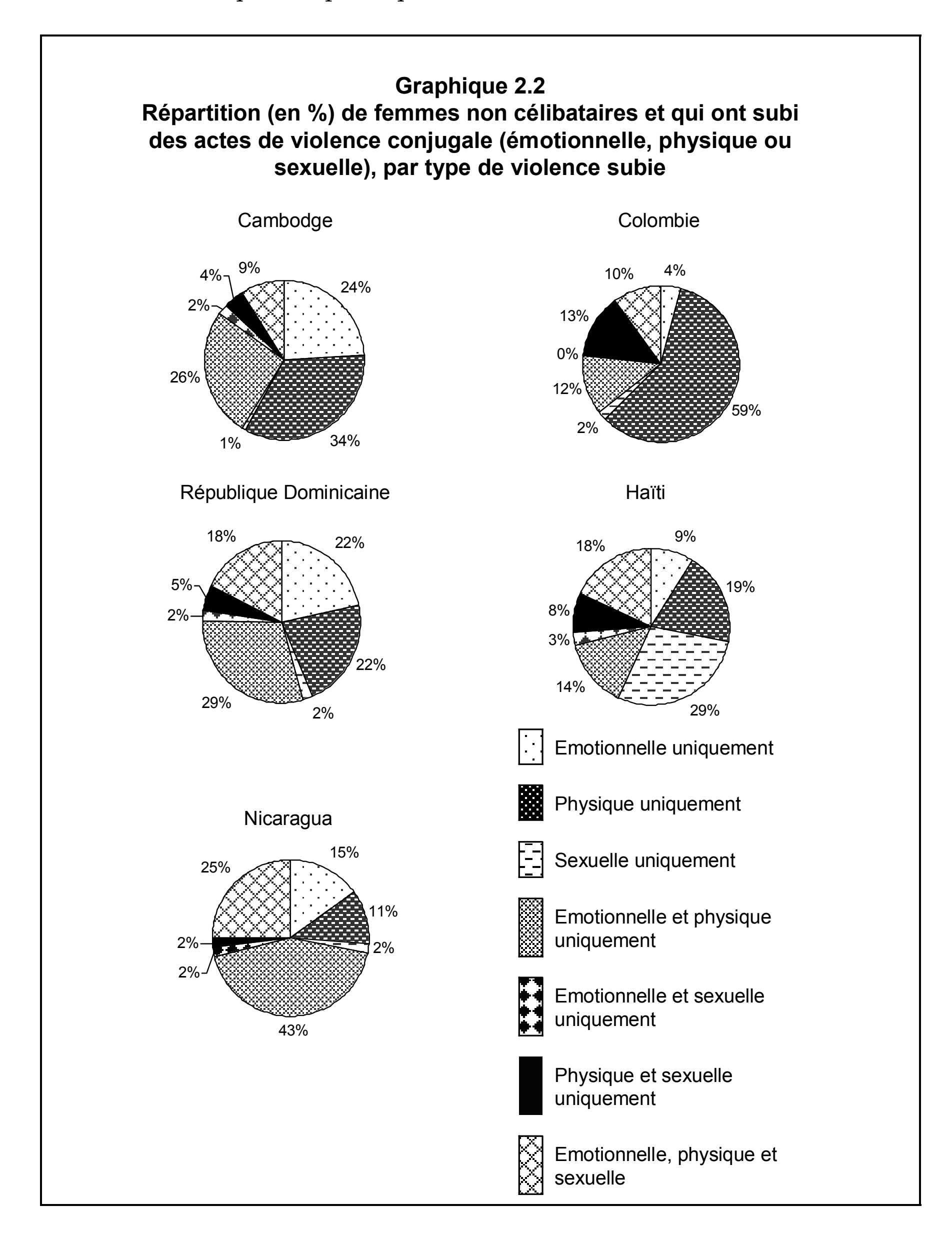
Combinaisons de violence conjugale. Étant donné que la violence émotionnelle, physique et sexuelle a tendance à se produire ensemble, on présente au tableau 2.6 les pourcentages de femmes non célibataires et qui ont déclaré différentes combinaisons de violence, émotionnelle, sexuelle et physique. Le graphique 2.2 présente la répartition du pourcentage de femmes qui ont déclaré avoir été confrontées à des actes de violence émotionnelle, physique ou sexuelle selon les types de violence subis.

Tableau 2.6 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, différentes combinaisons de violence conjugale

Pays	Emotionnelle uniquement	Physique uniquement	Sexuelle uniquement	Emotionnelle et physique uniquement	Emotionnelle et sexuelle uniquement	Physique et sexuelle uniquement	Emotionnelle, physique, et sexuelle	Emotionnelle, physique, ou sexuelle	Effectif de femmes non célibataires
Cambodge	5,5	7,6	0,3	5,8	0,4	0,9	2,1	22,3	2 403
Colombie	1,7	24,9	1,0	5,3	0,1	5,5	4,4	42,8	7 602
République Dominicaine	5,5	5,4	0,5	7,3	0,4	1,1	4,5	24,7	6 807
Haïti	2,6	5,5	8,4	4,2	1,0	2,3	5,4	29,3	2 347
Nicaragua	5,2	3,8	0,5	14,7	0,6	0,6	8,5	33,9	8 507

En se basant uniquement sur les éléments de l'ETC, on constate qu'en Colombie, 43 % des femmes qui ont déjà été mariées, ont subi des actes de violence émotionnelle, physique ou sexuelle de la part de leur actuel ou dernier mari (tableau 2.6) ; cette proportion est 43 % au Nicaragua, de 29 % en Haïti, 25 % en République Dominicaine et 22 % au Cambodge. Au Cambodge, les femmes sont plus susceptibles de déclarer la violence physique seulement, suivie de la violence émotionnelle et physique uniquement et de la violence émotionnelle, seule. D'autres types de violence seule ou combinée, sont bien moins habituels (voir graphique 2.2). En Colombie, peu de femmes déclarent soit la violence émotionnelle seule ou la violence sexuelle seule ou de manière combinée. Les femmes sont plus susceptibles de ne déclarer seulement que la

violence physique (25 %), suivie de combinaisons de violence physique et de violence sexuelle et/ou émotionnelle. En République Dominicaine et au Nicaragua, c'est la violence sexuelle qui est la moins susceptible d'être déclarée. Néanmoins, la violence physique et émotionnelle seule ou combinées, sont plus fréquentes. Haïti est le seul pays où les femmes ont déclaré plus fréquemment la violence sexuelle que n'importe quelle autre forme de violence, seule ou combinée.



Graphique 2.2
Répartition (en %) de femmes non célibataires et qui ont subi des actes de violence conjugale (émotionnelle, physique ou sexuelle), par type de violence subie

Comme on peut voir sur le graphique 2.2, la violence sexuelle couvre 29 % de la violence déclarée selon la méthode de l'ETC, par les femmes d'Haïti. Les actes de violence physique, seule ont été dénoncés par 19 % des femmes et dans 18 % des cas, les femmes ont été confrontées aux trois types de violence.

Violence des femmes envers leur mari/partenaire. La violence conjugale de la part du mari n'est pas la seule forme que peut prendre la violence conjugale. Les femmes peuvent aussi quelques fois être celles qui commettent la violence. Afin de mesurer la violence exercée par les femmes envers leur mari (violence qui n'est pas uniquement de l'autodéfense), on a posé aux femmes les questions suivantes :

« Avez-vous déjà frappé, giflé, donné un coup de pied ou n'importe quel autre coup pour blesser physiquement votre (dernier) mari durant la période où il ne vous battait pas encore ou ne vous blessait pas physiquement ? » La phrase «quand il ne vous battait pas encore ou ne vous blessait pas physiquement » est incluse dans la question afin d'aider à minimiser la déclaration sur la violence utilisée comme réaction d'autodéfense. Néanmoins, puisque la question n'exclut pas explicitement des actes qui sont commis en réponse à une menace pressentie ou identifiée, on ne peut savoir dans quelle mesure l'acte de violence déclaré par les femmes est due au fait que ayant déjà été confrontées à de la violence, elles anticipent des actes de violence ; on ne peut pas non plus savoir quelle part de ce comportement violent s'est produit à l'initiative de la femme en l'absence de menaces. Cela dit, pour essayer de simplifier le problème, il a donc été décidé, bien que cela ne soit pas définitif, de considérer que les femmes qui ont déclaré s'être comportées de manière violente à l'égard de leur mari/partenaire ont aussi elles-mêmes subi des actes de violence.

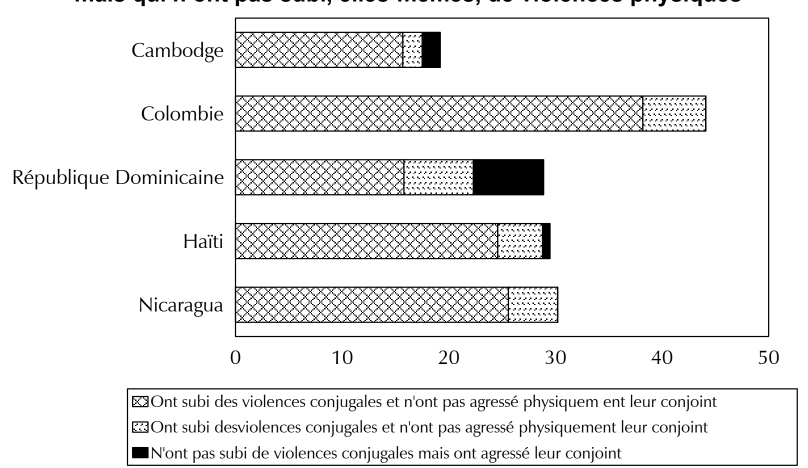
Par conséquent, le tableau 2.7 présente le pourcentage de toutes les femmes qui ont déjà été mariées et qui ont déclaré qu'elles avaient déjà agressé physiquement leur mari à un moment donné, ou qu'elles l'avaient agressé au cours de la dernière année. Ces résultats sont également présentés selon que la femme a subi ou non des actes de violence de la part du mari/partenaire. Le graphique 2.3 représente d'une part les proportions de femmes déjà mariées et qui ont subi des actes de violence et qui n'ont pas agressé leur mari, d'autre part, les proportions de celles qui ont subi des actes de violence et qui ont agressé leur mari, et enfin les proportions de celles qui ont agressé leur mari mais qui n'ont pas subi elles-mêmes d'actes de violence.

Tableau 2.7 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont déclaré qu'elles avaient déjà frappé ou maltraité physiquement leur mari à un moment quelconque ou au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon qu'elles ont subi elles-mêmes un type quelconque d'acte de violence de la part du mari

	Violence déjà subie causée par le mari		Jamais subie de violence causée par le mari		Toutes les femmes qui ont déjà été mariées	
Pays	Mari déjà battu	Mari battu dans les 12 derniers mois	Mari déjà battu	Mari battu dans les 12 derniers mois	Mari déjà battu	Mari battu dans les 12 derniers mois
Cambodge	10,0	7,9	2,1	1,9	3,5	2,9
Colombie[1]	13,4	i	i	i	i	i
République Dominicaine	29,3	16,1	8,5	3,7	13,1	6,5
Haïti	14,5	11,9	1,0	0,8	4,9	4,0
Nicaragua[1]	15,1	i	i	i	i	i

[1]La question utilisée était « Vous rappelez-vous avoir été la première à frapper ? » et a été posée seulement aux femmes qui ont déclaré qu'elles avaient subi des actes de violence de la part de leur mari.
i = Inconnu (non disponible)

Graphique 2.3
Pourcentages de femmes non célibataires qui ont déjà subi des actes de violence conjugale et qui n'ont pas agressé physiquement leur mari, pourcentage qui ont subi des actes de violence conjugale et qui ont agressé physiquement leur mari, et pourcentage qui ont agressé physiquement leur mari mais qui n'ont pas subi, elles-mêmes, de violences physiques



Note : En Colombie et au Nicaragua, le pourcentage de femmes, qui ont agressé physiquement leur mari mais n'ont pas subi de violence conjugale, n'a pas été pas évalué.

Pour seulement trois pays (le Cambodge, la République Dominicaine et Haïti), on dispose, pour toutes les femmes qui ont déjà été mariées, des données concernant la violence des femmes contre leur mari,. En outre, pour la Colombie et le Nicaragua, les informations ne sont disponibles que pour les femmes qui ont elles-mêmes subi des actes de violence conjugale.

Au Cambodge et en Haïti, 4 à 5 % des femmes qui ont déjà été mariées ont déclaré avoir agressé physiquement leur mari/partenaire, à un moment donné. En République Dominicaine, cette proportion est plus élevée et atteint 13 %. Étant donné que les estimations de la violence conjugale, perpétrée par les femmes et déclarée par les femmes elles-mêmes, peuvent sous-estimer le niveau de cette violence, il est rassurant que, pour au moins un de ces pays, on dispose d'un élément de comparaison indépendant, basé sur les déclarations des hommes concernant ce genre de violence. En effet, en 1996, sous l'égide du Ministère des Affaires de la Femme et du Projet contre la violence domestique au Cambodge (Ministère des Affaires de la Femme et le Projet contre la Violence, 1996) a été réalisée une enquête sur la violence domestique, au niveau des ménages, au cours de laquelle les hommes ont été interrogés pour savoir s'ils avaient subi des actes de violence perpétrés par leur femme. La proportion d'hommes ayant déclaré ce type de violence est de 3 % ; cette estimation est donc très proche de celle de 4 % déclarée par les femmes lors de l'enquête EDS au Cambodge.

Dans tous les pays, les femmes qui ont subi des violences sont plus susceptibles de déclarer qu'elles avaient agressé leur partenaire. Par exemple, en République Dominicaine, 29 % des femmes qui ont subi des actes de violence conjugale ont déclaré qu'elles avaient frappé leur époux ; en comparaison, cette proportion n'est que de 9 % parmi celles qui n'ont jamais subi d'actes de violence. Dans les deux autres pays où cette comparaison est possible, on constate des écarts de même importance. Au Cambodge, 10 % des femmes qui ont été confrontées à des actes de violence ont agressé leur mari ; par comparaison, cette proportion n'est que de 2 % parmi celles qui n'ont jamais été agressées ; en Haïti, ces proportions sont respectivement de 15 % et 1 %.

En Colombie et au Nicaragua, ces données n'ont été obtenues qu'auprès des femmes qui ont subi des violences. Dans ces pays, environ une femme sur huit qui a subi des violences a agressé son mari. Le graphique 2.3 met en évidence le fait que dans la plupart des pays, la proportion des femmes déjà mariées et ayant eu des comportements violents à l'égard de leur mari ne représente qu'une fraction de celles qui ont subi des actes violents. Même en République Dominicaine, la proportion des femmes déjà mariées et qui ont agressé leur mari est, de loin, inférieure à la proportion de celles qui ont subi elles-mêmes des actes violents.

Toutes ces données suggèrent qu'une part importante de la violence contre le mari/partenaire déclarée par les femmes se produit dans des relations où la violence est utilisée par les deux conjoints. Cependant, il n'est pas possible de déterminer à partir de ces résultats si ce recours à la violence par n'importe lequel des conjoints est une réaction d'autodéfense.

2.3 Conséquences de la violence sur la santé

En plus des questions de l'ETC sur les différents actes de violence commis par le mari/partenaire, on a demandé aux femmes qui non célibataires si elles avaient souffert de conséquences particulières sur leur santé à la suite de ce que leur mari/partenaire leur avait fait. Ces questions (qui suivent les questions de la version modifiée de l'ETC dans le module) ont de nombreux objectifs. Pour les femmes qui ont déjà fourni des informations sur la violence, ces questions donnent des renseignements concernant des conséquences sur la santé qui pourraient être liées à la violence. Pour les femmes qui n'ont pas encore déclaré avoir subi de violences conjugales, elles fournissent une autre opportunité de déclarer cette violence. Pour toutes les femmes, elles fournissent une autre chance de divulguer des actes de violence. Cependant, en Colombie et en République Dominicaine, ces questions ont été posées seulement à celles qui avaient déjà déclaré avoir subi des violences. En Égypte également, où le module sur la violence domestique n'a pas été utilisé, la question sur de possibles conséquences sur la santé était directement associée aux déclarations des femmes concernant la violence.

Le tableau 2.8 présente les pourcentages de femmes ayant déclaré différents types de séquelles physiques et qui ont déclaré s'être rendues en consultation dans des établissements de santé à la suite d'actes commis par le mari, selon que la femme a déclaré ou non un quelconque acte de violence inscrit dans l'ETC. Le tableau montre qu'une proportion importante de femmes qui ont subi des actes de violence ont eu des lésions, en particulier des meurtrissures et des douleurs. En Colombie, plus de la moitié des femmes qui ont déclaré avoir subi des actes de violence ont aussi déclaré qu'elles avaient eu des meurtrissures et des douleurs. Cette proportion est de 48 % en République Dominicaine, 37 % au Cambodge, 23 % au Nicaragua et de 16 à 18 % en Égypte et en Haïti. Dans les six pays étudiés, les résultats montrent qu'entre 5 et 13 % des femmes qui avaient subi des actes de violence ont déclaré avoir eu une blessure ou un os cassé. En Colombie, 28 % des femmes ont déclaré qu'elles ont dû se rendre à un centre médical à la suite d'un acte de violence commis par leur mari ; En République Dominicaine, cette proportion est de 21 % et elle est de 9 % ou moins dans les autres pays.

Tableau 2.8 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont déclaré différents types de séquelles consécutives à des actes violents commis par leur mari ou partenaire, selon que l'enquêtée a déjà subi ou non des actes de violence conjugale						
	Séquelles physiques					
Statut de la violence	Avait des meurtrissures et des douleurs	Avait une blessure ou un os cassé	A dû aller au centre médical	Autre cas	Au moins un des cas	Aucun des cas
Cambodge						
Violence déclarée	36,5	6,5	6,3	i	38,0	62,0
N'a pas déclaré de violence	0,2	0,0	0,1	i	0,2	99,8
Colombie[1,2]						
Violence déclarée	53,3	10,2	27,5	Grossesse interrompue : 2,5 Perte d'une fonction : 2,1	54,1	45,9
République Dominicaine [2]						
Violence déclarée	47,5	12,9	20,7	i	50,0	50,0
Égypte[1,2]						
Violence déclarée	18,0	i	i	Besoin d'assistance médicale : 10,2	19,0	81,0
Haïti						
Violence déclarée	15,5	7,7	9,2	i	18,9	81,1
N'a pas déclaré de violence	0,1	0,1	0,0	i	0,2	99,8
Nicaragua[2]						
Violence déclarée	22,7	4,9	4,9	i	23,8	76,2

[1] En Colombie, on a demandé aux femmes si, à la suite de quelque chose que leur avait fait leur mari/partenaire, elles avaient perdu, temporairement ou de manière définitive, un organe, une fonction physique ou une partie de leur corps. En Égypte, on a demandé aux femmes si elles avaient été blessées après avoir été battues, au point d'avoir eu besoin d'assistance médicale et si elle l'avait obtenue ou non.
[2] En Colombie, en Égypte, en République Dominicaine et au Nicaragua, des questions sur les séquelles sur la santé ont été posées uniquement aux femmes qui avaient déclaré avoir subi l'un des actes inscrits dans l'ETC modifiée, plutôt qu'à toutes les femmes éligibles pour le module sur la violence domestique.
i = Inconnu (non disponible)

Dans seulement deux pays, le Cambodge et Haïti, on dispose de données sur les blessures, à la fois pour les femmes qui avaient déjà déclaré qu'elles avaient subi des violences, et pour celles qui ne l'avaient pas fait. Ces données montrent clairement que les différentes sortes de blessures mentionnées dans les questions ne sont courantes que parmi les femmes qui ont aussi déclaré avoir subi des actes de violence conjugale. Dans l'ensemble, ces données soulignent que la violence conjugale a des conséquences directes, négatives et graves, sur la santé, d'une proportion considérable de femmes qui souffrent de tels abus.

2.4 Début et fréquence de la violence conjugale

Afin de comprendre la nature et les causes de la violence, il est également important de se pencher sur ce qui est connu sur le moment où a commencé la violence conjugale. Le tableau 2.9 présente, pour les quatre pays pour lesquels ces données sont disponibles, la répartition en pourcentage des femmes qui ont déjà été mariées et qui ont déclaré avoir subi des actes de violence conjugale en fonction du moment où ces actes ont commencé dans le mariage. Les données sont présentées selon la durée de l'union afin de minimiser les effets de troncature. Malgré cela, les résultats doivent être interprétés avec prudence car les problèmes ne sont pas éliminés pour autant, en particulier chez les femmes non célibataires pendant moins de cinq ans. Ces données doivent aussi être interprétées avec prudence car elles font appel à la mémoire des femmes concernant le premier acte de violence en relation avec le début de leur union ; un tel souvenir peut varier selon la durée de l'union.

Tableau 2.9 Répartition (en %) des femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale selon le moment auquel a débuté la violence dans leur mariage/union, en fonction de la durée de l'union

Durée du mariage	Avant le mariage	Années après le mariage				Depuis le divorce/la séparation	Total
		0-2 ans	3-4 ans	5-9 ans	10 ans ou plus		
Cambodge							
0-4	(0,0)	(89,2)	(8,1)	na	na	(2,7)	100,0
5-9	0,0	32,1	37,0	28,4	na	2,5	100,0
10-14	2,0	38,8	27,6	20,4	9,2	2,0	100,0
15+	2,2	23,1	12,1	24,7	36,3	1,6	100,0
Total	1,5	34,9	20,5	21,7	19,7	1,6	100,0
Colombie							
0-4	6,8	86,7	6,6	na	na	i	100,0
5-9	2,3	65,8	16,7	15,1	na	i	100,0
10-14	1,4	59,2	17,6	17,1	4,7	i	100,0
15+	2,1	54,6	13,9	15,3	14,0	i	100,0
Total	2,7	62,7	13,8	13,4	7,4	i	100,0
République Dominicaine							
0-4	3,1	87,0	7,4	na	na	2,5	100,0
5-9	0,6	70,4	19,6	9,3	na	0,0	100,0
10-14	1,1	49,0	18,0	21,8	9,2	0,8	100,0
15+	1,3	47,0	11,9	18,9	20,4	0,6	100,0
Total	1,4	58,2	14,3	14,9	10,6	0,7	100,0
Haïti							
0-4	4,4	90,4	4,4	na	na	0,7	100,0
5-9	3,4	52,9	39,5	4,2	na	0,0	100,0
10-14	2,1	54,3	25,5	13,8	4,3	0,0	100,0
15+	2,2	41,4	32,0	14,7	9,4	0,4	100,0
Total	2,8	56,1	26,2	9,8	4,7	0,3	100,0

na = Non applicable
i = Inconnu (Non disponible)
( ) Basé sur 25-49 cas non-pondérés

Le tableau 2.9 montre que dans tous les pays, excepté au Cambodge, parmi les femmes qui avaient déjà subi des actes violence au moment de l'enquête, la violence a commencé à se manifester au cours des deux premières années du mariage, et ceci quelle que soit la durée du mariage. En outre, dans ces pays, la grande majorité des femmes (70 % ou plus) à la plupart des durées de mariage, ont subi des actes de violence durant les cinq premières années de l'union. Au Cambodge, le moment où débute la violence varie considérablement selon la durée du mariage ; cependant, même ici, plus des deux tiers des femmes qui ont été mariées pendant moins de 15 ans, ont subi le premier épisode de violence dans les cinq premières années.

D'autre part, la fréquence avec laquelle la violence se produit constitue un autre aspect du problème de la violence qui demande à être analysé. Le tableau 2.10 présente la fréquence de la violence conjugale dans les 12 mois ayant précédé l'enquête chez les femmes non célibataires et qui ont déclaré avoir subi des actes de violence conjugale. Ces informations ne sont pas disponibles pour la Colombie et le Pérou.

Tableau 2.10 Parmi les femmes de 15 à 49 ans non célibataires et qui ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence de la part de leur conjoint ou partenaire, nombre de fois que la violence s'est produite au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête

Pays	Fréquence des actes de violence Dans les 12 derniers mois			Effectif de femmes non célibataires et qui ont déjà subi des actes de violence conjugale
	Fréquemment (5 fois ou plus)	Quelques fois (1-4 fois)	Pas dans les 12 derniers mois	
Cambodge	36,0	50,7	12,0	420
Rép, Dominicaine[1]	42,3	5,7	52,0	1 519
Égypte[2]	9,1	35,4	54,6	2 451
Haïti	41,8	29,9	27,8	676
Inde[3]	14,4	40,1	44,8	17 102
Nicaragua	29,3	10,8	57,9	2 570
Zambie	4,3	41,8	53,9	1 836

[1] Pour la République Dominicaine, la fréquence n'est pas numérique mais déclarée comme s'étant produite « fréquemment », « quelques fois » ou pas du tout au cours de la dernière année. Cette question était posée uniquement à propos des femmes qui ont déclaré avoir subi des actes de violence inscrits dans l'ETC modifiée.
[2] Pour l'Égypte, « fréquemment » signifie six fois ou plus, et « quelques fois » une à cinq fois au cours de la dernière année.
[3] Pour l'Inde, la fréquence est non numérique mais la violence est déclarée comme s'étant produite « de nombreuses fois » ou « quelques fois ». De plus, en Inde, on ne peut pas être sûr que la violence conjugale déclarée par les femmes porte sur l'année passée.

Parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi un quelconque type de violence conjugale, on constate, en République Dominicaine et en Haíti que 42 % d'entre elles ont déclaré avoir subi fréquemment des actes violence au cours de la dernière année ; au Cambodge, cette proportion est de 36 % ; Au Nicaragua et en Inde, ces proportions sont respectivement de 29 % et 14 %. Seules l'Égypte et la Zambie se caractérisent par des proportions inférieures à 10 %. De plus, il ressort clairement du tableau 2.10 que parmi les femmes qui ont subi des actes de violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, c'est parmi celles de la République Dominicaine, d'Haïti et du Nicaragua que la violence fréquente est la plus courante alors que l'on constate l'opposé dans les autres pays.

2.5 Recherche de l'aide

Cette dernière section du chapitre est consacrée à l'analyse des données sur le comportement des femmes concernant la recherche d'aide parmi celles qui ont déjà subi n'importe quel type d'actes de violence causés par n'importe quelle personne : plus précisément, dans cette section, les données portent sur la personne auprès de qui la femme a recherché de l'aide quand elle a effectué cette démarche, et dans le cas contraire, les raisons qui l'ont poussée à ne pas rechercher de l'aide. La définition de la recherche de l'aide est suffisamment large pour qu'on puisse y inclure une conversation sur des actes de violence subis par une personne. Le tableau 2.11 présente, parmi les femmes qui ont déjà subi des actes de violence de la part de quiconque, les proportions de celles qui n'ont jamais recherché d'aide pour ce problème et les proportions de celles qui ont recherché de l'aide auprès de sources différentes. Les femmes qui déclaraient avoir recherché de l'aide auprès d'une source, pouvaient en citer une ou plusieurs : donc, les pourcentages peuvent ne pas atteindre 100 % ou ils peuvent excéder 100 %. Le tableau 2.12 présente la répartition du pourcentage de femmes qui n'ont pas recherché d'aide contre la violence, selon la raison principale pour laquelle elles ne l'ont pas fait.

Tableau 2.11 Parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque,des actes de violence de la part de n'importe quelle personne, pourcentage qui n'a jamais recherché d'aide auprès de personne et pourcentage qui a recherché de l'aide auprès de sources spécifiques, en fonction de la/des sources auprès de laquelle l'aide a été recherchée

		Aide recherchée auprès de										
Effectif de Pays	N'a pas cherché d'aide	Propre famille	Belle famille	Amis/ voisins	Mari fiancé	Police	Avocat tribunaux	Docteur/ centre de santé	Organisation de femmes/ ONG	Autres organi-sations	Autre	Effectif de femmes
Cambodge	77,5	14,1	2,6	9,9	i	0,2	0,0	0,2	i	0,0	3,8	504
Colombie	62,0	25,6	4,7	10,1	1,2	15,6	3,2	0,2	i	4,5	2,5	4 710
République Dominicaine	58,8	21,7	6,5	15,7	0,5	14,3	1,6	0,0	0,3	3,4	2,2	1 922
Égypte	52,8	43,6	i	2,9	0,4	i	i	0,0	i	i	3,5	2 491
Haïti	68,7	19,7	3,0	8,3	0,4	1,6	1,0	1,0	i	i	1,8	1 120
Nicaragua	40,5	33,6	7,5	26,3	i	12,8	2,8	6,7	3,3	i	7,2	2 822
Pérou	57,8	32,8	4,7	5,6	0,9	15,0	3,8	0,6	i	3,0	2,2	12 883

[1] Les enquêtées pourraient spécifier plusieurs sources où rechercher de l'aide.
[2] Sont exclues les femmes pour lesquelles les information sur la recherche d'aide sont manquantes.
ONG = Organisation non gouvernementale
i = Inconnu (non disponible)

Comme on peut le constater nettement au tableau 2.11, dans la plupart des pays, la majorité des femmes n'ont pas recherché d'aide. Parmi les femmes qui ont déjà subi des actes de violence, la proportion de celles qui n'ont pas recherché d'aide varie de 41 % au Nicaragua à 78 % au cambodge. La plupart des femmes qui ont recherché de l'aide se sont adressées à leur famille. Les amis et/ou les voisins constituent également une source d'aide importante, que ce soit au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti ou au Nicaragua. Les institutions qui ont, généralement, pour fonction d'assister les femmes victimes de violences sont rarement utilisées. En Colombie, en République Dominicaine, au Nicaragua et au Pérou, seulement 13 à 16 % des femmes agressées ont déclaré avoir eu recours à la police (ou à des autorités similaires dans les pays).

Les raisons données par les femmes agressées pour expliquer qu'elles n'avaient pas recherché d'aide sont présentées au tableau 2.12. En République Dominicaine, en Égypte et en Haïti, près de la moitié des femmes ont déclaré qu'elles n'avaient pas recherché d'aide parce que « ça ne sert à rien ». Au Nicaragua, pour 41 % des femmes, ce n'était pas nécessaire. Au Cambodge, la gêne ressentie par les femmes à cause de ces comportements violents a été la raison la plus fréquemment citée. Cette raison a été aussi fréquemment mentionnée dans les autres pays, la proportion variant de 10 % en Égypte à 21 % en Haïti. La crainte d'être battue à nouveau a été rarement mentionnée par les femmes au Cambodge et en Égypte, mais au Nicaragua, 18 % des femmes ont avancé principalement cette raison pour expliquer qu'elles n'avaient pas recherché d'aide. Cette raison a été aussi relativement mentionnée en République Dominicaine (8 %) et en Haïti (9 %). Au Cambodge, plus d'une femme sur dix qui n'ont pas recherché d'aide ont déclaré qu'elles ne l'avaient pas fait parce qu'elles ne savaient pas où aller, ni à qui s'adresser.

En général, ces données montrent que dans la plupart des pays, les femmes souffrent d'abus en silence. Elles ont tendance à ne pas rechercher d'aide principalement parce qu'elles pensent qu'elle ne sera pas utile – elles pensent que cela fait partie de la vie ou elles sont gênées d'être victime d'abus. Par ailleurs, l'aide institutionnelle, quelle qu'elle soit, est rarement sollicitée.

Tableau 2.12. Répartition (en %) des femmes qui ont subi des actes de violence causés par n'importe quelle personne et qui n'ont pas recherché d'aide selon la raison pour laquelle elles n'ont pas recherché d'aide

Raison pour ne pas avoir recherché de l'aide	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Nicaragua
Ne sait pas chez qui aller	12,3	9,0	8,7	7,2	2,1
Ca ne sert à rien	18,2	48,0	51,2	51,7	7,3[1]
Ca fait partie de la vie	4,7	4,9	7,7	7,9	40,6[2]
Peur du divorce	3,6	3,9	0,7	0,3	0,0
Peur d'être battue à nouveau	3,7	7,9	1,2	9,3	17,5[3]
Peur d'impliquer une personne	1,5	7,7	11,2	2,8	0,0
Gênée	48,4	16,4	10,0	20,5	18,9
Autre	7,5	2,2	9,2	0,1	13,5[4]
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de femmes[5]	362	1 389	1 315	667	2 330[6]

[1] La raison donnée était formulée ainsi « Je pensais que ça n'aiderait pas ».
[2] La raison donnée était formulée ainsi « Je pensais que ce n'était pas nécessaire ».
[3] La raison donnée était formulée ainsi « peur du mari ».
[4] Comprend aussi « je ne sais pas ».
[5] N'inclut pas les femmes pour lesquelles les informations étaient manquantes
[6] Comprend les femmes qui peuvent avoir parlé de la violence à quelqu'un.

3

Facteurs de risque de la violence domestique

Les facteurs et les processus qui sont à l'origine du phénomène de la violence domestique ne sont pas clairement établis. Par ailleurs, les relations entre certaines caractéristiques des individus et la violence ne s'exercent pas nécessairement dans le même sens. Par exemple, alors que la pauvreté est reconnue par beaucoup comme étant un facteur d'accroissement du risque de subir des actes de violence domestique, la violence est elle-même un facteur qui accroît les risques de pauvreté puisqu'elle accroît la vulnérabilité. En examinant certaines caractéristiques des individus et des relations affectées par la violence causée par le partenaire, il est possible de commencer à discerner certains des facteurs qui sont associés à un risque accru d'être confronté au phénomène de la violence domestique.

Ce chapitre est consacré tout d'abord aux résultats des analyses bivariées qui présentent les caractéristiques et le contexte dans lequel se produit la violence en fonction des caractéristiques des femmes, de celles de leur mari et de l'union, ainsi que de celles de leur ménage. En outre, les effets intergénérationnels de la violence sont étudiés en observant si le risque pour une femme d'être confrontée à des actes de violence varie selon l'expérience de violence conjugale de la mère. Deux indicateurs de violence sont examinés : la violence conjugale subie, à un moment quelconque, et la violence conjugale récente, c'est-à-dire subie au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Seules les femmes non célibataires sont prises en compte dans l'analyse ; rappelons que dans cette analyse, sont considérées comme étant « mariées » toutes les femmes qui ont vécu avec un homme. Toutes les données sur les caractéristiques du mari/partenaire sont obtenues par le biais des déclarations des épouses/partenaires. Enfin, l'analyse de régression logistique est utilisée pour déterminer les facteurs qui ont un effet significatif et direct sur le risque couru par une femme mariée/en union d'être confrontée à de la violence actuellement ou à un moment quelconque, dans différents pays.

3.1 Caractéristiques des femmes

Les variations des proportions de femmes qui ont subi des actes de violence conjugale à un moment quelconque et récemment sont étudiées en fonction des caractéristiques suivantes des femmes : l'état matrimonial actuel, l'âge actuel, l'âge au premier mariage, le nombre d'enfants déjà nés, le niveau d'instruction et le statut professionnel au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Etat matrimonial actuel : Les résultats selon le statut matrimonial présentés aux tableaux 3.1.1 et 3.1.2 montrent comment la prévalence de la violence subie à un moment quelconque et celle de la violence actuelle varient d'une part, parmi les femmes qui sont actuellement mariées et qui n'ont été mariées qu'une seule fois, d'autre part parmi celles qui sont actuellement mariées et qui ont été mariées plus d'une fois, et enfin parmi les femmes qui sont actuellement divorcées ou séparées et parmi celles qui sont actuellement veuves. Etant donné que la violence conjugale est une raison courante de divorce, il n'est pas surprenant que, dans la plupart des pays, les taux les plus élevés de violence conjugale déjà subie

Tableau 3.1.1 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale, selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Statut matrimonial									
Actuellement mariée									
Mariée une seule fois	15,5	35,1	14,3	34,3	24,5	18,3	21,8	38,5	48,2
Mariée plus d'une fois	27,3	60,5	27,8	48,6	28,2	33,2	45,5	58,2	45,0
Divorcée/séparée	37,4	61,0	34,5	38,8	45,4	42,8	39,2	59,5	57,9
Veuve	17,5	55,0	19,6	24,1	46,3	16,2	20,4	50,7	41,2
Âge actuel									
15-19	4,0	38,5	19,6	28,7	25,9	13,0	26,6	30,9	38,4
20-24	13,7	43,4	25,7	34,1	33,2	17,1	26,6	37,3	49,3
25-29	21,4	42,9	24,5	34,4	25,2	20,6	29,1	41,3	53,2
30-34	19,1	43,8	23,2	37,1	31,4	21,5	32,4	43,1	48,5
35-39	18,3	45,3	21,7	36,3	27,4	20,5	32,5	44,8	46,4
40-44	12,7	43,3	23,3	33,2	22,0	19,4	33,2	45,2	50,0
45-49	22,1	48,0	15,7	31,7	36,2	17,1	30,0	44,3	44,0
Âge au premier mariage									
<15	**19,2**	58,5	31,1	42,2	32,0	25,6	39,2	53,5	54,4
15-19	**17,4**	50,7	24,1	38,6	29,4	18,7	31,3	48,5	48,5
20-24	**17,6**	40,0	16,1	28,6	31,4	11,3	22,0	38,9	46,3
25+	**17,2**	27,0	12,2	19,4	17,8	8,1	16,8	29,0	36,3
Nombre d'enfants									
0	7,1	27,9	15,5	22,4	27,7	12,4	18,2	22,2	38,9
1-2	15,2	39,8	20,4	30,4	24,4	16,1	24,2	37,6	48,2
3-4	17,3	50,3	24,6	33,9	24,9	21,1	34,2	45,0	50,4
5+	21,5	54,4	25,8	42,0	35,7	23,9	36,9	52,7	49,0
Niveau d'instruction									
Aucun	20,9	48,8	21,9	41,5	24,8	23,5	33,1	43,7	**46,8**
Primaire	16,8	48,0	24,8	42,5	30,3	20,7	31,8	46,0	**49,4**
Secondaire ou plus	12,1	41,0	19,5	17,5	34,7	9,8	26,9	40,0	**47,1**
Situation par rapport à l'emploi									
Ne travaille pas	**18,8**	37,7	19,2	36,2	26,0	14,9	25,9	36,2	**48,9**
Travaille, est payée en liquide	**18,2**	43,4	25,7	21,0	30,5	26,7	35,4	46,2	**49,5**
Travaille, est payée en nature	**15,6**	48,2	13,7	i	*	i	i	45,6	**(44,7)**
Travaille, n'est pas payée	**19,1**	49,2	13,8	54,7	*	22,3	31,1	42,4	**46,4**

Note : Les chiffres en gras correspondent à des relations bivariées qui, sur la base du test du chi carré (p>0,05), ne sont pas statistiquement significatives. Les données entre parenthèses sont basées sur 25-49 cas non pondérés. Un astérisque indique que les données sont basées sur trop peu de cas non pondérés et ne sont donc pas présentées.
i = Inconnu (Non disponible)

concernent les femmes qui sont actuellement divorcées/séparées ou qui en sont à leur second mariage ou plus, et que les taux les plus faibles concernent celles qui sont encore mariées à leur premier mari/partenaire ou qui sont veuves (tableau 3.1.1).

Les taux actuels de violence conjugale (expérience de violence au cours des 12 derniers mois) varient aussi de manière considérable selon l'état matrimonial des femmes dans tous les pays, excepté en Haïti. Néanmoins, la présomption selon laquelle la fin du mariage signifie la fin du risque de violence conjugale n'est pas vérifiée dans tous les pays. En effet, alors que dans chaque pays, excepté au Cambodge, ce sont les veuves qui présentent les taux de violence actuelle les plus faibles, on constate que les taux de violence parmi les femmes actuellement divorcées sont bien plus élevés que ceux que l'on observe parmi les femmes qui en sont à leur premier mariage ou qui sont veuves. Dans la plupart des pays, c'est parmi les femmes qui en sont actuellement à leur second mariage ou plus que l'on observe les taux de violence les plus élevés. En particulier, on constate que la probabilité que les femmes qui en sont à leur second mariage ou plus déclarent avoir subi récemment des actes de violence est environ 50 % plus élevé que celles qui en sont à leur premier mariage ; cela, dans tous les pays, excepté en Haïti et en Zambie.

Âge : On pense généralement que l'âge d'une femme peut influencer sa probabilité d'être confrontée à des actes de violence domestique. Les chercheurs

mettent en avant le fait que plus une femme vieillit, plus son statut social devient important puisque qu'elle est non seulement une épouse, mais aussi une mère, et peut-être également un membre plus productif du point de vue économique ou qui a acquis de l'influence au niveau social dans sa communauté; par conséquent, les femmes plus âgées ont donc moins tendance que les plus jeunes à déclarer des actes récents de violence (Fernandez, 1997 ; Mc Clusky, 2001). Les tableaux 3.1.1 et 3.1.2 montrent que les taux varient de manière considérable selon l'âge, tant pour la violence subie à un moment quelconque que pour celle subie actuellement, et ceci dans la plupart, des pays, sinon dans tous ; néanmoins, les types de variations diffèrent de manière substantielle.

Tableau 3.1.2 Pourcentage de femmes non célibataires de 15- 49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Statut matrimonial							
Actuellement mariée :							
Mariée une seule fois	14,2	8,7	13,0	**20,4**	10,5	11,9	28,1
Mariée plus d'une fois	22,1	12,9	19,1	**21,0**	17,7	17,3	28,2
Divorcée/séparée	27,8	14,4	9,4	**24,5**	12,1	12,9	25,2
Veuve	14,7	2,0	0,5	**16,4**	2,8	4,4	7,8
Âge actuel							
15-19	4,0	15,4	21,0	25,4	10,4	18,2	33,3
20-24	12,2	16,7	18,8	31,4	11,4	15,7	35,3
25-29	19,1	13,4	14,1	19,4	12,3	13,9	29,7
30-34	16,8	11,3	12,9	26,2	11,5	13,8	24,2
35-39	16,8	9,6	12,6	22,4	9,9	10,9	19,8
40-44	10,9	5,4	8,2	13,0	7,8	11,5	16,6
45-49	18,1	5,5	4,5	12,5	5,9	6,7	15,8
Âge au premier mariage							
< 15	**16,7**	17,3	13,3	28,8	13,6	16,5	**29,4**
15-19	**15,0**	11,7	13,8	20,9	10,5	14,0	**26,2**
20-24	**15,8**	7,5	11,6	22,8	5,7	9,5	**25,9**
25+	**15,8**	4,4	8,2	12,2	4,2	6,2	**21,9**
Nombre d'enfants déjà nés							
0	5,9	**9,9**	10,5	**23,3**	8,0	11,1	28,0
1-2	13,7	**10,0**	15,4	**21,7**	9,4	12,0	32,9
3-4	15,4	**12,2**	12,2	**20,3**	11,0	14,6	28,4
5+	18,6	**11,3**	10,9	**20,3**	12,1	13,7	19,4
Niveau d'instruction							
Pas d'instruction	18,0	9,8	14,1	18,0	13,3	**13,9**	**27,2**
Primaire	15,1	13,0	15,0	23,5	9,9	**13,6**	**26,0**
Secondaire ou plus	10,5	8,9	8,3	21,9	5,1	**12,4**	**27,2**
Situation par rapport à l'emploi							
Ne travaille pas	**17,4**	**10,2**	13,3	**21,8**	8,7	**12,4**	29,5
Travaille, est payée en liquide	**15,1**	**11,9**	6,2	**20,8**	13,7	**14,2**	23,9
Travaille, est payée en nature	**14,0**	**7,8**	i	*	i	**i**	(25,6)
Travaille, n'est pas payée	**17,9**	**6,3**	23,2	*	11,4	**13,2**	26,2

Note : Les chiffres en gras représentent des relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré (p>0,05). Les chiffres entre parenthèses sont basés sur 25-49 cas non pondérés. Un astérisque indique que les données sont basées sur moins de 25 cas non pondérés et ne sont donc pas présentées.
i = Inconnu (non disponible)

On suppose généralement que la fréquence de la violence à un moment quelconque augmente avec l'âge puisque plus une femme non célibataire vieillit, plus son temps d'exposition au risque de violence augmente. Cependant, les résultats du tableau 3.1.1 ne confirment pas cette supposition. Bien que la violence subie, à un moment quelconque, varie considérablement avec l'âge, elle n'augmente pas régulièrement avec celui-ci. Dans la majorité des pays, le taux de violence déjà subie fluctue de manière incohérente selon l'âge dans un intervalle étroit. En Égypte et en Inde, il augmente d'abord pour atteindre un maximum à 30-34 ans pour diminuer ensuite. Cependant, pour en revenir à l'argument selon lequel le temps d'exposition au risque de violence s'accroît avec l'âge, on constate que dans tous les pays, à l'exception de la République Dominicaine, les femmes des groupes d'âges les plus jeunes présentent les taux les plus faibles de violence subie, à un moment quelconque.

Par contraste, les proportions de femmes ayant subi récemment des actes de violence ne varient pratiquement pas en fonction de la durée d'exposition (excepté chez les femmes qui ont été mariées pour une période de moins d'une année). Sans tenir compte de la durée d'exposition, on constate que le risque d'être confronté à des actes de violence tend à décliner avec l'âge dans la majorité des pays (tableau 3.1.2). En particulier, en République Dominicaine, en Égypte, au Nicaragua et en Zambie, les résultats montrent que les proportions de femmes ayant subi récemment des actes de violence sont plus élevées parmi celles des deux groupes d'âges les plus jeunes. (15-19 et 20-24 ans). Après 24 ans, ces proportions diminuent généralement avec l'âge, dans ces pays. Au Cambodge, la relation entre l'âge et la violence récente prend la forme d'un U inversé, les proportions passant d'un minimum de 4 % à 15-19 ans à un maximum de 19 % à 15-19 ans, pour décliner ensuite et s'établir à 11 % à 40-44 ans. Puis, on observe un accroissement rapide peu habituel dans le groupe le plus âgé : 18 % des femmes âgées de 45-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence domestique au cours de la dernière année. En Inde, c'est seulement parmi les femmes de plus de 34 ans que les proportions de celles ayant déclaré avoir subi récemment des actes de violence sont relativement faible.

En général, ces données suggèrent que dans la plupart des pays, les femmes les plus jeunes courent plus de risques que celles qui sont plus âgées de subir récemment des actes de violence. Ceci est confirmé non seulement par les taux de violence récente mais aussi par le fait que les taux de violence à un moment quelconque n'augmentent pas régulièrement avec l'âge.

En général, ces données suggèrent que dans la plupart des pays, les jeunes femmes courent plus de risques que les plus âgées de subir des actes récents de violence.

L'âge lors de la première union : On considère, généralement, qu'un âge jeune à la première union est un autre facteur de risque de subir des actes de violence domestique. Cette présomption se fonde sur des arguments tant au niveau contextuel qu'au niveau individuel. Au niveau contextuel, on peut avancer que l'âge au mariage est un reflet de la condition des femmes (Mason, 1987) qui influence le risque de violence, les unions précoces étant plus fréquentes dans les sociétés où le statut de la femme n'est pas très élevé. Au niveau individuel, l'âge de la femme au mariage affecte son risque d'être confrontée à des actes de violence car en se mariant très jeune, elle n'a pas eu l'occasion d'acquérir des compétences et la maturité nécessaire pour assurer son propre intérêt et sa sécurité dans le cadre du mariage et au sein de la relation conjugale.

Cette présomption selon laquelle le risque d'être confronté à de la violence varie avec l'âge au mariage est confirmée par les données collectées dans la plupart des pays. Comme on peut le voir aux tableaux 3.1.1 et 3.1.2, dans tous les pays excepté au Cambodge, et, pour la violence récente, en Zambie, la relation entre la

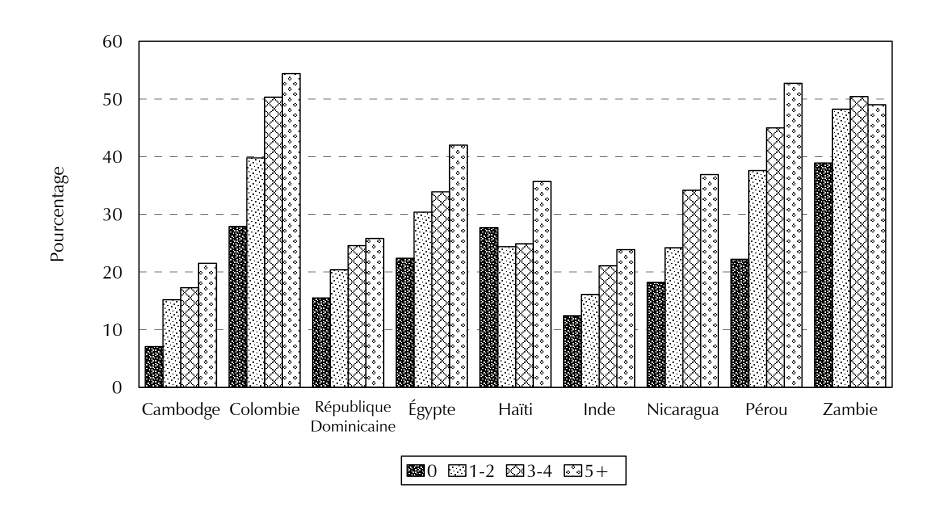
violence et l'âge au premier mariage est significative et elle évolue dans le sens attendu.

Dans pratiquement tous les pays, on constate que ce sont les femmes qui se sont mariées à de très jeunes âges qui ont déclaré le plus fréquemment avoir subi des actes de violence, que cette violence se soit produite à un certain moment dans le passé ou récemment, au cours des 12 derniers mois. Ce sont celles qui se sont mariées à 25 ans ou plus qui ont déclaré le moins fréquemment avoir été confrontées à des actes de violence. En Égypte, par exemple, 42 % des femmes qui se sont mariées avant l'âge de 15 ans ont déclaré avoir subi à un certain moment des actes de violence ; en comparaison, parmi celles qui se sont mariés à 25 ans ou plus, la proportion concerne moins de la moitié des femmes (19 %). De même, en Colombie, 59 % des femmes qui se sont mariées avant l'âge de 15 ans ont déclaré avoir été confronté à des actes de violence à un moment quelconque alors que parmi celles qui se sont mariées à l'âge de 25 ans ou plus, cette proportion est de 27 %.

Nombre d'enfants : Plusieurs études ont montré que le risque de subir des actes de violence est positivement associé au nombre d'enfants des femmes (Ellsberg, 2000 ; Martin et al., 1999). Cependant, le sens de la relation demeure peu clair – une fécondité élevée accroît-elle le risque d'être confronté à de la violence ou bien le fait d'être confronté à de la violence contribue-t-il à augmenter le nombre d'enfants d'une femme ? Pour expliquer le rapport entre la violence et le nombre d'enfants, on peut avancer une hypothèse explicative selon laquelle un nombre élevé d'enfants dans un ménage tend à diminuer les revenus de chaque membre : en effet, des ressources insuffisantes peuvent contribuer à causer du stress au chef de famille, ce qui peut conduire, dans certaines circonstances, à des comportements violents; par conséquent, plus le nombre d'enfants est élevé, plus la probabilité que des comportements violents se produisent est élevée. (Martin et al., 1999). Cependant, ce type de relation peut aussi fonctionner dans le sens contraire. Il est tout aussi plausible que l'existence d'un nombre élevé d'enfants dans un ménage soit une des conséquences de comportements violents dans le ménage et non pas une cause. En effet, les femmes qui sont confrontées à des actes de violence de la part de leurs mari/partenaire sont probablement moins aptes à planifier leur fécondité que celles qui ne subissent pas des actes de violence (Johnson, 2003).

Dans tous les pays, excepté en Haïti, on constate que ce sont parmi les femmes qui n'ont pas d'enfants que les taux de violence, à un moment quelconque, sont les plus faibles ; à l'opposé, dans la plupart des pays, c'est parmi les femmes ayant au moins cinq enfants que ces taux sont les plus élevés (tableau 3.1.1 et graphique 3.1). En outre, dans la majorité des pays, les résultats montrent que la prévalence de la violence déclarée par les femmes augmente assez régulièrement selon le nombre d'enfants. Par exemple, au Pérou, 22 % des femmes qui n'ont pas d'enfant ont déclaré avoir subi des actes de violence à un moment quelconque ; en comparaison, cette proportion est 38 % parmi celles ayant un ou deux enfants, 45 % parmi celles en ayant trois ou quatre et 53 % parmi celles en ayant, au moins, cinq. On retrouve la même tendance au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Égypte, en Inde et au Nicaragua. Cependant, la relation bivariée entre la violence et la parité est plus cohérente chez les femmes ayant déclaré avoir déjà subi de la violence à un moment quelconque que chez celles qui ont déclaré en avoir subi récemment (tableau 3.1.2).

Graphique 3.1
Pourcentage de femmes non célibataires âgées de 15-49 ans et qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale, selon le nombre d'enfants



Instruction : On a démontré que l'instruction est à la base du pouvoir d'action des femmes ; elle leur permet de « rassembler et assimiler l'information, manipuler et contrôler le monde moderne, et interagir de manière effective avec les institutions modernes » (Kishor, 2000 ; Malhotra et Mather, 1997). On a avancé l'hypothèse que les femmes qui ont plus d'instruction disposent de ressources plus importantes pour subvenir à leurs besoins dans des situations où par exemple elles ont affaire à un partenaire violent. Par conséquent, on s'attend à ce que les femmes instruites soient moins confrontées à des actes de violence que les autres.

Au Cambodge, en Colombie, en Inde et au Nicaragua, la relation entre la violence subie à un moment quelconque et l'instruction est négative et monotone : plus une femme est instruite, moins elle est susceptible de déclarer qu'elle a subi, à un moment quelconque, des actes de violence. Par exemple, au Cambodge, 21 % des femmes qui n'ont pas d'instruction ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence, en comparaison, cette proportion est de 17 % parmi celles qui ont une instruction primaire et 12 % parmi celles qui ont un niveau d'instruction secondaire ou plus. En République Dominicaine, en Égypte, au Pérou et en Zambie, c'ests parmi les femmes qui ont un niveau d'instruction primaire que l'on a observé les taux les plus élevés de violence ; à l'opposé, c'est parmi celles qui ont un niveau secondaire ou plus que l'on a constaté les taux les plus faibles. En Haïti, au contraire, le niveau d'instruction est positivement associé à la violence subie à un moment quelconque : plus une femme haïtienne a de l'instruction, plus elle est susceptible de déclarer qu'elle a subi, à un moment quelconque, des actes de violence.

Malgré les disparités existant entre pays en ce qui concerne la relation entre le niveau d'instruction et le fait d'avoir été confronté, à un moment quelconque, à des actes de violence, il faut noter que les différences en fonction du niveau d'instruction ne sont jamais très importantes. Dans deux pays, les taux de violence concernant les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus sont soit plus élevés que ceux concernant les femmes sans instruction (Haïti) soit identiques (Zambie), alors que dans quatre pays (Colombie, République

Dominicaine, Nicaragua et Pérou), le taux pour les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus ne correspond qu'à 72 % ou moins du taux des femmes qui n'ont pas d'instruction. Dans seulement deux pays, l'Égypte et l'Inde, on constate que la proportion de femmes qui ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence est, au moins, deux fois moins élevée parmi les plus instruites que parmi celles qui n'ont aucune instruction.

Dans la majorité des pays, les variations des taux de violence récente en fonction du niveau d'instruction sont identiques à celles observées pour la violence subie à un moment quelconque : en général, avec l'élévation du niveau d'instruction, on constate que la probabilité qu'une femme déclare qu'elle a subi des actes de violence au cours de l'année précédente diminue. Haïti se démarque à nouveau des autres pays en se caractérisant par une relation inhabituelle entre la violence récente et le niveau d'instruction puisqu'on constate que ce sont les femmes qui ont le moins d'instruction qui ont le moins fréquemment déclaré avoir subi des actes de violence. De même, au Nicaragua et en Zambie, les taux de violence récente ne varient pas significativement en fonction du niveau d'instruction.

Statut professionnel : On suppose généralement que les femmes qui travaillent et qui perçoivent une rémunération sont, de même que celles qui sont instruites, beaucoup plus fréquemment impliquées dans les décisions en matière de finance et en général, dans les décisions qui concernent le ménage que celles qui ne sont pas actives (Malhotra et Mather, 1997 ; cette question est débattue dans García, 2000). Cependant, on constate, fréquemment, que les femmes qui ont un emploi rémunéré sont plus susceptibles de subir des actes de violence domestique que celles qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

En Colombie, en République Dominicaine, en Haïti, en Inde, au Nicaragua et au Pérou, les résultats montrent que la prévalence de la violence à un moment quelconque est plus élevée parmi les femmes qui exerçaient une activité rémunérée que parmi celles qui ne travaillaient pas. Par exemple, au Pérou, 46 % des femmes qui travaillaient et qui gagnaient de l'argent ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence domestique ; parmi les femmes qui ne travaillaient pas, cette proportion est de 36 %. L'Égypte est le seul pays où les femmes qui exerçaient un emploi rémunéré ont déclaré, de manière significative, avoir subi moins fréquemment, à un moment quelconque, des actes de violence domestique : cette proportion est de 36 % parmi les femmes qui ne travaillent pas et de 21 % pour cent parmi celles qui exerçaient un emploi rémunéré. On ne constate pas de relation cohérente dans les pays entre la prévalence de la violence et l'emploi selon le type de paiement.

La relation entre l'emploi et la violence récente est similaire à celle qui a été observée au tableau 3.1.1 pour, d'une part l'Égypte, où la prévalence de la violence domestique est plus faible parmi les femmes exerçant un emploi rémunéré que parmi celles qui ne travaillaient pas et pour, d'autre part l'Inde où les femmes qui ont un travail rémunéré sont plus fréquemment confrontées à des actes de violence que celles qui ne travaillent pas. En République Dominicaine, en Haïti et au Nicaragua, la relation n'est plus significative. En Zambie, où la violence, à un moment quelconque, n'est pas significativement liée à l'emploi de la femme, on constate par contre, une relation significative et négative entre la prévalence de la violence récente et l'emploi de la femme. (par rapport aux femmes qui ne travaillent pas, celles qui travaillent ont, un peu moins fréquemment déclaré avoir subi des actes de violence domestique).

3.2 Les caractéristiques du mari/partenaire

Pour une meilleure compréhension du phénomène de la violence conjugale, il est nécessaire d'examiner les caractéristiques du mari/partenaire qui est l'auteur présumé de la violence. Par conséquent, cette partie est consacrée à l'examen des résultats concernant les variations de la prévalence de la violence domestique, à un moment donné (tableau 3.2.1) et récemment (tableau 3.2.2) en fonction du niveau d'instruction du mari/partenaire, de son occupation et de sa consommation d'alcool.[4]

Tableau 3.2.1 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale, selon les caractéristiques du mari

Caractéristiques du mari/ du partenaire	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Instruction									
Pas d'instruction	24,8	50,7	29,7	42,1	21,7	25,8	32,2	39,5	**43,2**
Primaire	18,4	46,7	24,0	42,2	31,3	23,4	31,9	46,1	**48,8**
Secondaire ou plus	12,4	41,4	18,8	23,2	32,7	13,6	26,9	40,9	**49,3**
Ne sait pas/manquant	11,4	59,7	26,2	*	24,5	18,2	36,5	46,7	**37,9**
Occupation									
Agriculture	**16,7**	44,7	**20,7**	36,7	**31,0**	21,5	27,0	40,7	46,7
Autre qu'agriculture	**19,2**	41,9	**22,6**	33,4	**28,6**	17,2	31,7	43,1	49,9
Consommation d'alcool									
Ne boit pas	12,6	i	13,7	i	26,5	i	i	i	i
Ne boit jamais	10,5	31,2	16,1	i	20,1	i	22,8	28,1	i
Boit occasionnellement	14,1	42,2	24,1	i	35,9	i	28,9	43,0	i
Boit fréquemment	48,6	70,3	54,0	i	71,3	i	47,0	78,7	i

Note : Les chiffres en gras représentent des relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré (p>0,05). Un astérisque indique qu'un chiffre est basé sur moins de 25 cas non pondérés et a été supprimé.
i = Inconnu (non disponible)

Niveau d'instruction : Dans la plupart des pays, on constate que la prévalence de la violence est plus faible parmi les femmes dont le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus. Cependant, Haïti, le Pérou et la Zambie constituent des exceptions (tableau 3.2.1). Dans des pays tels que le Cambodge, la Colombie, la République Dominicaine, l'Inde et le Nicaragua, les proportions de femmes qui ont déclaré avoir subi des actes de violence diminuent au fur et à mesure que le niveau d'instruction du mari augmente. Par exemple, au Cambodge, 25 % des femmes dont le mari n'a pas d'instruction ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence contre 18 % parmi celles dont le mari n'a qu'un niveau d'instruction primaire et 12 % parmi celles dont le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus. Par contre, en Haïti, à l'instar de ce qui avait été constaté dans la relation entre le niveau d'instruction de la femme et la prévalence de la violence, on constate le phénomène inverse, la relation entre la prévalence de la violence et le niveau d'instruction du conjoint étant positive et monotone.

De même, dans la plupart des pays, à l'exception d'Haïti et de la Zambie (tableau 3.2.2), un niveau d'instruction élevé du conjoint est plus fréquemment associé à une prévalence faible de la violence récente.

[4] Il se peut que pour une petite proportion de femmes qui en sont à leur second mariage, ou même plus, dans lesquels elles n'ont subi aucun abus, les caractéristiques déclarées ne soient pas celles du mari qui les avait agressées. Ceci est dû au fait que dans les enquêtes DHS, les caractéristiques du conjoint ne sont disponibles que pour le conjoint actuel ou le plus récent.

Tableau 3.2.2 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques du mari							
Caractéristiques du mari/partenaire	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Instruction							
Pas d'instruction	22,0	18,4	13,7	17,2	14,7	13,0	24,3
Primaire	16,2	12,7	15,4	22,9	12,1	14,6	28,1
Secondaire ou plus	10,7	8,4	9,7	22,3	7,3	11,9	25,7
NSP/manquant	11,4	9,2	*	18,9	11,8	11,2	13,6
Occupation							
Agricole	**14,9**	9,0	**12,5**	28,3	11,9	11,1	**26,6**
Non agricole	**16,7**	11,3	**12,4**	20,5	9,3	14,1	**26,2**
Consommation d'alcool							
Ne boit pas	11,5	5,8	i	20,3	i	i	i
Ne se saoule jamais	8,3	5,1	i	15,1	i	8,1	i
Occasionnellement ivre	11,9	12,3	i	29,1	i	14,4	i
Fréquemment saoul	43,9	34,3	i	26,7	i	29,9	i

Note: Les chiffres en gras représentent les relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carrés (p>0,05). Un astérisque indique que le chiffre est basé sur moins de 25 cas et a été supprimé.
i = Inconnu (non disponible)

En général, dans la majorité des pays, on constate que la variation de la prévalence de la violence contre les femmes en fonction du niveau d'instruction du conjoint est similaire à celle observée en fonction du niveau d'instruction de la femme. Ce constat n'est pas surprenant dans la mesure où le niveau d'instruction du conjoint a peu de probabilité d'être indépendant de celui de sa femme : Becker, dans sa théorie sur le choix du conjoint (1973) soutient que les individus ont tendance à se marier avec ceux qui sont leur semblable, particulièrement dans le domaine de l'instruction.

Occupation : Certains auteurs ont montré que dans les sociétés en voie de développement où seuls les fils héritent des terres, les femmes sont plus susceptibles d'être culturellement dévalorisées (par exemple, Dyson et Moore, 1983 ; Miller, 1981), et courent donc un risque plus élevé de subir des actes de violence. Pour cette raison, aux tableaux 3.2.1 et 3.2.2, les résultats sont présentés selon que le mari est employé ou non dans l'agriculture. Quelque soit le pays, les résultats ne font pas apparaître de relation cohérente entre la prévalence de la violence et l'occupation du mari.

En particulier, on constate qu'au Cambodge, en République Dominicaine ou en Haïti, la prévalence de la violence à un moment donné ne varie pas de manière significative selon l'occupation du mari. Au Nicaragua, au Pérou et en Zambie, les maris employés dans un domaine autre que l'agriculture ont été, selon les déclarations des femmes, plus fréquemment coupables d'actes de violence à l'égard de leur femme que ceux qui étaient occupés dans l'agriculture. Cependant, quelque soit le pays, les différences constatées n'excèdent pas cinq points de pourcentage.

Par exemple, en Zambie, 50 % des femmes dont le mari était employé dans un domaine autre que l'agriculture ont déclaré qu'elles avaient subi, à un moment donné, des actes de violence conjugale contre 47 % parmi celles dont le mari travaillait dans l'agriculture. L'Égypte, l'Inde et la Colombie sont les seuls pays où il semble évident que la prévalence de la violence parmi les femmes dont le mari travaille dans l'agriculture soit plus élevée que parmi les autres. Cependant, même dans ces pays, il faut souligner que les différentiels selon l'occupation du mari sont faibles. En Égypte, 37 % des femmes dont le mari exerce un métier dans le domaine agricole ont subi, à un moment donné, des actes de violence ; en comparaison, cette proportion est de 33 % parmi celles dont le mari est employé dans un autre secteur que le secteur agricole. En Inde, ces proportions sont

respectivement de 22 % et de 17 % et en Colombie, elles sont respectivement, de 45 % et 42 %.

En ce qui concerne la violence récente, c'est-à-dire celle qui s'est produite au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, les résultats font apparaître dans quatre pays une relation significative entre la prévalence de la violence et l'occupation du mari : en Haïti et en Inde, les femmes dont le mari travaillait dans l'agriculture ont déclaré avoir subi des actes de violence dans une proportion significativement plus élevée que celles dont le mari ne travaillait pas dans ce domaine ; au Nicaragua et en République Dominicaine, on constate la relation opposée. Au Cambodge, en Égypte, et en Zambie, la relation entre l'occupation et la prévalence de la violence récente subie par la femme n'est pas significative.

Consommation d'alcool : Parmi toutes les variables mesurables considérées, par hypothèse, comme ayant une influence sur le risque de violence domestique, l'ivresse du mari/partenaire compte parmi celles dont la relation avec le phénomène est la plus forte et la plus cohérente (Cf. Coket et al., 2000 ; Johnson, 2003).

Les résultats des enquêtes DHS confirment cette hypothèse : la relation entre la fréquence des actes de violence conjugale et la fréquence de l'état d'ébriété chez les hommes qui consomment de l'alcool est positive, monotone et hautement significative dans tous les pays où les données sur l'abus d'alcool sont disponibles (tableaux 3.2.1 et 3.2.2). Les femmes qui ont déclaré que leur mari revenait souvent ivre à la maison sont celles qui ont le plus fréquemment déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence domestique.

Par exemple, au Cambodge, entre 11 et 13 % des femmes dont le mari n'est jamais rentré ivre chez lui (soit parce qu'il s'abstient de boire, soit parce qu'il ne se saoule pas) ont déclaré avoir déjà subi, à un moment quelconque, des actes de violence, alors que parmi celles dont le mari revient fréquemment ivre chez lui, cette proportion est proche de la moitié (49 %). De la même manière, en Colombie, ces proportions sont respectivement de 31 % et de 70 %. Parmi les six pays pour lesquels les données sur l'ivresse sont disponibles, les résultats montrent que la violence est de deux à cinq fois plus fréquente parmi les femmes dont le mari est souvent ivre que parmi celles dont le mari ne l'est jamais.

On constate, de manière générale, une relation aussi forte et aussi cohérente quand on considère la violence au cours de l'année précédente : plus un mari est rentré fréquemment ivre chez lui, plus la probabilité qu'une femme ait été confrontée récemment à des acte de violence est élevée. Par exemple, au Nicaragua, 8 % des femmes dont le mari ne s'enivre pas, ont déclaré avoir subi récemment des actes de violence contre 30 % parmi celles dont le mari revient souvent ivre chez lui.

Par ailleurs, il y a trois pays dans lesquels les maris qui ne boivent pas du tout se distinguent de ceux qui boivent mais qui ne rentrent jamais chez eux dans un état d'ébriété : il s'agit du Cambodge, de la République Dominicaine et d'Haïti. En Haïti et au Cambodge, la prévalence de la violence parmi les femmes ayant un mari qui ne boit pas du tout se situe entre le niveau concernant les femmes dont le mari boit mais ne rentre jamais soul à la maison et le niveau concernant celles dont le mari rentre de temps en temps à la maison dans un état d'ébriété. En République Dominicaine, la prévalence de la violence parmi les femmes qui ont déclaré que leur mari ne buvait pas du tout est pratiquement la même que celle qui concerne les femmes dont le mari n'est jamais soul.

3.3 Caractéristiques de l'union

Au nombre des facteurs qui accroissent les risques de vulnérabilité des femmes face à la violence conjugale, on peut citer non seulement leurs propres caractéristiques et celles de leur mari, mais aussi les différences entre leurs propres caractéristiques et celles de leur mari. La *Status Inconsistency Theory* (la théorie de l'incompatibilité du statut) telle qu'elle est appliquée au couple conjugal, suggère que lorsque deux personnes ayant un statut assigné ou acquis différent s'engagent dans une union conjugale, il peut en résulter des tensions qui finalement aboutissent à une insatisfaction ou à une dissolution conjugale (Mueller et al., 1979). Certains auteurs suggèrent que lorsque les hommes ont un niveau d'instruction supérieur à celui des femmes, c'est-à-dire qu'ils ont à la fois un statut assigné (basé sur le genre) et un statut acquis (basé sur un niveau d'études plus élevé), ils sont plus susceptibles de maintenir un certain pouvoir inégal, même violent, au sein de la relation conjugale (Hornung et al., 1981). Selon ces mêmes auteurs (1981), le risque de violence conjugale est même accru quand une femme a acquis un statut plus élevé que son mari.

Par conséquent, les tableaux 3.3.1 et 3.3.2 présentent les résultats sur la prévalence de la violence conjugale, à un moment quelconque et récente, en fonction de l'âge du mari, et de l'écart de niveau d'instruction existant entre les deux conjoints. De plus, le tableau présente les résultats sur la prévalence de la violence conjugale selon la durée de l'union, seulement pour les femmes dont c'est actuellement le premier mariage. Étant donné que les données ne sont disponibles que pour l'union actuelle, les femmes dont ce n'est pas le premier mariage, ne sont pas incluses dans les effectifs des tableaux 3.3.1 et 3.3.2.

Tableau 3.3.1 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale, selon les caractéristiques l'union

Caractéristiques de l'union	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Différence d'âge entre conjoint									
Le mari est									
Plus jeune	**20,3**	43,9	26,7	40,3	32,6	18,9	34,3	43,7	50,8
0-4 ans plus âgé	**16,0**	38,2	18,5	35,7	26,8	16,8	25,6	39,6	51,9
5-9 ans plus âgé	**14,9**	38,8	15,2	35,2	20,7	18,7	26,5	40,2	45,9
10-14 ans plus âgé	**12,2**	40,6	19,4	31,8	27,6	20,7	32,4	37,7	43,9
15+ ans plus âgé	**12,5**	36,1	18,0	36,9	23,6	23,3	28,2	39,8	44,2
Écart de niveau d'instruction									
Le mari a									
Moins d'instruction	**22,9**	42,6	28,3	33,6	28,6	16,7	31,0	46,7	42,8
les deux sans instruction	**23,1**	48,5	20,5	41,8	21,7	25,9	31,9	36,6	39,0
Même instruction	**14,4**	39,0	19,6	21,5	18,5	10,2	26,7	38,5	50,9
Plus d'instruction	**16,0**	45,4	22,8	34,9	34,5	17,5	29,9	43,0	49,9
Durée de l'union[1]									
0-4 ans	11,3	27,3	11,0	22,7	**23,5**	10,1	15,8	26,5	38,2
5-9 ans	17,0	35,8	16,6	38,9	**28,8**	18,4	22,5	36,8	53,7
10-14 ans	18,6	37,4	13,5	39,2	**24,1**	21,4	23,4	42,2	52,9
15 ans ou +	15,0	39,2	15,6	35,7	**23,1**	20,8	23,8	44,0	51,1

Note : Les chiffres en gras représentent des relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré ($p>0,05$).
[1] Comprend uniquement les femmes actuellement mariées et qui n'ont été mariées qu'une seule fois.

Différence d'âge entre conjoints : Il est théoriquement reconnu que l'écart d'âge entre conjoint, en particulier quand le mari est plus âgé que sa femme, a pour conséquence une inégalité de pouvoir dans la relation conjugale : dans de nombreuses cultures, parce que l'âge confère souvent de l'expérience, le pouvoir assigné associé à l'âge s'ajoute au pouvoir associé à la masculinité, une femme plus jeune que son mari pouvant donc se trouver en situation de désavantage par

rapport à lui. Par contre, parmi tous les écrits sur la prise de pouvoir, il y en a peu concernant la situation opposée, à savoir quand dans un couple, c'est la femme qui est plus âgée que le mari. Théoriquement, on peut avancer l'opinion selon laquelle le pouvoir socialement assigné augmente avec l'âge, sans tenir compte du genre. Cela peut être vrai pour la plupart des relations mais peut ne pas s'appliquer lorsqu'il s'agit de la relation d'une femme avec son mari. En fait, dans la plupart des sociétés, les couples dans lesquels la femme est plus âgée que son mari sont tellement en dehors de la norme qu'ils courent un risque plus élevé que les autres de se retrouver en désaccord conjugal.

Comme le montrent les résultats présentés au tableau 3.3.1, dans six des neuf pays dans lesquels la différence d'âge entre les conjoints est associée, de manière significative, avec la probabilité d'avoir déjà subi des actes de violence (Colombie, République Dominicaine, Égypte, Haïti, Nicaragua et Pérou), on constate que les femmes qui sont plus âgées que leur mari ont déclaré plus fréquemment que les autres avoir subi à un moment quelconque des actes de violence. C'est particulièrement le cas de la Colombie où 27 % des femmes qui sont mariées à un homme plus jeune ont déclaré avoir été confrontées à des comportements violents contre, en moyenne, 18 % parmi celles dont le conjoint est plus âgé (tableau 3.3.1). Cependant, il faut souligner qu'il n'y a pas de relation cohérente entre la prévalence de la violence à un moment donné et l'écart d'âge entre conjoint quand le mari est plus âgé que sa femme. L'Inde est le seul pays où, parmi les couples dans lesquels l'homme est plus âgé que la femme, le taux de violence augmente régulièrement avec l'écart d'âge entre conjoint.

D'autre part, en ce qui concerne la violence récente, on constate que sa prévalence tend à être plus élevée parmi les femmes qui sont plus âgées ou qui ont le même âge que leur conjoint (tableau 3.3.2). Cependant, dans l'ensemble, on constate peu de variations de la prévalence de la violence récente en fonction de l'écart d'âge entre conjoint.

Différence d'instruction des conjoints : L'acquisition d'une instruction formelle apporte généralement à celui qui l'acquiert certains avantages tels que le fait d'être alphabétisés, l'accès aux possibilités d'améliorer son emploi, l'insertion dans un réseau universitaire sélectif, et l'accès à un marché matrimonial plus fermé. Une instruction formelle peut donc permettre d'améliorer non seulement, au jour le jour, des aptitudes mais aussi le statut social dans une communauté plus importante. En tant que tel, l'instruction peut être considérée comme un indicateur du statut dans la mesure où ceux qui sont instruits sont considérés comme ayant plus de pouvoir ou d'influence que ceux qui ne le sont pas. La *Status Inconsistency Theory* (la théorie de l'incompatibilité du statut) implique que les conjoints qui ont un statut similaire ont plus de chances d'avoir une relation non conflictuelle.

Le tableau 3.3.1 montre que les femmes ayant contracté des unions dans lesquelles les deux conjoints sont instruits et ont effectué le même nombre d'années d'études sont celles qui ont le moins fréquemment déclaré avoir subi des actes de violence de la part de leur conjoint. Ceci est vrai au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Égypte, en Haïti, en Inde et au Nicaragua. Au Pérou et en Zambie, ce sont les femmes qui n'ont pas d'instruction et dont le conjoint n'a pas non plus d'instruction qui ont déclaré le moins fréquemment avoir été confrontées à des comportements violents. Ces deux conclusions montrent qu'une union dans laquelle les deux conjoints ont un statut compatible est associée à une faible probabilité de violence conjugale bien que l'on ne puisse parler complètement d'une association puisque les résultats concernant le Cambodge, la Colombie, l'Égypte, l'Inde et le Nicaragua indiquent que, dans

Tableau 3.3.2 Pourcentage des femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon les caractéristiques de l'union

Caractéristiques de l'union	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Différence d'âge entre conjoint							
Le mari est							
Plus jeune	**18,3**	13,5	**13**,8	**22**,7	12,0	**13,9**	33,9
0-4 ans plus âgé	**14,6**	10,6	**13**,3	**22**,5	9,9	**12,8**	31,0
5-9 ans plus âgé	**13,5**	8,4	**14**,1	**16**,8	10,8	**13,1**	27,7
10-14 ans plus âgé	**9,8**	10,5	**10**,8	**23**,0	11,5	**14,2**	25,3
15+ ans plus âgé	**10,9**	7,9	**13**,4	**19**,0	11,6	**13,9**	22,8
Écart de niveau d'instruction							
Le maria							
Moins d'instruction	20,9	16,7	13,6	15,5	8,4	14,3	**24,1**
les deux sans instruction	19,6	11,4	12,9	16,8	15,0	13,4	**22,0**
Même instruction	13,5	13,0	9,6	15,3	5,2	9,7	**30,7**
Plus d'instruction	13,8	11,9	13,0	26,2	9,3	13,6	**26,7**
Durée de l'union[1]							
0-4 ans	**10,9**	9,2	15,1	22,7	7,9	12,6	31,7
5-9 ans	**15,5**	9,9	16,9	24,4	12,2	14,9	35,9
10-14 ans	**16,7**	8,7	14,9	20,9	12,5	13,2	25,4
15 ans ou +	**13,7**	7,5	9,4	16,0	10,2	8,8	20,0

Note : Les chiffres en gras représentent les relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré (p>0,05).
[1]Comprend uniquement des femmes actuellement mariées et qui n'ont été mariées qu'une seule fois.

ces pays, les femmes courent un risque accru de subir des actes de violence quand les deux partenaires ne possèdent aucune instruction. De plus, en République Dominicaine et au Pérou, il faut souligner que ce sont les femmes qui ont acquis un niveau d'instruction plus élevé que leur mari qui ont le plus fréquemment déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale. D'autre part, on constate que les résultats concernant la violence conjugale récente sont généralement similaires à ceux de la violence subie à un moment quelconque (tableau 3.3.2). Il faut souligner qu'en Égypte, en Inde et au Nicaragua, les femmes qui ont acquis un peu d'instruction et celles qui ont le même niveau que leur conjoint se caractérisent par une prévalence de la violence beaucoup plus faible que les autres femmes.

Durée de l'union : La durée de l'union constitue une meilleure mesure de l'exposition au risque de violence conjugale que l'âge de la femme (présenté aux tableaux 3.1.1 et 3.1.2) ; on s'attend à ce que les taux de violence à un moment donné augmentent en fonction de la durée de l'union puisqu'à une durée d'union plus longue correspond un temps d'exposition au risque de violence plus long. Néanmoins, la durée de l'union peut aussi être considérée comme un déterminant indirect de la compatibilité dans un mariage, particulièrement dans des cultures où le divorce est légal et est accepté socialement. Dans ces cas, la prévalence de la violence, à un moment quelconque et récente, est probablement négativement associée à la durée de l'union.

En ce qui concerne la relation entre la durée de l'union et la prévalence de la violence à un moment quelconque, on constate, dans chaque pays où la relation est significative (tous les pays excepté Haïti [tableau 3.3.1]), que les femmes dont l'union dure depuis peu (zéro à quatre ans) sont celles qui ont le moins fréquemment déclaré avoir subi des actes de violence ; à l'opposé, celles dont l'union dure depuis plus de quatre années ont déclaré plus fréquemment, de manière significative, avoir subi des actes de violence. Par exemple, au Pérou, parmi les femmes dont l'union durait moins de 5 ans, la proportion de celles qui ont déclaré avoir subi des actes de violence est de 27 % ; par comparaison, parmi

celles dont l'union durait depuis 5 à 9 ans, cette proportion est de 37 % ; elle est de 42 % quand l'union durait depuis 10 à 14 ans et de 44 % pour les unions de 15 ans et plus. Cette relation cohérente entre la violence déjà subie et la durée de l'union laisse à penser qu'il y a un effet d'exposition.

Néanmoins, les données montrent aussi une diminution de la prévalence de la violence à un moment quelconque comme de celle de la violence récente (tableau 3.3.2) parmi les femmes dont l'union a duré depuis au moins 15 ans. Il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne la violence récente, dans quatre des sept pays étudiés (Égypte, Haïti, Nicaragua et Zambie), les femmes qui ont le moins fréquemment déclaré avoir subi des actes de violence sont celles dont la duré d'union est la plus longue, confirmant l'idée que la longévité d'une union est, en partie, le reflet de la compatibilité du couple.

3.4 Caractéristiques du ménage

Les caractéristiques du ménage où les femmes vivent, y compris la localisation (milieu urbain ou rural), la composition du ménage (nucléaire ou non), et son niveau socioéconomique constituent un aspect important du contexte dans lequel vivent les femmes. À priori, on suppose que la résidence urbaine et la composition de la famille nucléaire sont positivement associées au risque de violence ; au contraire, on suppose que la richesse est négativement associée au risque de violence.

Zone de résidence : On associe généralement à l'anonymat de la vie urbaine un risque élevé de violence. En effet, dans six des neuf pays figurant au tableau 3.4.1, on constate que les femmes vivant en zones urbaines ont déclaré beaucoup plus fréquemment que celles vivant en rural avoir subi des actes de violence de la part de leur conjoint ; dans deux pays seulement (l'Inde et l'Égypte), on constate le phénomène inverse. Au Cambodge et en Haïti, la prévalence de la violence ne varie pas ou peu selon le milieu de résidence.

Tableau 3.4.1 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale selon les caractéristiques du ménage

Caractéristiques du ménage	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Résidence									
Urbain	**16,2**	45,7	23,3	29,4	**28,7**	14,4	32,3	43,4	53,4
Rural	**17,7**	39,2	20,3	38,8	**28,9**	20,6	26,9	40,6	45,4
Structure familiale									
Nucléaire	18,3	40,7	19,8	33,9	26,3	22,7	28,8	42,7	45,3
Nucléaire (dirigé par une femme)	26,0	67,2	30,3	28,3	32,2	23,3	44,9	60,9	50,0
Non nucléaire	14,7	43,4	23,3	35,9	32,2	16,3	29,2	40,0	50,6
Quintile du bien être									
Le plus pauvre	24,4	41,1	23,8	42,1	28,9	27,4	28,3	40,5	48,4
Second	18,6	46,3	24,6	43,8	26,6	24,0	31,9	46,2	42,8
Moyen	15,1	51,2	25,1	40,5	35,2	20,3	33,8	49,2	45,5
Quatrième	14,4	42,8	22,1	30,8	26,7	15,3	31,4	41,6	51,0
Le plus riche	14,4	38,1	16,3	18,0	26,8	7,8	25,8	33,3	54,4

Note : Les chiffres en gras représentent les relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré ($p>0,05$)

La prévalence de la violence récente (tableau 3.4.2) varie aussi, comme prévu, en République Dominicaine, au Nicaragua et en Zambie. En Égypte, en Inde et en Haïti, les femmes vivant en milieu rural ont plus fréquemment déclaré que celles vivant en urbain avoir subi récemment des actes de violence conjugale. Le cas d'Haïti est intéressant dans la mesure où les résultats ne font pas apparaître de variation de la prévalence de la violence à un moment donné en fonction du milieu de résidence ; ce qui n'est pas le cas pour la violence récente puisque 22 %

des femmes du milieu rural ont subi récemment des actes de violence conjugale contre 18 % en urbain. de la prévalence de la violence le sens où l'expérience de violence déjà subie ne varie pas selon le lieu de résidence, mais c'est l'expérience de la violence actuellement subie qui varie. 23 pour cent des femmes de zones rurales dénoncent la violence conjugale actuelle, en comparaison avec les 18 pour cent de femmes des zones urbaines.

Tableau 3.4.2 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques du ménage

Caractéristiques du ménage	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Résidence							
Urbain	**13,9**	11,8	10,4	17,5	7,2	14,4	29,6
Rural	**15,6**	9,4	14,4	23,3	11,4	11,3	24,6
Structure familiale							
Nucléaire	**16,4**	**11,6**	12,8	19,2	13,1	**13,7**	27,3
Nucléaire (dirigé par une femme)	**17,6**	**10,0**	2,2	24,2	5,4	**14,2**	10,8
Non nucléaire	**13,4**	**10,6**	13,3	20,3	8,8	**12,5**	27,4
Quintile du bien-être							
Le plus pauvre	22,2	12,7	16,9	20,3	16,4	12,4	**28,3**
Second	16,4	13,3	16,3	22,7	13,7	13,5	**23,6**
Moyen	12,2	12,6	14,6	29,7	10,9	14,9	**24,6**
Quatrième	13,4	10,1	10,7	18,9	7,4	15,1	**26,9**
Le plus riche	12,5	6,7	5,6	14,0	3,4	10,0	**28,8**

Note : Les chiffres en gras représentent les relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du chi carré (p>0,05)

Structure du ménage : Selon Kishor (2000), certaines variables montreraient de manière directe que les femmes ont acquis un pouvoir évident d'action, d'autre qui indiqueraient les sources de l'acquisition de ce pouvoir et enfin d'autres qui indiqueraient les milieux dans lesquels cette acquisition du pouvoir d'action pourrait se produire ou ne pas se produire. La structure familiale peut être considérée comme un milieu dans lequel les femmes ont acquis un pouvoir d'agir ou d'être empêchées d'agir par le recours si possible à la violence. Des travaux préalables ont montré que quand une femme vit avec sa belle-famille, particulièrement dans des sociétés patriarcales, elle court un risque plus important d'être non seulement subordonnée à son mari mais également aux autres membres de sa famille, en particulier à sa belle-mère. Alors que dans la plupart des travaux, le mode de vie d'une famille étendue patrilocale est associé à une autonomie et à un pouvoir d'action plus faible des femmes, il se peut aussi que les femmes qui vivent dans une famille élargie soient protégées de la violence à cause de la présence régulière des autres membres du ménage.

Dans le cadre de cette analyse, deux catégories de ménages nucléaires ont été identifiés : ceux comprenant un couple marié vivant avec ou sans enfants (nucléaire) et ceux dont le chef de famille est une femme, vivant seule ou avec des enfants (ménage nucléaire dirigé par une femme). Tous les autres ménages sont catégorisés comme non nucléaires.[5]

Au Nicaragua, les résultats présentés au tableau 3.4.1 ne mettent pas en évidence d'écarts de la violence, subie à un moment quelconque, entre les ménages nucléaires et non nucléaires (couple marié). En Colombie, en République Dominicaine, en Égypte, en Haïti et en Zambie, on constate que les

[5] Puisqu'il est impossible de déterminer clairement le type de relations existant entre les membres du ménage à partir des données des enquêtes DHS, aucune tentative n'a été faite pour séparer les ménages non nucléaires en deux catégories : ceux qui comprennent la belle-famille de l'enquêtée et ceux où l'enquêtée est co-résidente avec les membres de sa famille d'origine.

femmes vivant dans des ménages de type non nucléaire ont plus fréquemment déclaré que celles vivant dans des ménages nucléaires avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale. C'est seulement au Cambodge, en Inde et au Pérou, que les résultats confirment l'assertion précédemment avancée puisque la prévalence de la violence est plus élevée parmi les femmes qui vivent dans un ménage nucléaire que parmi celles qui vivent dans un ménage non nucléaire.

Etant donné que la structure du ménage peut changer rapidement, l'analyse des résultats sur la prévalence de la violence récente s'avère plus pertinente. Cependant, pour la plupart des pays, les résultats du tableau 3.4.2 ne font pas apparaître de variation entre la prévalence de la violence récente entre les ménages nucléaires et non nucléaires. Seuls les résultats concernant l'Inde mettent en évidence un écart relativement important et significatif entre les ménages nucléaires et non nucléaires : la prévalence de la violence récente est plus élevée parmi les femmes des ménages de type nucléaire.

Le fait qu'au Cambodge, en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti, en Inde, au Nicaragua et au Pérou, la prévalence de la violence, à un moment quelconque, soit plus fréquente dans les ménages nucléaires dirigés par une femme mérite d'être souligné.

À l'opposé, dans quatre pays (la République Dominicaine, l'Égypte, l'Inde et la Zambie) on constate que c'est parmi les femmes vivant dans un ménage nucléaire dirigé par une femme que la prévalence de la violence récente est la plus faible. Cette différence vient du fait que les femmes qui ont été confrontées à des comportements violents ont quitté le ménage dans lequel elles sont subi les violences, cela expliquant pourquoi, dans les ménages nucléaires dirigés par une femme, les femmes ont plus fréquemment déclaré des actes de violence subis à un moment quelconque et moins fréquemment des actes de violent récents.

Niveau de richesse relative : Il est courant de lire dans les études sur la violence domestique que les femmes de niveau socioéconomique faible courent plus de risques d'être confrontées à des actes de violence que les autres. (par exemple, Jewkes, 2002 ; Heise, 1998) La pauvreté n'est pas nécessairement considérée comme un facteur causal mais plutôt généralement comme un facteur qui contribue à accroître le risque de violence domestique. Cependant, il est peu probable que la relation entre la pauvreté et la violence ne s'exerce entièrement que dans une seule direction : en effet, il est permis de penser que la perpétration et le fait de subir cette violence contribuent à aggraver, à maintenir et même à causer la pauvreté dans le ménage (Byrne et al., 1999). En outre, le fait que la recherche empirique basée sur la population n'ait trouvé qu'un appui mitigé concernant la relation constamment positive entre la violence et la pauvreté mérite d'être souligné (Ellsberg et al., 1999 ; Johnson, 2003 ; Kishor et Johnson, 2003).

Les progrès récents dans l'utilisation de données sur la possession de biens obtenues à partir d'enquêtes ménages permettent aux chercheurs d'évaluer de manière fiable, la distribution de la pauvreté parmi les populations (Filmer et Pritchett, 2001). Cet indice de bien-être économique, récemment développé, a été testé dans de nombreux pays pour mettre en évidence les inégalités en termes de revenu dans le ménage, d'utilisation des services de santé et de conséquences sur la santé (Rutstein et al., 2000). C'est un indice de richesse qui est cohérent avec les mesures des dépenses et des revenus (Rutstein, 1999). L'indice de richesse est établi à partir des données concernant les biens du ménage (y compris les biens spécifiques du pays) et en utilisant l'analyse en composante principale.

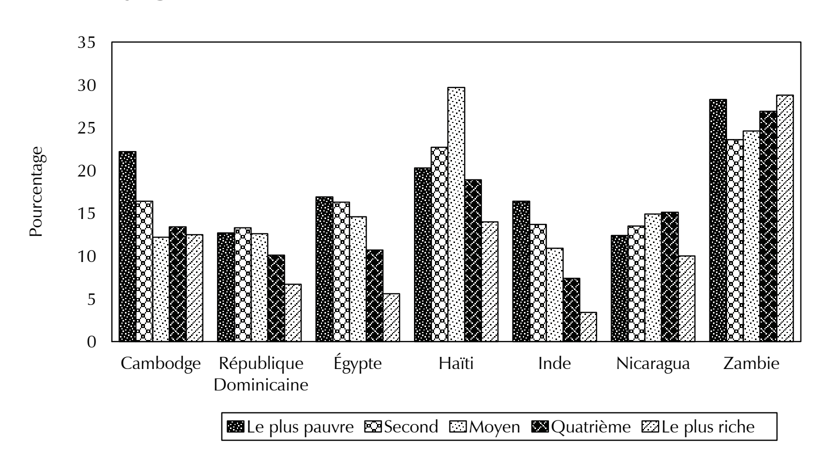
Les informations sur les biens ont été collectées par le biais du questionnaire ménage DHS sur la possession par le ménage de certains de consommation allant de la télévision à une bicyclette ou à une voiture aussi bien que sur les caractéristiques du logement comme le type d'approvision-nement en eau à boire, la disponibilité de toilettes et le type de revêtement du toit et du sol.

On a affecté à chacun de ces biens et caractéristiques un poids (score ou coefficient) généré à partir d'une analyse en composante principale. Les scores des biens qui en résultent sont standardisés selon une distribution normale de moyenne 0 et d'écart type 1 (Gwatkin et al., 2000). On attribue ensuite à chaque ménage un score pour chaque bien et on fait la somme de tous les scores par ménage ; les individus sont classés en fonction du score total du ménage dans lequel ils résident. L'échantillon est ensuite divisé en quintiles de population, chaque quintile correspondant à un niveau allant de 1 (le plus pauvre) à 5 (le plus riche).

Les résultats du tableau 3.4.1 montrent que dans seulement trois pays sur les neuf inclus dans cette étude, à savoir le Cambodge, l'Égypte et l'Inde, il existe une relation plus ou moins régulièrement négative entre la prévalence de la violence à un moment donné et l'indice de bien-être économique du ménage. En outre, on constate dans la plupart des pays, que les femmes dont le ménage est classé dans le quintile le plus riche sont celles qui ont le moins fréquemment déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale. Pour autant, cela ne signifie pas que c'est dans les ménages pauvres que la prévalence de la violence conjugale est la plus élevée. En fait, dans la majorité des pays où la relation entre la richesse du ménage et la prévalence de la violence subie à un moment donné est significative, cette relation prend la forme d'un U inversé, avec une prévalence maximum dans le troisième quintile ; c'est le cas de la Colombie, de la République Dominicaine, d'Haïti, du Nicaragua et du Pérou. En Zambie, les femmes des ménages les plus riches sont celles qui ont le plus fréquemment déclaré avoir été battues par leur mari (graphique 3.2).

La relation bivariée entre le niveau de richesse du ménage et la prévalence de la violence récente est également incohérente. Cependant, les taux de violence récente sont constamment plus faibles parmi les femmes des ménages les plus riches que parmi celles des ménages les plus pauvres, cela dans deux pays sur les sept pour lesquels on dispose de données sur la violence récente. En outre, au Nicaragua et en République Dominicaine, les femmes des ménages les plus riches se caractérisent par les taux de violence les plus faibles, bien que la relation entre la violence récente et la richesse ne soit pas linéaire.

Graphique 3.2
Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, au cours des 12 derniers mois des actes de violence conjugales selon le quintile de bien-être économique



3.5 Effet intergénérationnel

De nombreux travaux ont mis en évidence les effets négatifs de la violence domestique sur les enfants, même s'ils ne sont pas eux-mêmes les victimes directes de la violence : les garçons qui voient leur mère agressée par leur père courent des risques importants de se comporter plus tard violemment avec leur partenaire tandis que les fillettes sont plus susceptibles de connaître des relations conjugales violentes, en tant qu'adultes (Kalmuss, 1984 ; Seltzer et Kalmuss, 1988). Afin de vérifier l'existence de cette relation dans les pays étudiés, le tableau 3.5 présente les résultats sur la prévalence de la violence des femmes, à un moment quelconque et récente, selon que leur mère a subi, ou non, des actes de violence de la part du père. Les informations sur la violence subie par la mère proviennent des déclarations des enquêtées. Étant donné qu'une proportion importante d'enquêtées ne savaient pas si leur mère avait été, ou non battue par leur père, on a fait figurer dans le tableau une catégorie « Ne sait pas ». Pour seulement six pays, on dispose des données qui permettent d'étudier l'influence intergénérationnelle sur la violence domestique ; en Égypte, en Inde et en Zambie, les informations n'ont pas été recueillies.

Les résultats montrent clairement que, dans tous les pays, les femmes qui savaient que leur mère avait subi des actes de violence causés par le père ont déclaré plus fréquemment que celles qui ont répondu par la négative à cette question qu'elles avaient subi, que ce soit à un moment quelconque ou récemment, des actes de violence conjugale. Dans tous les pays, les écarts sont importants et significatifs. Par exemple, au Cambodge, 30 % des femmes dont le père battait la mère ont déjà été confrontées à des actes de violence à un moment donné et dans environ la même proportion (28 %), la violence était récente ; en comparaison, ces proportions sont respectivement de 15 % et 13 % parmi celles qui ont déclaré que leur père ne battait pas leur mère.

Dans tous les pays, la prévalence de la violence à un moment donné ou récente parmi les femmes qui ont déclaré qu'elles ne savaient pas si leur père battait leur mère, se situe à un niveau intermédiaire, entre celles qui ont répondu « oui » et celles qui ont répondu « non ». Ce résultat était prévisible étant donné que pour une certaine proportion de ces femmes, la réponse est « oui ».

Tableau 3.5 Pourcentages de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi, à un moment donné et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, des actes de violence conjugale selon que leur mère a déjà été battue par leur père

Histoire familiale	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Haïti	Nicaragua	Pérou
A SUBI, À UN MOMENT QUELCONQUE, DES ACTES DE VIOLENCE CONJUGALE						
Le père battait la mère						
Non	15,2	36,1	20,0	27,0	27,4	35,8
Oui	29,7	55,4	36,3	37,8	36,6	50,0
Ne sait pas	20,7	46,5	27,9	32,1	35,4	46,3
A SUBI DES ACTES DE VIOLENCE AU COURS DES 12 MOIS AYANT PRÉCÉDÉ L'ENQUÊTE						
Le père battait la mère						
Non	13,1	i	9,2	20,5	11,4	i
Oui	28,1	i	21,6	33,2	17,2	i
Ne sait pas	17,7	i	18,2	22,8	15,5	i

Note : Toutes les relations bivariées sont statistiquement significatives et basées sur le test du chi carré (p≤0,05).
i = Inconnu (Non disponible)

3.6 Analyse de régression multivariée : Identifier les facteurs de risques majeurs de la violence domestique

Afin d'identifier les facteurs qui augmentent ou diminuent de manière importante le risque de subir des actes de violence, des analyses de logistique multivariées ont été menées pour tous les pays. Les facteurs considérés incluent toutes les caractéristiques individuelles, celles du mari/partenaire, de l'union et du ménage déjà présentées dans l'analyse bivariée. Deux variables dépendantes sont analysées pour chaque pays : la violence conjugale subie, à un moment quelconque, et la violence conjugale récente, c'est-à-dire subie au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Pour chaque variable dépendante, un code « 1 » est attribué a une enquêtée si elle a subi des actes de violence et un code « 0 » dans le cas opposé. L'analyse est forcément limitée aux femmes de 15 et 49 ans qui sont actuellement mariées, parce que certaines des variables pertinentes pour l'analyse multivariée ne sont disponibles uniquement que pour les femmes actuellement mariées (par exemple, l'âge des conjoints et la différence d'âge dans le couple) ou sont plus appropriées pour les femmes uniquement actuellement mariées (durée de l'union). Toutefois, étant donné que les répartitions en pourcentage des femmes non célibataires et des femmes actuellement mariées sont très similaires pour presque tous les indicateurs (voir Annexe B), les résultats multivariés et bivariés restent comparables et les résultats multivariés peuvent être considérés comme généralement représentatifs de l'expérience des femmes non célibataires.

Les tableaux 3.6.1 et 3.6.2 présentent les ratios de probabilités calculés à partir des coefficients des régressions logistiques pour, respectivement, chacune des deux variables dépendantes. Chaque ratio de probabilités indique l'augmentation ou la diminution de la probabilité que l'évènement se produise (violence subie, à un moment quelconque, ou violence récente) pour une valeur donnée de la variable indépendante par rapport à la catégorie de référence. Par exemple, au tableau 3.6.1, un ratio de probabilité de 1,6 pour la catégorie d'âges 20-24 ans, signifie que la probabilité qu'une femme de 20-24 ans ait subi, à un moment quelconque, des actes de violence est 60 % pour cent plus élevée que si elle n'avait que 15 à 19 ans qui est la catégorie de référence. Le rôle de cette analyse multivariée est de mettre en évidence l'effet net des facteurs qui affectent de manière significative la probabilité pour une femme d'être confrontée à de la violence ; par effet net, nous entendons l'effet des facteurs qui contribuent directement à la survenue du phénomène à l'exclusion de tous les autres qui étaient considérés, par hypothèse, comme pertinents. En plus des régressions indiquées aux tableaux 3.6.1 et 3.6.2, un autre ensemble de régressions logistiques a été utilisé pour les six pays pour lesquels des données sur les actes de violence commis par le père sur la mère étaient disponibles.

Tableau 3.6.1 Corrélations de la probabilité d'une femme actuellement mariée d'avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale : ratios ajustés de probabilités estimés en utilisant la régression logistique

Caractéristiques	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Pérou	Zambie
Caractéristiques Individuelles									
Âge (r: groupe d'âge 15-19)	ns	ns	*	***	*	***	ns	ns	ns
20-24	1,59	0,98	0,76	0,94	0,55*	1,13*	0,64**	0,94	1,17
25-29	2,06	0,81	0,67	0,85	0,34***	1,12	0,53***	1,03	1,31
30-34	1,78	0,77	0,50*	1,10	0,34***	1,07	0,50***	1,01	1,00
35-39	1,09	0,73	0,37***	1,16	0,28***	1,00	0,50**	0,97	0,89
40-44	0,77	0,59*	0,42**	1,25	0,22***	0,93	0,50**	1,03	0,98
45-49	1,02	0,68	0,29***	0,87	0,24***	0,84	0,46**	1,07	0,78
Âge de la femme au mariage (r: <15 ans)	ns	***	ns	ns	ns	***	*	***	ns
15-19	0,81	0,75*	0,92	0,89	1,01	0,84***	0,91	0,84*	0,83
20-24	1,00	0,55***	0,69*	0,83	0,97	0,65***	0,75*	0,62***	0,74
25+	0,92	0,35***	0,76	0,66*	0,90	0,53***	0,57**	0,45***	0,57*
Nombre d'unions (r: une)									
Deux unions ou plus	2,04***	1,35***	1,90***	1,34*	1,22	1,63***	2,43***	1,62***	0,80**
Nombre d'enfants déjà nés (r: aucun)	***	***	***	***	ns	***	***	***	ns
1-2	1,74	1,25	1,57*	1,54***	0,99	1,31***	1,36	1,59***	1,12
3-4	2,42*	1,58***	2,11***	1,53***	1,25	1,39***	1,80***	1,82***	1,01
5+	4,34***	1,77***	1,94***	1,66***	1,29	1,43***	2,11***	2,19***	1,02
Niveau d'instruction de la femme (r: aucun)*	ns	ns	***	*	***	ns	*	ns	ns
Primaire	0,78	1,18	1,18	1,04	1,46*	1,05	0,93	1,22**	1,10
Secondaire ou plus	0,41*	1,00	1,33	0,57***	1,18	0,74***	0,95	1,15	0,90
Statut Professionnel (r: ne travaille pas)	***	***	***	ns	***	***	***	ns	ns
Travaille, payé en liquide	1,01	1,44***	1,37***	0,78*	1,10	1,57***	1,41***	1,32***	1,11
Travaille, payé en espèce	0,71	1,32	1,49	i	0,81	i	i	1,17	0,84
Travaille, n'est pas payée	1,07	1,55***	0,74	1,79***	0,28	1,25***	1,17	1,16**	1,06
Caractéristiques du mari/du partenaire Niveau d'instruction du mari (r: aucune)	ns	ns	ns	***	ns	***	***	ns	ns
Primaire	1,04	1,04	1,01	0,89	1,26	1,01	0,96	1,51*	0,91
Secondaire ou plus	0,79	0,94	0,93	0,63***	1,25	0,83***	0,69*	1,52*	0,87
Occupation du mari (r: non agricole)									
Occupation agricole	0,69*	1,01	0,83	0,71***	0,89	0,90***	0,78**	0,82***	1,09
Consommation d'alcool du mari (r: ne boit pas)	***	***	***	i	***	i	***	***	i
Ne revient jamais ivre chez lui	0,94		1,07	i	1,40	i	r	r	i
Revient quelques fois ivre chez lui	1,12	1,74***	1,69***	i	2,29***	i	1,47***	1,95***	i
Revient souvent ivre chez lui	6,06***	4,94***	6,39***	i	3,32***	i	2,79***	8,52***	i
Caractéristiques									
Écart d'âge entre conjoint (r: le mari est plus jeune)	ns		*	ns	ns	**	*	***	ns
Le mari est 0-4 ans plus âgé	0,83	0,90	0,83	1,04	0,81	0,96	0,92	0,85***	0,81
Le mari est 5-9 ans plus âgé	0,84	0,81*	0,72*	0,90	0,68*	1,03	0,90	0,82***	0,69
Le mari est 10-14 ans plus âgé	0,80	0,86	0,78	0,84	0,68	1,06	1,19	0,69***	0,68
Le mari est 15+ ans plus âgé	0,85	0,72*	0,65**	0,87	0,60*	1,03	0,83	0,75***	0,67
Écart d'instruction entre conjoint (r: le mari a moins d'instruction	ns	***	ns	ns	ns	***	ns	***	ns
Aucun n'en a	0,67	1,29	0,77	0,96	1,20	0,89*	0,95	1,12	0,85
Les deux ont le même niveau	0,93	0,82*	0,95	0,96	0,86	0,78***	0,94	0,78***	1,08
Le mari a plus d'instruction	0,81	1,10	0,97	1,09	1,05	0,90*	1,00	0,82***	1,08
Durée du mariage (r: 0-4 ans)	ns	*	ns	***	ns	***	**	***	**
5-9 ans	0,64	1,38***	1,28	1,59***	1,08	1,50***	1,58***	1,41***	1,54***
10-14 ans	0,63	1,40*	1,29	1,40*	1,63	1,58***	1,68***	1,50***	1,59**
15+ ans	0,43	1,35	1,81*	0,96	1,45	1,61***	1,69*	1,43***	1,95**
Caractéristiques du ménage Résidence (r: milieu urbain)									
Milieu rural	0,94	0,80*	0,91	0,96	0,62***	0,76***	0,89	0,77***	0,72**
Structure familiale (r: non nucléaire)									
Nucléaire	1,32	1,22***	1,05	1,05	1,19	1,17***	0,97	1,07	0,98
Statut économique du ménage (r: quintile le plus pauvre)	ns	**	ns	***	ns	***	ns	***	ns
Second quintile	0,85	1,16	0,96	1,07	1,12	0,87***	1,05	1,08	0,77**
Quintile Moyen	0,66*	1,43***	0,93	0,88	1,19	0,72***	1,03	1,06	0,90
Quatrième quintile	0,76	1,21	0,83	0,71**	0,82	0,54***	1,02	0,87	0,93
Quintile le plus riche	0,77	1,08	0,72	0,51***	0,86	0,30***	0,89	0,63***	1,11
Constante	0,23	0,80	0,18***	0,55***	0,39***	0,22***	0,42***	0,81***	0,67***
-2 log de la probabilité	1652,39	7150,02	4291,47	7761,40	2286,36	68785,08	6991,44	19409,17	4605,39
R Carré de Nagelkerke	0,18	0,16	0,16	0,12	0,08	0,11	0,14	0,15	0,04
Nombre de femmes	2 024	5 935	4 795	6 435	2 017	84 202	6 484	15 653	3 409

Note : Il est représenté en gras les relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test des carrés de Chi (p>0.05).
r = Référence (omis) catégorie ; ns = non significatif ; i = Inconnu (Non disponible)
*** p<0,005 ; ** p<0,01 ; * p<0,05

Tableau 3.6.2 Corrélations de la probabilité d'une femme actuellement mariée d'avoir subi des actes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois : ratios ajustés de probabilités estimés en utilisant la régression logistique							
Caractéristiques	Colombie	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Caractéristiques Individuelles							
Age (r: groupe d'âge 15-19)	ns	ns	***	***	***	***	ns
20-24	1,40	0,71	0,72	0,53*	1,02	0,53***	1,03
25-29	1,84	0,55*	0,50***	0,31***	0,99	0,37***	1,04
30-34	1,59	0,48*	0,56*	0,31***	0,89	0,31***	0,98
35-39	1,03	0,34**	0,57	0,25***	0,76**	0,21***	0,91
40-44	0,75	0,32**	0,42*	0,15***	0,60***	0,22***	0,80
45-49	0,90	0,28***	0,24***	0,17***	0,46***	0,15***	0,61
Femme en âge de se marier (r: <15 ans)	ns	ns	ns	ns	***	ns	*
15-19	0,81	0,93	1,01	1,00	0,90***	1,03	0,72**
20-24	1,02	0,81	1,19	1,03	0,69***	1,01	0,64**
25+	0,96	0,64	1,04	0,84	0,66***	0,89	0,47**
Nombre d'unions (r: aucune)							
Deux ou plus	1,66*	1,43***	1,39	1,13	1,38***	1,40***	1,14
Nombre d'enfants déjà nés (r: aucun)	***	**	*	ns	***	***	ns
1-2	1,77	1,60*	1,56***	0,95	1,23***	1,37	1,04
3-4	2,74*	2,27***	1,52*	1,24	1,29***	1,78*	0,93
5+	5,08***	2,14**	1,67**	1,15	1,40***	2,47***	0,76
Niveau d'instruction de la femme (r: aucun)	ns	ns	***	ns	***	ns	ns
Primaire	0,75	1,26	0,92	1,37	0,94	0,76	1,05
Secondaire ou plus	0,42*	1,29	0,53***	1,13	0,70***	0,69	0,97
Statut professionnel (r: ne travaille pas)	ns	**	***	ns	***	*	ns
Travaille, payée en liquide	0,96	1,41***	0,62**	1,11	1,40***	1,28**	0,96
Travaille, payée en espèce	0,73	1,54	u	1,01	u	u	0,94
Travaille, pas payée	1,14	0,73	1,76***	0,34	1,09*	1,06	1,08
Caractéristiques du mari/du partenaire Niveau d'instruction du mari (r: aucun)	ns	ns	ns	ns	***	ns	ns
Primaire	0,93	1,21	0,77	0,98	0,91	1,04	0,86
Secondaire ou plus	0,72	1,03	0,69	1,02	0,79***	0,81	0,71
Occupation du mari (r: non agricole)							
Occupation agricole	0,68*	0,78	0,74***	0,96	0,91***	0,72***	1,13
Ivresse du mari (r: ne boit pas)	***	***	i	***	i	***	i
Ne rentre jamais ivre chez lui	0,82	0,76	i	1,43	i	r	i
Rentre quelques fois ivre chez lui	1,07	1,62***	i	2,37***	i	2,14***	i
Rentre souvent ivre chez lui	6,07***	7,39***	i	4,08***	i	4,80***	i
Caractéristiques de l'Union Écart d'âge entre conjoint (r: le mari est plus jeune)	ns	ns	ns	*	*	ns	ns
Le mari est 0-4 ans plus âgé	0,87	0,87	1,02	0,77	0,82*	0,90	0,64
Le mari est 5-9 ans plus âgé	0,88	0,74	0,91	0,62*	0,87	0,86	0,60
Le mari est 10-14 ans plus âgé	0,78	0,85	0,78	0,59*	0,88	1,02	0,57*
Le mari est 15+ ans plus âgé	0,77	0,60*	0,91	0,51***	0,82*	0,77	0,56
Écart d'instruction entre conjoint (r: Le mari a moins d'instruction)	ns	ns	ns	ns	**	ns	ns
Aucun n'en n'a	0,55	1,53	0,65*	1,05	0,88	0,88	0,89
Tout deux le même niveau	0,98	1,01	0,93	0,94	0,81***	0,74*	1,15
Le mari en a plus	0,83	0,85	0,85	1,22	0,93	0,99	1,12
Durée du mariage (r: 0-4 ans)	ns	ns	**	ns	***	ns	ns
5-9 ans	0,58	1,08	1,34	1,18	1,31***	1,47*	1,05
10-14 ans	0,53	1,05	1,24	1,65	1,24***	1,42	0,77
15+ ans	0,36*	0,95	0,82	1,63	1,24*	1,25	0,83
Caractéristiques du ménage Résidence (r: milieu urbain)							
Milieu rural	0,92	0,87	0,82	0,60***	0,76***	0,81*	0,58***
Structure familiale (r: non nucléaire)							
Nucléaire	1,34	1,38**	0,93	1,21	1,21***	0,90	1,01
Statut économique du ménage (r: quintile le plus pauvre)	ns	ns	***	ns	***	ns	**
Second quintile	0,84	0,93	0,93	1,14	0,86***	0,89	0,76**
Quintile moyen	0,57**	0,88	0,70***	1,20	0,68***	0,95	0,83
Quatrième quintile	0,85	0,84	0,58***	0,81	0,49***	1,13	0,69**
Quintile le plus riche	0,82	0,86	0,41***	0,80	0,26***	0,85	0,97
Constant	0,18***	0,10***	0,15***	0,36**	0,10***	0,14***	0,38***
-2 Log de probabilité	1550,57	3063,37	4699,36	2113,40	48571,00	4497,69	3867,82
Carré de Nagelkerke	0,18	0,16	0,08	0,09	0,09	0,11	0,04
Nombre de femmes	2 024	4 795	6 435	2 017	84 202	6 484	3 409

Note : Les chiffres en gras représentent des relations bivariées qui ne sont pas statistiquement significatives, basées sur le test du Chi carré (p>0,05).
r = Référence (omis) catégorie; ns = non significatif; i = Inconnu (non disponible)
*** p<0,005 ; ** p<0,01 ; * p<0,05

Le tableau 3.7 présente les ratios de probabilités de la violence pour les femmes ayant déclaré que le père battait leur mère, comparé avec ceux des femmes ayant déclaré que leur père ne battait pas leur mère pas ou qui ne le savaient. Bien que ces régressions comprennent aussi toutes les variables présentées aux tableaux 3.6.1 et 3.6.2, seulement les ratios de probabilités pour la variable ayant un effet intergénérationnel sont montrés, cela afin d'éviter des répétitions.

Tableau 3.7 Ratios ajustés des probabilités de subir des actes de violence conjugale, à un moment donné et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, pour des enquêtées dont le père bat la mère, comparé aux enquêtées dont le père ne bat pas la mère (y compris ceux qui ne savent pas si leur père bat leur mère) : résultats de la régression logistique

Histoire familiale	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Haïti	Nicaragua	Pérou
A SUBI, À UN MOMENT QUELCONQUE, DES ACTES DE VIOLENCE CONJUGALE						
Le père bat la mère						
Non/ne sait pas	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Oui	2,26***	2,16***	2,00***	1,96***	1,61***	1,63***
A SUBI DES ACTES DE VIOLENCE CONJUGALE AU COURS DES 12 MOIS AYANT PRÉCÉDÉ L'ENQUÊTE						
Le père bat la mère						
Non/ Ne sait pas	1,0	i	1,0	1,0	1,0	i
Oui	2,47***	i	2,02***	1,96***	1,47***	i

Note : Les régressions à partir desquelles ces ratios de probabilités sont obtenues comprennent toutes les variables des tableaux 3.6.1. et 3.6.2 utilisées en tant que contrôles.
i = Inconnu (Non disponible)
***p<0,005

Facteurs de risque de subir des actes de violence, à un moment quelconque et facteurs de risque de subir récemment des actes de violence conjugale

L'âge : Dans seulement la moitié des pays, à savoir la République Dominicaine, l'Égypte, Haïti, l'Inde et le Nicaragua, on constate que la prévalence de la violence varie de façon significative selon les groupes d´âges. En République Dominicaine, en Haïti et au Nicaragua, les probabilités d´avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence, de même que celles d'en avoir subi récemment, sont, par rapport aux femmes de 15-19 ans, constamment plus faibles parmi les femmes plus âgées, avec une diminution plus ou moins régulière des risques avec l'âge. Par contre, en Égypte et en Inde, les probabilités d'avoir subi des actes de violence à un moment quelconque ne varient pas d´une manière constante ou significative avec l'âge ; cependant, les probabilités de subir des actes récents de violence sont toutes plus faibles pour les femmes âgées que pour celles de 15-19 ans ; elles sont particulièrement faibles parmi les plus âgées. Globalement, cette analyse suggère qu'en contrôlant toutes les autres caractéristiques, l'âge d'une femme actuellement mariée n'affecte pas son risque de subir des actes de violence ; par contre, dans les pays où l'âge joue un rôle, on constate que les plus jeunes femmes de 15-19 ans courent un risque plus élevé que les plus âgées. Cette relation négative entre la probabilité de subir des actes de violence et l'âge obtenue ici pour certains pays contraste avec les résultats de l'association bivariée commentés précédemment (voir tableau 3.1.1). Toutefois, la similarité dans les répartitions par âge des échantillons de femmes actuellement mariées et de femmes non célibataires implique que la relation négative est due, en fait, à l'effet net de l'âge et non à la limitation de l'analyse multivariée aux seules femmes actuellement mariées.

L'âge de la femme au moment du mariage : De même que l'âge, l'âge d'une femme au mariage est associé dans environ la moitié des pays, au risque de subir des actes de violence. Cependant, à la différence de l'âge, l'âge au mariage est

associé de manière plus cohérente au risque de violence à un moment quelconque qu'au risque de violence récente. En Colombie, en Inde et au Pérou, les risques d'avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence diminuent régulièrement avec l'âge au mariage, de telle sorte que les femmes dont le premier mariage a eu lieu avant 15 ans ont les probabilités les plus élevées d'avoir subi à un moment quelconque des actes de violence tandis que celles qui se sont mariées après 24 ans ont les plus faibles. Ceci est aussi vrai au Nicaragua, sauf que dans ce pays, les risques d'avoir subi à un moment quelconque des actes de violence sont significativement plus faibles seulement pour les femmes qui se sont mariées pour la première fois à plus de 19 ans. En République Dominicaine et en Égypte, l'âge au mariage n'est pas un facteur significatif qui affecte le risque de subir des violences ; cependant, en République Dominicaine, les femmes qui se sont mariées à 20-24 ans et celles qui, en Égypte, se sont mariées à plus de 24 ans, courent des risques significativement plus faibles d'avoir subi à un moment quelconque des actes de violence. La Zambie est le seul pays où l'on constate une relation significative entre l'âge au premier mariage et le risque de violence récente ; la relation est moins significative avec la violence déjà subie. Cependant, ici aussi, le risque de violence diminue au fur et à mesure que l'âge, au premier mariage, augmente. Ces données suggèrent que dans pratiquement tous les pays, le risque de violence diminue au fur et à mesure que l'âge au premier mariage augmente et il est beaucoup plus faible parmi les femmes qui se sont mariées à des âges avancés que parmi celles qui se mariées à des âges jeunes, particulièrement en deçà de 15 ans.

Nombre d'unions : Dans tous les pays, sauf en Zambie, la prévalence de la violence déjà subie, à un moment donné, est beaucoup plus élevé parmi les femmes qui en sont à leur deuxième mariage ou plus, que parmi celles qui n'en sont qu'à leur premier mariage.

Ce résultat n'est pas surprenant puisqu'un second mariage ne peut avoir lieu que si le premier est terminé, et dans le cas de divorce, il se peut que la dissolution du mariage ait été le moyen de mettre un terme à la violence conjugale. Cependant, le tableau 3.6.2 montre que dans les sept pays pour lesquels des données sur l'expérience de la violence actuelle sont disponibles, les femmes qui en sont à leur deuxième mariage ou plus, courent aussi des risques plus élevés de violence récente que celles qui en sont à leur premier mariage, et les écarts sont significatifs dans quatre de ces sept pays.

Nombre d'enfants : *C*omparé aux femmes qui n'ont pas d'enfant, celles qui en ont courent des risques plus élevés d'être confrontées à des actes de violence, que ce soit à un moment donné ou récemment ; de plus, ces risques augmentent de manière importante avec le nombre d'enfants, cela dans tous les pays sauf en Haïti et en Zambie. Cette association positive, forte et cohérente avec la violence persiste, malgré le contrôle de plusieurs variables d'exposition telles que l'âge et la richesse du ménage. En outre, dans la plupart des pays, la relation est valable que ce soit pour la violence déjà subie à un moment donné ou la violence récente.

Niveau d'instruction de la femme : Au Cambodge, en Égypte, en Inde et au Pérou, la violence, qu'elle se soit produite à un moment donné ou qu'elle soit récente (quand les donnés sont disponibles) varie en fonction du niveau d'instruction de la femme. Au Cambodge, en Égypte et en Inde, c'est seulement parmi les femmes de niveau d'instruction secondaire ou plus que les probabilités de subir des actes de violence sont significativement plus faibles, tandis qu'en Haïti et au Pérou, on ne constate aucun écart entre les femmes sans instruction et celles ayant, au moins, un niveau d'instruction secondaire ; par contre, dans ces deux pays, les risques courus par les femmes ayant seulement un niveau primaire

sont significativement élevés. Par conséquent, il n'existe pas de relation cohérente univoque entre le niveau d'instruction d'une femme et son risque de subir des actes de violence.

Statut de l'emploi : Dans tous les pays, à l'exception du Cambodge, d'Haïti et de la Zambie, on constate que la probabilité qu'une femme soit confrontée à des actes de violence varie avec le statut de l'emploi. Cependant, les tendances de la variation ne sont pas cohérentes d'un pays à l'autre. En Colombie, en République Dominicaine, en Inde, au Nicaragua et au Pérou, les femmes qui travaillent et qui gagnent de l'argent ont une probabilité plus grande de subir des actes de violence que les femmes qui ne travaillent pas du tout, cela qu'il s'agisse de la violence déjà subie ou de la violence récente. Par contre, en Égypte, on constate que les femmes qui gagnent de l'argent courent moins de risques que les autres. Par ailleurs, en Colombie, en Inde, au Pérou et aussi en Égypte, on constate que par rapport aux femmes qui ne travaillent pas du tout, les risques de celles qui travaillent mais qui ne sont pas rémunérées ne sont pas différents ou ils sont significativement plus élevés.

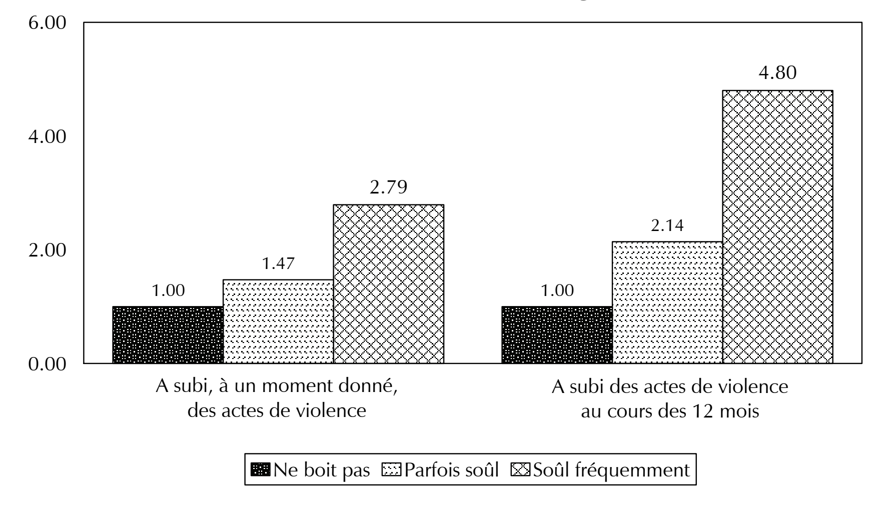
Le cas de l'Égypte mérite d'être souligné puisque c'est le seul pays où, par rapport à la catégorie de référence, les risques de violence sont plus faibles pour les femmes qui travaillent et qui reçoivent une rémunération pour leur travail mais plus élevés pour celles qui travaillent sans contrepartie financière.

Le niveau d'instruction du mari : Étant donné que le sujet de cette analyse est la violence conjugale, il est important d'examiner si le niveau d'instruction du mari ne constitue pas le facteur le plus pertinent qui affecte le risque pour une femme de subir des actes de violence conjugale. Cependant, c'est seulement en Égypte, en Inde et au Nicaragua, que le risque pour une femme d'avoir déjà subi, à un moment donné, des actes de violence varie significativement selon le niveau d'instruction du mari. Dans ces trois pays, les risques d'avoir déjà subi des actes de violence, à un moment donné, sont plus faibles seulement pour les femmes dont le mari a, au moins, un niveau d'instruction secondaire. Au Pérou, à l'inverse de tous les autres pays, on constate que les risques de violence sont plus élevés si le mari a un niveau d'instruction, qu'il soit primaire ou secondaire, que s'il n'en a aucun. C'est seulement en Inde que le risque de subir des actes récents de violence est associé, de manière similaire au risque d'en avoir subi à un moment donné, au niveau d'instruction du mari.

L'emploi du mari : Les probabilités qu'une femme subisse des actes de violence sont toujours plus faibles pour les femmes dont le mari travaille dans l'agriculture, par rapport à celles dont le mari exerce un métier non agricole, dans chacun des cinq pays où les écarts sont significatifs : le Cambodge, l'Égypte, l'Inde, le Nicaragua et le Pérou. Ainsi, le risque d'encourir des actes de violence pour la femme ne varie pas, que le mari exerce une profession agricole ou non, ou lorsqu'il varie, il est toujours plus élevé pour des femmes dont le mari a un emploi non agricole. Des facteurs tels que le milieu de résidence et l'instruction du mari, qui pourraient expliquer cet effet, sont déjà contrôlés dans l'équation.

La consommation d'alcool du mari : Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes dont le mari rentre fréquemment ivre à la maison, ont des probabilités plus élevées de subir des actes de violence que les femmes dont le mari ne boit pas ou ne revient jamais ivre chez lui. Cette relation est claire et significative dans les deux cas que ce soit pour la violence subie à un moment donné ou pour la violence récente, c'est-à-dire qui s'est produite su cours des 12 derniers mois. Le graphique 3.3 illustre cette relation pour le Nicaragua.

Graphique 3.3
Ratios ajustés de probabilités : probabilités de subir des actes de violence conjugale, à un moment quelconque et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon la fréquence avec laquelle le mari rentre ivre à la maison, Nicaragua 1998



Différence d'âge entre conjoints : Au Cambodge, en Égypte et en Zambie, les risques de subir des actes de violence ne varient pas selon la différence d'âge entre conjoint. Au Pérou, toutes les femmes qui sont plus jeunes que leur mari courent un risque plus faible de subir des actes de violence que celles qui sont plus âgées que leur mari, tandis qu'en Colombie, en République Dominicaine et en Haïti, seules celles qui sont plus jeunes que leur mari soit de 5 à 9 ans, soit de 15 ans ou plus, ont des probabilités significativement plus faibles d'avoir déjà subi, à un moment donné, des actes de violence que celles qui sont plus âgées que leur mari. La tendance en ce qui concerne la violence récente est similaire : les femmes qui sont mariés à des hommes beaucoup plus vieux qu'elles courent des risques plus faibles de violence actuelle que celles qui sont plus âgées que leur mari.

Différence d'instruction des conjoints : Seulement en Colombie, en Inde et au Pérou, l'écart de niveau d'instruction des conjoints a un effet significatif sur la prévalence de la violence à un moment donné. Dans tous ces pays, on constate que le risque de violence, à un moment donné, est significativement plus faible pour les femmes dans les couples qui ont le même niveau d'instruction que pour celles dont le mari a moins d'instruction qu'elles. De plus, en Inde et au Pérou, les probabilités de subir des actes de violence sont aussi plus faibles pour les femmes dont le mari a plus d'instruction qu'elles. En ce qui concerne la violence qui s'est produite au cours des 12 derniers mois, on constate également en Inde et au Nicaragua que ce sont les femmes dont le mari a le même niveau d'instruction qu'elles qui courent les risques les plus faibles de subir de la violence. Ainsi, si l'on constate des variations du risque en fonction écarts de niveau d'instruction entre conjoints, c'est seulement parmi les femmes qui ont le même niveau d'instruction que leur mari que le risque de subir des actes de violence conjugale est constamment et significativement le plus fiable.

Durée de l'union : La durée de l'union mesure l'exposition au risque de violence conjugale. Toutefois, seulement en République Dominicaine, en Inde, au Nicaragua et en Zambie, les probabilités d'avoir déjà subi des actes de violence à un moment donné, sont constamment et positivement associées avec la durée de l'union. À l'opposé, en Colombie, en Égypte et au Pérou, les probabilités d'avoir

déjà subi, à un moment donné, des actes de violence sont plus élevées pour des durées d'union de 5 à 9 ans et de 10 à 14 ans que pour des durées plus longues ou plus courtes. Au Cambodge et en Haïti, ce risque ne varie pas significativement avec la durée de l'union. De plus, en ce qui concerne la violence récente, on ne constate pas entre les pays de relation cohérente entre la duré de l'union et le risque pour une femme de subir des actes de violence. En République Dominicaine, en Haïti et en Zambie, les probabilités de subir des actes récents de violence ne varient pas en fonction de la durée de l'union. Au Cambodge, les probabilités sont significativement plus faibles seulement aux durées de 15 ans ou plus, tandis qu'en Inde et au Nicaragua, elles sont plus élevées aux durées supérieures à 0-4 ans et c'est aux durées de 5-9 ans qu'elles sont les plus élevées.

Lieu de résidence : Dans la plupart des pays, il y a une relation significative entre le lieu de résidence et les probabilités de subir des actes de violence. Dans chacun de ces cas, les probabilités de subir récemment ou d'avoir déjà subi, à un moment quelconque, des actes de violence sont plus faibles pour les femmes qui vivent en milieu rural que pour celles du milieu urbain.

Structure de la famille[6] : En Colombie et en Inde, la probabilité que les femmes aient déjà subi, à un moment quelconque, des actes de violence est significativement plus élevée pour les femmes qui vivent dans un ménage nucléaire que pour celles qui vivent dans un ménage non nucléaire. De manière similaire, en République Dominicaine et en Inde, la probabilité qu'une femme subisse actuellement des actes de violence est aussi plus élevée si elle vit dans un ménage nucléaire que si elle n'y vit pas.

Statut économique du ménage : De manière générale, la pauvreté a toujours été considérée comme un facteur de risque important de la violence. Toutefois, comme on peut le constater aux tableaux 3.6.1 et 3.6.2, il n'y a aucune relation cohérente entre le risque de violence et le statut de pauvreté/richesse du ménage dans lequel vit la femme. L'Inde est le seul pays où la probabilité de subir des actes de violence est plus faible pour les femmes qui vivent dans des ménages autres que ceux qui appartiennent à la catégorie la plus pauvre et où la probabilité diminue régulièrement en fonction de l'accroissement du niveau de richesse du ménage. En Égypte et au Pérou, les femmes vivant dans les ménages les plus riches courent aussi des risques plus faibles d'avoir déjà subi, à un moment donné, de actes de violence que celles vivant dans les ménages les plus pauvres. Cependant, au Cambodge, par rapport aux femmes qui vivent dans les ménages les plus pauvres, celles vivant dans les ménages du quintile moyen sont les seules à courir des risques significativement plus faibles. De même, en Colombie, les femmes du quintile moyen sont différentes quant à leurs risques de subir des actes de violence ; cependant, à la différence des femmes du Cambodge, leurs probabilités de subir des actes de violence sont plus élevées que celles des ménages plus pauvres ou plus riches. À l'opposé, en Zambie, les femmes des ménages appartenant au quintile moyen, au quatrième et au quintile le plus riche ne sont pas différentes de celles du quintile le plus pauvre ; toutefois, les femmes du second quintile courent des risques significativement plus faibles de subir des actes de violence, passée et récente, que les autres femmes. Quelque soit le pays, la relation entre le niveau de richesse du ménage et le risque récent de violence est incohérent.

Le père bat la mère : Le tableau 3.7 montre, que malgré le contrôle de toutes les variables dont on a discuté précédemment, les femmes dont la mère a subi des

[6] Il n'y a pas de catégorie séparée pour les ménages nucléaire dirigés par une femme parce que le nombre de femmes actuellement mariées vivant dans de tels ménages est extrêmement limité.

actes de violence conjugale ont une probabilité constamment plus élevée de subir des actes de violence que celles qui ont déclaré que leur père ne battait pas leur mère ou qu'elles ne savaient pas si leur père battait leur mère.

Dans quatre des six pays, on constate que les risques de violence à un moment donné sont deux fois plus élevés pour les femmes qui ont déclaré que leur mère avait subi des actes de violence causés par leur père ; en outre, dans les trois pays sur les quatre pour lesquels on dispose des données sur la violence récente, on constate aussi que la probabilité que ces femmes déclarent des actes de violence qui se sont produits à un moment donné est deux fois plus élevée. Au Nicaragua et au Pérou, les filles dont la mère a subi des violences conjugales ont une probabilité supérieure d'au moins 60 % de déclarer avoir déjà subi des actes de violence conjugale par rapport aux filles qui ne savent pas si leur mère a subi des violences conjugales ou dont la mère n'en a pas subi.

En conclusion, cette analyse a démontré que, quelque soit le pays, il n'existe pratiquement pas de caractéristiques individuelles, de l'union ou du ménage qui apparaissent de manière évidente comme étant des facteurs permettant d'identifier les femmes qui courent des risques accrus de violence conjugale. En fait, dans tous les pays, il y a seulement trois variables qui sont constamment liées au risque de violence pour une femme actuellement mariée : le nombre d'enfants, l'alcoolisme du mari, et la capacité de dénoncer la violence subie par la mère. En particulier, seulement l'une de ces trois variables, le nombre d'enfants d'une femme, est considérée comme l'une des caractéristiques propres de l'enquêtée. Cela dit, le sens dans lequel agit cette variable demeure peu clair : en effet, les femmes qui ont beaucoup d'enfants courent-elles un risque plus élevé de subir des actes de violence ou les femmes qui subissent des violences sont-elles moins aptes à planifier leurs naissances ? Le fait que les résultats sur la violence à un moment quelconque et ceux sur la violence récente varient de manière similaire selon le nombre d'enfants n'apportent pas de réponse à cette question.

Aucune des deux autres variables, qui, dans tous les pays, présentent toujours une forte et positive influence sur le risque, pour une femme, de subir des actes de violence, à savoir, l'alcoolisme du mari et le fait que la mère de l'enquêté ait déjà subi des actes de violence, ne sont pas directement liées aux femmes elles-mêmes, mais sont dues à des circonstances de la vie des femmes. Bien que l'on ne puisse considérer que la consommation excessive d'alcool soit en elle-même la cause de la violence, elle contribue néanmoins à créer les circonstances qui sont étroitement liées à la violence. L'expérience de violence conjugale de la mère est la seule variable, parmi celles qui sont apparues comme significatives, dont le sens de la causalité est clair. Cette analyse permet donc de renforce les connaissances sur les effets intergénérationnels de la violence et de les étendre à six pays supplémentaires.

Il faut aussi noter que d'autres facteurs, généralement liés négativement au risque de violence, tels que la richesse du ménage et le niveau d'instruction du mari et de la femme, ne sont pas toujours significatifs ni nécessairement négatifs dans leurs effets. Des facteurs tels qu'un âge précoce au mariage ainsi qu'un écart d'âge et une différence de niveau d'instruction, souvent associés à un faible pouvoir d'action des femmes, n'affectent que faiblement le risque de violence et pas toujours dans le sens attendu. En général, cette analyse montre que bien que le risque de violence varie dans certains pays, selon certaines caractéristiques individuelles et du ménage, on constate peu de cohérence dans la nature et l'importance de la variation. Ceci est en total contraste avec certains facteurs pertinents dans toutes les cultures, tels que l'alcoolisme du mari ou l'historique de la violence au sein de la famille.

4

Violence domestique et pouvoir d'action des femmes

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'examiner l'association entre la violence domestique et certaines corrélations hypothétiques de la violence, à savoir, certains indicateurs du pouvoir d'action des femmes et l'évidence de comportements de contrôle exercé par le mari. Ce dernier facteur peut être considéré comme un des facteurs qui limite directement le pouvoir d'action des femmes.

La prévalence de la violence contre les femmes est pratiquement, par définition, un indicateur de la condition des femmes dans une société. On peut avancer l'argument selon lequel dans les sociétés où les femmes sont confrontées, de manière régulière, à des comportements violents, elles sont dévalorisées. Toutefois, les travaux effectués dans ce domaine ne mettent pas nécessairement en évidence une relation constamment négative entre la violence et le statut des femmes. En effet, une des premières recherches a montré que la relation entre la violence et le statut de la femme dans différents états aux États-Unis avait la forme d'un U (Yllo, 1983). Yllo a expliqué ces résultats en avançant l'argument suivant : les taux de violence étaient élevés là où le statut de la femme était faible parce que la faiblesse de ce statut résultait d'un nombre limité d'options pour les femmes. Ces taux étaient relativement élevés là où le statut de la femme était élevé parce qu'un statut élevé de la femme constituait une menace pour la domination des hommes. Cette dernière explication est cohérente avec les explications de l'incompatibilité matrimoniale pour la violence familiale (Yick, 2001). Selon la théorie de l'incompatibilité matrimoniale, la violence est le résultat d'une répartition déséquilibrée des ressources entre les membres d'une famille, les ressources comprenant aussi bien les biens matériels et non matériels (comme l'instruction et le prestige, etc.). En particulier, selon les normes patriarcales, il est admis que les hommes aient plus de ressources que les femmes, et le pouvoir d'action des femmes peut donc rompre cet équilibre. Les femmes peuvent être confrontées à des actes de violence dès que l'organisation selon les normes patriarcales est menacée par un partage des ressources en faveur des femmes. ce qui, à long terme, peut générer des tensions au sein de la famille (Gelles, 1993).

Selon la théorie de l'incompatibilité matrimoniale, il existe une relation entre le pouvoir d'action et la violence qui suggère implicitement que la violence se produit quand le pouvoir d'action des femmes entre en conflit avec les normes patriarcales. Cependant, au niveau individuel, il semble que le sens de la causalité ne soit pas très clair. Bien que le pouvoir d'action d'une femme, au niveau individuel, puisse générer des comportements violents quand ce comportement est perçu comme enfreignant les normes en vigueur concernant le rôle de chaque genre (comme le prétend la théorie de l'incompatibilité matrimoniale), et qu'il traduit les efforts des femmes pour acquérir plus de pouvoir (Goetz, 1997 and Sen Gupta, 1996), la violence elle-même peut être la cause d'une perte, au niveau individuel, de pouvoir d'action. Dans la mesure où ce dernier point serait vrai, il faut envisager alors que la relation fonctionne non pas du pouvoir vers la violence

mais plutôt de la violence vers la perte du pouvoir d'action. En fait, le faible pouvoir de décision et la violence conjugale, peuvent former, ensemble, un cercle vicieux, permettant difficilement de discerner le sens de la causalité. Cela est presque vrai dans les sociétés où les femmes ne peuvent, ni ne pourraient, mettre un terme à des unions caractérisées par la violence.

Les données croisées provenant des questionnaires des Enquêtes DHS ne permettent pas de discerner la direction de la causalité. Étant donné que la violence conjugale a pu se produire au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête ou, avant, à un moment quelconque de la vie de la femme, le pouvoir d'action des femmes a été évalué au moment de l'enquête. Par conséquent, dans ce chapitre, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure le pouvoir d'action des femmes variait en fonction du moment ou s'était produit la violence, c'est-à-dire à un moment quelconque de la vie de la femme ou au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Nous avons ensuite étudié cette variation selon le fait que la femme n'avait jamais subi de violence et, enfin, nous avons cherché à savoir si le fait d'être confrontée à des actes de violence variait avec le niveau du pouvoir d'action de la femme. Dans ce chapitre, trois différentes séries d'indicateurs du pouvoir d'action des femmes seront utilisés. La première série d'indicateurs a pour objectif de mesurer le degré de contrôle des femmes sur leur environnement en évaluant leur participation dans les prises de décision concernant les problèmes liés au ménage et aux enfants. La deuxième série d'indicateurs provient de l'hypothèse selon laquelle le rejet de droits essentiellement inégaux et de privilèges, apparemment immuables, basés sur le sexe d'un individu, constitue l'élément fondamental sur lequel repose le pouvoir d'action des femmes. On peut citer deux exemples de tels droits assignés aux hommes en fonction de normes établies : le droit des maris à contrôler et à règlementer, par la force si nécessaire, le comportement de « leur » femme et le droit d'attendre que leur femme se soumette à leurs désirs sexuels. L'acceptation par les femmes de ce pouvoir attribué aux hommes sur la base de normes établies, reflète d'une part l'acceptation de l'inégalité des genres et d'autre part, une absence de prise de conscience du droit des femmes à leur intégrité et à leur sécurité physique (Correa et Petchesky, 1994 ; Sen et Batliwala, 2000 ; ONU, 1995b). Par exemple, l'acceptation du fait que les femmes peuvent être battues par leur mari dans une société, est révélatrice d'un faible statut des femmes, dans l'absolu et par rapport à celui des hommes. De même, au niveau individuel, l'acceptation du droit du mari de battre sa femme indique l'acceptation d'un statut plus faible de la femme par rapport à l'homme. Bien que de telles attitudes ne soient pas nécessairement synonyme d'approbation de ces droits pour les hommes, elles n'en signifient pas moins l'acceptation par les femmes des normes qui donnent aux hommes ces droits.

4.1 Violence domestique et participation des femmes dans la prise de décision

L'implication dans les décisions concernant ses propres besoins, ceux du ménage, et ceux des enfants constitue un indicateur de la participation des femmes dans la vie de leur ménage ainsi que du contrôle de leur environnement immédiat. Il existe de nombreuses raisons qui laissent à penser que la participation des femmes dans les prises de décision varie en fonction de leur situation par rapport à la violence domestique. La violence conjugale diminue l'estime que les femmes ont d'elles-mêmes et mine leur santé psychologique (Astbury, 1999 ; Ellsberg et al., 1999 ; Fikree et Bhatti, 1999), affectant, ainsi, leur capacité, et leur volonté de participation. Elles peuvent être aussi empêchées

de participer, de manière active, à la vie du ménage, de par le comportement de contrôle de leur partenaire. On retrouve ici de nouveau le problème de direction de la causalité provenant de la théorie de l'incompatibilité matrimoniale mentionnée précédemment. La violence peut être le résultat des tentatives des femmes de contrôler certaines des décisions qui ne sont pas, de par la norme, considérées comme faisant partie de leurs attributions, comme les décisions économiques par exemple. En d'autres termes, des comportements qui sont perçus comme transgressant les rôles attribués à chaque genre peuvent générer la violence. Dans certains travaux de recherche sur ce sujet, le contrôle masculin dans la prise de décision concernant le ménage a été identifié comme un signe précurseur de la violence du partenaire. (Levinson, 1989 ; Oropesa, 1997). Cependant, la relation entre la violence et la non participation des femmes aux décisions n'est pas clairement établie. En effet, le contrôle masculin dans la prise de décision résulte t-il de l'incapacité des femmes, victimes des violences, ou est-il un corrélateur de la violence qui empêche les femmes de participer ?

Les tableaux 4.1 et 4.2 présentent, à la lumière des possibilités mentionnées ci-dessus, les données qui permettent d'étudier les différents sens de la causalité entre la prise de décision des femmes et la violence subie. Le tableau 4.1 présente les proportions de femmes ayant participé à certaines prise de décisions, personnelles, concernant le ménage et concernant les enfants, séparément en fonction du fait que la femme a subi des actes de violence à un moment quelconque, en fonction du fait qu'elle a subi cette violence au cours de l'année ayant précédé l'enquête et en fonction du fait qu'elle n'a jamais subi de violence. Au tableau 4.2, on peut voir comment la probabilité d'avoir subi des actes de violence conjugale dans un passé récent (au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête) varie en fonction du fait que les femmes ont pris, seules, différentes décisions ou conjointement avec leur mari, ou en fonction du fait que leur mari à décidé seul. Dans ce dernier tableau, seule la violence qui s'est produite au cours de l'année passée a été prise en compte, cela afin de savoir si la participation des femmes dans la prise de décisions engendre la violence. Les deux tableaux sont limités aux femmes actuellement mariées pour se concentrer sur la variation entre la violence et la participation des femmes dans la prise de décisions, lorsque le mari représente potentiellement un pouvoir. Pour la petite minorité de femmes actuellement mariées qui ont été mariées plus d'une fois, le mari qui est censé être présent pour prendre les décisions ou participer dans leurs choix, n'est pas forcément celui qui a été violent envers l'enquêtée. On contribue à limiter ces cas si l'on se concentre seulement sur la violence qui s'est produite au cours de l'année ayant précédé l'enquête.

La violence peut être le résultat des tentatives des femmes de contrôler certaines des décisions qui ne sont pas, de par les règles établies, considérées comme faisant partie de leurs attributions, comme les décisions économiques par exemple.

Dans la présentation des données sur la prise de décisions, les femmes qui ont pris les décisions par elles-mêmes constituent une catégorie séparée de celles qui ont pris les décisions conjointement avec leur mari. Toutefois, les textes relatifs à la condition des femmes et à leur pouvoir d'action ne sont pas très clairs sur ce que recouvre la notion de contrôle des femmes concernant les décisions qui pourraient être considérées comme reflétant le pouvoir d'action des femmes. Pour qu'il y ait contrôle faut-il que les femmes prennent les décisions elles-mêmes ou une prise de décision conjointe peut-elle être considérée comme une mesure également valable du contrôle et par conséquent du pouvoir d'action ? Au moment d'interpréter les résultats ci-dessous, il faudra avoir à l'esprit le manque de clarté conceptuelle concernant ce problème.

Dans l'enquête démographique et de santé, la participation des femmes est mesurée au moyen de plusieurs décisions différentes. Avec quelques différences de formulation entre les pays dans l'énoncé spécifique des questions, on a leur

demandé, qui, habituellement, prenait les décisions déterminantes dans leur ménage. Il existe aussi certaine variation entre pays concernant le type de décisions. Dans les tableaux 4.1 et 4.2, les données présentées concernant les types de décisions qui ont été inclus dans la plupart des pays. Ces résultats sont aussi représentatifs des décisions qui ne sont pas forcément montrées dans ces tableaux.

La participation dans la prise de décisions varie-t-elle en fonction du fait que la femme a subi ou non des actes de violence ?

Étant donné que l'incompatibilité genre-rôle est une explication attendue de la variation de la prise de décisions en fonction de la situation de la femme par rapport à la violence conjugale, les résultats sont analysés séparément selon les différents types de décisions. On s'attend à ce les maris soient ceux qui prennent les décisions dans les couples où la femme est confrontée à des actes de violence.

Décisions concernant la nourriture : Dans la plupart des sociétés, on attend généralement des femmes qu'elles prennent les décisions concernant la préparation des repas et tout ce qui concerne la nourriture. On présume donc que la participation ou même le contrôle de cette décision ne peut vraisemblablement pas causer une incompatibilité entre le genre et le rôle. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que dans les sept pays pour lesquels on dispose des données sur ce type de décision que la majorité des femmes actuellement mariées ont déclaré prendre cette décision elles-mêmes. En outre, les tendances de la variation entre cette prise de décision et le fait que la femme a subi ou non des actes de violence est assez cohérente entre les pays. Les maris prennent rarement seul ce type de décisions, mais dans la plupart des pays, la proportion des maris qui prennent seuls ce type de décision est un peu plus élevée parmi les couples où la femme a subi des actes de violence que parmi les autres. Parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence, la proportion de celles qui ont déclaré avoir pris cette décision conjointement avec leur mari est légèrement plus élevée que parmi celles qui, à l'opposé, ont subi des actes de violence. La variation en fonction de la situation par rapport à la violence est plus importante pour les femmes qui ont déclaré avoir pris, seules, ce type de décision. C'est au Nicaragua que ces écarts sont les plus importants.

Tableau 4.1 Répartition (en %) des femmes actuellement mariées de 15-49 ans selon la personne qui, dans le ménage, prend différentes décisions : La femme seule, la femme en commun avec son mari, le mari seul, ou une autre personne (seule ou conjointement avec d'autres dans le ménage), en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des actes de violence conjugale et pour celles qui en ont subi selon le fait que ces actes se sont produits à un moment quelconque ou au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête

Type de décision selon que la femme a subi, ou non, des violences	Femme seule	Conjointement avec le mari	Mari seul	Autre	Ne sait pas/ manquant/ décision non prise	Total
DÉCISION CONCERNANT LES REPAS À PRÉPARER CHAQUE JOUR						
Colombie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	74,8	12,7	3,5	8,9	0,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	73,2	14,2	2,5	9,8	0,3	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque, des violences	68,0	14,9	6,6	10,1	0,4	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	67,9	12,9	8,0	10,9	0,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	68,8	19,2	4,5	7,1	0,4	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque, des violences	82,7	5,0	1,9	9,6	0,8	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	81,0	5,7	1,8	10,5	1,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	76,4	9,8	3,7	10,0	0,2	100,0
Inde						
A subi, à un moment quelconque, des violences	76,7	4,0	4,1	15,3	0,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	74,9	4,5	4,8	15,8	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	69,9	4,5	3,5	22,1	0,0	100,0
Nicaragua						
A subi, à un moment quelconque, des violences	62,9	24,5	9,5	2,2	0,9	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	63,0	22,7	10,9	2,2	1,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	54,2	34,6	7,6	2,2	1,5	100,0
Pérou						
A subi, à un moment quelconque, des violences	76,9	12,4	2,9	7,8	0,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	73,8	13,8	2,4	9,9	0,2	100,0
DECISIONS CONCERNANT LES PROPRES SOINS DE SANTÉ DE L'ENQUÊTEE						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque, des violences	37,2	49,4	10,4	2,7	0,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	35,7	50,6	10,7	3,0	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	37,6	52,4	7,7	2,2	0,2	100,0
Colombie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	69,1	16,4	10,8	3,5	0,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	63,0	23,8	10,7	2,5	0,1	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque, des violences	47,3	21,4	26,4	4,5	0,5	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	44,8	20,6	28,9	5,1	0,6	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	40,8	33,7	20,3	4,9	0,3	100,0
Inde						
A subi, à un moment quelconque, des violences	30,0	14,8	43,1	12,1	0,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	25,7	15,1	46,9	12,3	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	27,6	17,5	38,4	16,5	0,0	100,0
Pérou						
A subi, à un moment quelconque, des violences	61,9	20,5	15,6	1,9	0,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	58,3	24,2	15,6	1,7	0,1	100,0
Zambie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	28,0	10,3	51,1	10,3	0,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	27,4	9,5	51,8	11,1	0,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	30,8	11,5	44,2	13,3	0,2	100,0

A suivre…

Tableau 4.1—*Suite*

Type de décision selon que la femme a subi ou non des violences	Femme seule	Conjointement avec le mari	Mari seul	Autre	Ne sait pas/ manquant/ décision non prise	Total
DECISIONS CONCERNANT LES MALADIES DES ENFANTS						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque, des violences	23,9	66,9	4,5	0,9	3,7	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	24,2	67,0	4,0	1,1	3,8	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	19,0	69,1	2,1	1,0	8,8	100,0
République Dominicaine						
A subi, à un moment quelconque, des violences	40,2	41,7	8,6	3,8	5,8	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	38,7	43,2	8,4	3,0	6,7	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	24,1	57,2	6,4	2,4	9,9	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque, des violences	27,3	48,0	19,7	1,5	3,5	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	25,0	48,2	20,2	2,4	4,1	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	25,4	51,2	14,8	1,1	7,5	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque, des violences	26,9	39,8	16,4	3,5	13,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	24,7	40,0	18,5	3,9	12,9	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	21,5	48,4	12,5	3,6	14,0	100,0
Nicaragua						
A subi, à un moment quelconque, des violences	42,9	38,0	13,5	0,3	5,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	44,7	34,6	14,9	0,4	5,5	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	27,8	54,2	11,9	0,5	5,6	100,0
DECISIONS CONCERNANT LES VISITES A LA FAMILLE, AUX AMIS, OU AUX CONNAISSANCES						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque, des violences	20,9	72,5	3,4	1,7	1,4	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	21,4	71,9	3,2	1,9	1,6	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	15,4	78,5	2,5	2,5	1,1	100,0
Colombie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	36,5	43,6	12,5	3,4	4,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	28,3	56,5	9,3	3,2	2,7	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque, des violences	8,2	20,3	67,6	3,0	0,9	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	5,5	18,5	71,7	3,0	1,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	7,5	38,3	52,4	1,4	0,4	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque, des violences	56,6	30,9	7,2	4,5	0,9	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	53,3	33,0	8,0	4,7	1,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	49,2	37,3	8,2	4,2	1,2	100,0
Inde						
A subi, à un moment quelconque, des violences	16,1	22,6	45,9	15,3	0,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	12,1	22,3	49,4	16,2	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	13,4	25,6	38,5	22,4	0,0	100,0
Nicaragua						
A subi, à un moment quelconque, des violences	21,1	49,1	27,8	0,9	1,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	23,0	43,1	31,9	0,9	1,2	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	12,9	65,4	19,6	0,5	1,6	100,0
Pérou						
A subi, à un moment quelconque, des violences	30,2	53,2	13,6	2,0	1,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	25,0	59,6	11,5	3,1	0,9	100,0
Zambie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	18,1	23,7	56,5	1,4	0,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	18,2	22,3	57,6	1,6	0,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	16,3	26,3	55,8	1,4	0,2	100,0

A suivre…

Tableau 4.1—*Suite*						
Type de décision selon que la femme a subi, ou non, des violences	Femme seule	Conjointement avec le mari	Mari seul	Autre	Ne sait pas/ manquant/ décision non prise	Total
DECISIONS CONCERNANT LES ACHATS IMPORTANTS DU MENAGE						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque des violences	37,2	48,4	12,5	1,6	0,3	100,0
A subi de la violence au cours des 12 mois	37,5	47,6	12,8	1,7	0,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	25,7	59,3	9,4	5,5	0,1	100,0
Colombie						
A subi, à un moment quelconque des violences	27,1	41,2	25,0	6,1	0,5	100,0
A subi de la violence au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	18,9	53,6	20,8	6,1	0,6	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque des violences	14,2	28,2	47,0	10,6	0,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	12,0	27,0	50,4	10,6	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	14,0	42,1	36,4	7,4	0,1	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque des violences	40,2	23,3	25,1	10,4	0,9	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	35,8	22,6	29,0	11,6	1,1	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	31,2	40,4	18,0	10,0	0,4	100,0
Inde						
A subi, à un moment quelconque des violences	13,4	28,9	39,4	18,2	0,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	10,2	27,7	43,6	18,6	0,0	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	10,0	31,3	32,6	26,1	0,0	100,0
Nicaragua						
A subi, à un moment quelconque des violences	17,3	44,3	32,4	1,3	4,7	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	17,1	41,1	35,9	1,4	4,5	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	9,6	60,3	25,4	0,5	4,2	100,0
Pérou						
A subi, à un moment quelconque des violences	23,7	50,2	22,1	3,6	0,3	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	i	i	i	i	i	-
N'a jamais subi d'actes de violence	18,2	56,0	20,3	5,2	0,3	100,0
Zambie						
A subi, à un moment quelconque des violences	11,7	24,0	62,4	1,6	0,2	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	11,3	21,9	64,2	2,3	0,4	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	11,3	25,1	61,0	2,4	0,1	100,0
DECISION D'AVOIR UN AUTRE ENFANT						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque des violences	12,8	68,9	3,7	0,7	14,0	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	12,2	68,4	3,5	0,7	15,2	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	8,8	72,5	1,9	0,4	16,5	100,0
République Dominicaine						
A subi, à un moment quelconque des violences	33,3	38,4	9,5	1,3	17,5	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	32,4	38,1	9,1	1,0	19,4	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	22,4	52,5	5,1	1,4	18,6	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque des violences	4,8	67,6	21,5	0,4	5,7	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	4,8	65,7	24,6	0,4	4,6	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	3,0	77,0	14,7	0,3	5,0	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque des violences	24,1	40,2	8,5	0,7	26,6	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	24,0	39,3	9,5	0,8	26,4	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	16,8	43,9	8,0	0,4	30,9	100,0
Zambie						
A subi, à un moment quelconque, des violences	9,9	33,7	52,3	1,2	2,9	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	9,6	32,6	53,8	1,4	2,6	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	9,0	36,7	48,9	0,8	4,6	100,0
DECISIONS CONCERNANT LA CONTRACEPTION						
Cambodge						
A subi, à un moment quelconque des violences	19,9	61,6	1,9	1,2	15,4	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	20,6	61,6	1,8	1,3	14,8	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	15,1	67,9	1,8	0,6	14,6	100,0
Égypte						
A subi, à un moment quelconque des violences	14,4	64,2	9,4	0,2	11,8	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	14,3	63,4	11,6	0,1	10,5	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	12,7	65,9	6,7	0,3	14,4	100,0
Haïti						
A subi, à un moment quelconque des violences	24,8	33,4	5,6	0,3	36,1	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	22,8	36,4	6,2	0,3	34,3	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	16,2	30,4	2,7	0,6	50,0	100,0
Nicaragua						
A subi, à un moment quelconque des violences	36,5	34,7	10,4	1,0	17,4	100,0
A subi des violences au cours des 12 mois	42,1	32,5	12,5	0,5	12,5	100,0
N'a jamais subi d'actes de violence	22,3	52,2	9,1	1,1	15,2	100,0

i = inconnu (non disponible)

Décisions concernant les propres soins de santé de l'enquêtée : De tous les types de décisions au sujet desquelles des questions ont été posées, celles qui revêtent peut-être le plus d'importance pour l'intérêt personnel des femmes sont celles qui concernent leurs propres soins de santé. Pour ce genre de décision, qui concerne les besoins personnels des femmes en matière de santé, il est évident que, plus que pour toute autre décision considérée ici, il revient aux femmes de décider en dernier ressort. Cependant, on constate que les femmes ne participent pas forcément à ce genre de décision. C'est dans seulement trois des six pays pour lesquels des informations sont disponibles, à savoir la Colombie, Haïti et le Pérou, que les proportions de femmes ayant déclaré prendre seules ce type de décision sont relativement élevées. En Inde et en Zambie, il apparaît que les maris sont plus susceptibles de prendre seuls cette décision, et au Cambodge, c'est conjointement que cette décision est prise.

On ne constate pas, dans les pays, de tendance cohérente de la variation entre la prise de décision en matière de santé et le fait que la femme ait subi ou non des actes de violence. Alors que dans la majorité des pays, on observe les mêmes tendances que celles constatées pour les autres types de décisions, on constate qu'en Haïti, en Inde et en Zambie, le contrôle du mari sur ces décisions est beaucoup plus fréquent parmi les femmes qui ont subi des actes de violence, que parmi celles qui n'en ont jamais subi. La probabilité que la décision concernant les soins de santé de la femme soit le résultat d'une décision conjointe est plus élevée, dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence que parmi celles qui en ont subi. De même, en Colombie, en Haïti, en Inde et au Pérou, les femmes qui ont subi des violences prennent plus fréquemment seules ce genre de décisions que celles qui n'ont jamais été confrontés à des comportements violents. Cependant, en Zambie, on constate le phénomène inverse.

Décisions concernant les maladies des enfants : Traditionnellement les femmes sont celles qui prennent soin des enfants ; mais, comme pour la prise en charge de leur propre santé, ce ne sont pas forcément elles qui décident en dernier ressort de ce qu'il faut faire quand un enfant tombe malade. Toutefois, il est très encourageant de constater que, dans tous les pays, une large majorité de femmes ont déclaré décider seule ou bien conjointement. Le fait que parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence, la prise de décision conjointe soit plus fréquente que parmi celles qui en ont subi mérite d'être souligné. Les femmes qui ont subi des actes de violence prennent plus fréquemment seules ce type de décision. En fait, au Nicaragua, on constate que les femmes qui ont subi des actes de violence prennent plus fréquemment seules ce genre de décisions que conjointement avec leur mari, tandis que celles qui n'ont jamais subi de violence sont deux fois plus nombreuses à prendre ces décisions conjointement avec leur mari que seules. Dans tous les pays, à l'exception du Cambodge, on constate qu'une proportion non négligeable de maris prend seuls ces décisions et, par rapport aux femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence, cette proportion est constamment plus élevée parmi celles qui en ont déjà subi. Par exemple, en Haïti, les maris de 19 % des femmes qui ont récemment subi des violences, ont pris, seuls, ce type de décision ; cette proportion est de 13 % parmi les femmes qui n'ont jamais connu la violence.

Décisions concernant les visites à la famille et aux amis : La participation des femmes à de telles décisions a une influence sur leur liberté de mouvements. Dans les sociétés patriarcales et là où les femmes sont cloîtrées, il est peu probable qu'elles soient libres de prendre ces décisions seules. Cela se vérifie dans les données. Haïti est le seul pays où ce type de décisions est fréquemment prise par

les femmes elles-mêmes. En Égypte, en Inde et en Zambie, il est plus fréquent que le mari décide en dernier ressort et, dans les autres pays, les femmes prennent plus fréquemment cette décision conjointement avec leur mari que seules.

La variation de la participation des femmes en fonction de la violence subie est identique dans tous les pays. Dans chaque pays, la prise de décisions commune est plus fréquente parmi les femmes qui n'ont jamais subi de violence et, dans tous les pays, sauf Haïti, cette décision est plus fréquemment prise par le mari seul quand les femmes ont déclaré avoir subi des actes de violence, en particulier quand ces actes se sont produits récemment, au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Même en Égypte et en Inde, où ce type de décision est fréquemment prise par le mari seul, ce comportement est plus susceptible de se produire quand la femme a déclaré avoir subi des actes de violence que dans le cas contraire. Par exemple, en Égypte parmi celles qui n'ont jamais subi d'actes de violence, on constate que 52 % ont déclaré que leur mari prenait seul ce type de décision, tandis que parmi les femmes qui ont subi des violences au cours de l'année passée, cette proportion est de 72 %. De même, le fait que, dans tous les pays, sauf en Égypte et en Inde, les femmes qui ont déjà subi des actes de violence, à un moment donné ou récemment, aient déclaré plus fréquemment que les autres prendre ce type de décision seule, mérite d'être souligné.

Décisions concernant les achats importants du ménage : Dans la plupart des cultures, les décisions concernant les achats importants du ménage ne sont pas considérées comme relevant des attributions des femmes. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle l'incompatibilité genre-rôle éclatera si les femmes tentent d'avoir le contrôle de ces décisions. Cependant, dans environ la moitié des pays, les données montrent que ces décisions sont souvent prises conjointement par le mari et la femme. En Égypte, en Inde et en Zambie, c'est le mari qui prend le plus fréquemment seul ce type de décision. En Haïti, la personne qui prend la décision varie en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des violences. Celles qui y ont été confrontées ont déclaré plus fréquemment que les autres prendre ce type de décision elles-mêmes ; à l'opposé, celles qui n'ont jamais subi de violences ont plus fréquemment pris ce type de décision conjointement avec leur mari. Dans chaque pays, sauf en Zambie, on constate que la prise de décision conjointe est plus fréquente parmi les femmes qui n'ont jamais subi de violences que parmi celles qui en ont subi. À l'opposé, ces décisions sont plus fréquemment prises seules par les femmes ou par leur mari seul quand les femmes ont déclaré avoir subi des actes de violence. La probabilité qu'un mari prenne seul ces décisions est plus élevée parmi les femmes qui ont récemment subi des violences plutôt que parmi celles qui en ont subi à un moment donné, ou que parmi celles qui n'en ont jamais subi. Ce constat est valable pour tous les pays pour lesquels des données sont disponibles sur la violence au cours de l'année passée et à un moment quelconque dans la vie des femmes.

Décisions concernant le fait d'avoir un autre enfant et la contraception : Dans la plupart des pays, les femmes ont déclaré prendre ces décisions conjointement avec leur mari. Le Nicaragua et la Zambie sont les seules exceptions. Au Nicaragua, les femmes qui ont subi des violences ont plus fréquemment déclaré que celles qui n'en avaient pas subi décider seules de l'utilisation de la contraception ; par contre, quand elles n'ont jamais subi de violences, elles ont déclaré plus fréquemment que cette décision était prise conjointement avec leur mari. En Zambie, la décision d'avoir un enfant est plus souvent prise par le mari seul. Dans deux des trois pays, à savoir au Cambodge et en Égypte, où les informations pour les deux genres de décisions sont disponibles, on constate que les femmes ont déclaré plus fréquemment prendre seules la décision d'utiliser la contraception que la décision

d'avoir un autre enfant. Les variations de la prise de décision varient de manière assez cohérente entre les pays. Par comparaison avec les femmes qui ont subi des violences, celles qui n'en ont jamais subi ont plus fréquemment déclaré prendre les décisions conjointement avec leur mari et moins fréquemment les prendre seules ou laisser leur mari décider seuls en dernier ressort.

La probabilité de subir des actes de violence varie-t-elle en fonction de la participation des femmes dans la prise de décision concernant le ménage ?

Une démonstration du pouvoir d'action consistant, par exemple, à prendre des décisions qui sont considérées comme étant du ressort des hommes peut être considérée, de manière hypothétique, comme une incitation à la violence. Toutefois les résultats présentés au tableau 4.2 ne corroborent pas complètement cette hypothèse. Le tableau 4.2 présente les pourcentages de femmes actuellement mariées qui ont subi des violences au cours des douze mois précédant l'enquête en fonction de la ou des personnes qui ont pris les différentes décisions : soit la femme elle-même, soit la femme conjointement avec son mari, soit le mari seul.

Comme on peut le voir au tableau 4.2 et au graphique 4.1, les taux les plus élevés de violence ne concernent pas systématiquement les femmes qui ont pris différentes décisions par elles-mêmes. En fait, dans la plupart des pays, on constate que les taux de violence récente les plus élevés concernant les femmes dont le mari prend seul les décisions, sans tenir compte de leur propre décision.

En Égypte et en Inde, ce constat est vrai pour toutes les décisions, et pour les autres pays pour lesquels des données sur la violence récente sont disponibles, ce constat est valable pour la majorité des décisions. Cependant, les femmes mariées qui prennent les décisions seules se caractérisent par des taux de violence plus élevés que celles qui prennent les décisions conjointement avec leur mari. Même dans le cas de décisions qui sont traditionnellement dévolues aux femmes, comme le choix de la nourriture quotidienne, on constate que la violence est plus fréquente parmi les femmes qui décident seules que parmi celles qui décident ensemble avec leur mari.

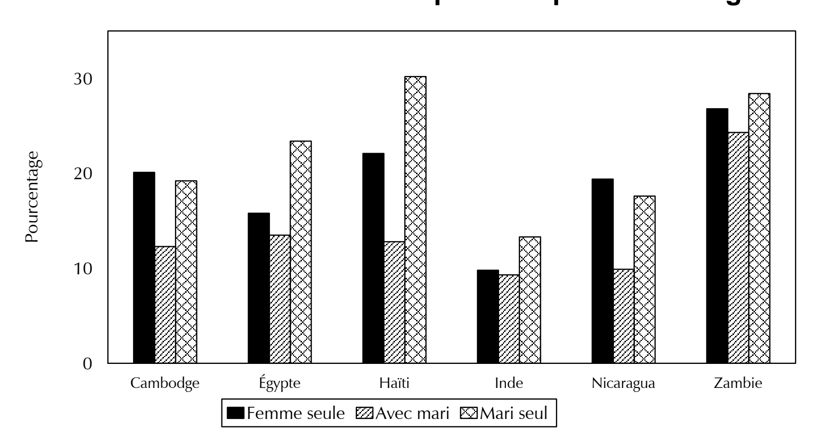
Les résultats des tableaux 4.1 et 4.2 ne confirment donc pas l'hypothèse que la prévalence de la violence contre les femmes est plus élevée lorsqu'il y a transgression de la norme genre-rôle. Par contre, les données font ressortir des caractéristiques que l'on s'attendait à trouver, à savoir que les relations violentes sont caractérisées par une emprise plus grande du mari sur les prises de décision et que dans les relations non violentes, les décisions se prennent plus fréquemment conjointement.

Pourtant, ce qui est surprenant, c'est que les relations violentes concernent aussi les femmes qui décident par elles-mêmes. En fait, il ressort clairement du tableau 4.1, que parmi les femmes qui ont subi des violences, la proportion de celles qui ont déclaré prendre les décisions seules et celles dont le mari prend seul les décisions sont plus élevées que parmi les femmes qui n'ont jamais subi de violences. Cela suggère que, pour quelques femmes, l'expérience de la violence les sépare du contrôle des décisions concernant leur bien-être, tandis que pour d'autres, elle augmente leur contrôle sur les décisions. Des études approfondies sont nécessaires pour permettre d'identifier les facteurs qui pourraient expliquer cette différence.

Table 4.2 Pourcentage de femmes de 15-49 ans, actuellement mariées qui ont subi des actes de violence, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon qu'elles prennent seules ou en commun avec leur mari différentes décisions, ou selon que le mari prend seul les décisions, par type de décision

Type de décision	Femmes qui prennent seules les décisions		Femmes qui prennent les décisions avec leur mari		Femmes dont le mari prend seul la décision dans		Autre	
	Pourcentage qui a subi des violences les 12 derniers mois	Effectif de femmes	Pourcentage qui a subi des violences les 12 derniers mois	Effectif de femmes	Pourcentage qui a subi des violences les 12 derniers mois	Effectif de femmes	Pourcentage qui a subi des violences les 12 derniers mois	Effectif de femmes
Cambodge								
Soins de santé personnels	14,1	780	14,4	1 078	19,4	169	19,5	47
Maladies des enfants	18,0	413	14,4	1 429	24,0	52	16,3	20
Visites à la famille, amis, connaissances	19,4	339	13,7	1 610	17,7	55	11,9	50
Achats importants pour le ménage	20,1	573	12,3	1 196	19,2	206	5,3	101
Utilisation de la contraception	19,2	331	13,6	1 389	14,7	38	26,8	15
Avoir un autre enfant	19,1	196	14,1	1 494	23,8	46	26,2	9
République Dominicaine								
Maladies des enfants	14,1	1 431	7,9	2 857	12,2	359	11,3	141
Avoir un autre enfant	13,1	1 289	7,6	2 625	15,3	311	7,2	75
Égypte								
Préparation quotidienne du repas	18,4	4 523	13,6	1 169	28,5	344	24,7	540
Maladies des enfants	17,9	1 718	17,9	3 304	22,8	1 090	34,2	85
Visites à la famille, amis, connaissances	13,2	512	10,7	2 111	23,1	3 809	29,4	127
Achats importants pour le ménage	15,8	929	13,5	2 458	23,4	2 647	23,2	562
Utilisation de la contraception	20,1	876	18,1	4 309	28,2	505	6,0	17
Avoir un autre enfant	24,5	239	16,6	4 862	26,7	1 130	22,2	20
Haïti								
Préparation quotidienne du repas	21,4	1 555	13,4	172	11,2	64	22,1	198
Soins de santé personnels	21,8	846	13,9	614	27,2	433	21,8	96
Maladies des enfants	22,3	455	17,8	924	28,2	269	22,2	71
Visites à la famille, amis, connaissances	21,5	1 019	19,0	712	20,8	157	23,2	84
Achats importants pour le ménage	22,1	667	12,8	724	30,2	392	23,8	202
Utilisation de la contraception	25,7	366	24,1	621	37,3	67	11,5	11
Avoir un autre enfant	26,8	370	18,8	857	24,0	162	34,0	10
Inde								
Préparation quotidienne du repas	10,9	64 255	10,6	3 963	13,6	3 290	7,8	18 783
Soins de santé personnels	9,4	25 379	9,2	15 313	12,3	35 462	8,1	14 135
Visites à la famille, amis, connaissances	9,0	12,560	9,2	22 619	12,8	36 038	7,9	19 036
Achats importants pour le ménage	9,8	9 653	9,3	27 869	13,3	30 571	7,8	22 193
Nicaragua								
Préparation quotidienne du repas	14,9	3 847	9,6	2 154	17,9	553	13,3	148
Maladies des enfants	18,6	2 179	9,3	3 370	16,2	837	11,7	32
Visites à la famille, amis, connaissances	20,2	1 033	9,5	4 126	19,5	1 489	18,3	43
Achats importants pour le ménage	19,4	803	9,9	3 788	17,6	1 857	26,0	49
Utilisation de la contraception	21,4	1 787	9,2	3 212	17,7	643	5,6	74
Zambie								
Soins de santé personnels	25,3	900	23,6	335	29,7	1 452	25,4	364
Visites à la famille, amis, connaissances	28,8	525	24,2	767	28,0	1 716	32,6	42
Achats importants pour le ménage	26,8	352	24,3	751	28,4	1 887	29,8	63
Avoir un autre enfant	27,8	288	25,2	1 079	29,0	1 544	40,0	30

Graphique 4.1
Pourcentage de femmes actuellement mariées qui ont subi des actes de violence au course des 12 mois ayant précédé l'enquête, en fonction de la personne qui a le dernier mot dans les décisions concernant les achats importants pour le ménage



4.2 Violence domestique et normes qui renforcent l'inégalité dans les rapports conjugaux

Au cours de l'EDS, deux questions ont été posées aux enquêtées concernant l'acceptation ou le rejet de certains rôles traditionnels. On a d'abord demandé aux femmes si elles pensaient qu'il était justifié que, pour certaines raisons, un mari batte sa femme. Ces raisons qui sont censées refléter, le manquement, sur le plan moral, de la femme à ses devoirs, et d'autres qui sont considérées comme moins sérieuses et qui englobent le fait de ne pas bien cuisiner, ont été choisies pour fournir une palette de raisons dans la perception du sérieux de la transgression de la norme comportementale. En posant la deuxième question, on a cherché à savoir si les femmes pensaient qu'il était justifié que, dans certaines circonstances spécifiées, une femme avait le droit de refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari. Par ces deux questions, on a cherché à connaître le niveau d'acceptation des femmes à des normes qui attribuent aux hommes un pouvoir sur les femmes et qui subordonnent les droits des femmes à celui des hommes. Comme on l'a mentionné auparavant, considérer que le pouvoir des hommes sur les femmes est justifié revient à accepter l'inégalité des rôles, ce qui traduit un manque de prise de conscience concernant le droit des femmes à l'intégrité et à la sécurité physique. Par conséquent, les femmes qui pensent qu'il est justifié que les hommes dominent les femmes physiquement et sexuellement ont, par hypothèse, moins de pouvoir d'action que les femmes qui rejettent ces opinions.

Cependant, le sens de la relation entre l'acceptation par les femmes de rapports de domination des hommes sur les femmes et la violence domestique n'est pas clair. On pourrait formuler l'hypothèse selon laquelle les femmes qui acceptent d'être dominées par leur mari sont moins victimes de violence parce qu'elles ont davantage tendance à se conformer au rôle traditionnel qui leur est dévolu dans tous les aspects de leur vie. En d'autres termes, on peut dire que leur conduite a peu de chances de créer un conflit d'incompatibilité. Toutefois, cette hypothèse serait valable si la violence n'était vraiment que le résultat d'une transgression des comportements fixés par la norme. On pourrait aussi dire que le fait de subir des violences « apprend » aux femmes à accepter ces normes. Puisque le sens de cette causalité n'est pas clair, la relation violence-opinion est étudiée, en examinant, à

tour de rôle, la violence et les opinions en tant que variables dépendantes. Par conséquent, les tableaux 4.3 et 4.5 présentent la prévalence de la violence parmi les femmes qui sont d'accord et parmi celles qui ne sont pas d'accord avec les différentes raisons proposées ; le tableau 4.4 présente les proportions de femmes qui sont d'accord avec chacune des deux propositions en fonction du fait qu'elles ont subi des actes de violence à un moment donné, récemment et jamais.

Tableau 4.3 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans, selon qu'elles ont subi à un moment quelconque, des actes de violence de la part de leur mari, selon qu'elles ont subi des actes de violence de la part de leur mari au cours de la dernière année ou selon qu'elles n'ont jamais subi d'actes de violence en fonction de leur opinion concernant différentes raisons justifiant qu'un mari batte sa femme

	Selon qu'une femme est d'accord avec une raison justifiant qu'un mari batte sa femme													
	Cambodge		République Dominicaine		Égypte		Haïti		Inde		Nicaragua		Zambie	
Raison justifiant qu'un mari batte sa femme/a subi ou non des violences du mari	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Si elle sort sans lui dire														
A subi des violences à un moment Quelconque	19.5	16.9	25.2	22.3	i	i	31.3	26.0	25.3	15.3	31.3	30.3	50.3	40.3
A subi des violences dans les 12 derniers mois	17.3	14.7	14.8	10.6	i	i	27.8	18.0	13.9	8.3	15.4	12.9	26.3	21.0
N'a jamais subi de violences	80.5	83.1	74.8	77.7	i	i	68.7	74.0	74.7	84.7	68.7	69.7	49.7	59.7
Effectif de femmes	658	1 710	250	6 539	i	i	750	1 557	32 956	56 883	1 302	7 050	3 119	642
Si elle néglige les enfants														
A subi des violences à un moment quelconque	19.5	16.7	26.0	22.2	44.2	25.3	32.2	25.7	25.1	14.9	31.3	30.3	50.6	44.9
A subi des violences dans les 12 derniers mois	17.8	14.3	15.4	10.4	23.4	13.7	27.8	18.5	13.6	8.2	15.5	12.7	26.7	23.0
N'a jamais subi de violences	80.5	83.3	74.0	77.8	55.8	74.7	67.8	74.3	74.9	85.1	68.7	69.7	49.4	55.1
Effectif de femmes	720	1 629	519	6 258	3 356	3 167	656	1 667	36 089	53 773	1 585	6 800	2 432	1 329
Si elle discute avec lui/lui répond														
A subi des violences à un moment quelconque	19.9	16.9	23.6	22.4	42.4	17.9	28.3	27.5	i	i	i	i	50.0	46.7
A subi des violences dans les 12 derniers mois	18.6	14.5	15.4	10.7	23.0	9.0	22.5	20.9	i	i	i	i	27.1	23.3
N'a jamais subi de violences	80.1	83.1	76.4	77.6	57.6	82.1	71.7	72.5	i	i	i	i	50.0	53.3
Effectif de femmes	473	1 877	94	6 697	4 568	1 956	254	2 042	i	i	i	i	2 108	1 651
Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui														
A déjà subi A subi des violences à un moment quelconque	20.1	17.1	14.3	22.5	40.3	22.1	29.8	26.6	i	i	30.2	30.4	51.3	45.7
A subi des violences dans les 12 derniers mois	17.6	15.0	11.5	10.8	21.3	12.4	25.7	19.5	i	i	15.1	13.2	27.4	23.3
N'a jamais subi de violences	79.9	82.9	85.7	77.5	59.7	77.9	70.2	73.4	i	i	69.8	69.6	48.7	54.3
Effectif de femmes	224	2 089	71	6 719	4 578	1 819	427	1 861	i	i	576	7 759	1 990	1 735
Si elle ne prépare pas le repas														
A subi des violences à un moment quelconque	22.9	16.8	23.1	22.5	47.9	30.1	27.5	27.5	26.6	16.4	i	i	51.1	46.1
A subi des violences dans les 12 derniers mois	21.2	14.6	15.0	10.6	27.7	15.2	22.9	20.7	14.9	8.8	i	i	27.9	23.0
N'a jamais subi de violences	77.1	83.2	76.9	77.5	52.1	69.9	72.5	72.5	73.4	83.6	i	i	48.9	53.9
Effectif de femmes	290	2 046	191	6 596	1 760	4 784	274	2 052	22 182	67 692	i	i	1 807	1 962
Si elle parle à d'autres hommes/il la Soupçonne d'être infidèle														
A subi des violences à un moment quelconque	i	i	i	i	39.7	26.6	i	i	24.1	16.4	31.7	30.0	i	i
A subi des violences dans les 12 derniers mois	i	i	i	i	20.2	16.1	i	i	14.0	8.5	16.1	12.3	i	i
N'a jamais subi de violences	i	i	i	i	60.3	73.4	i	i	75.9	83.6	68.3	70.0	i	i
Effectif de femmes	i	i	i	i	4 241	2 266	i	i	29 548	59 953	2 176	6 136	i	i
D'accord avec n'importe quelle raison														
A déjà subi A subi des violences à un moment quelconque	20.1	15.7	26.4	22.0	39.8	12.0	30.9	24.8	23.8	13.0	32.0	29.3	49.8	38.4
A subi des violences dans les 12 derniers mois	18.2	13.5	15.3	10.3	21.3	6.0	26.7	16.6	13.2	6.8	15.9	11.9	26.4	17.5
N'a jamais subi de violences	79.9	84.3	73.6	78.0	60.2	88.0	69.1	75.2	76.2	87.0	68.0	70.7	50.2	61.6
Effectif de femmes	969	1 434	638	6 168	5 433	1 166	1 000	1 345	49 689	40 614	2 756	5 752	3 337	455

i = Inconnu (non disponible)

Accepter que l'épouse soit battue : La question visant à connaître l'opinion des femmes concernant le fait qu'un mari a le droit pour certaines raisons de battre sa femme a été posée dans huit des neuf pays qui sont inclus dans cette étude. Les motifs spécifiques justifiant ce comportement du mari varient selon les pays. Comme on peut le voir au tableau 4.3, les résultats ne mettent pas en évidence des taux plus faibles de violence parmi les femmes qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme que parmi les autres. Dans chaque pays et pour pratiquement toutes les raisons, on constate que les taux de violence sont soit similaires, soit plus élevés parmi les femmes qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme.

La dernière ligne du tableau 4.3 est une mesure résumée de la variation selon les raisons spécifiques. Ils montrent comment le taux de violence varie entre les femmes qui sont d'accord avec au moins une des raisons comparé à celles qui ne sont d'accord avec aucune raison. Dans chaque pays, les taux de violence sont plus élevés parmi les femmes qui pensent que, quelle que soit la raison, il est justifié qu'un mari batte sa femme que parmi celles qui pensent que, pour aucune raison, un tel comportement n'est justifié. Au Nicaragua, par rapport à la prévalence parmi les femmes qui ne sont d'accord avec aucune raison, la prévalence de la violence à un moment quelconque parmi les femmes qui justifie ce comportement est plus élevée d'environ 9 % ; au Cambodge, en République Dominicaine, en Haïti et en Zambie, l'écart est de 20 à 30 % ; il est de 80 % en Inde, et de plus de 200 % en Égypte. Le fait que ces écarts soient même plus élevés dans le cas de la violence récente mérite d'être souligné. Alors qu'on peut expliquer, en partie ces résultats par une possible rationalisation de la part des femmes de leur expérience de la violence, il faut néanmoins reconnaître qu'ils sont également compatibles avec l'idée que l'acceptation des normes concernant les rôles des genres ne protège pas les femmes contre la violence du mari.

Le tableau 4.4 a pour objectif de montrer si l'approbation par la femme de chacune des différentes raisons pouvant justifier qu'un mari batte sa femme varie selon le fait que la femme a subi ou non des violences. À peu d'exceptions près, on constate que l'accord est plus fréquent parmi celles qui ont subi des violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi, bien que dans de nombreux pays, cette variation soit faible pour différentes raisons, particulièrement en République Dominicaine, en Haïti et au Nicaragua. On constate que les résultats concernant au moins une raison (la dernière ligne du tableau) mettent davantage en évidence les niveaux d'acceptation élevés parmi les femmes qui ont subi des violences que les résultats pour chaque raison spécifique. Au Nicaragua et en Zambie, les proportions de femmes qui sont d'accord avec, au moins, une raison sont plus élevées de 5 à 10 % parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi ; dans les autres pays, ces proportions sont plus élevées d'au moins 18 %. De plus, dans chaque pays, on constate que c'est entre les femmes qui ont subi des actes de violence au cours des 12 derniers mois et celles qui n'en ont jamais subi que l'écart est le plus important.

Le droit d'une épouse de refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari : Au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes si elles pensaient qu'il était justifié qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari si : 1) elle avait récemment accouché, 2) elle savait que son mari avait eu des rapports sexuels avec d'autres femmes, 3) elle savait que son mari était atteint d'une IST (infection sexuellement transmissible), et 4) elle était fatiguée ou pas d'humeur. L'accord avec au moins une de ces raisons peut être considéré comme un défi aux normes établies concernant les rôles de chaque genre, suggérant par là qu'il se pourrait que les taux de violence soient plus élevés parmi les femmes qui sont d'accord avec ces raisons que parmi celles qui ne le sont pas.

Tableau 4.4 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui sont d'accord avec chaque raison justifiant le fait qu'un homme batte sa femme, selon la raison, parmi les femmes qui ont subi des actes de violence conjugale, à un moment quelconque, au cours de l'année ayant précédé l'enquête, et parmi celles qui n'en ont jamais subi							
Raison justifiant qu'un mari batte sa femme/ a déjà subi des violences conjugales	Cambodge	République Dominicaine	Égypte	Haïti	Inde	Nicaragua	Zambie
Si elle sort sans lui dire							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	30,6	4,1	i	36,5	48,8	15,8	85,4
Ont subi des violences l'année passée	30,9	5,0	i	42,4	49,0	17,9	85,5
N'ont jamais subi de violences	26,7	3,5	i	30,2	33,6	15,1	79,3
Si elle néglige les enfants							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	33,5	8,8	64,5	32,8	52,9	19,3	67,0
Ont subi des violences l'année passée	34,7	10,9	63,8	37,1	52,6	22,0	67,6
N'ont jamais subi de violences	29,2	7,3	43,6	26,1	37,0	18,3	61,4
Si elle discute avec lui							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	22,4	1,5	84,2	11,2	i	i	57,4
Ont subi des violences l'année passée	23,8	2,0	85,5	11,6	i	i	59,4
N'ont jamais subi de violences	19,1	1,4	61,2	10,7	i	i	53,9
Si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui ont							
Ont subi des violences à un moment quelconque	10,7	0,7	80,2	19,8	i	6,8	55,6
Ont subi des violences l'année passée	10,7	1,1	79,4	22,3	i	7,8	56,7
N'ont jamais subi de violences	9,0	1,1	63,6	17,6	i	6,8	49,6
Si elle ne prépare pas les repas/ Correctement/ à l'heure/si elle brûle la nourriture							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui ont							
Ont subi des violences à un moment quelconque	15,8	2,9	36,6	11,7	34,5	i	50,2
Ont subi des violences l'année passée	16,7	3,9	39,8	12,8	35,5	i	52,4
N'ont jamais subi de violences	11,3	2,8	21,3	11,7	22,2	i	45,2
Si elle parle à d'autres hommes/s'il la soupçonne d'être infidèle							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui ont:							
Ont subi des violences à un moment quelconque	i	i	73,2	i	41,6	26,8	i
Ont subi des violences l'année passée	i	i	69,7	i	44,5	31,2	i
N'ont jamais subi de violences	i	i	59,5	i	30,6	25,0	i
Pourcentage d'accord avec au moins une des raisons parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	46,3	11,0	93,9	48,2	69,1	34,4	90,5
Ont subi des violences l'année passée	47,7	13,4	94,3	54,4	70,3	39,0	91,7
N'ont jamais subi de violences	39,1	8,9	76,1	40,6	51,7	31,5	85,7
i = Inconnu (non disponible)							

Le tableau 4.5 fait apparaître des résultats mitigés par rapport à ce que l'on s'attendait à trouver, à savoir des taux de violence plus élevés parmi les femmes qui pensent qu'il est justifié qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari que parmi celles qui ne le pensent pas. Dans la plupart des pays et pour la plupart des raisons, on ne constate que de faibles variations de la prévalence de la violence selon l'opinion de la femme et, dans plusieurs pays, la prévalence de la violence est plus élevée parmi les femmes qui n'approuvent pas qu'une femme puisse refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari. Ces différences sont aussi évidentes quand on compare les femmes qui sont d'accord avec toutes les raisons avec celles qui sont en désaccord avec au moins une des raisons (dernière ligne du tableau 4.5). Les taux concernant la violence subie, à un moment quelconque, parmi les femmes qui sont d'accord avec toutes les raisons sont plus élevés en République Dominicaine mais plus faibles en Haïti que parmi celles qui ne sont pas d'accord avec une ou plusieurs raisons. Pour les autres pays, il y a très peu ou pas du tout de variation. Au Cambodge, on ne constate pas de variation de la prévalence de la violence récente selon l'opinion de la femme ; En Égypte, ils sont légèrement plus élevés parmi les femmes qui sont d'accord et dans les autres pays pour lesquels on dispose de donnée, ils sont plus faibles.

Tableau 4.5 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui sont d'accord, ou non, avec différentes raisons justifiant qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari, selon qu'elles ont subi des actes de violence conjugale à un moment quelconque, selon qu'elle en ont subi au cours de l'année passée et selon qu'elles n'en ont jamais subi, en fonction de la raison

Raison pour laquelle il est justifie qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari/ a subi ou non des violence du mari	Selon qu'une femme est d'accord avec une raison justifiant qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari													
	Cambodge		Colombie		République Dominicaine		Haïti		Nicaragua		Pérou		Zambie	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Elle sait que son mari a une IST														
A subi des violences à un moment quelconque	18,6	16,0	44,5	34,7	22,6	18,1	27,8	24,7	i	i	42,9	39,3	48,5	48,4
A subi des violences au cours de l'année passée	15,8	15,6	i	i	10,9	7,5	21,0	20,7	i	i	i	i	25,3	25,9
N'a jamais subi de violences	81,4	84,0	55,5	65,3	77,4	81,9	72,2	75,3	i	i	57,1	60,7	51,5	51,6
Effectif de femmes	1 649	674	7 322	155	6 548	230	2 075	223	i	i	15 575	400	3 336	397
Elle sait que son mari a des rapports sexuels avec d'autres femmes														
A subi des violences à un moment quelconque	18,3	16,5	44,2	43,7	22,7	18,6	25,4	35,6	30,4	30,7	42,4	44,3	48,3	48,8
A subi des violences au cours de l'année passée	15,8	15,0	i	i	10,8	10,1	20,6	23,4	13,2	14,8	i	i	24,4	28,1
N'a jamais subi de violences	81,7	83,5	55,8	56,3	77,3	81,4	74,6	64,4	69,6	69,3	57,6	55,7	51,7	51,2
Effectif de femmes	1 627	687	6 776	605	6 188	547	1 786	490	7 917	437	16 021	695	2 821	887
Elle vient d'accoucher														
A subi des violences à un moment quelconque	18,2	16,5	44,1	40,4	22,5	21,6	27,2	27,0	30,6	23,9	42,7	40,7	48,7	45,7
A subi des violences au cours de l'année passée	15,4	16,1	i	i	10,7	10,5	20,2	24,7	13,3	11,7	i	i	25,3	26,9
N'a jamais subi de violences	81,8	83,5	55,9	59,6	77,5	78,4	72,8	73,0	69,4	76,1	57,3	59,3	51,3	54,3
Effectif de femmes	1 705	646	7 180	319	6 508	266	2 044	269	8 214	178	16 368	479	3 494	273
Elle est fatiguée ou pas d'humeur														
A subi des violences à un moment quelconque	17,9	16,8	44,8	41,1	22,6	21,7	26,3	30,6	30,2	33,9	42,6	43,6	48,3	49,8
A subi des violences au cours de l'année passée	15,0	16,4	i	i	11,3	8,9	19,3	25,4	13,1	15,7	i	i	25,2	25,9
N'a jamais subi de violences	82,1	83,2	55,2	58,9	77,4	78,3	73,7	69,4	69,8	66,1	57,4	56,4	51,7	50,2
Effectif de femmes	1 646	653	6 322	1 080	5 190	1 502	1 779	476	7 800	513	14 403	1 978	2 617	1 084
D'accord avec toutes les raisons														
A subi des violences à un moment quelconque	18,0	16,6	45,3	40,4	22,4	22,5	23,6	34,3	30,0	31,5	42,4	42,5	48,0	48,9
A subi des violences au cours de l'année passée	15,4	15,4	i	i	11,2	9,7	18,5	25,4	13,1	14,0	i	i	23,7	27,3
N'a jamais subi de violences	82,0	83,4	54,7	59,6	77,6	77,5	76,4	65,7	70,0	68,5	57,6	57,5	52,0	51,1
Effectif de femmes	1 503	900	5 547	2 056	4 776	2 030	1 506	839	7 508	999	12 927	4 442	2 043	1 749

i = Inconnu (non disponible)

On ne constate pas de tendances claires et évidentes de la variation de l'opinion de la femme en fonction du taux de violence (tableau 4.6) dans les différents pays. Dans certains, les taux d'approbation sont plus élevés parmi celles qui ont subi des violences et dans d'autres, ils sont, soit plus faibles, soit quasi identiques. En outre, il faut souligner que les écarts ont tendance à être faibles dans pratiquement tous les pays pour toutes les raisons.

Dans l'ensemble, les résultats des tableaux 4.5 et 4.6 montrent que les points de vue des femmes concernant la liberté d'une épouse de refuser d'avoir des rapports sexuels avec son époux n'apparaissent pas comme étant liés de manière cohérente avec la prévalence de la violence, que ce soit en tant qu'une conséquence possible ou en tant qu'une cause possible.

Tableau 4.6 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont déjà subi des actes de violence conjugale à un moment quelconque, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, et pourcentage qui n'en ont jamais subi, qui sont d'accord avec les différentes raisons justifiant qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari, en fonction de la raison

Raison pour laquelle il est justifié qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari/ a subi ou non des violences conjugales	Cambodge	Colombie	République Dominicaine	Haïti	Nicaragua	Pérou	Zambie
Elle sait que son mari a une IST							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	73,1	97,3	96,8	89,8	i	90,6	88,0
Ont subi des violences l'année passée	70,3	i	97,3	88,5	i	i	87,7
N'ont jamais subi de violences	67,7	95,5	96,0	88,0	i	89,0	87,9
Son mari a des rapports sexuels avec d'autres femmes							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	70,9	89,5	92,2	70,7	93,6	92,3	74,2
Ont subi des violences l'année passée	69,7	i	91,4	74,7	93,4	i	71,6
N'ont jamais subi de violences	67,0	88,9	90,6	78,2	92,8	92,2	74,6
Elle a accouché récemment							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	74,0	94,7	95,7	86,7	97,6	94,9	92,7
Ont subi des violences l'année passée	71,0	i	95,2	83,9	97,2	i	91,9
N'ont jamais subi de violences	70,3	94,2	95,6	87,3	96,1	93,8	91,6
Elle est fatiguée ou pas d'humeur							
Pourcentage d'accord parmi les femmes qui ont							
Ont subi des violences à un moment quelconque	70,3	84,6	76,7	72,9	91,6	83,2	92,7
Ont subi des violences l'année passée	67,0	i	80,5	69,7	91,3	i	91,9
N'ont jamais subi de violences	68,1	82,0	76,1	77,0	91,7	82,8	91,6
Pourcentage d'accord avec toutes les raisons parmi celles qui							
Ont subi des violences à un moment quelconque	64,4	75,2	70,1	55,2	87,8	74,4	53,5
Ont subi des violences l'année passée	62,6	i	73,1	56,7	87,5	i	50,3
N'ont jamais subi de violences	62,1	71,2	70,2	67,6	88,5	74,5	54,3

i = Inconnu (non disponible)

4.3 Les comportements de contrôle des maris et la violence domestique

La domination des hommes sur les femmes peut se manifester de différentes façons, y compris en contrôlant les décisions au niveau du ménage, ce que nous avons vu précédemment. En fait, dans de nombreux travaux portant sur ce thème, certains comportements masculins ont été identifiés comme étant des facteurs de risques de la violence (Campbell et al., 2003) de même, l' Organisation Mondiale de la Santé inclut les comportements coercitifs et/ou de contrôle dans sa définition de la violence basée sur le genre (Organisation Mondiale de la Santé, 2004). Le questionnaire DHS a recueilli des informations à partir d'une combinaison de différents comportements de contrôle, à savoir si : le mari de l'enquêtée est jaloux ou en colère si elle parle à un autre homme ; il l'accuse souvent d'être infidèle ; il ne lui permet pas de se réunir avec ses amies ; il limite ses contacts avec sa famille ; il insiste pour savoir tout le temps où elle est ; et il ne lui fait aucune confiance quant à l'argent. Au Pérou, les informations ont été obtenues pour seulement un de ces comportements ; en Colombie et Haïti, les questions n'ont été posées qu'à propos de cinq des six comportements ; et dans les trois pays restant, on dispose des informations pour les six comportements.

Dans le questionnaire, chaque comportement était décrit en une phrase, et on a demandé aux femmes si la phrase s'appliquait à leur relation avec leur mari. Le tableau 4.7 montre comment les taux de violence varient entre les femmes dont le mari a manifesté chacun de ces comportements et celles dont le mari n'a montré aucun de ces comportements. Le tableau 4.8 et le graphique 4.2 résument ces informations en présentant les variations de la violence avec le nombre de comportements de contrôle manifestés par le mari plutôt que par comportement spécifique.

Tableau 4.7 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence conjugale à un moment donné, pourcentage qui en ont subi au cours de l'année passée, et pourcentage qui n'en ont jamais subi, selon que le mari a manifesté, ou non, différents comportements de contrôle

	Comportement du mari de l'enquêtée											
	Jaloux/en colère si elle parle à d'autres hommes		L'accuse souvent d'êre infidèle		Ne lui permet pas de se réunir avec ses amies		Limite ses contacts avec sa famille		Veut toujours Savoir où elle est		Ne lui fait pas confiance pour l'argent	
A subi des actes de violence conjugale	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Cambodge												
Subi des violences à un moment quelconque	38,1	12,7	50,2	12,9	41,6	15,7	44,9	15,9	40,7	14,1	39,7	14,3
Subi l'année passée	32,1	11,5	43,5	11,4	38,5	13,7	39,3	14,0	35,3	12,5	35,2	12,5
Jamais subi	61,9	87,3	49,8	87,1	58,4	84,3	55,1	84,1	59,3	85,9	60,3	85,7
Effectif de femmes	439	1 945	289	2 097	150	2 224	112	2 261	298	2 068	290	2 093
Colombie												
Subi des violences à un moment quelconque	i	i	75,5	33,5	70,4	32,7	77,8	36,0	59,6	30,5	66,2	37,0
Subi l'année passée	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i
Jamais subi	i	i	24,5	66,5	29,6	67,3	22,2	64,0	40,4	69,5	33,8	63,0
Effectif de femmes	i	i	1 909	5 693	2 280	5 322	1 458	6 141	3 521	4 079	1 820	5 782
République Dominicaine												
Subi des violences à un moment quelconque	34,1	12,9	58,2	15,5	50,0	16,4	52,6	18,9	30,2	13,9	54,2	19,7
Subi l'année passée	17,8	5,0	36,4	5,8	27,8	7,0	30,4	8,4	15,6	5,4	33,4	8,8
Jamais subi	65,9	87,1	41,8	84,5	50,0	83,6	47,4	81,1	69,8	86,1	45,8	80,3
Effectif de femmes	3 047	3 710	1 112	5 681	1 237	5 543	732	6 059	3 571	3 224	545	6 226
Haïti												
Subi des violences à un moment quelconque	36,1	15,1	46,3	19,9	37,3	22,3	i	i	31,5	19,6	26,9	28,9
Subi l'année passée	27,3	12,1	36,4	14,7	29,7	16,4	i	i	25,5	12,1	22,3	20,8
Jamais subi	63,9	84,9	53,7	80,1	62,7	77,7	i	i	68,5	80,4	73,1	71,1
Effectif de femmes	1 398	854	683	1 637	815	1 512	i	i	1 551	775	929	1 313
Nicaragua												
Subi des violences à un moment quelconque	41,8	20,0	58,3	23,9	53,3	24,7	54,4	25,5	37,8	22,3	52,3	23,9
Subi l'année passée	20,2	7,1	33,3	8,6	28,3	9,5	30,8	9,7	17,5	8,7	26,7	9,3
Jamais subi	58,2	80,0	41,7	76,1	46,7	75,3	45,6	74,5	62,2	77,7	47,7	76,1
Effectif de femmes	3 959	4 391	1 600	6 798	1 682	6 717	1 417	6 978	4 417	3 983	1 938	6 424
Pérou												
Subi des violences à un moment quelconque	i	i	i	i	i	i	77,1	39,5	i	i	i	i
Subi l'année passée	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i
Jamais subi	i	i	i	i	i	i	22,9	60,5	i	i	i	i
Effectif de femmes	i	i	i	i	i	i	1 359	16 010	i	i	i	i

i = Inconnu (non disponible)

Le tableau 4.7 montre clairement que pour chaque type de comportement figurant sur la liste, les taux de violence sont plus élevés parmi les femmes qui ont déclaré que leur mari avait manifesté ce comportement, que pour les femmes qui ont déclaré que leur mari ne l'avait pas fait. En fait, pour la plupart des comportements, les taux de violence sont au moins deux fois plus élevés lorsque, selon l'enquêtée, le mari a manifesté un comportement donné que lorsqu'il n'en a manifesté aucun, ceci dans tous les pays. De plus, les taux de violence subie par les femmes dont le mari a manifesté l'un des comportements sont sensiblement élevés. Par exemple, la prévalence de la violence parmi celles dont le mari les accuse fréquemment d'être infidèles varie de 46 % en Haïti à 76 % en Colombie. Dans le cas où les maris limitent les contacts de leur femme avec leurs familles, ces taux varient de 45 % au Cambodge à respectivement, 78 % et 77 % en Colombie et au Pérou.

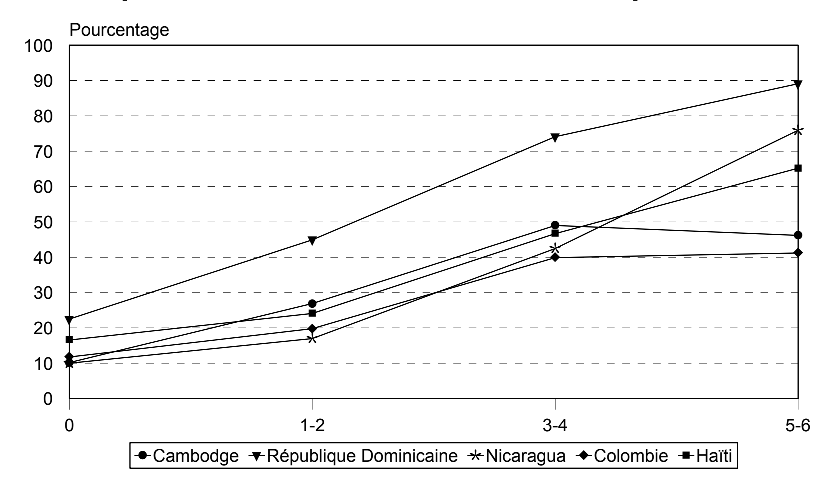
D'autre part, le tableau 4.8 montre que le risque de violence augmente avec le nombre de comportements de contrôle manifestés par le mari. Par exemple, en République Dominicaine, le taux de violence à un moment quelconque est de seulement 10 % parmi les femmes dont le mari n'a manifesté aucune de ces conduites, 17 % parmi celles dont le mari en a manifeste une ou deux, mais atteint 76 % parmi les femmes dont le mari a manifesté de cinq ou six de ces comportements. En Colombie, le taux de violence varie d'un minimum de 23 % parmi les femmes dont le mari n'a manifesté aucun de ces comportements à un maximum de 89 % quand il en a manifesté 5 à 6.

Tableau 4.8 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui ont subi à un moment quelconque des actes de violence conjugale, pourcentage qui en ont subi au cours de l'année passée, et pourcentage qui n'en ont jamais subi, en fonction du nombre de comportements de contrôle manifestés par le mari

	Nombre de comportements de contrôle manifestés par le mari de l'enquêtée			
A subi des violences conjugales	Aucun	1-2	3-4	5-6
Cambodge				
Subi des violences à un moment quelconque	10,2	26,9	49,0	46,2
Subi des violences l'année passée	9,2	23,3	41,2	43,2
N'a jamais subi de violences	89,8	73,1	51,0	53,8
Effectif de femmes	1 693	447	200	63
Colombie				
Subi des violences à un moment quelconque	22,5	44,9	74,1	89,1
Subi des violences l'année passée	i	i	i	i
N'a jamais subi de violences	77,5	55,1	25,9	10,9
Effectif de femmes	3 040	2 687	1 435	440
République Dominicaine				
Subi des violences à un moment quelconque	10,0	17,0	42,5	75,9
Subi des violences l'année passée	3,2	6,9	23,1	46,3
N'a jamais subi de violences	90,0	83,0	57,5	24,1
Effectif de femmes	2 215	3 050	1 143	399
Haïti				
Subi des violences à un moment quelconque	11,8	19,8	39,9	41,2
Subi des violences l'année passée	8,8	13,4	32,8	31,3
N'a jamais subi de violences	88,2	80,2	60,1	58,8
Effectif de femmes	367	959	804	215
Nicaragua				
Subi des violences à un moment quelconque	16,6	24,1	46,7	65,2
Subi des violences l'année passée	5,3	8,6	21,9	39,0
N'a jamais subi de violences	83,4	75,9	53,3	34,8
Effectif de femmes	2 651	3 402	1 577	878

i = Inconnu (non disponible)

Graphique 4.2
Pourcentage de femmes qui ont subi des violences conjugales à un moment quelconque selon le nombre de comportements de contrôle manifestés par le mari



Ainsi, les données des enquêtes DHS montrent clairement que la relation entre les comportements de contrôle manifestés par le mari et le risque de violence conjugale est valable dans tous les pays. De plus, le risque de violence s'accroît rapidement avec l'augmentation du nombre de tels comportements, de telle sorte que le fait de manifester l'un de ces comportements, quel qu'il soit, est souvent associé à, au moins, un doublement du taux de violence.

Ces résultats montrent, en conclusion, que la manifestation de comportements de contrôle par les maris semblent avoir, de loin, des conséquences plus importantes sur l'augmentation du risque, pour les femmes, de subir des actes de la violence qu'un faible pouvoir d'action, tel qu'il a été mesuré par les indicateurs de la prise de décision et l'acceptation des normes concernant les rôles de chaque genre.

5

Violence domestique et conséquences sur les caractéristiques démographiques et la santé

La violence domestique constitue une menace directe pour la santé des femmes (Heise et al., 1994) et affecte aussi de manière négative d'autres indicateurs de santé et du bien-être des femmes et des enfants. Plusieurs revues de travaux effectués dans ce domaine (e.g., Heise et al., 1999 ; Campbell, 2002) mettent en relief les liens entre la violence domestique et les conséquences, fatales ou non, pour les femmes et leurs enfants. La violence domestique envers les femmes peut avoir des conséquences fatales directes telles que l'homicide ou indirectes telles que le suicide, les décès maternel ou ceux liés au VIH/sida. Les conséquences non fatales incluent les problèmes de santé mentale, physique et de santé reproductive (Heise et al., 1999).

Il faut inclure parmi les problèmes de santé mentale des problèmes tels que des dépressions, du stress post traumatique, et des troubles du comportement alimentaire qui surviennent plus fréquemment chez les femmes ayant subi des actes de violence physique, psychologique ou sexuelle. Des états chroniques incluant des douleurs permanentes, des blessures, des troubles gastro-intestinaux, sont les manifestations d'un mauvais état de santé des femmes qui ont subi des actes de violence. De plus, en ce concerne la santé reproductive, les femmes victimes de violences se caractérisent par des taux très élevés de problèmes gynécologiques, de sida et d'infections sexuellement transmissibles (IST), d'avortements, de grossesses non désirées ; de même, il est fréquent que les enfants des femmes victimes de violence soient de faible poids à la naissance (Campbell, 2002). En outre, des comportements néfastes pour la santé comme la boulimie, l'abus de drogues et d'alcool, ainsi que des comportements sexuels à risques sont fréquemment associés aux conséquences de la violence domestique. Bien que les mécanismes entre l'expérience maternelle de la violence et la santé et la survie des enfants ne soient pas très bien compris, les recherches mettent en évidence une surmortalité et une sous nutrition parmi les enfants de femmes victimes de violences (Jejeebhoy, 1998 ; Ganatra et al., 1998 ; Asling-monemi et al., 2003).

Les enquêtes démographiques et de santé ne collectent pas d'information sur les conséquences sur la santé mentale et physique, identifiées comme étant des séquelles des actes de violence subis. Cependant, les données sur l'état nutritionnel des femmes peuvent fournir une mesure succincte de leur état de santé général. Un mauvais état nutritionnel, caractérisé par un état d'extrême maigreur ou par l'obésité, n'est pas seulement un facteur de risque pour des maladies comme l'hypertension ou le diabète, mais on suppose, de manière hypothétique, qu'il est l'une conséquence négative de la violence sur la santé des femmes (Heise et al., 1999). Les enquêtes DHS fournissent aussi de nombreux renseignements sur la santé reproductive des femmes et sur la santé et la survie de leurs enfants. Ce chapitre se propose donc d'étudier les variations de plusieurs résultats en matière de santé et de démographie concernant les femmes et les enfants en fonction du fait que les femmes ont subi ou non des actes de violence conjugale (physique et sexuelle). La section 5.1 est consacrée à l'examen des

résultats concernant spécialement la santé physique des femmes par le biais de deux paramètres d'état nutritionnel : l'indice de masse corporelle et l'anémie. La santé reproductive des femmes est l'objet de la section 5.2. Les indicateurs de santé reproductive incluent des mesures de la fécondité féminine ainsi que leur possibilité de ne donner naissance qu'à un enfant désiré, quand elles le désirent, la fréquence d'enfants mort-nés, et la prévalence déclarée des IST. L'accès des femmes aux soins maternels est abordé à la section 5.3. La section 5.4 présente des données sur la mortalité infantile, sur l'état nutritionnel et sur la couverture vaccinale des enfants. L'EDS ne fournit aucune mesure de la santé psychologique des femmes et des enfants.

5.1 Mesures de l'état nutritionnel des femmes

L'IMC est une mesure importante de l'état nutritionnel des femmes et il est basé sur le poids d'une femme par rapport à sa taille (Shetty et James, 1994). L'IMC est défini comme suit : le poids en kilogrammes divisé par la taille en mètres carrés (kg/m^2)[7]. La malnutrition est divisée en trois niveaux : un IMC inférieur à 18.5 indique une déficience énergétique chronique ; un IMC entre 25.0 et 29.9 indique un excès de poids ; et un IMC de 30.0 ou plus indique un état d'obésité. Alors qu'une déficience énergétique chronique est associée à des risques élevés de mortalité et de morbidité, l'excès de poids et l'obésité sont connus pour être des facteurs à risque pour plusieurs maladies, notamment le diabète, les maladies cardiaques, l'hypertension, les problèmes de vésicule biliaire, et certains cancers. Les recherches effectuées suggèrent que le risque de forte obésité est plus élevé parmi les femmes victimes de violences particulièrement parmi celles qui ont été victimes de violence sexuelles ou non sexuelles pendant leur enfance (Felitti, 1993 ; Williamson et al., 2002). Le tableau 5.1 présente les pourcentages de femmes selon leur indice de masse corporelle et en fonction du fait qu'elles ont subi des actes de violence, à un moment quelconque, récemment ou jamais. Les mesures anthropométriques n'ayant pas été relevées pour les femmes enceintes au moment de l'enquête et pour celles qui avaient accouché au cours des deux mois ayant précédé l'enquête, les données ne sont pas présentées pour ces deux catégories de femmes.

Il est intéressant de noter que, dans la plupart des pays, il n'existe pas de relation entre l'obésité et l'expérience récente de violence, même quand l'obésité est plus élevée parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence.

Les résultats présentés au tableau 5.1 ne permettent pas de mettre en évidence une relation cohérente ou significativement positive entre la violence subie par la femme et son état nutritionnel. À l'exception de l'Inde, dans aucun autre pays, la prévalence de la maigreur, de l'excès de poids, ou de l'obésité, ne varie de façon importante avec la violence subie par la femme. En Inde, les femmes qui ont subi des actes de violence (41 %) courent un risque plus élevé de présenter un état de déficience énergétique que celles qui n'en ont jamais subi (34 %). Toutefois, par rapport aux femmes qui ont subi des actes de violence, celles qui n'en ont jamais subi sont plus susceptibles de présenter un surpoids ou un état d'obésité. En Égypte, en Haïti, au Nicaragua et au Pérou, on constate que l'obésité est un état plus fréquent parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence mais les écarts ont tendance à être faibles. Le fait que, dans la plupart des pays, l'obésité n'est pas lié à la violence récente, même quand la prévalence de l'obésité est plus élevée parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violences, mérite d'être souligné.

[7] En livres et pouces, la formule pour l'IMC est :

$$IMC = 730 \times [(\text{poids en livres})/(\text{hauteur en pouces})]^2$$

Tableau 5.1 Pourcentage de femmes non célibataires de 15-49 ans qui sont atteintes de déficience énergétique chronique (IMC <18.5), pourcentage de celles qui présentent une surcharge pondérale (IMC 25-29.9) et de celles qui sont obèses (IMC >30) et pourcentage de celles qui sont anémiées selon qu'elles ont subi, à un moment donné, des actes de violence conjugale, selon qu'elles ont subi au cours de l'année passée et selon qu'elles n'en ont jamais subi						
	Indice de masse corporelle (IMC)				Anémie	
A subi des violences de la part du mari	<18.5	25.0-29.9	30.0+	Effectif de femmes	Pourcentage avec anémie	Effectif de femmes
Cambodge						
A subi des violences à un moment quelconque	20,2	7,2	0,3	415	60,3	413
A subi des violences l'année passée	21,1	5,7	0,1	365	60,3	364
N'a jamais subi de violences	18,7	7,6	1,5	1 958	58,5	1 942
Colombie						
A subi des violences à un moment quelconque	2,6	33,5	11,0	1 322	i	i
A subi des violences l'année passée	i	i	i	i	i	i
N'a jamais subi de violences	2,6	32,9	12,0	1 906	i	i
Égypte						
A subi des violences à un moment quelconque	1,4	29,0	21,0	1 340	i	i
A subi des violences l'année passée	1,4	28,4	19,4	776	i	i
N'a jamais subi de violences	0,9	34,7	18,9	2 191	i	i
Haïti						
A subi des violences à un moment quelconque	6,0	18,2	13,7	637	55,3	605
Subi des violences l'année passée	6,2	22,0	5,1	489	53,0	472
N'a jamais subi de violences	8,0	22,9	9,7	1 641	53,5	1 598
Inde						
A subi des violences à un moment quelconque	41,2	5,4	1,1	15 929	55,9	15 504
Subi des violences l'année passée	43,7	4,2	0,8	8,587	57,3	8 381
N'a jamais subi de violences	33,8	8,7	2,4	66 945	50,7	65 189
Nicaragua						
A subi des violences à un moment quelconque	2,4	32,8	17,8	2 493	i	i
Subi des violences l'année passée	2,7	30,2	15,9	1 094	i	i
N'a jamais subi de violences	2,7	33,2	15,5	5 713	i	i
Pérou						
A subi des violences à un moment quelconque	0,0	40,7	18,3	7 130	32,5	1 768
Subi des violences l'année passée	i	i	i	i	i	i
N'a jamais subi de violences	0,0	38,8	18,0	9 605	32,8	2 170
Zambie						
A subi des violences à un moment quelconque	10,4	11,6	3,7	1 813	i	i
Subi des violences l'année passée	10,1	10,7	2,6	949	i	i
N'a jamais subi de violences	13,4	10,6	3,8	1 917	i	i

Note : Les femmes enceintes et celles qui ont accouché au cours des deux mois ayant précédé l'enquête sont exclues des données sur l'IMC.
i = Inconnu (non disponible)

Pour cinq des neufs pays étudiés, les résultats du tableau 5.1 montrent aussi comment la fréquence de l'anémie varie selon que la femme a subi, ou non, des actes de violence. L'anémie est définie par un faible taux d'hémoglobine dans le sang. En général, elle est le résultat d'une déficience nutritionnelle en fer, folate, vitamine B_{12}, ou en d'autres minéraux[8]. Ce type d'anémie est communément appelée anémie ferriprive et elle constitue une autre mesure importante de la malnutrition. L'anémie peut avoir pour conséquence des effets négatifs sur la santé des femmes et des enfants et elle est peut être une cause sous-jacente de la mortalité maternelle et périnatale. Au tableau 5.1, les femmes qui ne sont pas enceintes et qui présentent un taux d'hémoglobine inférieur à 11.9 grammes/décilitre (g/dl), et celles enceintes dont le taux d'hémoglobine est inférieur à 10.9 g/dl, sont considérées comme anémiées (Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies [Centers for Disease Control and Prevention], 1998).

[8] L'anémie peut aussi être causée par le paludisme ou des vers.

Comme pour les mesures de la malnutrition basées sur l'Indice de Masse Corporelle, on ne constate pas de relation significative entre l'anémie et la violence subie par la femme. Bien que dans trois pays sur quatre pour lesquels les données sont disponibles, on constate des proportions de femmes anémiées plus élevées parmi celles qui ont subi des actes de violence qu parmi celles qui n'en ont pas subi, il faut reconnaître que les écarts sont faibles. L'Inde est le seul pays dans lequel les écarts de prévalence de l'anémie sont relativement importants, en particulier entre les femmes qui ont subi récemment des actes de violence (57 %) et celles qui n'en ont jamais subi (51 %).

Cette absence de relation ou le peu de relation entre l'anémie et la violence subie par les femmes peut s'expliquer par l'inadaptation de la mesure de la violence utilisée aux types de violence qui sont connus pour être associés à l'obésité. Par exemple, Felitti (1993) a trouvé que l'obésité était positivement associée avec la violence subie pendant l'enfance. Cependant, la mesure de la violence présentée au tableau 5.1 n'est adaptée que dans le cas de la violence conjugale. Tout autre acte de violence perpétrée par une autre personne que le mari est écarté, excluant de ce fait, toute sorte d'acte de violence qui s'est produit pendant l'enfance.

5.2 Indicateurs de la santé reproductive des femmes et violence conjugale

De nombreux travaux ont montré que les violences physiques et sexuelles augmentaient le risque de grossesses non désirées et d'IST. On suppose qu'il y a deux types de conséquences directes et indirectes (Heise et al., 1999). Le manque d'autonomie sexuelle et de contrôle face à la violence effective ou menaçante et la peur de répercussions dans le cas d'utilisation de la contraception ou de demande d'utilisation du condom ont pour conséquence directe des grossesses non désirées et des risques accrus de contracter une IST. L'utilisation secrète d'une méthode de contraception par la femme peut tempérer ces effets (Conseil de la Population, 1998). Les conséquences indirectes incluent un comportement sexuel à haut risque, comme avoir de nombreux partenaires et sans protection, peu d'estime de soi, ainsi qu'un déséquilibre psychologique. Les problèmes gynécologiques sont aussi plus courants parmi les femmes qui ont subi des violences causées par leur mari (Campbell, 2002), incluant ceux liés aux IST. Les conséquences défavorables des grossesses sont aussi liées avec les violences subies par les femmes (Jejeebhoy, 1998 ; Pearlman et al., 1990). Cependant, cette opinion selon laquelle la violence aurait systématiquement des conséquences néfastes sur l'issue des grossesses ne trouve qu'un support mitigé dans l'ensemble des travaux effectués dans ce domaine (Petersen et al., 1997). De plus, l'expérience de la violence peut entraîner la perte de l'enfant par une interruption délibérée de la grossesse (Glander et al., 1998).

Dans cette section, nous cherchons à savoir si le comportement des femmes qui ont subi des actes de violence en matière de fécondité, de désirs en matière de fécondité, de planification de leurs naissances et d'utilisation contraceptive diffère de celui des femmes qui n'ont jamais subi des violences. Ceci est suivi d'une réflexion sur la variation de la fréquence des mort-nés dans la vie d'une femme en tant que déterminant indirect des avortements et des fausse-couches. L'accès des femmes aux soins de santé avant et pendant l'accouchement sera traité ultérieurement. Nous terminons cette section par une réflexion sur la variation de la prévalence déclarée des IST en fonction du fait que la femme a subi ou non des actes de violence conjugale.

5.2.1 Indicateurs liés à la fécondité

Le manque d'autonomie sexuelle associé à la violence peut avoir différentes conséquences sur la fécondité, y compris de nombreuses naissances, des enfants non désirés, des intervalles inter génésiques courts, et une plus faible utilisation de la contraception, en particulier la contraception qui répond au besoin exprimé de planifier la fécondité. Chacune de ces conséquences est examinée ci-dessous en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des actes de violence.

Les femmes qui subissent des actes de violence ont-elles plus d'enfants que celles qui n'en ont jamais subi ?

Le tableau 5.2 qui présente le nombre moyen d'enfants parmi les femmes non célibataires de 15-49 ans par groupe d'âges permet de comparer les niveaux de fécondité entre les femmes qui ont subi des violences et celles qui n'en ont jamais subi. Les travaux effectués dans ce domaine ont montré qu'il existait une association entre la violence subie et un nombre élevée d'enfants, bien que le sens de la causalité ne soit pas évident (Ellsberg et al., 1999).

Tableau 5.2 Nombre moyen d'enfants des femmes non célibataires de 15-49 ans, par âge en années, selon qu'elles ont ou non, subi à un moment quelconque, des actes de violence conjugale

A subi des violences de la part du mari	Groupe d'âges				Femmes non célibataires
	15-19	20-29	30-39	40-49	15-49
Cambodge					
A subi des violences à un moment quelconque	*	2,5	4,2	6,2	4,3
N'en a jamais subi	0,5	1,9	4,0	5,6	3,8
Colombie					
A subi des violences à un moment quelconque	0,9	2,0	2,9	4,0	2,9
N'en a jamais subi	0,7	1,6	2,5	3,4	2,4
République Dominicaine					
A subi des violences à un moment quelconque	1,0	2,2	3,5	4,1	3,0
N'en a jamais subi	0,8	1,9	3,0	3,8	2,7
Égypte					
A subi des violences à un moment quelconque	0,9	2,5	4,3	6,1	4,0
N'en a jamais subi	0,5	1,9	3,9	5,2	3,4
Haïti					
A subi des violences à un moment quelconque	(0,6)	2,0	4,8	5,7	3,9
N'en a jamais subi	0,8	2,0	4,3	5,8	3,8
Inde					
A subi des violences à un moment quelconque	0,9	2,5	4,0	4,8	3,4
N'en a jamais subi	0,6	2,1	3,6	4,4	2,9
Nicaragua					
A subi des violences à un moment quelconque	1,0	2,6	4,5	5,9	3,9
N'en a jamais subi	0,9	2,2	3,9	5,3	3,3
Pérou					
A subi des violences à un moment quelconque	0,9	2,0	3,6	5,3	3,6
N'en a jamais subi	0,7	1,7	3,1	4,2	2,9
Zambie					
A subi des violences à un moment quelconque	1,0	2,6	4,9	7,3	4,0
N'en a jamais subi	0,7	2,3	5,0	7,1	3,9

Note : () Basé sur 25-49 cas non pondérés.
* Basé sur moins de 25 cas non pondérés et ont été supprimés.

Le tableau 5.2 montre que dans les neuf pays, les femmes non célibataires de 15-49 ans, qui ont subi, à un moment quelconque des actes de violence, ont un nombre plus élevé d'enfants que celles qui n'en ont jamais subi. Dans six de ces pays, les femmes qui ont été confrontées à des actes de violence, ont environ, au moins, un demi enfant de plus que les autres.

Étant donné que les probabilités d'avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence varient selon l'âge, et que la répartition par âge varie selon les pays, le tableau 5.2 présente le nombre moyen de naissances par groupe d'âges. Comme on devait s'y attendre, le nombre moyen d'enfants nés augmente avec l'âge des femmes au fur et à mesure qu'elles construisent leur famille. Le fait que le nombre moyen d'enfants dans la plupart des groupes d'âges et dans la plupart des pays tend à être plus élevé parmi les femmes qui ont subi des violences que parmi les autres mérite d'être souligné. En particulier, en Colombie, au Cambodge, en République Dominicaine, en Égypte, en Inde, au Nicaragua et au Pérou, le niveau de fécondité dans tous les groupes d'âges (avec un nombre suffisant de cas) est plus élevé pour les femmes ayant subi, à un moment quelconque, des violences que pour celles qui n'en ont jamais subi. En outre, le fait qu'en Égypte et au Pérou, les femmes âgées de 40-49 ans (âges auxquels pour la plupart des femmes la taille de la famille est atteinte) qui ont subi des violences aient environ un enfant de plus que celles qui n'en ont jamais subi mérite d'être souligné. En Haïti et en Zambie, le fait d'avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence est associé à un taux de fécondité plus élevée dans, au moins, deux des quatre groupes d'âges.

Dans l'ensemble, ces données montrent, sans équivoque, que le niveau de la fécondité des femmes qui ont subi des actes de violence est plus élevé que celui des femmes qui n'en ont jamais subi.

Les femmes victimes de violences courent-elles un risque plus élevé d'avoir des enfants non désirés ou des naissances mal planifiées ?

Le problème des naissances non souhaitées peut être étudié par le biais des réponses des femmes aux questions portant sur toutes les naissances des cinq dernières années (trois années en Inde) et dont l'objectif était de savoir si, au moment de la conception, l'enfant était voulu, voulu mais plus tard, ou pas souhaité du tout. Ces données sont présentées au tableau 5.3 selon que les femmes ont subi, ou non, des actes de violence.

Dans tous les pays, sauf en Haïti, on constate que les femmes qui ont subi des violences, ont plus fréquemment déclaré que celles qui n'en ont pas subi qu'elles n'avaient pas souhaité leur naissance. Les différences absolues entre ces proportions sont relativement importantes (9 points de pourcentage ou plus) dans cinq des neuf pays. Par exemple, au Cambodge, 60 % des femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence ont déclaré que l'enfant était désiré au moment de sa conception contre 71 % parmi celles qui n'ont jamais subi de violences. En Colombie, l'écart constaté est encore plus important puisque pour seulement 42 % des femmes qui ont subi des actes de violence, l'enfant était souhaité contre 55 % parmi celles qui n'ont jamais été confrontées à des actes de violence. Par contre, en Haïti, on constate que parmi les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des violences, la proportion de celles qui ont déclaré que leur naissance était voulue au moment de la conception est supérieure à celle des femmes qui n'ont jamais subi de violences.

Le fait que l'on attribue, par hypothèse, aux femmes victimes de violences une moindre autonomie sexuelle suggère que celles-ci devraient avoir des risques plus élevés d'avoir des enfants non planifiés et non désirés. Cependant, à l'inverse de ce

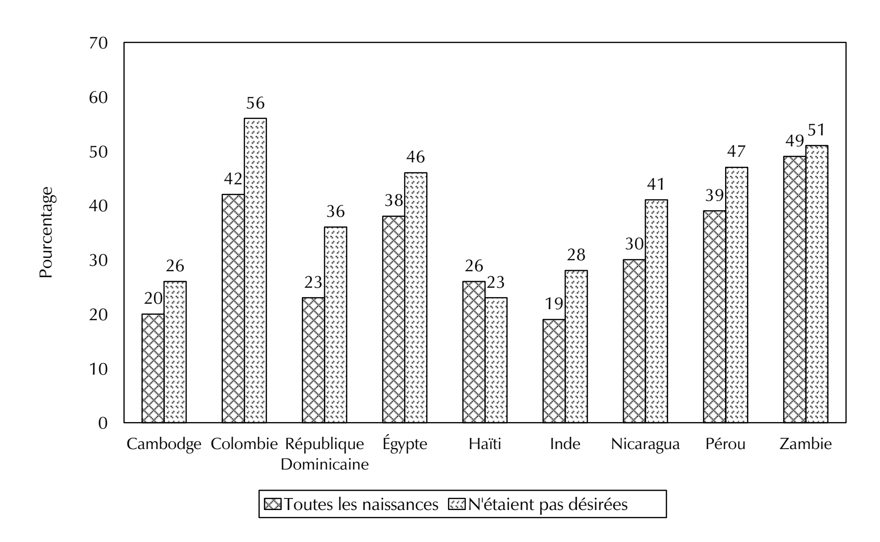
que l'on s'attendait à trouver, on constate, dans tous les pays, sauf en Haïti, que la probabilité d'avoir une naissance mal planifiée ne varie pas ou peu en fonction de la violence subi ou non par les femmes. Par contre, la probabilité d'avoir une

Tableau 5.3 Répartition (en %) des naissances survenues au cours des 5 années (3 pour l'Inde) ayant précédé l'enquête et de grossesses actuelles en fonction du fait que la naissance était désirée au moment où elle s'est produite, plus tard ou pas du tout, selon que la mère a subi, ou non, des actes de violence conjugale

Violence conjugale subie par la mère	Désiré maintenant	Désiré plus tard	Désiré du tout	Non manquant	Total	Effectif de naissances
Cambodge						
A subi à un moment quelconque	59,7	10,9	29,2	0,2	100,0	414
N'a Jamais subi	70,5	7,9	21,1	0,4	100,0	1 654
Colombie						
A subi à un moment quelconque	41,7	26,6	31,5	0,1	100,0	1 908
N'a Jamais subi	54,6	27,5	17,8	0,1	100,0	2 631
République Dominicaine						
A subi à un moment quelconque	45,8	30,4	22,0	1,8	100,0	1 020
N'a Jamais subi	59,1	28,2	11,5	1,1	100,0	3 450
Égypte						
A subi à un moment quelconque	63,6	10,8	25,0	0,6	100,0	2 350
N'a Jamais subi	70,8	10,5	18,3	0,4	100,0	3 835
Haïti						
A subi à un moment quelconque	47,6	25,4	27,0	0,0	100,0	603
N'a Jamais subi	42,0	25,9	31,9	0,2	100,0	1 719
Inde						
A subi à un moment quelconque	72,4	13,0	14,2	0,4	100,0	7 341
Jamais expérimenté	79,8	11,7	8,3	0,2	100,0	31 769
Nicaragua						
A subi à un moment quelconque	59,3	15,3	23,9	1,5	100,0	2 145
N'a Jamais subi	68,5	15,8	14,6	1,1	100,0	5 098
Pérou						
A subi à un moment quelconque	38,7	23,5	37,6	0,1	100,0	4 736
N'a Jamais subi	48,4	24,5	26,9	0,3	100,0	7 446
Zambie						
A subi à un moment quelconque	58,9	22,1	18,8	0,3	100,0	2 198
N'a Jamais subi	63,5	18,4	17,9	0,2	100,0	2 248

naissance son souhaitée est constamment plus élevée parmi les femmes ayant subi des violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi, cela dans tous les pays, à l'exception d'Haíti. En fait, cette analyse bivariée montre qu'au Cambodge, en Égypte, et au Pérou, le risque, pour une femme ayant subi des violences d'avoir un enfant non souhaité est de 37 à 40 % plus élevée que celui d'une femme qui n'a jamais subi de violences. Dans les autres pays, sauf en Haíti et en Zambie, les écarts constatés sont même plus importants. En République Dominicaine, on constate que parmi les femmes qui ont subi des violences, la proportion de celles dont la naissance n'était pas voulue du tout est pratiquement deux fois plus élevée que parmi celles qui n'ont jamais subi de violences. En Zambie, l'écart n'est que de 5 %. À l'opposé, en Haíti, par rapport aux femmes qui ont subi des violences, celles qui n'en ont jamais subi ont un risque plus élevé de 18 % d'avoir une naissance non désirée. De plus, dans tous les pays sauf en Haïti, on constate que les proportions de naissances non désirées se sont produites, de manière disproportionnée, parmi les femmes ayant été victimes de violences. C'est le cas de la Colombie où seulement 42 % de toutes les naissances des cinq années ayant précédé l'enquête étaient des naissances de femmes qui avaient subi, à un moment quelccconque, des violences (voir graphique 5.1), mais 56 % de ces naissances n'étaient pas désirées du tout.

Graphique 5.1
Pourcentage de toutes les naissances et pourcentage de celles qui n'étaient pas désirées chez femmes ayant subi, à un moment quelconque, des actes de violence



Les femmes ayant subi des actes de violence réussissent-elles moins que les d'autres à espacer leurs naissance ?

L'examen des donnés présentées au tableau 5.4 permet de répondre à cette question. Le tableau présente la répartition en pourcentages cumulés des naissances survenues au cours des cinq dernières années (trois années pour l'Inde) selon l'intervalle depuis la dernière naissance, séparément pour les naissances de femmes ayant subi des violences et pour celles de femmes n'en ayant jamais subi. Figure également dans ce tableau le nombre médian de mois qui sépare la naissance de la naissance précédente. Les premières naissances sont exclues du fait qu'il n'y a pas de naissance précédente.

Les résultats de ce tableau ne confirment que faiblement (et pour peu de pays) l'hypothèse selon laquelle les femmes qui ont subi des violences ont moins tendance à espacer leurs naissances que les autres. Dans tous les pays, sauf au Cambodge et en Colombie, on constate que l'intervalle médian est quasiment identique que les femmes aient subi, ou non, des violences. Au Cambodge et en Colombie, l'intervalle médian est plus court pour les naissances de femmes qui ont subi des actes de violence que pour celles qui n'en ont pas subi, cependant cet écart n'est que de seulement environ quatre mois.

Un examen de la distribution cumulative des naissances selon l'intervalle entre naissances montre, que, dans tous les pays, à l'exception de l'Inde, du Pérou, et de la Zambie, la proportion de naissances survenues après un court intervalle (moins de deux ans) est plus élevée parmi les femmes qui ont subi des violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi. Toutefois, dans la plupart des pays, les écarts ne sont pas très importants. Ces écarts deviennent plus importants si l'on examine les proportions de naissances qui sont survenues dans un intervalle de 36 mois. Dans l'ensemble, ces données montrent que, même dans les pays où les intervalles entre naissances sont plus courts pour les naissances de femmes qui ont subi des violences, ces écarts tendent à être faibles.

Tableau 5.4 Répartition (en %) cumulée des naissances survenues au cours des 5 années (3 pour l'Inde) ayant précédé l'enquête par intervalle depuis la dernière naissance et nombre médian de mois depuis la naissance précédente selon que la mère a subi, ou non, à un moment quelconque, des actes de violence conjugale

Violences conjugales suble par la mère	Nombre de mois depuis la dernière naissance						Nombre moyen de mois depuis la dernière naissances	Effectif de naissance
	<12	12-17	18-23	24-35	36-47	48+		
Cambodge								
A subi des violences								
Ã un moment quelconque	0,7	10,0	24,2	61,0	82,0	100,0	30,2	327
N'en a jamais subi	1,6	8,4	21,1	54,2	74,9	100,0	34,3	1 158
Colombie								
A subi des violences								
A un moment quelconque	0,9	11,3	27,8	52,2	65,3	100,0	34,9	1 247
N'en a jamais subi	1,1	13,0	25,8	46,1	60,3	100,0	38,8	1 455
République Dominicaine								
A subi des violences								
A un moment quelconque	1,4	16,6	30,1	52,4	68,0	100,0	34,3	711
Égypte								
A subi des violences								
A un moment quelconque	1,7	12,9	27,4	61,7	79,7	100,0	31,4	1 723
N'en a jamais subi	1,6	12,8	26,5	57,4	75,5	100,0	32,2	2 416
Haïti								
A subi des violences								
A un moment quelconque	0,9	10,9	27,3	65,5	83,0	100,0	30,1	424
N'en a jamais subi	2,0	11,6	27,1	64,8	82,7	100,0	30,5	1 175
Inde								
A subi des violences								
A un moment quelconque	1,5	8,9	21,6	56,7	79,5	100,0	33,1	5 023
N'en a jamais subi	1,5	9,6	23,8	56,8	78,6	100,0	33,3	18 246
Nicaragua								
A subi des violences								
A un moment quelconque	2,5	16,8	32,7	60,5	75,9	100,0	30,0	1 604
N' en a jamais subi	2,0	15,8	31,9	59,9	75,2	100,0	30,6	3 459

5.2.2 Utilisation d'une méthode de contraception et besoins en matière de planification familiale

L'hypothèse souvent émise dans les recherches sur la violence selon laquelle un nombre élevé de grossesses non désirées est associé à la violence, implique qu'un faible niveau d'utilisation contraceptive va de pair avec un niveau élevé de besoin de contrôle de la fécondité. Un recours plus faible à la contraception parmi les femmes qui ont subi des violences semble être suggéré par leur niveau plus élevé de fécondité ainsi que par le niveau plus élevé de dernière naissance non désirée. De plus, des études sur l'utilisation de la contraception ont suggéré que les femmes hésitent à informer leur partenaire qu'elles utilisent une méthode contraceptive de peur d'essuyer un reproche, ou même, de subir des actes de violence (Bavah et al., 1999 ; Blanc et al., 1996). Cependant, le fait que l'intervalle entre les naissances ne varie pas d'une manière significative selon que la mère ait subi, ou non, des actes de violence va à l'encontre des différences importantes dans l'utilisation contraceptive. L'existence d'un recours « clandestin » à la contraception par les femmes (Biddlecom et Fapohunda, 1998 ; Conseil de la Population, 1998), suggère qu'au moins certaines femmes n'attendent pas l'approbation de leur partenaire lorsqu'elles désirent contrôler leur fécondité. Que ces femmes puissent, en fait, faire preuve d'initiatives, même face à la violence, se reflète dans les niveaux de prise de décision en matière de contraception qui sont plus élevés parmi les femmes ayant subi, à un moment donné et récemment, des violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi. (tableau 4.1). En tenant compte de cette Les résultats sont présentés selon le type de méthodes, (modernes ou traditionnelles ambiguïté, la section qui suit est consacrée à l'étude détaillée de l'utilisation contraceptive.

Dans tous les pays, sauf en Inde, on constate que c'est parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence que l'on observe les proportions les plus élevées de celles qui n'ont jamais utilisé la contraception. En d'autres termes, dans la plupart des pays, la violence est associée à des taux légèrement plus élevé d'utilisation de la contraception à un moment quelconque.

Le tableau 5.5 présente le pourcentage de femmes actuellement mariées qui ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence domestique au cours de l'année passée, le pourcentage de celles qui ont subi récemment et le pourcentage de celles qui n'ont jamais subi selon qu'elles ont utilisé une méthode contraceptive à un moment quelconque. Le tableau montre également les femmes selon qu'elles utilisent actuellement une méthode contraceptive (traditionnelle ou moderne), qu'elles ont utilisé à un moment quelconque mais n'utilisent pas actuellement, ou selon qu'elles n'ont jamais utilisé une méthode. Dans tous les pays, sauf en Inde, on constate que c'est parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence que l'on observe les proportions les plus élevées de celles qui n'ont jamais utilisé la contraception. En d'autres termes, dans la plupart des pays, la violence est associée à un taux légèrement plus élevé d'utilisation de la contraception.

Toutefois, des taux plus élevés d'utilisation de la contraception à un moment donné n'implique pas nécessairement des taux de contraception actuels plus élevés. En fait, au Cambodge, en République Dominicaine, en Égypte, en Inde et en Zambie, l'utilisation actuelle de la contraception ne varie pas beaucoup selon que la femme a subi, ou non, à un moment donné, des actes de violence. Les seuls pays où l'on constate des écarts d'utilisation selon la violence sont le Nicaragua et le Pérou ; dans ces pays, les résultats montrent que parmi les femmes qui ont subi des violences, l'utilisation actuelle de la contraception est plus fréquente que parmi celles qui n'ont jamais subi de violences. En outre, dans environ la moitié des pays, on constate que les femmes qui ont subi, à un moment donné, des violences, utilisent plus fréquemment une méthode moderne que celles qui n'ont jamais subi de violences. Dans tous les pays, sauf en Inde, les résultats ne font apparaître pratiquement aucun écart du taux d'utilisation contraceptive entre les femmes qui ont subi, à un moment donné, des actes de violence et celles qui en ont subi récemment. En Inde et en Zambie, c'est parmi les femmes qui ont subi récemment des actes de violence que les taux actuels de contraception sont les plus faibles.

Dans certains pays on explique les écarts d'utilisation passée de la contraception en fonction de la violence subie par une probabilité plus élevée de discontinuation de méthode contraceptive chez les femmes victimes de violences que chez les autres. Elles ont utilisé une méthode à un moment au cours de leur vie mais, au moment de l'enquête, elles n'en utilisaient plus. Il faut noter que le taux de discontinuation a tendance à être faible dans les pays où la stérilisation est une méthode fréquemment utilisée comme en Inde où la stérilisation représente les deux tiers des méthodes utilisées et dans une certaine mesure en Colombie et au Nicaragua où elle en représente environ un tiers. Au Cambodge, en Haïti et en Zambie, des taux de discontinuation plus élevés, définis de cette manière, ont été plus fréquemment observés parmi les femmes victimes de violences que parmi les autres. Au Cambodge, par exemple, 22 % des femmes qui ont subi des actes de violence ont utilisé, à un moment donné, la contraception, mais ne l'utilisaient plus. Parmi les femmes qui n'ont jamais subi d'actes de violence, cette proportion est de seulement 13 %. En Zambie les proportions correspondantes sont respectivement de 38 % et 34 %. Cette différence est aussi évidente en République Dominicaine, en Égypte et au Nicaragua mais, dans ces pays, les écarts sont beaucoup plus faibles. Les analyses multi variées de ces données, montrent que, même après avoir effectué tous les contrôles pertinents, le fait d'avoir subi des actes de violence augmente la probabilité parmi les femmes non célibataires, d'avoir utilisé, à un moment quelconque, la contraception, mais non l'utilisation actuelle, de 77 % au Cambodge, de 44 % en Haïti et de 14 % en République dominicaine (Kishor et Johnson, 2003).

Table 5.5 Répartition (en %) des femmes actuellement mariées de 15-49 ans, en fonction de leur utilisation de méthodes contraceptives, selon qu'elles ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence de la part de leur mari, selon qu'elle sont subi des violences au cours de l'année passée et selon qu'elles n'en ont jamais subi

A subi des violences de la part du mari	Utilisation actuelle d'une méthode de contraception: Utilise une méthode moderne	Utilise une méthode traditionnelle	Total	Déjà utilisée mais ne l'utilise pas actuellement	Jamais utilisé la contraception	Total	Effectif de femmes
Cambodge							
A subi des violences à un moment quelconque	19,9	1,9	21,8	21,9	56,3	100,0	341
A subi des violences l'année passée	20,0	1,5	21,5	23,1	55,4	100,0	308
N'en a jamais subi	18,0	5,9	24,0	12,7	63,3	100,0	1 737
Colombie							
A subi des violences à un moment quelconque	65,9	12,7	78,6	18,6	2,8	100,0	2 320
A subi des violences l'année passée	i	i	i	i	i	-	i
N'en a jamais subi	62,9	13,1	76,0	18,1	5,9	100,0	3 577
République Dominicaine							
A subi des violences à un moment quelconque	66,7	4,6	71,2	21,4	7,4	100,0	1 004
A subi des violences l'année passée	66,2	6,8	72,9	20,3	6,8	100,0	522
N'en a jamais subi	66,1	4,3	70,4	18,3	11,3	100,0	4 263
Égypte							
A subi des violences à un moment quelconque	44,8	1,6	46,4	25,5	28,2	100,0	2 301
A subi des violences l'année passée	44,3	1,2	45,6	24,7	29,7	100,0	1 228
N'en a jamais subi	45,7	2,3	47,9	21,4	30,7	100,0	4 298
Haïti							
A subi des violences à un moment quelconque	22,9	4,8	27,7	36,6	35,7	100,0	484
A subi des violences l'année passée	23,3	4,7	28,0	37,8	34,1	100,0	411
N'en a jamais subi	19,1	5,9	25,0	24,6	50,4	100,0	1 512
Inde							
A subi des violences à un moment quelconque	43,3	4,2	47,6	6,1	46,3	100,0	15 706
A subi des violences l'année passée	38,5	4,0	42,4	6,3	51,3	100,0	9 002
N'en a jamais subi	42,7	5,6	48,4	7,1	44,5	100,0	68 976
Nicaragua							
A subi des violences à un moment quelconque	61,5	2,8	64,3	22,2	13,5	100,0	1 918
A subi des violences l'année passée	62,4	2,6	65,0	22,2	12,7	100,0	909
N'en a jamais subi	57,2	3,1	60,3	19,1	20,6	100,0	4 873
Pérou							
A subi des violences à un moment quelconque	53,4	17,9	71,4	20,8	7,9	100,0	6 101
A subi des violences l'année passée	i	i	i	i	i	-	i
N'en a jamais subi	48,9	18,6	67,5	20,9	11,6	100,0	9 077
Zambie							
A subi des violences à un moment quelconque	25,9	9,2	35,2	38,0	26,9	100,0	1 452
A subi des violences l'année passée	24,9	8,2	33,1	37,5	29,4	100,0	834
N'en a jamais subi	25,0	8,6	33,6	33,5	33,0	100,0	1 605

i = Inconnu (non disponible)

Dans l'ensemble, les résultats du tableau 5.5 donnent une image mitigée de la façon dont varie l'utilisation de la contraception en fonction de la violence subie, ou non, par les femmes. Il faut peut-être admettre que la seule conclusion cohérente qui puisse être dégagée de ces résultats pour la plupart des pays est que la violence n'est pas associée à des taux plus faibles de contraception, passée ou actuelle. De plus, pour certains pays, les données suggèrent fortement que les femmes qui ont subi des violences sont, non seulement, plus susceptibles d'avoir essayé une méthode contraceptive mais aussi d'être plus susceptibles d'avoir discontinué la méthode. Il se peut que dans ces pays, la violence n'affecte pas la capacité des femmes à utiliser une méthode contraceptive mais influence leur capacité de l'utiliser régulièrement et de façon continue pour réaliser leurs souhaits en matière de fécondité.

Le constat selon lequel la pratique actuelle de la contraception varie peu ou pas du tout selon le fait que la femme a subi ou non des actes de violence n'élimine pas pour autant la possibilité que les besoins non satisfaits en matière de contraception ne varie pas en fonction du fait que les femmes ont subi ou non des violences. Si les besoins en matière de contraception sont plus importants parmi les femmes qui ont subi des actes de violence que parmi celles qui n'en ont jamais subi, un taux similaire d'utilisation contraceptive actuelle, dans ces deux groupes, impliquerait que les femmes qui n'ont jamais subi de violences ont par rapport à celles qui en ont subi davantage satisfait leurs besoins en matière de contraception. Le tableau 5.6 présente donc la demande potentielle totale en planification familiale, l'ensemble des besoins non satisfaits (pour espacer et limiter) et le pourcentage de demande satisfaite, selon que les femmes ont subi, à un moment donné et récemment, des violences et selon qu'elles n'en ont jamais subi. Les femmes en union qui n'utilisent pas actuellement la contraception et qui ont déclaré ne plus vouloir d'enfants ou qui ont déclaré vouloir attendre au moins deux ans avant la prochaine naissance sont considérées comme ayant des besoins non satisfaits en matière de contraception. Les utilisatrices actuelles de méthodes contraceptives sont considérées comme ayant satisfait leurs besoins en matière de contraception. La demande totale en planification familiale est la somme des besoins satisfaits et des besoins non satisfaits. Les notes figurant au bas des tableaux fournissent les définitions détaillées de ces concepts.

Selon l'hypothèse formulée, on considère que les femmes qui ont subi des violences ont tendance à avoir des besoins en planification familiale plus élevés que les autres. Cela est vrai dans tous les pays, sauf en Inde. En dépit de taux d'utilisation contraceptive relativement plus élevés dans certains pays, parmi les femmes qui ont subi des violences, on constate cependant que le niveau plus élevé des besoins se traduit, chez ces femmes, par un niveau plus élevé de besoins non satisfaits. Plus particulièrement, on constate que dans sept pays, l'ensemble des besoins non satisfaits est plus élevé parmi les femmes qui ont subi des actes de violence que parmi celles qui n'en ont jamais subi et, dans tous les pays, les femmes qui ont subi, à un moment quelconque, des violences ont des besoins non satisfaits plus élevés pour limiter que celles qui n'en ont jamais subi. Étant donné que la demande potentielle totale et les besoins satisfaits (prévalence contraceptive actuelle) peuvent varier en fonction de la violence subie par les femmes, on présente au tableau 5.6 le pourcentage de demande satisfaite. Dans l'ensemble, les résultats montrent qu'en Colombie, en Haïti, en Inde, au Nicaragua et en Zambie, le pourcentage de demande satisfaite ne varie pas en fonction de la violence. Dans les autres pays, ce pourcentage est plus faible parmi les femmes victimes, à un moment quelconque, de violence que parmi celles qui n'en ont jamais été victimes. Cependant, le fait que le pourcentage de besoins qui sont satisfaits tend à être plus faible parmi les femmes qui ont été, récemment, victimes de violences, mérite d'être souligné. Cela est vrai pour tous les pays pour lesquels on dispose d'informations sur la violence récente, à l'exception d'Haïti.

Cette réflexion sur l'utilisation contraceptive et les besoins en matière de planification familiale suggère que le fait de subir des actes de violence est associé à un niveau plus élevé de besoins en matière de planification familiale. Cependant, ce niveau plus élevé de besoins en matière de planification familiale parmi les femmes victimes de violences ne signifie pas toujours que ces femmes ont constamment des besoins non satisfaits plus élevés ou un plus faible niveau d'utilisation contraceptive. En fait, on peut dire que les pays sont à peu près également répartis selon leur statut par rapport à la violence dans la façon dont les besoins des femmes sont divisés entre besoins non satisfaits et utilisation actuelle

Tableau 5.6 Pourcentage de femmes actuellement mariées ayant des besoins en PF, pourcentage de femmes ayant des besoins non satisfaits en matière de PF et pourcentage de femmes dont les besoins en PF ont été complètement satisfaits, selon qu'elles ont subi ou non des actes de violence de la part de leur mari, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête

A subi des violences de la part du mari	Total des besoins en PF[1]	Besoins non satisfaits[2]			Pourcentage de besoins satisfaits	Effectif de femmes
		Pour espacer	Pour limiter	Total		
Cambodge						
A subi des violences à un moment quelconque	64,8	17,1	25,9	43,0	33,7	341
A subi des violences l'année passée	65,1	17,5	26,1	43,7	33,0	308
N'en a jamais subi	55,1	16,9	14,2	31,1	43,5	1 37
Colombie						
A subi des violences à un moment quelconque	84,3	1,9	3,8	5,8	93,2	2 320
Expérimenté l'année dernière	i	i	i	i	i	i
N'en a jamais subi	82,6	3,2	3,4	6,6	92,0	3 577
République Dominicaine						
A subi des violences à un moment quelconque	84,6	7,5	5,9	13,4	84,2	1 004
A subi des violences l'année passée	89,7	9,4	7,4	16,8	81,3	522
N'en a jamais subi	80,9	6,2	4,4	10,5	87,0	4 263
Égypte						
A subi des violences à un moment quelconque	67,7	6,3	15,0	21,3	68,5	2 301
A subi des violences l'année passée	67,7	8,4	13,7	22,1	67,3	1 228
N'en a jamais subi	64,2	6,9	9,3	16,3	74,7	4 298
Haïti						
A subi des violences à un moment quelconque	70,5	13,5	29,3	42,8	39,3	484
A subi des violences l'année passée	70,6	15,6	27,0	42,5	39,7	411
N'en a jamais subi	64,9	15,1	24,8	39,9	38,6	1 512
Inde						
A subi des violences à un moment quelconque	64,4	7,3	9,6	16,8	73,9	15 706
A subi des violences l'année passée	61,5	9,1	10,0	19,1	69,0	9 002
N'en a jamais subi	64,1	8,4	7,3	15,8	75,4	68 976
Nicaragua						
A subi des violences à un moment quelconque	80,0	5,7	10,0	15,7	80,4	1 918
A subi des violences l'année passée	84,0	8,0	11,0	19,0	77,4	909
N'en a jamais subi	75,0	6,4	8,3	14,7	80,4	4 873
Pérou						
A subi des violences à un moment quelconque	81,4	2,9	7,2	10,1	87,6	6 101
A subi des violences l'année passée	i	i	i	i	i	i
N'en a jamais subi	78,1	3,7	6,9	10,6	86,4	9 077
Zambie						
A subi des violences à un moment quelconque	64,6	14,8	14,6	29,5	54,4	1 452
A subi des violences l'année passée	63,0	16,6	13,3	29,9	52,5	834
N'en a jamais subi	61,3	14,2	13,5	27,7	54,8	1 605

[1] Le total des besoins inclut les pourcentages de femmes ayant des besoins satisfaits et non satisfaits de planification familiale. Les besoins satisfaits sont le pourcentage de femmes qui utilisent couramment la contraception pour espacer et limiter les grossesses. Celles qui ne l'utilisent pas et qui sont enceintes ou aménorrhées ainsi que les femmes dont la grossesse a été le résultat d'une défaillance de la méthode de contraception *ne* sont *pas* inclues dans la catégorie des besoins non satisfaits mais *sont* inclues dans le total des besoins pour la contraception (puisque elles l'ont utilisée mais la méthode a failli).
[2] Les besoins non satisfaits pour espacer incluent les femmes enceintes dont la grossesse n'était pas planifiée, celles qui sont en aménorrhée n'utilisant pas la planification familiale et dont la dernière naissance n'était pas programmée, ainsi que les femmes fécondes qui ne sont ni enceintes, ni en aménorrhée et qui n'utilisent aucune méthode de planification familiale, et disent qu'elles veulent attendre deux ans ou plus pour leur prochain enfant. Font aussi partie des besoins non satisfaits pour espacer, les femmes fécondes n'utilisant aucune méthode de planification familiale et qui disent qu'elles ne sont pas sures de désirer un autre enfant ou bien en veulent un autre mais sont incertaines du moment adéquat pour l'avoir, à moins qu'elles disent que ce ne serait pas un problème si elles découvraient qu'elles étaient enceintes au cours des prochaines semaines. Les besoins non satisfaits pour limiter se réfèrent aux femmes enceintes dont la grossesse n'a pas été désirée, qui sont en aménorrhée et dont le dernier enfant n'était pas voulu, ainsi que les femmes fécondes qui ne sont ni enceintes ni en aménorrhée, qui n'utilisent aucune méthode de contraception, et qui ne veulent plus d'enfant. Sont exclues de la catégorie des besoins non satisfaits en planification familiale les femmes enceintes ou en aménorrhée qui tombent enceintes tout en utilisant la contraception (celles-ci nécessitent une meilleure méthode de contraception).
i = Inconnu (non disponible)

de la contraception. (Comparaison des tableaux 5.5 et 5.6). Par exemple, au Cambodge, en Égypte et en Inde, par rapport aux femmes qui n'ont pas subi de violences, celles victimes de violences ont un niveau plus élevé de besoins non satisfaits et un niveau similaire ou plus faible d'utilisation contraceptive. À l'opposé, en République Dominicaine, en Haïti, au Nicaragua et en Zambie, on constate que les besoins non satisfaits comme l'utilisation de la contraception sont un peu plus importants parmi les femmes qui ont subi des violences que parmi celles qui n'en ont jamais subi. Dans les deux pays restants, (Colombie et Pérou), c'est l'utilisation de la contraception, mais non les besoins non satisfaits qui est plus importante parmi les femmes qui ont subi des actes de violence. Par conséquent, dans la majorité des pays, un besoin plus élevé associés à la violence correspond à un niveau plus élevé d'utilisation contraceptive, même si parfois cela signifie également des niveaux plus élevés de besoins non satisfaits.

5.2.3 Naissance d'enfants mort-nés

Les travaux effectués dans le domaine de la violence conjugale suggèrent que la violence est indéniablement associée à des conséquences négatives de la grossesse, tels que des avortements et des fausse couches (Janssen et al., 2003 ; Jejeebhoy, 1998). Des conséquences telles que la perte de poids pendant la grossesse, un taux plus élevé d'IST et un accès tardif aux soins prénatals sont généralement attribués à la violence (Berenson et al., 1997 ; Curry et al., 1998) (voir ci-dessous).

Dans les enquêtes DHS, on a demandé à toutes les femmes si elles avaient eu une grossesse qui n'avait pas abouti à une naissance vivante (c'est-à-dire qui s'est terminée par une fausse-couche, un avortement, ou un enfant mort né). Basé sur les réponses à cette question, la proportion de femmes qui ont déjà eu une grossesse qui ne s'est pas terminée par une naissance vivante ne concerne, dans cette analyse, que les femmes qui ont déjà été enceintes, c'est-à-dire qu'elles ont déjà eu un enfant, celles qui sont actuellement enceintes pour la première fois ou celles dont la grossesse a été interrompue. Dans cette analyse, les femmes qui n'ont jamais été enceintes sont exclues du dénominateur puisque la violence n'a pas pu affecter leur risque d'avoir eu une grossesse qui n'a pas abouti à une naissance vivante. En définissant cette variable, nous n'avons pas différencié les trois conséquences dans la mesure où il n'est pas certain que les femmes soient capables de trouver les mots corrects pour exprimer la différence entre ces trois problèmes ; en outre, il y a plus important, on peut s'attendre à ce que les trois problèmes soient positivement associés à la violence domestique. Par conséquent, les résultats présentés au tableau 5.7 montrent comment le pourcentage de femmes qui ont déjà eu une grossesse qui a abouti à une naissance non vivante varie selon le fait qu'elles ont subi, ou non, des actes de violence. Étant donné que le moment où s'est produite la naissance qui n'a pas abouti à une naissance vivante est inconnu, les données ne sont pas présentées séparément pour les femmes qui ont subi, récemment, des actes de violence.

Le tableau 5.7 montre que dans chacun des pays, les femmes qui ont subi des violences ont eu plus fréquemment que les autres une grossesse interrompue. Les écarts tendent à être importants. Dans la plupart des pays, le risque d'avoir eu une naissance mort-née parmi les femmes qui ont subi des violences est, par rapport à celles qui n'en ont jamais subi, supérieur de 33 à 72 %. Cependant, il convient interpréter ces résultats avec prudence puisque le risque de tomber enceinte et donc, d'avoir une grossesse qui n'aboutit pas à une naissance vivante varie selon l'âge et le nombre de grossesses, deux paramètres qui ne sont pas contrôlés. Toutefois, dans une analyse multivariée pour le Cambodge, la République Dominicaine et Haïti, on a trouvé un effet très significatif de la violence sur la

probabilité d'avoir une naissance non vivante (Kishor et Johnson, 2003). Dans cette analyse, même après avoir contrôlé l'âge et le nombre d'enfants déjà nés (aussi bien que d'autres facteurs significatifs), l'expérience de la violence était associée à une augmentation de 91 % dans la probabilité d'une grossesse non menée à terme en République Dominicaine, une augmentation de 53 pour cent au Cambodge et 29 % à Haïti.

Tableau 5.7 Parmi les femmes non célibataires qui ont déjà eu une naissance, pourcentage de femme non célibataires qui ont déjà eu un enfant mort-né, ou une grossesse qui a été interrompue (fausse-couche, avortement ou enfant mort-né), selon qu'elles ont subi ou non, à un moment quelconque, des actes de violence de la part de leur mari

A subi des violences de la part du mari	Pourcentage qui a déjà eu une naissance non vivante/grossesse non menée à terme	Nombre de femmes qui ont déjà eu une naissance[1]
Cambodge		
Subi à un moment quelconque	26,1	411
N'a jamais subi	19,1	1 865
Colombie		
Subi à un moment quelconque	30,8	3 228
N'a jamais subi	21,6	3 966
République Dominicaine		
Subi à un moment quelconque	39,7	1 450
N'a jamais subi	23,1	4 921
Égypte		
Subi à un moment quelconque	37,9	2 321
N'a jamais subi	28,0	4 332
Haïti		
Subi à un moment quelconque	24,1	600
N'a jamais subi	15,7	1 602
Inde		
Subi à un moment quelconque	25,3	16 019
N'a jamais subi	19,0	66 367
Nicaragua		
Subi à un moment quelconque	25,8	2 487
N'a jamais subi	17,4	5 611
Pérou		
Subi à un moment quelconque	26,9	7 217
N'a jamais subi	16,7	9 537
Zambie		
Subi à un moment quelconque	23,8	1 759
N'a jamais subi	19,9	1 849

[1] Inclut les femmes qui sont actuellement enceintes

5.2.4 Prévalence des infections sexuellement transmissibles

L'hypothèse selon laquelle il existerait une association positive entre les IST et la violence subie par les femmes est basée sur des résultats de recherches qui ont mis en évidence des niveaux élevés de rapports sexuels forcés parmi les femmes qui ont subi des violences causés par leur partenaire ; de même, selon ces résultats, les femmes qui ont subi des violences sont moins aptes à imposer l'utilisation du condom à leur partenaire et à en utiliser au cours des rapports sexuels. Ces femmes utilisent moins fréquemment les services de conseils et de test. En outre, parmi les adolescentes et les adultes qui ont subi des actes de violence pendant leur enfance, la prévalence de comportements sexuels à risque et de consommation de drogues est plus élevée que chez les femmes qui n'ont pas subi d'actes de violence (Campbell, 2002 ; Campbell et Alford, 1989 ; Cohen et al., 2000 ; Heise et al., 1999). À partir des données collectées par les enquêtes DHS, il est possible d'étudier la relation entre la prévalence des IST et la violence, par le biais des résultats sur la prévalence déclarée des IST et de leurs symptômes. Au cours des DHS, on a demandé à toutes les femmes qui ont eu des rapports sexuels si, au cours des douze derniers mois, elles avaient eu une IST ou des symptômes associés aux IST comme un ulcère génital ou une plaie génitale. De plus, en Haïti, on a aussi demandé aux femmes si elles avaient eu des écoulements vaginaux malodorants. Les femmes ayant répondu « oui » à une ou à toutes les questions, ont été considérées comme ayant eu une IST au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Les résultats présentés au tableau 5.8 montrent comment cette prévalence déclarée des IST varie selon le fait que la femme a subi, ou non des actes de violence. Les données sur la prévalence déclarée des IST ne sont pas disponibles pour des pays comme l'Inde, l'Égypte et le Nicaragua.

Tableau 5.8 Pourcentage de femmes qui ont déjà été mariées, qui ont déclaré avoir eu une IST au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, selon qu'elles ont ou non subi des actes de violence de la part de leur mari

A subi ou on des violences conjugales	Pourcentage qui a eu une une IST au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes
Cambodge		
A subi à un moment quelconque	7,0	420
A subi l'année passée	7,3	369
N'a jamais subi	2,8	1 983
Colombie		
A subi à un moment quelconque	3,1	3 345
A subi l'année passée	i	i
N'a jamais subi	1,2	4 257
République Dominicaine		
A subi à un moment quelconque	3,7	1 527
A subi l'année passée	4,6	731
N'a jamais subi	1,0	5 279
Haïti		
A subi à un moment quelconque	18,4	643
A subi l'année passée	21,4	492
N'a jamais subi	10,3	1 703
Pérou		
A subi à un moment quelconque	5,4	7 370
A subi l'année passée	i	i
N'a jamais subi	3,7	9 998
Zambie		
A subi à un moment quelconque	7,7	1 836
A subi l'année passée	8,6	961
N'a jamais subi	3,3	1 955

i = Inconnu (non disponible)

On constate que quelque soit le pays, la prévalence déclarée des IST est faible Elle est particulièrement faible en Colombie. Cependant, malgré ces faibles niveaux, les résultats montrent que la prévalence des IST parmi les femmes ayant été victimes de violence est, dans tous les pays, plus élevée que parmi celles qui n'ont jamais subi de violences. En outre, la prévalence est même plus élevée dans les cas de violence récente. Dans la plupart des pays, la prévalence déclarée des IST parmi les femmes ayant subi des violences est, au moins, deux fois plus élevée que celle observée chez les femmes qui n'ont jamais subi de violences. Bien que le tableau 5.8 présente seulement les résultats bivariés, une analyse multivariée de ces données pour trois de ces pays montre que même après avoir contrôlé les facteurs socio-économiques pertinents et d'autres comportements, la violence est associée de façon significative et positive à la probabilité de déclarer avoir eu une IST ou un symptôme associée à ce type d'infections (Kishor et Johnson, 2003).

5.3 Accès aux soins prénatals et à l'assistance lors de l'accouchement et violence conjugale

La santé de la mère et le bon déroulement des naissances sont influencés, en partie, par les soins reçus durant la grossesse et l'accouchement. Selon l'initiative pour une maternité sans risque, toute femme enceinte doit recevoir des soins prénatals élémentaires dispensés par un professionnel de la santé (Harrison, 1990). L'objectif des soins prénatals est de suivre une grossesse pour détecter les signes de complication, traiter les problèmes préexistants et inhérents à la grossesse ; de même, fournir des conseils et une assistance concernant les soins préventifs, le régime à suivre pendant la grossesse, les soins pendant et après l'accouchement et concernant tous les problèmes qui y sont liées font partie des soins prénatals. Le nombre de visites prénatales et le stade auquel sont pratiqués ces examens est important pour la santé de la mère et l'issue de la grossesse. Selon les recommandations en vigueur pour des grossesses normales, une femme devrait, dès que sa grossesse est confirmée, effectuer, pendant les sept premiers mois, une visite toutes les quatre semaines ; ensuite, jusqu'au dernier mois, une visite prénatale doit être effectuée toutes les deux semaines et après cela la visite doit être hebdomadaire (MacDonald et Pritchard, 1980). Quatre visites prénatales – au cours du troisième, sixième, huitième et neuvième mois de la grossesse – constituent le minimum recommandé (Park et Park, 1989). Des études sur le moment où a été effectuée la première visite montrent que, même lorsque la première visite a eu lieu à un stade tardif comme le troisième trimestre, on constate une diminution substantielle de la mortalité périnatale (Ramachandran, 1992). La préconisation d'accouchements qui se déroulent dans des conditions d'hygiène appropriées et avec l'assistance de personnel formé constituent une autre idée force du programme de l'Initiative pour une Maternité sans risque.

Dans cette section, nous cherchons à savoir si l'accès des femmes aux soins prénatals et le stade de la grossesse auquel a débuté la première visite prénatale varient en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des violences. Le tableau 5.9 présente donc, parmi les femmes non célibataires, les pourcentages de naissances qui ont eu lieu au cours des cinq années ayant précédé l'enquête (trois ans en Inde), selon que la mère a effectué des visites prénatales, selon le stade de la grossesse auquel a eu lieu la première de ces visites et enfin selon que l'accouchement a été assisté par du personnel de santé. Ces résultats sont présentés en fonction du fait que la mère a subi, ou non, des actes de violence. Alors qu'on dispose de peu d'informations sur la relation entre les soins à l'accouchement appropriés et le fait d'avoir subi des violences, en ce qui concerne les soins prénatals par contre, des recherches ont montré dans les pays développés, que les mères victimes de violences ont tendance à retarder la recherche de soins prénatals (Dietz et al., 1997).

Les résultats présentés au tableau 5.9 montrent que, bien que l'accès des femmes aux soins prénatals varie de manière importante selon les pays, on ne constate pas d'écarts importants en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des actes de violence. Ceci est particulièrement vrai en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti, au Nicaragua et en Zambie où l'accès aux soins prénatals est quasi général. Dans les autres pays, où, au plus, les deux tiers des femmes ont reçu des soins prénatals, les tendances de la variation en fonction de la violence subie par la mère varient selon le pays. En Égypte et en Inde, le fait d'avoir subi des actes de violence a un effet négatif sur la probabilité de recevoir des soins prénatals. En Égypte, 32 % des naissances dont la mère a été victime de violences ont bénéficié d'un suivi prénatal ; parmi celles dont la mère n'a jamais subi de violences, cette proportion est de 41 %. En Inde, les proportions correspondantes sont respectivement de 58 % et 67 %. Par contraste, au Pérou, la proportion de naissances pour lesquelles la mère a effectué des visites prénatales ne varie pas selon que la mère a été victime, ou non, de violences et au Cambodge, on constate que ce sont les naissances de femmes qui n'ont jamais subi de violences qui ont le moins fréquemment bénéficié d'un suivi prénatal. Ces résultats suggèrent que le fait d'être confronté à des actes de violences ne constitue pas un obstacle à l'accès aux soins prénatals quand ceux-ci sont généralisés. Par contre, quand cet accès est limité, le fait de subir des violences constitue, dans certains pays, un obstacle.

Tableau 5.9 Pourcentage de naissances dans les 5 ans (3 en Inde) ayant précédé l'enquête, en fonction des soins prénatals reçus, du stade de la grossesse au moment des premiers soins prénatals, et selon que l'accouchement a été assisté par un professionnel de la santé, et selon que la femme a subi ou non des actes de violence conjugale

Expérience de la violence de la mère par le mari	Pourcentage avec AP	Planification de la première visite prénatale (mois) parmi celles qui en ont effectué					Total	Accouchement assisté par un professionnel médical	Effectif de naissances
		<4	4-5	6-7	8+	Ne sait pas/ manquant			
Cambodge									
A subi à un moment quelconque	48,2	24,5	19,1	30,5	17,0	9,1	100,0	30,2	250
N'a jamais subi	44,2	22,2	31,4	24,9	17,4	4,1	100,0	34,3	1 039
Colombie									
A subi à un moment quelconque	89,4	73,6	18,9	6,3	1,0	0,2	100,0	88,2	1 282
N'a jamais subi	92,5	78,2	15,9	4,9	0,9	0,2	100,0	88,4	1 836
République Dominicaine									
A subi à un moment quelconque	98,2	77,4	16,9	4,5	0,3	0,9	100,0	98,0	657
N'a jamais subi	99,1	84,4	12,1	2,7	0,4	0,4	100,0	98,7	2 243
Égypte									
A subi à un moment quelconque	32,3	71,8	15,5	8,4	2,8	1,5	100,0	36,0	2 121
N'a jamais subi	40,9	79,2	13,4	4,6	1,7	1,0	100,0	48,8	3 291
Haïti									
A subi à un moment quelconque	80,4	62,3	20,8	13,1	2,1	1,9	100,0	64,0	359
N'a jamais subi	82,5	62,1	22,5	12,2	2,3	0,8	100,0	61,2	995
Inde									
A subi à un moment quelconque	58,4	41,6	35,3	17,6	5,5	0,2	100,0	32,4	6 274
N'a jamais subi	67,4	51,9	30,0	14,8	3,1	0,0	100,0	44,7	26 492
Nicaragua									
A subi à un moment quelconque	86,0	69,0	19,3	7,9	2,3	1,5	100,0	72,3	1 335
N'a jamais subi	86,5	72,4	16,9	7,6	2,0	1,2	100,0	67,9	3 236
Pérou									
A subi à un moment quelconque	65,5	66,9	20,6	9,3	3,1	0,2	100,0	57,5	4 372
N'a jamais subi	65,8	72,2	16,9	8,7	2,1	0,3	100,0	57,1	6 751
Zambie									
A subi à un moment quelconque	95,3	13,1	55,2	28,6	2,5	0,5	100,0	45,6	1 267
N'a jamais subi	95,7	16,7	54,8	26,6	1,6	0,2	100,0	42,9	1 319

Le tableau 5.9 montre aussi que le stade de la grossesse auquel a eu lieu la première visite prénatale parmi les femmes qui ont effectué un suivi prénatal en fonction du fait que la femme a subi, ou non, des actes de violence. Dans tous les pays, à l'exception du Cambodge et d'Haïti, on constate que les naissances de mères ayant été victimes de violences ont moins fréquemment bénéficié d'un suivi prénatal dès le premier trimestre de la grossesse que celles dont la mère n'a jamais subi de violences. Cet écart devient plus faible à partir du cinquième mois, dans tous les pays, excepté au Cambodge, en Égypte, en Inde, et en Zambie. Le cas du Cambodge est particulièrement intéressant. Dans ce pays, la probabilité qu'une mère reçoive des soins prénatals lors du premier trimestre de la grossesse est légèrement plus faible (22 %) si elle n'a jamais subi de violence que si elle en a été victime (25 %), mais la probabilité cumulée qu'elle ait effectué une visite au cinquième mois de grossesse est plus élevée si elle n'a jamais subi de violences (54 %) que si elle en a subi (44 %). Ainsi, comme dans la plupart des autres pays (dont le Cambodge), les données suggèrent que le fait d'être victimes de violences est associé à des soins prénatals tardifs, même parmi les femmes qui ont eu un suivi prénatal.

Comme dans le cas des soins prénatals, l'assistance à l'accouchement par du personnel de santé varie de manière importante selon les pays. Au Cambodge, en Égypte, en Inde où ce type de soin est peu fréquent, les femmes qui ont subi des violences ont été moins assistées par un professionnel de la santé au cours de l'accouchement que celles qui n'ont jamais subi de violences. En Zambie, où les accouchements assistés sont également peu fréquents, on constate par contre, que les femmes ayant subi des violences ont plus fréquemment accouché avec l'assistance de personnel de santé que celles qui n'en ont jamais subi.

Dans l'ensemble, les données montrent que l'accès aux soins prénatals et à l'assistance par du personnel de santé durant l'accouchement est, dans la majorité des pays, plus faible pour les femmes qui ont subi des violences que pour les autres ; cependant, il faut reconnaître que la relation est faible et incohérente. Il apparaît néanmoins que le lien le plus solide concerne la relation entre la violence subie par la femme et le stade tardif auquel la femme a commencé le suivi prénatal.

5.4 Santé, mortalité infantiles et violence conjugale subie par la mère

Les différents travaux effectués dans le domaine de la violence conjugale ont mis en évidence les répercussions négatives qui touchent les enfants qui assistent fréquemment à des scènes de violence conjugale (Edelson, 1999 ; Jouriles et al., 1989 ; McCloskey et al., 1995). Au nombre de ces répercussions, on peut citer les problèmes émotionnels, les problèmes du comportement et également les problèmes de santé physique, qui deviennent plus évidents au fur et à mesure que l'enfant grandit. Étant donné que les enquêtes DHS ne collectent pas d'informations sur la santé des enfants de plus de cinq ans, il est impossible d'évaluer les conséquences sur la santé des enfants ayant dépassé le stade de l'enfance et dont la mère a été victime de violences conjugales. Dans cette section, nous cherchons à savoir si le fait que la mère a subi ou non des violences se traduit en effets négatifs sur la santé et la survie des jeunes enfants. Le fait que les taux de mortalité infantile et juvénile parmi les enfants dont la mère a subi des actes de violence sont plus élevés que parmi les enfants dont la mère n'a pas subi de violences a déjà été mis en évidence (Asling-Monemi et al., 2003 ; Bink et al., 1995 ; Jejeebhoy, 1998). Alors que l'on ne connaît pas très bien les mécanismes qui expliquent comment la survie et la santé des enfants sont affectées par la

violence subie parla mère, il semble quelque peu évident que les enfants dont la mère est victime de violences sont fréquemment moins bien nourris et moins bien vaccinés que les autres. Cette section est donc consacrée à l'examen du lien entre la violence subie par la mère et les taux de mortalité infantile, la couverture vaccinale et l'état nutritionnel de l'enfant.

5.4.1 Les taux de mortalité infantile et juvénile sont-ils plus élevés pour les enfants dont la mère a subi des actes de violence ?

Le tableau 5.10 présente les cinq taux de mortalité pour les enfants nés de femmes non célibataires au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête selon que la mère a subi, ou non, des violences.

Mortalité néonatale :	La probabilité de décéder au cours du premier mois
Mortalité post néonatale :	La probabilité de décéder après le premier mois mais avant d'atteindre un an.
Mortalité infantile ($_1q_0$) :	La probabilité de décéder avant d'atteindre un an
Mortalité juvénile ($_4q_1$) :	La probabilité de décéder entre un an et cinq ans
Mortalité infanto juvénile ($_5q_0$) :	La probabilité de décéder avant d'avoir atteint 5 ans

Tableau 5.10 Taux de mortalité infantile et des nouveau-nés au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon que la mère ait, ou non, subi des actes de violence de la part de son mari

A subi ou non des violences conjugales	Mortalité néonatale	Mortalité post néonatale	Mortalité infantile ($_1q_0$)	Mortalité juvénile ($_4q_1$)	Mortalité infanto juvénile ($_5q_0$)
Cambodge					
A subi à un moment quelconque	53	52	105	42	142
N'a jamais subi	41	50	91	30	118
Colombie					
A subi à un moment quelconque	20	9	29	4	33
N'a jamais subi	13	7	20	4	24
République Dominicaine					
A subi à un moment quelconque	21	14	35	8	43
N'a jamais subi	24	12	35	9	44
Égypte					
A subi à un moment quelconque	44	37	81	30	109
N'a jamais subi	35	36	72	23	93
Haïti					
A subi à un moment quelconque	33	76	109	47	150
N'a jamais subi	30	60	90	62	147
Inde					
A subi à un moment quelconque	54	32	86	38	121
N'a jamais subi	46	23	69	28	96
Nicaragua					
A subi à un moment quelconque	22	29	51	12	63
N'a jamais subi	20	22	42	10	52
Pérou					
A subi à un moment quelconque	23	20	43	21	63
N'a jamais subi	22	21	43	16	58
Zambie					
A subi à un moment quelconque	32	63	95	85	171
N'a jamais subi	31	60	92	79	163

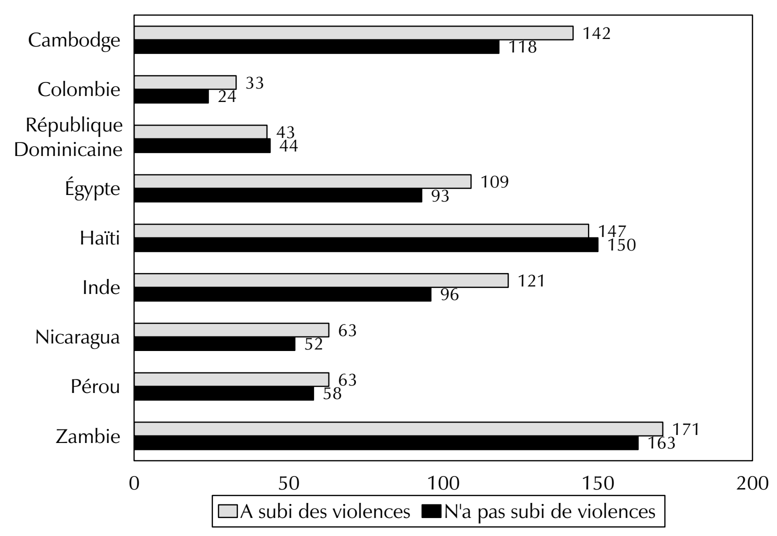
Note : Tous les taux sont exprimés pour mille naissances vivantes sauf le taux de mortalité juvénile qui est exprimé pour mille enfants survivants au premier anniversaire.

Tous les taux sont exprimés pour mille naissances vivantes sauf le taux de mortalité juvénile qui est exprimé pour mille enfants survivants au premier anniversaire.

Les résultats du tableau 5.10 mettent en évidence des taux de mortalité infantile et juvénile plus élevés parmi les enfants dont la mère a subi des actes de violence que parmi les autres. Au Cambodge, en Égypte, en Inde, au Nicaragua et en Zambie, les cinq taux de mortalité des enfants sont tous plus élevés pour les enfants dont la mère a subi des violences que parmi les autres ; en Colombie, à l'exception du taux de mortalité juvénile, tous les autres taux sont plus élevés pour les enfants dont la mère a subi des violences et au Pérou, ce sont trois des cinq taux (à savoir le taux de mortalité néonatale, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité infanto juvénile) qui sont plus élevés. La relation apparaît moins cohérente en République Dominicaine et en Haïti, où seulement un seul taux parmi les cinq est plus élevé.

Les écarts évidents constatés au tableau 5.10 entre les différents taux de mortalité des enfants selon que la mère a subi, ou non, des violences ne sont pas forcément très importants pour la plupart des pays (voir graphique 5.2) ; Cependant, la régularité avec laquelle on retrouve ces écarts suggère que le fait que les mères subissent des violences pourraient faire courir aux jeunes enfants des risques accrus de mortalité. En fait, une étude qui contrôlait d'autres facteurs affectant la mortalité infantile et juvénile en utilisant les données de León, au Nicaragua, a trouvé qu'un tiers de tous les décès d'enfants étaient attribuables à la violence conjugale subie par la mère (Asling-Monemi et al., 2003).

Graphique 5.2
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissance vivantes) selon que la mère a subi, ou non, des actes de violence conjugale



5.4.2 Couverture vaccinale de l'enfant selon que la mère a subi, ou non, des actes de violence

La vaccination des enfants contre six maladies graves mais évitables, (tuberculose, diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, et rougeole) a constitué la pierre angulaire des soins de santé pour les enfants dans le monde entier. Selon les recommandations de l'OMS, un enfant devrait recevoir avent l'âge d'un an, le vaccin du BCG, celui de la tuberculose, trois doses contre la polio et le DTcoq (diphtérie, tétanos et coqueluche), et une dose de vaccin contre la rougeole. Des vaccinations incomplètes peuvent mettre en danger la santé de l'enfant. Le tableau 5.11 présente le pourcentage d'enfants âgés de 12 à 35 mois qui ont reçu les diverses vaccinations recommandées en fonction du fait que la mère a subi, ou non, des violences.

Au Cambodge, en République Dominicaine, en Égypte et en Inde, les résultats montrent que les enfants de femmes qui ont subi des actes de violence ont moins fréquemment reçu que les autres les différents vaccins recommandés. À l'opposé, Haïti est le seul pays où les enfants de mères victimes de violence, ont reçu plus fréquemment que les autres chaque vaccin. Cependant, si on examine dans six des neufs pays, la probabilité de recevoir tous les vaccins recommandés, on constate que les enfants dont la mère a subi des violences sont moins fréquemment complètement vaccinés que les autres. En particulier, en Colombie,

Table 5.11 Pourcentage d'enfants de 12 à 35 mois qui ont reçu les vaccinations spécifiques à un moment donné avant l'enquête, selon que la mère a subi, ou non, des actes de violence conjugale

Violence conjugale subie ou non par la mère	Vaccinations reçues						Effectif de naissances
	BCG	Trois doses de polio	Trois dose de DTC	Rougeole	Toutes	Aucune	
Cambodge							
A subi à un moment quelconque	61,0	46,8	45,9	51,6	40,4	25,6	128
N'a jamais subi de violences	71,7	53,6	48,4	58,1	38,8	18,7	457
Colombie							
A subi à un moment quelconque	94,1	69,5	76,0	39,8	23,3	1,6	662
N'a jamais subi de violences	92,9	71,6	79,5	39,5	24,4	1,3	930
République Dominicaine							
A subi à un moment quelconque	88,5	40,4	41,7	83,0	24,8	4,4	393
N'a jamais subi de violences	94,2	44,6	62,7	91,2	37,0	2,2	1 222
Égypte							
A subi à un moment quelconque	92,6	85,4	84,1	88,0	78,5	1,7	776
N'a jamais subi de violences	95,1	89,9	89,6	91,8	84,8	2,3	1 160
Haïti							
A subi à un moment quelconque	79,1	46,6	45,9	56,9	38,4	14,3	206
N'a jamais subi de violences	69,2	41,6	45,2	52,9	32,5	18,2	543
Inde							
A subi à un moment quelconque	62,3	53,2	44,7	39,7	30,2	18,9	1 966
N'a jamais subi de violences	73,8	61,5	58,0	53,3	41,6	13,3	8,227
Nicaragua							
A subi à un moment quelconque	94,5	85,6	82,5	89,8	74,5	2,0	721
N'a jamais subi de violences	96,0	86,3	84,9	90,3	79,6	1,7	1 704
Pérou							
A subi à un moment quelconque	96,3	74,7	83,6	77,6	60,1	1,7	1 647
N'a jamais subi de violences	96,5	76,2	84,3	82,0	63,8	1,7	2 592
Zambie							
A subi à un moment quelconque	91,8	82,3	81,3	84,3	72,2	4,4	727
N'a jamais subi de violences	91,3	82,3	79,8	83,9	71,7	4,4	427

en Égypte, au Nicaragua et au Pérou, on constate que la proportion d'enfants de 12-35 mois complètement vaccinés et dont la mère n'a jamais subi de violences est supérieure de 5 % à 10 % par rapport à ceux dont la mère a subi des violences ; en Inde, cette proportion est supérieure de 38 % et en République Dominicaine, de 49 %. De plus, dans cinq pays, les proportions d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin et dont la mère a subi des violences sont plus élevées que parmi ceux dont la mère n'a pas subi de violences. Au Cambodge, par exemple, 19 % des enfants dont la mère n'a jamais subi d'actes de violence n'ont reçu aucun des vaccins recommandés, mais parmi les enfants dont la mère a été victimes de violences, cette proportion est de 26 %. Dans tous les autres pays, sauf en Inde, les écarts bien qu'évidents, sont plus faibles.

Dans l'ensemble, ces données montrent clairement que dans la plupart des pays les enfants dont la mère a subi des actes de violence sont désavantagés parce qu'ils reçoivent moins fréquemment les vaccins les plus courants qui sauvent la vie.

5.4.3 État nutritionnel des enfants selon que la mère a subi, ou non, des actes de violence

Le tableau 5.12 présente la variation l'état nutritionnel des enfants selon que la mère a subi, à un moment quelconque, ou récemment, des actes de violence conjugale ou qu'elle n'en a jamais subi. Deux indicateurs de l'état nutritionnel ont été retenus. Le premier indicateur, le pourcentage d'enfants atteint de malnutrition, est dérivé des trois indices de nutrition communément utilisés : le poids en fonction de la taille, la taille en fonction de l'âge et le poids en fonction de la taille. Chaque indice est exprimé en termes de nombre d'unités d'écart type (z score) par rapport à la médiane d'une population de référence internationale. Pour cette analyse, les enfants dont l'un de ces indices se situe à moins 2 écart type de la médiane de la population de référence sont considérés comme atteint de malnutrition. Le second indicateur présenté au tableau 5.12 est la proportion d'enfants anémiés. Un enfant est considéré comme étant anémié si son niveau d'hémoglobine est inférieur à 11 g/dl.

Les résultats montrent qu'en Colombie, en Égypte, en Inde, au Nicaragua et au Pérou, les enfants dont la mère a subi, des actes de violence conjugale, que ce soit à un moment quelconque ou récemment, sont plus fréquemment atteints de malnutrition que ceux dont la mère n'a jamais subi de violences conjugales. Cependant, les différences constatés ne sont importantes qu'en Inde.

L'analyse des données concernant l'anémie chez les enfants présente également des résultats mitigés. Pour les quatre pays pour lesquels des données sont disponibles, on constate que les enfants dont la a subi des violences sont plus fréquemment atteints d'anémie que les enfants dont la mère n'en a jamais subi. Cependant, c'est seulement au Cambodge et en Haïti que les écarts selon la violence subie par la mère sont relativement importants : entre 8 et 10 points de pourcentage. Il est intéressant de noter qu'au Cambodge et en Haïti les écarts dans les taux d'anémie en fonction du fait que la mère a subi, ou non des violences sont plus élevés pour les enfants que pour les femmes elles-mêmes, alors qu'en Inde, les différences sont plus faibles.

Tableau 5.12 Pourcentage des enfants âgés entre 0 et 59 mois qui ont été malnutris, et pourcentage des enfants de 6 à 59 mois qui sont anémiques, selon que la mère ait subi, ou non, des actes de violence de la part de son mari, et ce, au cours des 12 derniers mois				
	Enfants de 0 à 59 mois		Enfants de 6 à 59 mois	
Expérience de la violence de la mère par le mari	Pourcentage de malnutris	Effectif d'enfants	Pourcentage d'anémiés	Effectif d'enfants
Cambodge				
A subi à un moment quelconque	58,6	303	71,8	276
A subi l'année passée	59,7	272	71,2	250
N'a jamais subi	59,5	1 170	61,9	1 030
Colombie				
A subi à un moment quelconque	17,3	1 518	i	i
A subi l'année passée	i	i	i	i
N'a jamais subi	13,6	2 122	i	i
République Dominicaine				
A subi à un moment quelconque	9,8	751	i	i
A subi l'année passée	9,8	430	i	i
N'a jamais subi	11,1	2 434	i	i
Égypte				
A subi à un moment quelconque	35,3	1 805	i	i
A subi l'année passée	37,2	1 045	i	i
N'a jamais subi	33,5	2 802	i	i
Haïti				
A subi à un moment quelconque	28,1	470	70,3	402
A subi l'année passée	27,5	424	71,9	360
N'a jamais subi	30,8	1 171	63,8	1 052
Inde				
A subi à un moment quelconque	67,0	4 652	76,8	3 944
A subi l'année passée	68,3	2 959	77,3	2 532
N'a jamais subi	57,6	19 769	73,3	16 314
Nicaragua				
A subi à un moment quelconque	31,5	1 598	i	i
A subi l'année passée	29,2	809	i	i
N'a jamais subi	27,1	3 799	i	i
Pérou				
A subi à un moment quelconque	28,4	3 781	49,5	833
A subi l'année passée	i	i	i	i
N'a jamais subi	26,0	5 761	49,2	1 136
Zambie				
A subi à un moment quelconque	53,2	1 512	i	i
A subi l'année passée	50,8	865	i	i
N'a jamais subi	53,6	1 577	i	i

i = Inconnu (non disponible)

Dans l'ensemble, les résultats montrent que dans sept des neuf pays, les enfants dont la mère a subi des actes de violence sont, par rapport à ceux dont la mère n'en a jamais subi ou plus fréquemment atteints de malnutrition ou plus fréquemment anémiés. Pour la plupart des pays, à l'exception de l'Inde, on constate de faibles écarts pour au moins un des deux indicateurs. Par conséquent, bien qu'il soit évident que dans la plupart des pays, il y ait une relation négative entre l'état nutritionnel de l'enfant et le fait que la mère a subi ou non des actes de violence, il faut reconnaître que cette relation est soit faible ou qu'elle varie selon l'indice de malnutrition.

Références

Asling-Monemi, K., R. Pena, M.C. Ellsberg, and L.A. Persson. 2003. Violence against women increases the risk of infant and child mortality: A case-referent study in Nicaragua. *Bulletin of the World Health Organization* 81(1): 10-18.

Astbury, J. 1999. *Promoting women's mental health*. Geneva: World Health Organization.

Bawah, A.A., P. Akweongo, R. Simmons, and J.F. Phillips. 1999. Women's fears and men's anxieties: The impact of family planning on gender relations in northern Ghana. *Studies in Family Planning* 30(1): 54-66.

Becker, G.S. 1973. A theory of marriage: Part I. *Journal of Political Economy* 81(4): 813-846.

Berenson, A.B., C.M. Wiemann, T.F. Rowe, and V.I. Rickert. 1997. Inadequate weight gain among pregnant adolescents: Risk factors and relationship to infant birth weight. *American Journal of Obstetrics and Gynecology* 176(6): 1220-1224.

Biddlecom, A.E., and B.M. Fapohunda. 1998. Covert contraceptive use: Prevalence, motivations, and consequences. *Studies in Family Planning* 29(4): 360-372.

Binka, F.N., G.H. Maude, M. Gyapong, D.A. Ross, and P.G. Smith. 1995. Risk factors for child mortality in northern Ghana: A case-control study. *International Journal of Epidemiology* 24(1): 127-135.

Blanc, A.K., B. Wolff, A.J. Gage, A.C. Ezeh, S. Neema, and J. Ssekamatte-Ssebuliba. 1996. *Negotiating reproductive outcomes in Uganda*. Calverton, Maryland: Macro International Inc. and Institute of Statistics and Applied Economics [Uganda].

Byrne, C.A., H.S. Resnick, D.G. Kilpatrick, C.L. Best, and B.E. Saunders. 1999. The socioeconomic impact of interpersonal violence on women. *Journal of Consulting and Clinical Psychology* 67(3): 362-366.

Campbell, J.C. 2002. Health consequences of intimate partner violence. *Lancet* 359: 1331-1336.

Campbell, J.C., and P. Alford. 1989. The dark consequences of marital rape. *American Journal of Nursing* 89: 946-949.

Campbell, J.C., and L.A. Lewandowski. 1997. Mental and physical health effects of intimate partner violence on women and children. *Psychiatric Clinics of North America* 20(2): 353-374.

Campbell, J.C., D. Webster, J. Koziol-McLain, C. Block, D. Campbell, M.A. Curry, F. Gary, N. Glass, J. McFarlane, C. Sachs, P. Sharps, Y. Ulrich, S.A. Wilt, J. Manganello, Z. Zu, J. Schollenberger, V. Frye, and K. Laughon. 2003.

Risk factors for femicide in abusive relationships: Results from a multisite case-control study. *American Journal of Public Health* 93(7): 1089-1097.

Centers for Disease Control and Prevention (CDC). 1998. Recommendations to prevent and control iron deficiency in the United States. *Morbidity and Mortality Weekly Report* 47(RR-3): 1-29.

Cohen, M., C. Deamant, S. Barkan, J. Richardson, M. Young, S. Holman, K. Anastos, J. Cohen, and S. Melnick. 2000. Domestic violence and childhood sexual abuse in HIV-infected women and women at risk for HIV. *American Journal of Public Health* 90(4): 560-565.

Coker, A.L., P.H. Smith, R.E. McKeown, and M.J. King. 2000. Frequency and correlates of intimate partner violence by type: Physical, sexual, and psychological battering. *American Journal of Public Health* 90: 553-559.

Correa, S. and R. Petchesky. 1994. Reproductive and sexual rights: A feminist perspective. In G. Sen, A. Germain, and L.C. Chen (eds.), *Population policies reconsidered: Health, empowerment and rights*. Boston, Massachusetts: Harvard School of Public Health.

Curry, M.A., N. Perrin, and E. Wall. 1998. Effects of abuse on maternal complications and birth weight in adult and adolescent women. *Obstetrics and Gynecology* 92(4): 530-534.

DeKeseredy, W.S., and M.D. Schwartz. 1998. Measuring the extent of woman abuse in intimate heterosexual relationships: A critique of the Conflict Tactics Scales. U.S. Department of Justice, Violence Against Women Online Resources. Available at
http://www.vaw.umn.edu/documents/vawnet/ctscritique/ctscritique.html.

Dietz, P.M., J.A. Gazmararian, M.M. Goodwin, F.C. Bruce, C.H. Johnson, and R.W. Rochat. 1997. Delayed entry into prenatal care: Effect of physical violence. *Obstetrics and Gynecology* 90(2): 221-224.

Dyson, T., and M. Moore. 1983. On kinship structure, female autonomy and demographic behavior in India. *Population and Development Review* 9(1): 35-60.

Edelson, J.L. 1999. Children witnessing of adult domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence* 14(8): 839-870.

Ellsberg, M.C. 2000. *Candies in hell: Research and action on domestic violence against women in Nicaragua*. Umeå, Sweden: Umeå University.

Ellsberg, M.C., L. Heise, R. Pena, S. Agurto, and A. Winkvist. 2001. Researching domestic violence against women: Methodological and ethical considerations. *Studies in Family Planning* 32(1): 1-16.

Ellsberg, M.C., R. Peña, A. Herrera, J. Liljestrand, and A. Winkvist. 1999. Wife abuse among women of childbearing age in Nicaragua. *American Journal of Public Health* 89(2): 241-244.

Felitti V.J. 1993. Childhood sexual abuse, depression and family dysfunction in adult OBE patients: A case control study. *Southern Medical Journal* 86(7): 732-736.

Fernandez, M. 1997. Domestic violence by extended family members in India. *Journal of Interpersonal Violence* 12(3): 433-455.

Fikree, F.F. and L.I. Bhatti. 1999. Domestic violence and health of Pakistani women. *International Journal of Gynaecology and Obstetrics* 65(2): 195-201.

Filmer, D., and L. Pritchett. 2001. Estimating wealth effects without expenditure data—or tears: An application to educational enrollments in states of India. *Demography* 38(1): 115-132.

Ganatra, B.R., K.J. Coyaji, and V.N. Rao. 1998. Too far, too little, too late: A community-based case-control study of maternal mortality in rural west Maharashtra, India. *Bulletin of the World Health Organization* 76(6): 591-598.

García, B. (ed.). 2000. *Women, poverty and demographic change*. Liege: Oxford University Press for IUSSP.

Gelles, R.J. 1993. Through a sociological lens: Social structure and family violence. In R.J. Gelles and D.R. Loseke (eds.), *Current controversies on family violence*. Newbury Park, California: Sage Publications.

Glander, S.S., M.L. Moore, R. Michielutte, and L.H. Parsons. 1998. The prevalence of domestic violence among women seeking abortion. *Obstetrics and Gynecology* 91: 1002-1006.

Goetz, A.M. 1997. Managing organisational change: The "gendered" organisation of space and time. *Gender and Development* 5(1): 17-27.

Goetz, A.M., and R. Sen Gupta. 1996. Who takes the credit? Gender, power and control over loan use in rural credit programs in Bangladesh. *World Development* 24(1): 45-63.

Gwatkin, D.R., S. Rutstein, K. Johnson, R.P. Pande, and A. Wagstaff. 2000. *Socio-economic differences in health, nutrition and poverty*. HNP/Poverty Thematic Group of The World Bank. Washington, D.C.: The World Bank.

Harrison, K.A. 1990. The political challenge of maternal mortality in the Third World. *Maternal mortality and morbidity—A call to women for action.* Special issue, May 28, 1990.

Heise, L.L. 1993. Reproductive freedom and violence against women: Where are the intersections? *Journal of Law, Medicine and Ethics* 21(2): 206-216.

Heise, L.L. 1998. Violence against women: An integrated, ecological framework. *Violence Against Women* 4(3): 262-290.

Heise, L., M. Ellsberg, and M. Gottemoeller. 1999. *Ending violence against women*. Population Reports, Series L, No. 11. Baltimore, Maryland: Johns Hopkins University School of Public Health, Population Information Program.

Heise, L., K. Moore, and N. Toubia. 1995. *Sexual coercion and reproductive health: A focus on research*. New York: The Population Council.

Heise, L., J. Pitanguy, and A. Germain. 1994. Violence against women: The hidden health burden. World Bank Discussion Paper #225. Washington D.C.: The World Bank.

Hornung, C.A., B.C. McCullough, and T. Sugimoto. 1981. Status relationships in marriage: Risk factors in spouse abuse. *Journal of Marriage and the Family* 43: 675-692.

Janssen, P.A., V.L. Holt, N.K. Sugg, I. Emanuel, C.M. Critchlow, and A.D. Henderson. 2003. Intimate partner violence and adverse pregnancy outcomes: A population-based study. *American Journal of Obstetrics and Gynecology* 188(5): 1341-1347.

Jejeebhoy, S.J. 1998. Associations between wife-beating and fetal and infant death: Impressions from a survey in rural India. *Studies in Family Planning* 29(3): 300-308.

Jewkes, R. 2002. Intimate partner violence: Causes and prevention. *Lancet* 359(9315): 1423-1429.

Johnson, K. 2003. Dialectics of power and violence in the home: A comparative analysis of women's experience of domestic violence in Haïti and Nicaragua. Dissertation, University of Maryland.

Jouriles, E.N., C.M. Murphy, and K.D. O'Leary. 1989. Interspousal aggression, marital discord, and child problems. *Journal of Consulting and Clinical Psychology* 57(3): 453-455.

Kalmuss, D. 1984. The intergenerational transfer of marital aggression. *Journal of Marriage and the Family* 46: 11-19.

Kishor, S. 2000. Empowerment of women in Egypt and links to the survival and health of their infants. In H.B. Presser, and G. Sen (eds.), *Women's empowerment and demographic processes*: *Moving beyond Cairo*. New York: Oxford University Press.

Kishor, S., and K. Johnson. 2003. Women's health at the nexus of poverty and domestic violence: Evidence from the developing world. Paper presented at the 2003 Annual Meeting of the Population Association of America, Minneapolis, Minnesota.

Levinson, D. 1989. *Violence in cross-cultural perspective*. Newbury Park, California: Sage Publications.

MacDonald, P.C., and J.A. Pritchard. 1980. *Williams obstetrics.* 16th ed. New York: Appleton-Century-Crofts.

Malhotra, A., and M. Mather. 1997. Do schooling and work empower women in developing countries? The case of Sri Lanka. *Sociological Forum* 12(4): 599-630.

Martin, S.L., A.O. Tsui, K. Maitra, and R. Marinshaw. 1999. Domestic violence in northern India. *American Journal of Epidemiology* 150(4): 417-426.

Mason, K.O. 1987. The impact of women's social position on fertility in developing countries. *Sociological Forum* 2(4): 718-745.

McCloskey, L.A., A.J. Figueredo, and M.P. Koss. 1995. The effects of systemic family violence on children's mental health. *Child Development* 66(5): 1239-1261.

McClusky, L. 2001. *Here, our culture is hard: Stories of domestic violence from a Mayan community in Belize*. Austin, Texas: University of Texas Press.

Miller, B.D. 1981. *The endangered sex: Neglect of female children in rural North India*. Ithaca, New York: Cornell University Press.

Ministry of Women's Affairs and Project Against Violence. 1996. *Household survey on domestic violence in Cambodge*. Phnom Penh, Cambodge.

Mueller, C.W., T.L. Parcel, and F.C. Pampel. 1979. The effect of marital dyad status inconsistency on women's support for equal rights. *Journal of Marriage and the Family* 56: 1121-1139.

Oropesa, R.S. 1997. Development and marital power in Mexico. *Social Forces* 75(4): 1291-1317.

Park, J.E., and K. Park. 1989. *Textbook of preventive and social medicine*. 12th ed. Jabalpur, India: M/S Banarsidas Bhanot Publishers.

Pearlman, M.D., J.E. Tintinalli, and R.P. Lorenz. 1990. Blunt trauma during pregnancy. *New England Journal of Medicine* 323: 1609-1613.

Petersen, R., J.A. Gazmarian, A.M. Spitz, D.L. Rowley, M.M. Goodwin, L.E. Saltzman, and J.S. Mark. 1997. Violence and adverse pregnancy outcomes: A review of the literature and directions for further research. *American Journal of Preventive Medicine* 13(5): 366-373.

Population Council. 1998. Secrecy and silence: Why women hide contraceptive use. *Population Briefs* 4(3): 3.

Ramachandran, P. 1992. Need of organization of antenatal and intrapartum care in India. *Demography India* 21(2): 179-193.

Rutstein, S., D. Gwatkin, and K. Johnson. 1999. Wealth versus expenditure: Comparison between the DHS wealth index and household expenditures in four departments of Guatemala. Calverton, Maryland: ORC Macro (Unpublished).

Rutstein, S., D. Gwatkin, and K. Johnson. 2000. Poverty, health inequality, and its health and demographic effects. Paper presented at the 2000 Annual Meeting of the Population Association of America, Los Angeles, California.

Seltzer, J.A., and D. Kalmuss. 1988. Socialization and stress explanations for spousal abuse. *Social Forces* 67(2): 473-491.

Sen, G. and S. Batliwala. 2000. Empowering women for reproductive rights. In H.B. Presser and G. Sen (eds.), *Women's empowerment and demographic processes: Moving beyond Cairo*. New York: Oxford University Press.

Shetty, P.S., and W.P.T. James. 1994. Body mass index—a measure of chronic energy deficiency in adults. Rome: FAO.

Smith, P.H., I. Tessaro, and J.A.L. Earp. 1995. Women's experiences with battering: A conceptualization from qualitative research. *Women's Health Issues* 5(4): 173-182.

Straus, M.A. 1979. Measuring intrafamily conflict and violence: The conflict tactics (CT) scales. *Journal of Marriage and the Family* 41(1): 75-88.

Straus, M.A. 1990. Measuring intrafamily conflict and violence: The conflict tactic (CT) scales. In M.A. Straus and R.J. Gelles (eds.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families*. New Brunswick, New Jersey: Transaction Publishers, pp. 29-47.

United Nations General Assembly. 1993. *Declaration on the elimination of violence against women*. 85th Plenary Meeting, A/RES/48/104. Geneva: United Nations General Assembly.

United Nations. 1995a. *Report of the Fourth World Conference on Women, Beijing 4-15 September 1995*. New York: United Nations.

United Nations. 1995b. *Population and development: Programme of action adopted at the International Conference on Population and Development: Cairo 5-13 September 1994*. New York: Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, United Nations.

Williamson, D.F., T.J. Thomson, R.F. Anda, W.H. Dietz, and V. Felitti. 2002. Body weight and obesity in adults and self-reported abuse in childhood. *International Journal of Obesity and Related Metabolic Disorders* 26(8): 1075-1082.

World Health Organization. 2001. *Putting women first: Ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women*. Geneva, Switzerland: Department of Gender and Women's Health.

World Health Organization. 2004. Gender-based violence Web site: http://www.who.int/gender/violence/en/, February.

Yick, A.G. 2001. Feminist theory and status inconsistency theory: Application to domestic violence in Chinese immigrant families. *Violence Against Women* 7(5): 545-562.

Yllo, K. 1983. Sexual inequality and violence against wives in American states. *Journal of Comparative Family Studies* 14: 67-86.

Annexe A

Module DHS sur la violence domestique avec
recommandations pour son application
et autres questions sur la violence domestique

Recommandations pour l'amélioration de la qualité et la sécurité de la recherche sur la violence domestique

(Adapté des recommandations faites par Lori Heise et Mary Ellsberg, CHANGE, et *WHO Multi-Country Study of Women's Health and Domestic Violence, Core Protocol* [OMS, étude multi pays sur la santé des femmes et la violence domestique, Protocole Core])

Les mesures suivantes devraient être adoptées dans tous les pays qui souhaitent intégrer le module de la violence domestique dans leurs enquêtes. Ces mesures ont pour objectif d'assurer la sécurité des femmes, de permettre le respect des règles d'éthique dans le module de la violence domestique et d'encourager la divulgation de la violence actuelle.

- **Sélection des femmes éligibles**. Le module n'est administré qu'à seulement une femme par ménage. Ce sous-échantillon peut être composé de toutes les femmes en âge de procréer ou des femmes non célibataires, bien que dans les pays où l'âge au mariage est tardif, inclure toutes les femmes en âge de reproduction peut signifier qu'un grand nombre de femmes n'auront jamais été exposées au risque de violence conjugale. Des méthodes spéciales devront être utilisées pour garantir que les enquêtées soient sélectionnées au hasard dans le ménage.

- **Formation.** Tout le personnel devra recevoir une formation spéciale. Cela inclut le personnel administratif et technique, comme, bien sûr, le personnel de terrain, hommes et femmes. Il est important de s'assurer que tout le personnel comprenne l'objectif du module et les raisons pour lesquelles des mesures particulières vont être utilisées. Le personnel de terrain doit recevoir une formation complémentaire pour apprendre comment administrer le module en utilisant les procédures de sécurité établies par l'enquête, comment réagir en cas de situation de crise et comment se préparer sur le plan émotionnel pour effectuer le travail. Il est habituellement recommandé qu'une partie, au moins, de la formation soit effectuée, séparément, pour les hommes et les femmes puisque leurs expériences et réactions à la formation peuvent être différentes. Il est recommandé que les groupes locaux de femmes qui travaillent dans le domaine de la prévention de la violence soient invités à se joindre à cette formation.

- **Consentement informé**. La phrase introductrice du module de la violence doit être traitée comme une procédure supplémentaire de consentement. Il faut garantir de nouveau à l'enquêtée la confidentialité de ces informations. Si, plus d'une femme dans le ménage, doit être enquêtée avec le questionnaire standard, l'enquêteur devra expliquer, de façon informelle, que les questions posées à cette personne ne seront posées à personne d'autre dans le ménage et que personne ne saura de quoi il a été question.

- **Confidentialité.** Il faut absolument insister sur la nécessité que l'interview se déroule dans l'intimité totale avec l'enquêtée, en présence de personne d'autre. En plus d'utiliser un assortiment de techniques pour assurer le caractère confidentiel de l'enquête, les enquêtrices doivent savoir qu'elles ont pleine liberté pour repousser l'interview à un autre jour pour pouvoir effectuer l'interview en privé. Si un autre adulte entre dans la pièce où se déroule

l'interview sur la violence conjugale, l'enquêtrice doit stopper immédiatement l'entretien et, si nécessaire, changer de sujet. Elle ne doit pas reprendre l'interview tant que l'adulte n'a pas quitté la pièce et soit hors de portée d'écoute.

- **Renvois et information complémentaire**. Une feuille d'information, qui sera distribuée, devra être préparée dans la langue appropriée sur laquelle devra figurer la liste des options et des services pour les femmes qui subissent des violences domestiques, en incluant, si possible, toute aide légale et tous services disponibles. Cette feuille devra comprendre, au minimum, une adresse à laquelle les femmes qui en ont besoin peuvent obtenir des informations. Cette feuille d'information devra être suffisamment petite pour qu'elle puisse être facilement cachée. La décision de remettre cette feuille à toutes les femmes qui participent à l'enquête ou seulement à celles qui le demandent doit être prise par le pays. Dans le but de la rendre plus discrète, on peut combiner les informations sur la violence domestique avec des informations sur un autre referral qui sera distribué aux femmes. Il est fortement conseillé de demander, à l'avance, à l'enquêtée si le fait de recevoir ces informations ne lui posera pas de problème.

- **Support pour le personnel de terrain.** Il est indispensable que les agents de terrain reçoivent un support émotionnel pour, d'une part, aider les enquêteurs à s'adapter aux contraintes du travail sur le terrain et d'autre part, pour contribuer au processus de collecte des donnés de haute qualité. Ce support pourra s'effectuer sous forme de réunions régulières au cours desquelles les agents de terrain feront des comptes-rendus pour aider les enquêteurs "à se libérer". Une formation devra également être fournie aux superviseurs pour qu'ils puissent aider les enquêteurs si nécessaire ainsi que pour identifier et aider les agents de terrain à résoudre les problèmes.

- **Traduction.** Il est conseillé d'éviter de faire appel à des traducteurs lorsque l'on recueille des données sur la violence domestique, d'une part parce que cela pourrait réduire la qualité des informations collectés et d'autre part, par ce que cela enfreint le principe de confidentialité de l'interview, particulièrement lorsque les traducteurs viennent de la même communauté.

- **Contrôle de qualité.** Les procédures d'assurance de la qualité doivent être développées pour que le module de la violence domestique soit en accord avec le reste de l'enquête. Ces procédures incluent l'obligation d'avoir des tableaux de contrôle de terrain concernant la proportion des modules de violence qui n'ont pas été complétés (DV01 code « 2 ») par chaque enquêteur/équipe et la proportion des femmes ayant déclaré des actes de violence par enquêteur/équipe. En procédant ainsi, on peut identifier les enquêteurs/enquêtrices ou les superviseurs qui produisent des effectifs qui sont significativement plus élevés ou plus faibles que le reste des enquêteurs. IL est nécessaire d'effectuer un contrôle supplémentaire pour s'assurer que toutes les procédures pour administrer le module sont bien suivies et que les données sont de la meilleure qualité possible. Les superviseurs doivent à la fois identifier et reprendre sévèrement les enquêteurs qui soit, n'administrent pas le module en privé, soit qui, utilisent le fait que l'interview doit se déroule en privé pour éviter de la réaliser.

- **Collaboration avec un groupe local de femmes.** Il est recommandé d'associer des le début les groupes de femmes. Dans certains pays, il peut être possible de fournir, aux enquêtées ayant des problèmes de violence domestique, des

références à des groupes locaux de femmes ; ces groupes peuvent également aider à faciliter le travail des agents de terrain auprès des enquêtées. En impliquant ces groupes de femmes, on renforce le fait que les données appartiennent davantage au pays organisateur de l'enquête.

- **Sous études sur les hommes.** Si un questionnaire hommes est intégré à l'enquête, il ne faut pas y inclure questions sur la prévalence de la violence (le questionnaire homme standard ne comprend pas de telles questions). Lorsqu'il est nécessaire d'obtenir ce genre d'information auprès des hommes, l'échantillon des hommes ne doit pas être sélectionné dans les mêmes ménages que les femmes à qui on administre le module de la violence domestique, cela pour éviter d'éveiller la suspicion de leur mari sur le contenu de l'étude.

MODULE DHS SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE
UTILISÉ AVEC DES ADAPTATIONS MINEURES AU CAMBODGE (2000), EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (2002) ET EN HAITI (2000)

N°.	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	ALLER À
DV01	VÉRIFIER LA PRÉSENCE D'AUTRES PERSONNES : NE PAS CONTINUER JUSQUE À CE QUE VOUS SOYEZ COMPLÈTEMENT EN PRIVÉ. ENCERCLER LE CODE CORRESPONDANT À LA SITUATION ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE PASSAGE VOUS ÊTES EN PRIVÉ 1 IMPOSSIBLE D'ÊTRE EN PRIVÉ 2		→DV28
	LIRE À TOUTES LES ENQUÊTÉES : Maintenant, je voudrais vous poser quelques questions à propos de certains aspects des relations à l'intérieur du couple. Je sais que certaines de ces questions sont très personnelles. Cependant, vos réponses sont très importantes pour nous aider à comprendre la situation des femmes au Cameroun. Je vous garantis que vos réponses resteront complètement confidentielles et ne seront répétées à personne. Je tiens aussi à vous informer que vous êtes la seule personne dans votre ménage à qui ces questions seront posées et que personne ne saura que l'on vous a posé ces questions. Si quelqu'un arrivait pendant que nous discutons, nous passerons à un autre sujet.		
DV02	VÉRIFIER 501, 502 ET 504 : ACTUEL. EN UNION OU VIT AVEC UN HOMME ☐ DIVORCÉE / SÉPARÉE/ ☐ VEUVE/ JAMAIS ÉTÉ EN UNION/ JAMAIS VÉCU AVEC UN HOMME ☐		→DV14
DV03	Quand deux personnes sont mariées ou vivent ensemble, elles partagent de bons et mauvais moments. Dans vos rapports avec votre (dernier) mari/partenaire est-ce que les faits suivants (se produisent/se produisaient) fréquemment, parfois ou jamais?	FRÉQUEMMENT — PAR FOIS — JAMAIS	
	a) Il (passe/passait) habituellement son temps libre avec vous?	TEMPS LIBRE........ 1 2 3	
	b) Il vous (consulte/consultait) au sujet de différentes questions du ménage?	CONSULTE 1 2 3	
	c) Il (est/était) affectueux avec vous?	AFFECTION 1 2 3	
	d) Il vous (respecte/respectait) et (tient/tenait) compte de vos désirs?	RESPECTE 1 2 3	
DV04	Maintenant, je vais vous poser des questions à propos de situations que les femmes peuvent rencontrer. S'il vous plaît, dites-moi s'il vous arrive (est arrivé) fréquemment, seulement quelquefois ou jamais de vous retrouver dans une situation où votre (dernier) mari/partenaire (ait) a eu un des comportements suivants?	OUI NON NSP	
	a) Il (est/était) jaloux ou en colère si vous (parlez/parliez) à d'autres hommes?	JALOUX.................. 1 2 8	
	b) Il vous (accuse/accusait) souvent d'être infidèle?	ACCUSE................. 1 2 8	
	c) Il ne vous (permet/permettait) pas de rencontrer vos amies de sexe féminin?	VOIR AMIES........... 1 2 8	
	d) Il (essaye/essayait) de limiter vos contacts avec votre famille d'origine?	VISITE FAMILLE 1 2 8	
	e) Il (insiste/insistait) pour savoir où vous (êtes/étiez) à tous moments?	OÙ VOUS ÊTES..... 1 2 8	
	f) Il ne vous (fait/faisait) pas confiance en ce qui concerne l'argent?	ARGENT................. 1 2 8	
DV05	Maintenant, si vous le permettez, j'e voudrais vous poser d'autres questions concernant vos relations avec votre (dernier) mari/partenaire. 5A. Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre (dernier) mari/partenaire/":	5B. Combien de fois cela s'est-il produit au cours des 12 derniers mois?	

Nº.	QUESTIONS ET FILTRES		CODES	ALLER À
	a) Vous dise ou fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes?	OUI........ 1 → NON .. 2	a) NOMBRE FOIS	
	b) Vous menace méchamment, vous ou quelqu'un proche de vous,?	OUI........ 1 → NON .. 2	b) NOMBRE FOIS	
DV06	6A (dernier) Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire/:		6B. Combien de fois cela s'est-il produit au cours des 12 derniers mois?	
	a) Vous bouscule, secoue, ou jette quelque chose contre vous?	OUI........ 1 → NON .. 2	a) NOMBRE FOIS	
	b) Vous gifle ou torde le bras?	OUI........ 1 → NON .. 2	b) NOMBRE FOIS	
	c) Vous frappe à coups de poing ou avec quelque chose qui pouvait vous blesser?	OUI........ 1 → NON .. 2	c) NOMBRE FOIS	
	d) Vous donne des coups de pied ou vous traîne à terre?	OUI........ 1 → NON .. 2	d) NOMBRE FOIS	
	e) Essaye de vous étrangler ou de vous brûler?	OUI........ 1 → NON .. 2	e) NOMBRE FOIS	
	f) Vous menace avec un couteau, un pistolet ou un autre type d'arme?	OUI........ 1 → NON .. 2	f) NOMBRE FOIS	
	g) Vous attaque avec un couteau, un pistolet ou un autre type d'arme?	OUI........ 1 → NON .. 2	g) NOMBRE FOIS	
	h) Vous force physiquement à avoir des rapports sexuels même quand vous ne le vouliez pas?	OUI........ 1 → NON .. 2	h) NOMBRE FOIS	
	i) Vous force à pratiquer d'autres types d'actes sexuels que vous ne vouliez pas?	OUI........ 1 → NON .. 2	i) NOMBRE FOIS	
DV07	VÉRIFIER DV06: AU MOINS UN 'OUI' ☐ PAS UN SEUL 'OUI' ☐			→DV09
DV08	Combien de temps après (votre mariage/union/avoir commencé à être) avec votre (dernier) mari/partenaire/ (ce ou ces comportements) s'est ou (se sont) produits pour la première fois? SI MOINS DE 1 AN, ENREGISTRER '00'.		NOMBRE D'ANNÉES................. AVANT MARIAGE/ UNION .... 95 APRÈS SÉPARATION/ DIVORCE 96	
DV09	9A. Est-ce qu'à la suite d'un comportement quelconque, mais délibéré de votre (dernier) mari/partenaire envers vous, il vous est arrivé d'avoir un des problèmes suivants ?:		9B. Combien de fois cela s'est-il produit au cours des 12 derniers mois?	

N°.	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	ALLER À
	a) D'avoir des hématomes et meurtrissures? OUI........ 1 → NON.. 2 ↓ b) D'avoir une blessure ou un os cassé? OUI........ 1 → NON.. 2 ↓ c) D'être allée chez le docteur ou dans un centre de santé à cause de quelque chose que votre (dernier) mari/partenaire vous avait fait? OUI........ 1 → NON.. 2 ↓	a) NOMBRE FOIS .... [ ][ ] b) NOMBRE FOIS .... [ ][ ] c) NOMBRE FOIS .... [ ][ ]	
DV10	Vous est-il déjà arrivé de battre, de gifler, de donner des coups de pied ou de faire quelque chose d'autre pour agresser physiquement votre (dernier) mari/partenaire/ alors qu'il ne vous avait ni battue, ni agressée physiquement?	OUI .... 1 NON... 2	→DV12
DV11	Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous battu, giflé, donné des coups de pied ou fait quelque chose d'autre pour agresser physiquement votre (dernier) mari/partenaire/ alors qu'il ne vous avait ni battue, ni agressée physiquement?	NOMBRE FOIS .... [ ][ ]	
DV12	Est-ce que votre (dernier) mari/partenaire/ boit (buvait) de l'alcool? [1]	OUI .... 1 NON... 2	→DV14
DV13	Est-ce qu'il lui arrive (est arrivé) d'être ivre très souvent, seulement quelquefois ou jamais?	TRÈS SOUVENT...................................... 1 QUELQUEFOIS.. 2 JAMAIS... 3	
DV14	VÉRIFIER 501, 502 ET 504: MARIÉE/VIT AVEC UN HOMME/ SÉPARÉE/ DIVORCÉE [ ] ↓ Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un d'autre que votre (actuel/ dernier) mari/partenaire vous a battue, giflée donné des coups de pied ou fait quelque chose afin de vous agresser physiquement? VEUVE/JAMAIS MARIÉE/ JAMAIS ÉTÉ EN UNION [ ] ↓ Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un vous a déjà battue, giflée, donné des coups de pied afin de vous agresser physiquement ?	OUI .... 1 NON... 2 PAS DE RÉPONSE.................................. 6	NON, PAS DE RÉPONSE →DV19
DV15	Qui vous a agressée physiquement de cette façon? Quelqu'un d'autre? ENREGISTRER TOUT CE QUI EST MENTIONNÉ.	MÈRE ....A PÈRE...B NOUVELLE FEMME DE VOTRE PÈRE . C NOUVEAU MARI/PARTENAIRE DE VOTRE MÈRE .... D SŒUR ....E FRÈRE ....F FILLE .... H FILS .... G EX-MARI/EX-PARTENAIRE......................I AMI/PARTENAIRE SEXUEL ACTUEL..... J EX-AMI/EX-PARTENAIRE SEXUEL ....K BELLE-MÈRE (MÈRE DU MARI)............. L BEAU-PÈRE (PÈRE DU MARI) .... M AUTRES PARENTES PAR ALLIANCE... N AUTRES PARENTS PAR ALLIANCE ..... O AMIES/FEMMES DE RENCONTRE ....P AMIS/HOMMES DE RENCONTRE......... Q PROFESSEUR....................................... R EMPLOYEUR ....S ÉTRANGER..T AUTRES ____________________ X (PRÉCISER)	

[1] D'autres substances peuvent être ajoutées au besoin.

Nº.	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	ALLER À
DV16	VÉRIFIER DV15: PLUS D'UNE PERSONNE MENTIONNÉE ☐ ▼ SEULEMENT UNE PERSONNE MENTIONNÉE ☐		→DV18
DV17	Quelle est la personne qui vous a le plus souvent battue, giflée, donné des coups de pied ou fait quelque chose pour vous agresser physiquement?	MÈRE .... 01 PÈRE .... 02 NOUVELLE FEMME DE VOTRE PÈRE 03 NOUVEAU MARI/PARTENAIRE DE VOTRE MÈRE .... 04 SOEUR .... 05 FRÈRE .... 06 FILLE .... 07 FILS .... 08 EX-MARI/EX-PARTENAIRE .... 09 AMI/PARTENAIRE SEXUEL ACTUEL ... 10 EX-AMI/EX-PARTENAIRE SEXUEL ...... 11 BELLE-MÈRE (MÈRE DU MARI) .... 12 BEAU-PÈRE (PÈRE DU MARI) .... 13 AUTRES PARENTES PAR ALLIANCE .. 14 AUTRES PARENTS PAR ALLIANCE .... 15 AMIES/FEMMES DE RENCONTRE ...... 16 AMIS/HOMMES DE RENCONTRE .... 17 PROFESSEUR .... 18 EMPLOYEUR .... 19 ÉTRANGER .... 20 AUTRES ______________ 96 (PRÉCISER)	
DV18	Au cours des 12 derniers mois, combien de fois est-ce que cette personne vous a battue, giflée, donné des coups de pied ou vous a fait autre chose pour vous agresser physiquement?	NOMBRE DE FOIS .... ☐☐	
DV19	VÉRIFIER 201, 225 ET 226: NAISSANCES VIVANTES, ÉTAT DE GROSSESSE ET NAISSANCES NON VIVANTES ACTUELLEMENT ENCEINTE OU A EU UNE NAISSANCE VIVANTE OU PLUS ☐ ▼ PAS NAISSANCE VIVANTE, PAS ENCEINTE ET PAS NAISSANCE NON VIVANTE ☐		→DV21
DV20	Est-ce qu'il est déjà arrivé que quelqu'un vous batte, gifle, donne des coups de pied ou fasse quelque chose pour vous agresser physiquement pendant (une/cette) grossesse?	OUI .... 1 NON 2	 →DV22
DV21	Qui était la personne qui vous a agressé physiquement au cours d'une grossesse? Quelqu'un d'autre? ENREGISTRER TOUT CE QUI EST MENTIONNÉ.	MARI/PARTENAIRE ACTUEL .... A MÈRE .... B PÈRE .... C NOUVELLE FEMME DE VOTRE PÈRE . D NOUVEAU MARI/PARTENAIRE DE VOTRE MÈRE .... E SOEUR .... F FRÈRE .... G FILLE .... H FILS .... I DERNIER/EX-MARI/PARTENAIRE .... J AMI/PARTENAIRE SEXUEL ACTUEL ..... K EX-AMI/EX-PARTENAIRE SEXUEL .... L BELLE-MÈRE (MÈRE DU MARI) .... M BEAU-PÈRE (PÈRE DU MARI) .... N AUTRES PARENTES PAR ALLIANCE ... O AUTRES PARENTS PAR ALLIANCE ...... P AMIES/FEMMES DE RENCONTRE .... Q AMIS/HOMMES DE RENCONTRE .... R PROFESSEUR .... S EMPLOYEUR .... T ÉTRANGER .... U AUTRES ______________ X (PRÉCISER)	

Nº.	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	ALLER À
DV22	VÉRIFIER DV06, DV09, DV14 ET DV20: AU MOINS UN 'OUI' ☐ ▼ PAS UN SEUL 'OUI' ☐		→DV26
DV23	Avez-vous essayé d'obtenir de l'aide?	OUI .... 1 NON 2	 →DV25
DV24	Auprès de qui avez-vous recherché de l'aide? Quelqu'un d'autre? ENREGISTRER TOUT CE QUI EST MENTIONNÉ	MÈRE .... A PÈRE .... B SŒUR .... C FRÈRE .... D ACTUEL/DERNIER MARI/PARTENAIRE E AMI/PARTENAIRE SEXUEL ACTUEL OU EX-AMI/PARTENAIRE .... F BELLE-MÈRE (MÈRE DU MARI) .... G BEAU-PÈRE (PÈRE DU MARI) .... H AUTRES PARENTES PAR ALLIANCE ..... I AUTRES PARENTS PAR ALLIANCE ...... J AMI(E)S .... K VOISINS .... L PROFESSEUR .... M EMPLOYEUR .... N CHEF RELIGIEUX .... O MÉDECIN/PERSONNEL MÉDICAL .... P POLICE .... Q AVOCAT/HOMME DE LOI .... R AUTRES ____________ X (PRÉCISER)	→DV26
DV25	Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez jamais recherché de l'aide?	NE SAIT PAS VERS QUI ALLER .... 01 INUTILE/PAS BESOIN .... 02 FAIT PARTIE DE LA VIE .... 03 PEUR DU DIVORCE/SÉPARATION ...... 04 PEUR D'ÊTRE PLUS BATTUE .... 05 PEUR DE CRÉER PROBLÈMES À LA PERSONNE QUI LA BAT .... 06 GÊNÉE .... 07 VEUT PAS DÉSHONORER FAMILLE ... 08 AUTRES ____________ 96 (PRÉCISER)	
DV26	Autant que vous le sachiez, est-ce qu'il est arrivé que votre père batte votre mère?	OUI .... 1 NON .... 2 NE SAIT PAS 8	

REMERCIEZ ENCORE L'ENQUÊTÉE POUR SA COOPÉRATION ET RASSUREZ-LA À PROPOS DE LA CONFIDENTIALITÉ DE SES RÉPONSES. RÉPONDRE AUX QUESTIONS CI-DESSOUS SEULEMENT PAR RAPPORT À LA PARTIE DE L'INTERVIEW CONCERNANT LA VIOLENCE DOMESTIQUE.

DV27	AVEZ-VOUS EU À INTERROMPRE L'INTERVIEW PARCE QUE L'UNE DES PERSONNES LISTÉES ESSAYAIT D'ÉCOUTER OU EST VENUE DANS LA PIÈCE OU A ESSAYÉ D'INTERVENIR DE N'IMPORTE QUELLE AUTRE FAÇON?		OUI 1 FOIS	OUI, PLUS D'UNE FOIS	NON
		MARI	1	2	3
		AUTRES ADULTES HOMMES	1	2	3
		ADULTES FEMMES	1	2	3

DV28 COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTRICE / SI L'ENQUÊTE N'A PU ÊTRE MENÉE, EXPLIQUER LES RAISONS

____

____

____

____

Variantes du module DHS sur la violence domestique recommandé

Colombie 2000

1. Dites-moi s'il vous plaît, si votre mari/partenaire vous parle en utilisant des termes comme « Tu es inutile », « Tu ne fais jamais rien de bien », « Tu es une incapable », « Pour moi, a mère faisait ces choses beaucoup mieux ».

2. Ces incidents avaient-ils lieu en public ou en privé ?

3. Votre mari vous a menacée souvent, parfois, ou jamais de

    - vous abandonner pour une autre femme ?
    - vous laisser ses enfants ?
    - cesser d'apporter une aide économique ?

4. Quelqu'un vous a-t-il frappée, giflée, donné des coups de pied ou blessée pendant votre grossesse (au cours de n'importe laquelle de vos grossesses) ?

5. Qui?

6. Votre mari commet-il les actes suivants souvent, parfois, ou jamais

    a) vous pousser ou vous secouer ?
    b) vous frapper avec sa main ?
    c) vous frapper avec un objet dur ?
    d) vous mordre ?
    e) vous donner des coups de pied ou vous traîner par terre ?
    f) vous menacer avec un couteau, un fusil, ou une autre arme ?
    g) vous attaquer avec un couteau, un fusil, ou une autre arme ?
    h) essayer de vous étrangler ou de vous brûler ?
    i) vous forcer à avoir des rapports sexuels ou à accomplir d'autres types d'actes sexuels, quand vous ne le vouliez pas ?

7. Combien de temps après vous être mariée avec votre (dernier) mari (cette, ou ces choses) sont arrivées pour la première fois ?

8. Les choses suivantes arrivent-elles toujours à cause de quelque chose que votre (dernier) mari vous a fait ?

    a) vous aviez des bleus ou des douleurs
    b) vous aviez des blessures ou un os cassé
    c) vous étiez enceinte et votre grossesse s'est terminée par un avortement ou la perte du bébé
    d) vous avez perdu temporairement ou de façon permanente l'usage d'un organe, d'une fonction physique ou une partie du corps.

9. Avez-vous dû aller chez le médecin ou à un centre médical comme conséquence de ce que votre mari vous avait fait ?

10. Quand vous avez été attaquée par votre (dernier) mari/partenaire, vous êtes-vous défendue avec les poings ou en agressant physiquement ?

11. Avez-vous parfois frappé ou attaqué votre (dernier) mari quand il ne vous battait pas encore ou ne vous blessait pas physiquement ?

DÉJÀ MARIÉE

12. Une autre personne que votre actuel (dernier) mari vous a-t-elle frappée, donné des coups de pied ou fait autre chose pour vous blesser physiquement ?

CÉLIBATAIRE

Quelqu'un vous a-t-il frappée, donné des coups de pied, ou fait autre chose pour vous blesser physiquement ?

12A. Qui vous a blessée de cette façon ?

13. Quelqu'un vous a-t-il frappé, giflé, donné des coups de pied, ou blessée lorsque vous étiez enceinte ? (lors de n'importe laquelle de vos grossesses)

14. Qui?

Nicaragua 1998

1. Depuis vos 15 ans, quelqu'un vous a-t-il frappée, giflée, donné des coups de pied ou fait autre chose pour vous blesser physiquement ?

2. Qui vous a ainsi blessée physiquement ? Avec quelle fréquence ? Quelqu'un d'autre ?

3. Maintenant si vous me le permettez, j'ai besoin de vous poser quelques questions supplémentaires concernant votre relation avec votre (dernier) mari. Votre mari a déjà

a)dit ou fait quelque chose pour vous humilier en présence d'autres personnes ?
b) menacée méchamment, vous ou quelqu'un proche de vous ?
c) poussée, secouée, ou jeté quelque chose ?
d) giflée ou tordu le bras ?
e) donné un coup de poing ou fait quelque chose qui puisse vous blesser ?
f) donné un coup de pied ou traînée par terre ?
g) essayé de vous étrangler ou de vous brûler ?
h) menacée avec une machette, un fusil, ou autre type d'arme ?
i) attaquée avec un couteau, un fusil ou autre type d'arme ?
j) forcée à avoir des rapports sexuels, même si vous ne le vouliez pas?
k) menacée pour avoir des rapports sexuels même si vous ne le vouliez pas ?
l) forcée à accomplir d'autres types d'actes sexuels que vous ne vouliez pas ?

3A. Combien de fois cela est-il arrivé au cours des 12 derniers mois (combien de fois cela vous est-il arrivé précédemment) ?

4. Au cours des 12 derniers mois, combien de fois (combien de fois avant) les choses suivantes sont-elles déjà arrivées à cause de quelque chose que vous avez fait votre (dernier) mari ?

a) vous aviez des bleus et des douleurs
b) vous aviez une blessure ou un os cassé
c) vous avez eu recours à un établissement de santé, comme conséquence de quelque chose que votre mari vous avez fait

5. En général, vos enfants étaient-ils présents ou à une distance d'où ils pouvaient entendre pendant que votre mari vous battait ?

6. Pendant les fois où vous avez été battue, avez-vous jamais frappé votre mari/partenaire comme légitime défense ?

7. Vous rappelez-vous si vous avez été la première à frapper ?

8. Votre mari/partenaire vous a-t-il jamais frappée pendant que vous étiez enceinte ?

9. Pendant combien de grossesses ?

Questions sur la violence domestique utilisées dans d'autres pays

Egypte 1995

1. Depuis que vous êtes mariée, quelqu'un vous a-t-il jamais battue ?

2. Pouvez-vous me dire qui l'a fait depuis que vous êtes mariée ?
Quelqu'un d'autre ?

3. Qui est la personne qui vous bat le plus souvent ?

4. Cette personne est-elle toujours, quelquefois ou jamais "sous l'influence de" (drogues ou alcool) quand il/elle vous bat ?

5. Approximativement combien de fois avez-vous été battue l'an dernier ?

6. Que faites-vous généralement lorsque l'on vous bat ?

7. Quelle est la raison la plus fréquente pour laquelle on vous bat ?

8. En général, le fait d'être blessée est-il la conséquence d'avoir été battue ?
PREUVE : Ecchymoses, douleurs, ou souffrances ?

9. Avez-vous déjà été battue lorsque vous étiez enceinte ?

10. Avez-vous été battue plus souvent ou moins souvent lorsque vous étiez enceinte que lorsque vous ne l'étiez pas ?

11. Depuis que vous êtes enceinte, avez-vous été battue ?

12. Etes-vous battue plus souvent ou moins souvent, maintenant que vous êtes enceinte, que lorsque vous ne l'étiez pas ?

13. Vous a-t-on si sérieusement blessée lorsque vous étiez battue, que vous avez eu besoin de soins médicaux, même si vous n'avez pas vu un médecin ?

14. Combien de fois est-ce arrivé ?

Inde 1998-99

1. Depuis vos 15 ans, avez-vous été battue ou maltraitée physiquement par quelqu'un ?

2. Qui vous a battue ou maltraitée physiquement ?
Quelqu'un d'autre ?

3. Combien de fois avez-vous été battue ou maltraitée physiquement dans les 12 derniers mois : une fois, quelquefois, plusieurs fois ou pas du tout ?

Pérou 2000

1. Votre mari/partenaire, vous a-t-il bousculée, frappée, ou attaquée physiquement ?

2. Votre mari/partenaire vous a-t-il attaquée physiquement : fréquemment, quelquefois, ou jamais ?

POUR LES FEMMES NON CÉLIBATAIRES

3. Quelqu'un, autre que votre actuel (dernier) mari, vous a-t-il frappée, giflée, donné un coup de pied, ou fait autre chose pour vous blesser physiquement ? Qui ?

POUR LES FEMMES CÉLIBATAIRES

Quelqu'un vous a-t-il frappée, giflée, donné un coup de pied ou fait autre chose pour vous blesser physiquement ? Qui ?

Annexe B

Répartition des femmes non célibataires et des femmes actuellement mariées en fonction des variables utilisées dans la régression logistique multivariée

Tableau B.1 répartition (en %) des femmes déjà mariées (FDM) et des femmes actuellement mariées (FAM) en fonction des variables utilisées dans la régression logistique multivariée (non pondéré)

Variable	Cambodge		Colombie		République Dominicaine		Egypte		Haïti		Inde		Nicaragua		Pérou		Zambie	
	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM
Âge																		
15-19	3,8	4,2	5,5	5,8	8,1	8,2	5,3	5,7	5,1	5,2	7,8	8,1	8,8	8,7	4,2	4,4	8,4	9,3
20-24	9,8	10,7	13,3	13,9	15,7	15,8	15,1	15,8	13,5	14,1	17,7	18,3	16,5	16,9	13,7	14,0	22,9	24,5
25-29	16,9	17,8	16,9	17,7	18,7	19,2	18,8	19,8	18,5	19,5	20,1	20,6	19,2	20,0	17,5	18,0	23,1	23,8
30-34	21,5	22,4	17,7	18,3	18,9	19,8	17,4	17,9	18,2	18,3	17,5	17,7	18,9	19,3	19,4	19,7	16,5	16,3
35-39	19,8	19,4	18,3	18,2	16,7	16,7	17,2	17,1	17,8	17,6	15,2	15,1	16,1	15,8	17,6	17,5	12,4	11,7
40-44	15,1	14,1	15,4	14,5	12,3	11,7	13,2	12,4	13,9	13,2	12,2	11,6	12,0	11,5	15,3	15,1	9,2	8,4
45-49	13,1	11,4	12,9	11,6	9,7	8,6	13,1	11,3	13,0	12,1	9,5	8,6	8,5	7,8	12,2	11,3	7,5	6,0
Âge au mariage																		
<15	3,8	3,9	7,2	6,9	17,6	17,6	15,2	15,0	7,6	7,5	18,5	18,1	19,9	19,9	7,3	7,4	14,1	13,6
15-19	55,3	56,0	46,2	46,1	53,6	54,0	50,7	50,7	46,8	46,9	58,7	58,8	56,0	56,9	48,8	49,2	66,2	67,0
20-24	31,2	31,0	31,5	31,8	21,1	21,2	25,7	25,9	32,1	32,0	18,9	19,2	18,6	18,2	30,4	30,1	16,4	16,4
25+	9,7	9,1	15,1	15,3	7,6	7,3	8,4	8,3	13,6	13,6	3,9	3,9	5,5	4,9	13,4	13,3	3,3	3,0
Nombre d'unions																		
1	91,7	92,3	81,8	82,9	63,3	65,2	95,5	95,9	62,9	64,7	98,2	98,3	71,3	73,3	89,7	90,4	77,4	78,3
2+	8,3	7,7	18,2	17,1	36,7	34,8	4,5	4,1	37,1	35,3	1,8	1,7	28,7	26,7	10,3	9,6	22,6	21,7
Nombre d'enfants																		
0	6,4	6,1	7,0	7,1	8,0	7,7	10,4	10,4	7,4	7,8	10,4	10,3	6,1	6,2	4,7	4,7	6,3	6,5
1-2	27,5	26,4	48,8	47,7	38,3	36,4	25,4	25,3	29,6	28,4	36,0	36,0	35,4	33,2	40,2	39,2	31,4	31,4
3-4	30,2	30,4	30,9	31,7	37,1	38,7	27,1	27,3	25,7	25,7	33,1	33,3	28,7	29,4	28,7	29,1	26,5	26,7
5+	35,9	37,1	13,3	13,5	16,6	17,2	37,1	37,0	37,2	38,2	20,5	20,4	29,9	31,2	26,4	27,0	35,8	35,4
Niveau d'instruction																		
Aucun	34,9	34,3	4,4	4,7	6,5	6,8	50,8	49,8	43,9	44,5	49,8	49,2	21,4	21,6	8,5	8,5	16,0	15,8
Primaire	53,9	54,3	40,1	40,9	54,8	55,2	23,3	23,1	40,7	40,3	17,0	16,9	45,8	46,5	40,5	41,2	63,0	63,6
Secondaire ou plus	11,2	11,3	55,4	54,4	38,7	38,0	25,8	27,1	15,4	15,2	33,1	33,9	32,8	31,9	51,1	50,2	20,9	20,6
Statut professionnel																		
Ne travaille pas	15,9	17,1	39,0	44,7	52,4	56,6	84,0	84,2	36,5	37,4	63,0	64,6	57,2	62,5	31,4	33,8	33,8	35,2
Travaille, non payée	14,2	14,7	3,3	3,9	1,5	1,6	2,7	2,7	0,6	0,7	13,0	13,3	3,5	3,4	17,6	19,0	28,4	28,5
Payée en liquide, en total ou en partie	37,1	35,4	56,9	50,6	45,2	40,8	13,3	13,1	61,9	61,1	24,0	22,1	39,3	34,1	49,3	45,6	36,7	35,1
Payé en nature seulement	32,8	32,8	0,8	0,8	0,9	1,0	i	i	0,9	0,9	i	i	i	i	1,7	1,6	1,2	1,2
Niveau d'instruction du mari																		
Aucun	17,9	17,5	5,1	5,2	7,6	7,7	33,3	31,5	29,7	30,6	26,1	25,2	21,4	22,3	2,2	2,0	8,2	7,6
Primaire	53,6	54,2	39,8	42,0	49,1	52,2	28,9	29,5	38,0	39,1	18,1	18,2	42,7	44,6	33,3	34,3	49,0	52,3
Secondaire ou plus	27,0	27,8	54,2	52,6	35,9	34,1	37,6	38,8	24,6	23,7	55,5	56,4	32,8	31,4	63,8	63,3	41,2	39,5
Ne sait pas/ manquant	1,5	0,5	0,8	0,2	7,5	6,0	0,2	0,2	7,7	6,6	0,2	0,2	3,1	1,7	0,8	0,4	1,6	0,7
Emploi du mari																		
Non agricole	30,4	29,1	74,6	72,2	76,7	75,4	68,8	69,6	95,7	96,0	64,3	64,4	60,5	58,2	61,1	59,4	43,8	41,0
Agricole	69,6	70,9	25,4	27,8	23,3	24,6	31,2	30,4	4,3	4,0	35,7	35,6	39,5	41,8	38,9	40,6	56,2	59,0
Alcoolisme du mari																		
Ne boit pas	31,9	31,3	i	i	30,3	32,2	i	i	78,6	78,7	i	i	i	i	i	i	i	i
N'est jamais ivre	4,4	4,6	32,1	34,9	23,4	24,1	i	i	7,2	7,6	i	i	46,5	46,5	22,0	23,0	i	i
Parfois ivre	50,5	52,5	49,0	52,1	35,2	34,7	i	i	10,3	10,2	i	i	41,9	41,9	68,4	69,8	i	i
Souvent ivre	13,2	11,6	19,0	13,0	11,2	8,9	i	i	3,9	3,5	i	i	11,7	11,7	9,6	7,1	i	i

A suite…

Tableau B.1—*Suite*																		
	Cambodge		Colombie		République Dominicaine		Egypte		Haïti		Inde		Nicaragua		Pérou		Zambie	
Variable	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM	FDM	FAM
Durée de l'union																		
0-4 ans	12,7	13,7	20,2	21,6	17,1	17,5	19,1	20,2	19,3	19,8	19,4	20,2	16,4	16,5	18,4	18,9	23,2	25,2
5-9 ans	19,9	20,5	20,5	21,3	21,2	21,2	18,1	18,9	19,8	20,5	19,1	19,7	22,3	22,7	20,0	20,1	22,8	23,3
10-14 ans	21,4	22,0	18,2	18,0	20,5	21,4	17,7	18,2	19,3	19,9	17,8	18,2	18,6	19,1	19,4	19,7	19,2	19,7
15+ ans	46,1	43,8	41,1	39,1	41,2	40,0	45,1	42,7	41,6	39,8	43,6	42,0	42,7	41,8	42,2	41,3	34,8	31,8
Différence d'âge entre les conjoints																		
Mari plus jeune	i	18,9	i	16,6	i	14,4	i	2,9	i	13,1	i	2,7	i	16,8	i	14,4	i	2,1
Femme plus jeune de 0-4 ans	i	51,4	i	38,8	i	33,7	i	27,4	i	35,5	i	38,8	i	40,4	i	45,6	i	34,0
Femme plus jeune de 5-9 ans	i	21,0	i	26,6	i	26,8	i	38,5	i	28,0	i	40,7	i	24,0	i	26,1	i	42,7
Femme plus jeune de 10-14 ans	i	5,8	i	11,3	i	13,1	i	20,7	i	12,9	i	13,2	i	10,9	i	9,5	i	13,1
Femme plus jeune de 15+ ans	i	2,9	i	6,7	i	12,0	i	10,4	i	10,5	i	4,6	i	8,0	i	4,4	i	8,1
Différence d'instruction entre les conjoints																		
La femme a plus d'instruction	15,4	15,2	21,1	20,7	10,6	10,3	14,6	14,8	17,7	17,7	12,1	12,1	36,2	36,2	19,3	18,6	16,9	17,1
Les deux n'ont aucune instruction	12,8	12,6	1,3	1,5	3,3	3,5	27,4	25,9	26,6	27,0	23,3	22,6	11,3	11,8	1,2	1,2	4,1	3,9
Les deux ont la même instruction	14,2	14,5	14,3	15,3	3,1	3,2	12,2	12,7	6,9	7,2	9,8	10,1	14,1	14,8	25,8	26,4	12,6	13,0
Le mari a plus d'instruction	57,6	57,7	63,3	62,4	83,0	83,0	45,7	46,7	48,9	48,1	54,8	55,3	38,4	37,2	53,7	53,8	66,4	66,0
Résidence																		
Urbain	15,2	15,0	73,6	70,5	59,6	57,6	34,8	35,2	34,1	31,9	31,1	31,0	54,4	51,4	57,0	55,3	28,7	27,8
Rurale	84,8	85,0	26,4	29,5	40,4	42,4	65,2	64,8	65,9	68,1	68,9	69,0	45,6	48,6	43,0	44,7	71,3	72,2
Structure de la famille																		
Non nucléaire (étendue)	32,6	31,3	45,6	39,9	33,1	28,1	44,4	43,3	51,0	48,8	57,7	57,2	47,3	57,9	40,6	37,6	43,8	40,1
Nucléaire	67,4	68,7	54,4	60,1	66,9	71,9	55,6	56,7	49,0	51,2	42,3	42,8	52,7	42,1	59,4	62,4	56,2	59,9
Quintile de bien-être																		
Le plus pauvre	24,1	22,2	17,2	19,0	26,2	27,4	26,3	25,6	24,3	25,4	15,9	15,6	22,9	24,5	23,5	24,2	23,4	22,5
Second	21,7	21,9	21,1	21,6	25,4	24,9	22,2	22,1	20,1	20,9	16,9	16,8	21,4	21,2	23,8	24,1	22,2	22,3
Moyen	20,3	20,7	22,3	21,6	20,2	20,1	19,0	19,0	21,2	21,6	19,7	19,6	20,1	20,0	22,4	22,1	23,4	24,2
Quatrième	16,9	17,8	20,1	19,5	16,7	16,3	15,9	16,2	22,1	20,7	22,7	22,7	18,9	17,9	17,9	17,6	18,4	18,2
Le plus riche	17,1	17,3	19,3	18,3	11,5	11,4	16,6	17,0	12,3	11,4	24,9	25,3	16,7	16,4	12,4	12,0	12,7	12,8
Nombre de femmes	2 403	2 108	7 716	5 996	7 435	6 042	7 123	6 594	2 592	2 266	90 303	84 862	8 508	6 824	18 196	15 995	4 151	3 492

i = Inconnu (non disponible)